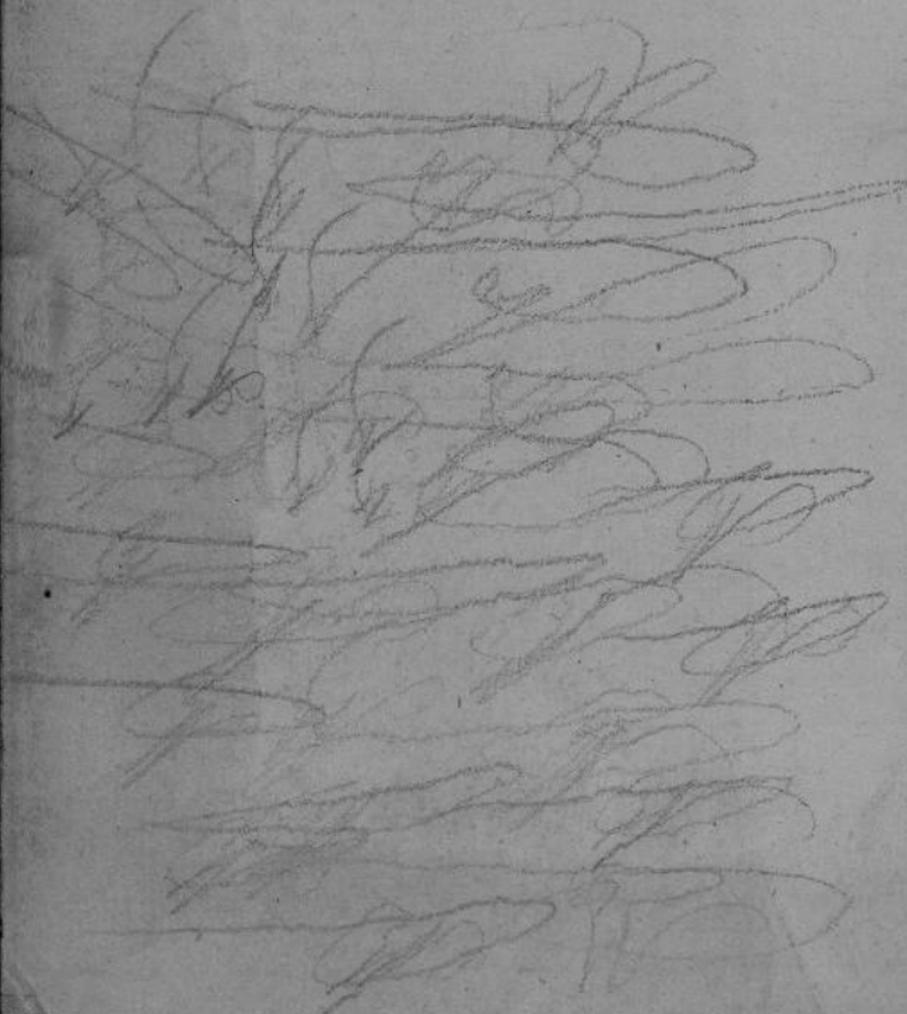
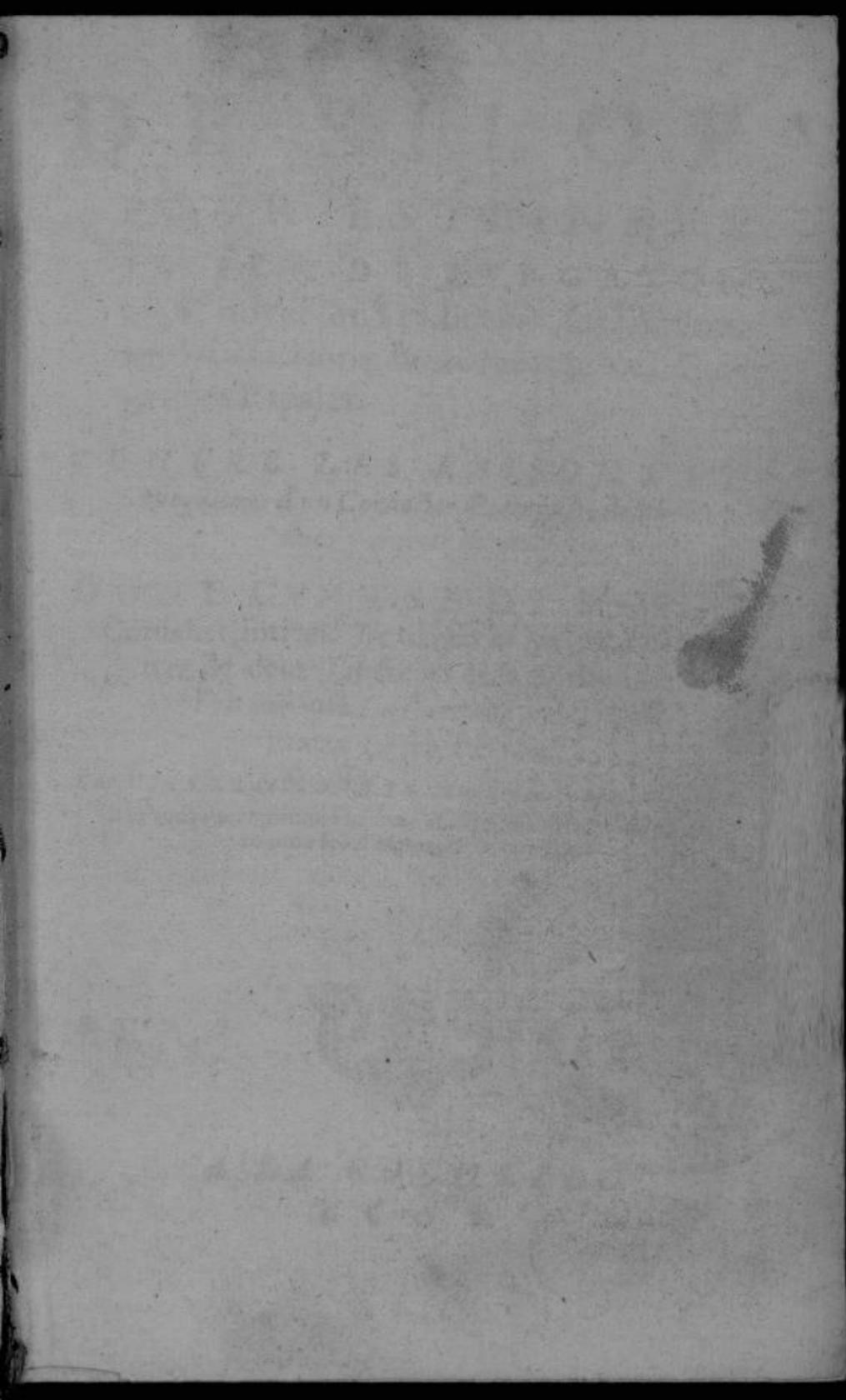
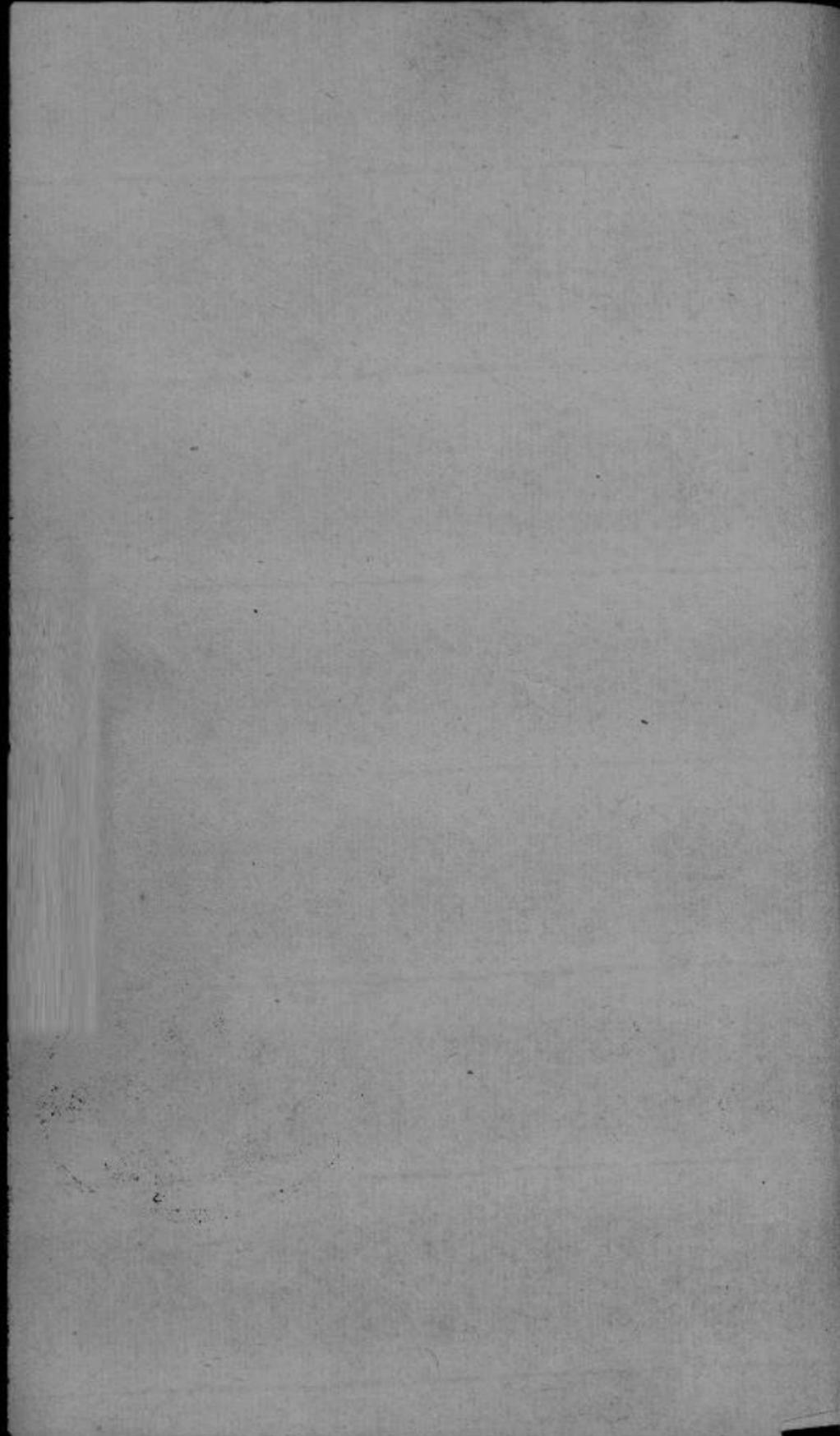


M-3







E A V L X *Ms No 11 666/1*

DE SILOE

POVR ESTEINDRE
LE FEV DE PURGATOIRE,
& noyer les Traditions, les Limbes,
les Satisfactions humaines & les Indul-
gences Papales.

CONTRE LES RAISONS ET
*allegations d'un Cordelier Portugais, defen-
dues par trois escrits:*

DONT LVN EST DV MESME
Cordelier, intitulé *Le torrent de feu &c.* Les au-
tres de deux Docteurs de la Sorbonne:
l'un intitulé *La fournaise ardente,*
l'autre *Le feu d'Helie.*

Par PIERRE du MOULIN *Ministre de la parole de Dieu.*

*Ils m'auoyent enuironné comme abeilles, mais ils seront esteints
comme feu d'espines. Ps. 118. vers. 12.*



A LA ROCHELLE.

1608.



ANNEXE
DES

PROCES VERBAUX
DE LA COMMISSION
CHARGÉE D'ÉTUDE
LES PROCÉDÉS TRADITIONNELS
DES SAISONNAGES DES LAINES
FRANÇAISES

COPIÉES
D'APRÈS LES MANUSCRITS
DE LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE

DONT LE TITRE EST
D'APRÈS LE MANUSCRIT
N° 10000
DE LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE
PARIS

IMPRIMERIE
NATIONALE
1975



PREFACE AV LECTEUR.



Ev de iours apres l'entreuenue du Cordelier Portugais & de moy, ie luy enuoyay vn discours escrit à la main ou estoit examiné le Purgatoire, le priant de mettre aussi par escrit ses raisons & preuues les plus fortes: Mais ce bon Docteur ne fit aucun cas, ni de mô escrit, ni de mes prieres, ains apres mon depart de Paris enuoya en mon absence chez moy, me deffier d'entrer derechêf en conference verbales: & deuant que minuter son partement, s'en est allé à sa Maiesté, & luy a demandé argent pour auoir enseigné le peuple en public, & parlé au ministre du Moulin en particulier: Cela ne m'a pas empesché de publier mon discours intitulé, *Eaux de Siloé pour esteindre le purgatoire.*

Cet escrit a fait plus d'esclat que ie n'eusse iamais pensé : car en attendant la responce du Cordelier : voici deux docteurs de Sorbonne, Cayer, & Du Val, triés sans doubte sur le volet parmy vne si grande multitude, qui assaillent ce traicté, & comme enfans perdus attaquent la premiere escarmouche. Finalement le moyne Portugais s'est mis au champs picqué par leur exemple, faisant l'arriere garde en ceste armee Romaine : auquel liure les Iesuites de

Contre la reigle de S. François chap. 4. Nullo modo denarios vel pecuniâ recipiant, per se vel personam interpositâ.

Tournon ont contribué, afin qu'après la lime de cerueaux si exacts, il n'y faille plus retourner.

Ce seroit à moy outrecuidance de combattre tant de gens, & si chargés de titres, si la parole de Dieu craignoit la multitude. Car celuy seroit perclus de sens qui en cause si importâte au lieu de peser les raisons, nombreroit les personnes: La verité est plus forte en la bouche d'un seul que le mensonge en la bouche de plusieurs, desquels la conspiration contre la verité de l'Euan-gile, ressemble au bourdonnement des mouches irritées, lesquelles en picquant perdent leur éguillon.

Cependant il appert que ce traicté les a picqués iusqu'au vis, puis qu'ils l'assailent avec vn si grand concert: De fait le fiel & les iniures qu'il degorgent montrent que l'emotion a esté vehemente. Ils m'appellent beste, fol, sot, imposteur, heretique, impie, nigaut, execrable, impudent, &c. ils m'enuoyent tout vis aux enfers: bref les mots leur faillent plustost que l'animosité: ils sont marris que nostre langue est si poreuse en iniures: & Dieu sçait quels personages! Or Dieu vueille que ce vomissement leur puisse seruir de purgation, & qu'ils ne soient iugez de Dieu avec aurât de rigueur qu'ils no⁹ iugét avec temerité. C'est toute la vengeance que i'en desire: car quel autre interest auons nous en ceste cause que la gloire de Dieu, & le salut de ceux qui nous haïssent? les coups & attaintes desquels ne pouans entamer la verité reialissent sur ma personne. Mais en cela ie me glorifie: ce
font

font fletrisseures honorables : ie porte ces abois comme de personnes affamees, & comme partie de l'opprobre de Iesus Christ mon Sauueur pareillement outragé, qui a souffert plus de douleurs pour nostre salut que nous ne portons d'outrages pour sa gloire.

Or combien qu'une hardiesse sans front soit l'vnique moyen d'acquérir reputation de sçauant: toutesfois ie ne suis point resolu de suivre ce chemin, ni de payer ces Docteurs en mesme monoye: ie me prise ce mespris, ie me ris de ceste impetuosité, & mesmes i'en ay compassion comme d'une maladie d'esprit, & d'une espeece de conuulsion: Aussi n'est-ce pas ma cause, mais la cause de Iesus Christ, lequel nous ne deuous defendre sans l'imiter : car defendrions nous la cause de l'Agneau de Dieu avec des cœurs de loups, avec des courages pleins de venin?

Puis leur colere est aucunement excusable: car esteindre le purgatoire, qu'est-ce autre chose que condâner ces Messieurs à disputer à ieun: boucher les auenues du traffic, couper les nerfs, & rompre les ressorts qui meuuent ceste grande machine de la Hierarchie Romaine? Comme donc l'animal nauré au cœur s'eslance d'un effort extraordinaire, ainsi ces Docteurs se tempestent excessiuement quand on les touche par ce qu'ils ont de plus sensible, c'est à dire, par le ventre, par l'auarice & oisiueté.

Le moine Portugais est celui qui est le plus ridiculement violent, il parle avec vne impetuosité Barbare, avec vn orgueil mal conuen-

ble à ce qu'il porte sur l'espaule : Cependant i'auois espargné son honneur : ie m'estois abstenu de toutes iniures & brauades: combien que i'eusse vn grand champ ouuert, & beaucoup de preuues de son ignorance. Mais ie ne cherche point le deshonneur d'aucun homme, mais la gloire de Dieu.

A ces liures si pleins de ciuilité, ces venerables Docteurs ont donné des tiltres capricieux, comme on met des tableaux ridicules au front d'un logis dans lequel on iouë quelque plaisanterie: ou comme on entaille des Cyclopes ou Satyres au frontispice d'un bastiment. Voicy le tiltre du liure de Cayer. *La fournaise ardente & le four de reuerbere*, &c. Et en son liure il ne parle que d'Alambiquer, fixer, euaporer, recalciner, &c. tous termes de son mestier. De tout cela il fait vn amalgame, ou il y a plus de Lune que de Soleil.

Du Val, Vn autre suit ces mesmes erres, & intitule son liure, *Feu d'Helie pour tarir les eaux de Siloé*. Auquel nous disons ce que Iesus Christ disoit à ses disciples demandans ce feu d'Helie, *Vous ne sçavez de quel esprit vous estes menez*.

Luc 3 Le Cordelier n'a pas voulu estre inferieur à ses compagnons, ni mettre vn tiltre moins ridicule que son escrit: afin qu'il y eust de l'uniformité: il y a donc procedé avec prudence. Voicy le tiltre, *Torrent de feu sortant de la face de Dieu pour dessecher les eaux de Mara encloses en la chaussee du Molin d'Ablon*. O froc garni d'elegance: & qui eust peu au deça des Pyrenees auoir des coptions

ceptions si belles & si polies ? Ce frere mineur
veut que toutes les ordures qu'il vomit en son
liure soient sorties de la face de Dieu, c'est à di-
re deschaffées de sa presence : lesquelles encores
il arme d'autorité, se nommant *Reuerend pere*
frere, Jaques Observantin, Docteur, Predicateur,
&c. & en sa preface il se vante d'escrire succin-
tement & solidement. Il deuoit attendre les lou-
anges des autres : mais il les a voulu descharger
de ce travail.

Voyant donc de premier abord ces liures si
ardents, ces fournaises & torrents de feu, j'ay eu
crainte d'en approcher: puis ayant pris courage,
& entré vn peu auant en la lecture d'iceux, j'ay
esté rempli d'admiration : voyant que ces trois
feux sont aussi contraires entr'eux, que le feu est
contraire à l'eau, & que ces Docteurs se teston-
nent rudement l'vn l'autre : & iceux encores
soubsignés & approuvés par Docteurs de la Sor-
bonne : & est venu ce discord si auant que l'vn
d'entreux, assauoir Cayer, apres auoir esté ves-
perisé & rudement traité, a finalement esté des-
crié par les profnes, & flestri d'vne infamie per-
petuelle: ce qui ne s'est peu faire sans noircir pa-
reillement les Docteurs qui ont approuvé &
soubigné son liure.

Or sçauoy ie bien que les opinions des Do-
cteurs de l'Eglise Romaine sont mal accordan-
tes: Que l'vn tient que le Pape ne peut enseigner
fausse doctrine, l'autre qu'il le peut. L'vn que le
Pape est par dessus le Concile : l'autre que le
Concile est par dessus le Pape. L'vn qu'il est ne-

Le Conci-
le de Bas-
le est con-
traire en
cela à ce
lui de Flo-
rence.

Myster.
Missę lib.
3. cap. 9.

Causa 15.
Can. alius
& Can.
Nos San-
ctorum
Quest. 7.
Extrau. v-
nam San-
ctā de ma-
iorib. & o-
leo.

cessaire d'inuoker les Saincts, comme le Pape Innocent III. & Cayer en sa conference auouee, & soubsignee de la Sorbonne: les autres comme Monsieur d'Eureux disent qu'on s'en peut passer, & que ce n'est pas chose necessaire: Les Iesuites & ceux qui ont l'ame plus fort clouee au siege Papal disent, que le Pape peut donner & oster les Royaumes, & absoudre les subiects du serment de fidelité presté à leur Roy, aussi les Papes s'attribuent ceste puissance, & l'ont pratiquée en nos iours: les autres qui se permettent d'auoir quelque peu de iugement libre, tiennēt que tout cela est vne vsurpation. Les religieux plus estroits, & les ames qu'ils tiennent totalement captiues, croyent que l'Eglise Romaine ne peut errer en aucun poinct de doctrine, & maintiennent iusques aux plus lourdes absurdités. Les autres plus polis, mais aussi plus lasches, disēt qu'il y a des abus grossiers, qu'ils ne croiēt point de Purgatoire, que le Iubilé est vn traffic, la confrairie du cordon vne superstition, que les grains benits sont droleries prophanes, qu'on se passeroit bien de peindre Dieu, d'oster la coupe au peuple en la Cene, de baptiser les cloches, de dire messes pour les cheuaux, bleds, porcs, &c. Mais que pour cela il ne s'en faut point separer. Et la raison qu'ils disent tout bas est (pour ce qu'il y fait bō.) Tout cela se coule doucemēt, pourueu qu'on ne parle mal de sa Saincteté, & que les profits du clergé ne soyent diminués: Bref ces gens sont comme gemeaux, qui ayants les testes separees sont vnis par le ventre: certainement

nement c'est par là que s'entretient l'vniion du corps de l'Eglise Romaine:Ce discord donc ne nous estoit incogneu.Mais ie n'eusse iamais pensé qu'ils eussent voulu publier leurs contradictions,& produire ces Docteurs sur ce Theatre pour se liurer vne si rude charge:Beueez ensemble, Docteurs,& vous accordez.Certes Dieu qui diuisa les langues de ceux qui bastissoient Babylone, permet encores que diuision trouble ceux qui la rebastissent. Or ce que nous disons n'est pas seulement contre Cayer, car le Cordelier aussi est contraire à ses deux compagnons, encores qu'il ait veu leurs liures, & emprunté d'eux vne partie de son escrit.Tellement qu'à chacun d'eux conuient ce qui est dit d'Ismael, Genes.16. *Sa main sera contre un chacun, & les mains d'un chacun contre lui.* Et de cela nous en donnerons en cest escrit plusieurs exemples.

Ces contradictions sont vn peu de dure digestion:mais encores plus leurs calomnies, par lesquelles ils nous attribuent des opinions horribles & meschantes, infiniment esloignees de nostre croyance. Que nous croyons cinq lieux diuers pour les ames. Que nostre but est de nier l'immortalité de l'ame. Que nous faisons tous pechez égaux. Que nous tenons que les ames sont endormies depuis le iour du trespas iusques au iour du iugement. Qu'en ie ne sçay quel Synode qui n'a iamais esté, nous auons voulu faire passer en article de foy que le Baptisme n'estoit nécessaire que pour les enfans des infideles. Que nous auons rayé de nos Calendriers la vierge

Marie & les Apostres pour y mettre Luther & Calvin. Que les Ministres preschent liberté de conscience sans apprehension du iugement diuin. Que nous tenons que c'est assez que Iesus Christ ait souffert pour nous sans qu'il nous faille rien faire d'auantage. Qu'ez funerailles de la feuë Royne d'Angleterre on a chanté Messe, fait des offrandes, & prié pour son ame. Que Luther & Calvin au lieu de ressusciter les morts ont fait mourir les viuans, que ce sont nos Maistres, Patriarches, Apostres, &c. En somme toutes les calomnies que la haine leur dicte, & la malice leur suggerè, dont ils embeguinent le peuple, abusants de sa simplicité.

Que diray-ie de leur fidelité à alleguer? Tous les passages qu'ils produissent, sont ou faux, ou pris à contresens, ou hors de propos. Ils forgent avec vne licence Magistrale infinis passages battus sur l'enclume d'auarice, qui ne se trouuent point és originaux Grecs & Hebreux: & mesmes bien souuent contraires à la version Romaine, tant ils se sont promis de la negligéce ou stupidité du Lecteur, s'asseurans que le peuple n'en verra rien, n'ira point consulter les escritures, lesquelles luy sont lettres closes, & vn liure suspect: pendant qu'il luy est permis de lire des Legendes monstreuses, des Psaultiers de la vierge Marie pleins de blasphèmes, des liures de la vie de Iesus Christ, fabuleux & ineptes. Ames desireuses de vostre salut, viurez-vous tousiours en vne si grande captiuité? Quoy? serons nous Bien si curieux de passer les mers pour voir des
reliques

reliques de quelque Sainct, & ne voudrons pas
ouyr Iesus Christ mesmes, lors qu'ils se presente
à nous, & nous appelle és Sainctes escritures?
Donnerons nous plus à la curiosité qu'à la ne-
cessité? au plaisir de nos yeux qu'au salut de nos
ames? Serons nous tousiours si temerairement
negligés que de croire au premier venu en cho-
se si importante, nous contentans de suivre au
lieu de sçavoir? mettans la pieté à ne rien co-
gnoistre? tirans seulement au plus espais, & nous
jettant dedans la multitude? Et lors que quel-
qu'un nous dit, Iesus Christ & les Apostres en
tel & tel lieu nous enseignent le Purgatoire ou
l'innocence des Sainctes, &c. serons nous d'une
lascheté si cruelle contre nous mesmes, & si in-
grate envers Dieu, de ne vouloir pas prendre la
peine de voir si cela est fidelement allegué? Auf-
si pourquoy ces Docteurs vous cotent ils les
lieux, sinon afin que vous les alliez chercher? Car
quelle contradictiõ marquer au peuple les pas-
sages, & l'empescher de les aller voir? le réuoyer
voir sur les lieux, & luy commander de ne bou-
ger? Le peuple de Beroé à bien fait cet examen
des choses enseignées par l'Apostre S. Paul,
quoy qu'il preschast avec beaucoup plus d'au-
thorité & de certitude qu'aucun homme de ce
siecle, encores examinoyent ils sa predication par
la lecture des Prophetes beaucoup plus obscurs
que le nouveau Testament: Entrez donc en ce-
ste recherche, car ie di, (sur tout si on a recours
aux originaux) que vous entrerez cõme en vne
boutique ou se vendent des masques, & non

Act. 16. 11.

seulement si vendent, mais si font, tant est leur licence excessiue. Nous produirons quelques preuues de tout cela en ce traité selon les occurrences: Traité qui a pour sujet principal la defence de l'vnique purgation de nos pechez, qui est le sang de Iesus Christ, contre le feu de Purgatoire: matiere qui entraine avec soy la refutation des limbes, des Traditions, de la priere pour les morts, des satisfactions humaines, & des indulgences Papales. Je debats la cause de Iesus Christ, ie refute les raisons & passages de ces Docteurs, & de leurs escrits ardés: sans toutefois toucher à leurs personnes, ni aux equippees pleines d'inectiues qu'ils font hors de ce propos.

Vaneries. Toutefois il y a deux choses que ie ne puis ny me dois laisser passer, leur ineptie à se vanter: & leur iniustice à me respondre.

Premierement d'oc ils estallent force triomphes en peinture, force conquestes, & vn extreme esbranlement de nostre Eglise. Tant de belles ames, tant de personnes de marque, disent-ils, notamment quarante personnes à Diepe se sont rengées à l'Eglise Romaine: laquelle en est engrossie: elles en sortiront donc si elles doiuent paruenir à la vie: Ces gés en emballét trop lourdement, car m'estant enquis si telle breche estoit aduenue en l'Eglise de Diepe, j'ay appris que depuis long temps nul ne s'y est reuolté, fors vne Chambriere attirée par vn mariage corporel à violer le spirituel avec Iesus Christ, & vn Iesuite Anglois qui s'estant fourré entre nous
par

par vne conuersion simulée, estoit puis apres retourné à son vomissement. Toutesfois posons ^{2. Pier. 2.} le cas que ces conuersions soyent aussi veritables, qu'elles sont forgées à plaisir : est-ce merueilles si quelques personnes ayment le monde, & tournent voile du costé où il y a plus de repos & d'auancement mondain? Ains ce seroit merueilles s'il ny en auoit point. Iesus Christ a bien esté abandonné de ses disciples, combien plus nous qui n'auons rien que de sa liberalité? Les hommes de ce siecle en matiere de religion suivent le cours des affaires, & accommodent leur croyance à leur vtilité, le ventre n'a point d'oreilles : Et comme ceux sont sourds qui habitent pres des precipices de grosses eaux, ainsi la parole de Dieu n'entre point es oreilles élargies du bruit du monde, estourdies par le courant des conuoitises de l'auarice, de la volupté, de l'ambition: sur tout à Paris où on marchande les personnes, où on propose des recompenses: Et Dieu vueille que l'idolatrie n'ait personne qu'elle n'ait cherement achepté. En quoy nous deuons recognoistre l'œuvre de Dieu, car parmy tant de promesses & d'incommodité, neantmoins le troupeau de Iesus Christ grossit & accroist, mesmes depuis le temps que ces gens disent que nostre Eglise a esté esbranlée. Mais nous ne faisons point tant de piasses, aussi ces victoires ne sont point nostres, mais de Iesus Christ nostre Seigneur.

Ioh. 6.
Vers. 66.

Ils me peignent aussi dans leurs triumphes: & me font vne partie des preuues de leur suffi-

lancee. L'autheur du feu d'Helie dit qu'en la dispute contre le Cordelier, ie suis demeuré court deux ou trois fois, & ay appresté à rire à quelques vns: mais ne dit point quand, ny sur quoy. Peut estre ç'a esté lors que le Cordelier refusoit d'entrer en dispute reglée, & de proposer ses raisons en forme, disant n'auoir permission de ce faire. Ou lors qu'il disoit que le larrecin estoit fouetté, & non le larron. Que *excogitatum commentum* signifie vn commentaire. Que les pardons de cinquante quatre mille ans sont bons & receuables. Que *satisfacere* ne signifie point reconnoistre sa faute à la partie offensée, & témoigner en estre desplaisant, ou lors que luy me disant que Dieu seroit iniuste, s'il n'y auoit point de Purgatoire, ie respondis, que donc Dieu seroit iniuste enuers ceux qui viuront au iour du iugement, & enuers les Carmes qui meurent le Vendredy: pource qu'ils ont (disent-ils) ce priuilege de n'estre en Purgatoire, que iusques au Samedy prochain.

Mais qui eust creu que le mensonge se fust licentié si excessiuement? A la verité ie suis des moindres seruiteurs de Dieu, & ne voudrois que mon aage ou mon incapacité preiudiciast à la droiture de ma cause: mais la parole de Dieu est forte, mesmes en la bouche des enfans. Puis serois-ie empesché de respondre à vn homme sans lettres, qui ne sçait ny Grec ny Hebrieu, comme il est apparu quand il a fallu recourir aux originaux Grecs & Hebrieux? Pourtant aussi il a fallu que les Iesuites de Tournon luy esto-

fassent

Sueto.
Julio. leg-
mento 7.
Plaut.
Amphi-
troune.
Aut satis-
faciat mi-
hi arque
adiuret
in super
nolle esse
dicta quæ
in me in-
fontem
protulit.

faillent son liure de passages tirez des auteurs profanes, & des Rabins esquels il n'a jamais mis le nez. Lesquels Iesuites neantmoins se sont mespris en plusieurs choses, comme ie monstre- ray en son lieu.

Mais comment rapporteroyent-ils avec fi- delité les choses dites, veu que mesmes il ne fût nulle consciëce de falsifier mon escrit. Car voy- cy cōme ils me traittēt. Ils ne produisent point mes paroles: ils renuersent l'ordre de mes pro- pos: ils grapillent & picquottent par cy par la mon discours, commençans l'vn par la fin, l'au- tre par le milieu: si ie dis quelque chose de plus pressant: ils le passent honnestement sous silēce: ils obiectent ce à quoy ie respons, & taisent mes responses. Celuy qui cherche la verité doit pro- duire les propres paroles de son aduersaire, le suivre pas à pas, n'en rien deguiser ny tronquer, ny dissimuler, mais ceux-cy par vne disposition Doctorale fautent, cōme en la Messe, des fueil- lets entiers: taisent ce qui est le plus fort: & afin de faire perdre la piste au Lecteur qui nous suit, meslent le fil de mes raisons, & font passer la teste la derniere: Et apres auoir effleuré mon discours, font sonner haut deuant vn palais des tiltres ardens & ridiculement magnifiques.

Leur fuite auroit quelque couleur si mon premier liure estoit long ou fort chargé de pa- roles, les frais de l'impression, & l'impatience du Lecteur leur eussent peu seruir comme de fueil- les de figuier, pour couvrir leur honte: Mais mon escrit estoit de peu de pages, & les argu-

Facon de
responde
de ces Do
cteurs.

Le Corde-
lier com-
mence par
la dernie-
re page
de mon
liure.

ments y font ferrés, & me suis estudié à en decouurer les os, afin que les nerfs parussent.

Leur mannaïse foy passe plus outre, car ils se forgent des obiections autres que les miennes, & leur rabattēt la pointe en les proposant autrement que ie n'ay fait, puis s'escarmouchent & s'esgayent à se respondre à eux mesmes: Semblables aux taureaux de l'Amphitheatre, deuant lesquels on mettoit des hommes de paille, contre lesquels ces animaux irritez deschargeoient leur cholere: Comme s'ils me disoient, c'est y aller trop rudement: l'Eglise Romaine veut estre traittée avec plus de douceur, oste nous ces argumens trop forts, ces raisons trop pressantes, & puis nous parlerons à toy: c'est ainsi & ainsi qu'il faut que tu obiectes, afin que nous te puissions respondre avec quelque couleur. Mais ils ont oublié de m'en aduertir auparauant.

Ie proteste donc que les escrits de ces Docteurs ne sont point contre moy, que ie n'ay point parlé cōme ils me fōt parler, qu'ils ont ou craintiuemēt dissimulé, ou malicieusemēt corrompu mes meilleures obiections: Alors i'estimeray qu'on m'aura satisfait, quand ie verray mon escrit tout entier dans l'escrit de mon aduersaire, & la respōse adioustée article à article, raison apres raison, sans en rien defalquer, & sans changer mes paroles, ny l'ordre de mon discours.

Venerables Docteurs, ie vous supplie de grace, voire ie vous adiure par les reliques de vostre cōsciēce, que vous me traittiez plus equitablement. Prenez ce liure que ie vous remets de rechef

chef au deuant, accru & fortifié de raisons &
 passages, & y respondés en forte que mes rai-
 sons demeurent entieres, & selon leur ordre, & Nul de
ces do-
cteurs n'a
respondu
& la vi-
ctoire est
demeu-
ree à l'au-
thentique
 que le peuple voye vos responses au pied de
 mes obiections. Si le desir de faire paroistre la
 verité ne vous defaut non plus que le loisir, les
 moyens, les liures, le nombre, le support, nous
 verrons bien tost (quoy que toutes ces choses
 nous defaillent) qui de nous a pour soy la parole
 de Dieu, & du choq de nos raisons equitable-
 ment rapportées sortiront les estincelles de la
 verité. Dieu vueille adresser nos plumes, & dis-
 poser nos cœurs à proposer choses vtiles au
 salut du peuple, propres à la gloire
 de Dieu, conformes à la verité
 de sa parole.

B

Matieres contenues en ce liure.

- I. *Descriptiō des quatre chambres ou estages que l'Eglise Romaine met sous terre, assauoir de l'enfer, du limbe des enfans, du limbe des peres, & du purgatoire, & des moyens de sortir du purgatoire.*
- II. *Qu'en ce different comme en tout autre concernant la foy, l'escriture sainte doit estre iuge, & qu'elle ne parle aucunement de Purgatoire, ni de tourment temporel apres ceste vie, ni d'indulgences pour tirer les ames de ce tourment.*
- III. *Que l'escriture Saincte renuerse le Purgatoire, & qu'il n'y a point d'autre purgation de nos pechez que le sang, & la mort de Iesus Christ, & par consequent que les Indulgences Papales sont inutiles aux respassez.*
- IV. *Contre les satisfactions humaines en general.*
- V. *Contre les Indulgences Papales, & extraction des ames hors du purgatoire.*
- VI. *Refutation des passages de l'Ecriture Saincte allegués par ces Docteurs.*
- VII. *Ce que les Docteurs des quatre premiers siecles apres Iesus Christ ont creu & tenu sur ceste matiere, & qu'ils n'ont point creu le Purgatoire. Item de la priere pour les morts. Des Indulgences & Satisfactions de l'ancienne Eglise.*

REFV.



REFVTATIONⁿ

du Purgatoire.

*Description des quatre Chambres ou estages que
l'Eglise Romaine met sous terre, & particuliere-
ment du lieu qui se nomme Purgatoire.*

CHAP. I.



Es Docteurs de l'Eglise Romaine tiennent que sous terre il y a quatre lieux séparez, qui sont autant de prisons ou les ames sont ou brûllées ou enfermées.

Le lieu le plus bas est l'enfer ou sont les damnés: & iceluy diuisé (si on croit nos aduersaires) en deux parties, l'vne ou les ames sont tourmentées en vn feu, l'autre ou elles sont tourmentées en la neige. Nous ne trouuons point en la parole de Dieu qu'aucun sorte de ce lieu: neantmoins Gregoire I. Pape au premier liure de ses Dialogues ch. 12. tesmoigne que S. Seuerus ressuscita vn mort qui auoit esté emporté par les Diabls. Et Damascene, & apres luy Thomas d'Aquin, Durād, & Richard, no⁹ aprénent que Trajā

i. Lieu plus bas. Auteur du Feu d'Helie p. 44.

In 4. Dist. 41. quest. 2

B ij

In 4. Diff. 45. quest. 2. Empereur payen a esté tiré d'enfer par les prieres de S. Gregoire : Gabriel Biel tient le mesme en la leçon 56. sur le Canon de la Messe. Et Ciaconus a fait vne Apologie expres pour ceste histoire. Cayer & les Docteurs qui ont soubigné son liure, approuvent ceste histoire, les compagnons la reiettent.

2. Lieu. Le deuxieme lieu est le Purgatoire pour ceux qui sont voirement iustes, & ne pechent plus, mais ont commis des pechez en leur vie, pour lesquels ils n'ont point satisfait. Car le susdit Gregoire Pape, nous apprend que si tost qu'un homme est mort, son ame est presentee deuant le iuge, & que quelquefois il aduint qu'il y a de l'abus, & qu'on presente deuant Dieu vn qui n'a uoit pas esté appellé, comme (dit il) il aduint à vn quidam nommé Estienne, lequel estât mort, & son ame presentee deuant Dieu, incontinent Dieu l'ayant veu, dit que ce n'estoit pas celuy-là qu'il auoit appellé, mais vn autre Estienne bateur de fer, lequel pourtant mourut incontinent: mais ce premier Estienne ressuscita, & fut renuoyé pour estre mort deuant que d'estre appellé. Ces ames donc ainsi presentees deuant le iuge, si elles ont besoin de Purgation sont à l'instant enuoyees en ce second lieu qu'on appelle le Purgatoire.

Et est ceste doctrine fondee sur ceste maxime qui est vn troisieme article de foy, tiré de la parole non escrite, assauoir que Iesus Christ par sa mort & souffrance nous a bien acquitté de la coulpe & de la peine des pechez de deuant le

Bap-

Baptême, mais ne nous a point acquitté de la peine des pechez commis apres le Baptême: Pourtant ceux qui n'auront pleinement satisfait en ceste vie par ieufnes, battures, dons à l'Eglise, &c. seront enuoyez au Purgatoire pour y accomplir la satisfaction, & payer (comme ils disent) iusques au dernier denier. De là viennent les penitences que le prestre impose au pecheur: & icelles fort différentes des penitences vñtes en l'ancienne Eglise, qui estoient publiques, longues, & rigoureuses, pour humilier le pecheur, & reparer le scandale de l'Eglise: mais auourd'huy en l'Eglise Romaine on impose des penitences secretes pour la plus part, & icelles ou legeres ou ridicules, lesquelles on fait seruir pour preuenir ou euitier le Purgatoire, & pour payer & satisfaire à la iustice de Dieu. Ces penitences sont, dire quelque nōbre d'*Aués* entrelacés de *Paters* en tournant vn chappelet, se donner des coups de fouet, ou se ceindre d'une corde sur la chair, ou donner quelque piece d'argent, ou aller à S. Jaques en Gallice &c. Nos annales nous parlent d'une penitence imposée par vn Pape à vn Robert le Normand surnommé le Diabie, à cause de plusieurs excez par luy cōmis, c'est que sept ans entiers il s'abstiendtoit de parler, & choiſit ce penitent au pied d'un degré, & ne mangeoit que les reliques des os rongez par vn leurier: Faloit il racourcir le benefice de Iesus Christ pour remplir la place avec choses si feriales, & payer en fausse monnoye la iustice de Dieu, à laquelle Iesus Christ a desia plainement

Voyez le Catechisme du Cōcile de Trente au chap. de la penitence:

Nicole Gilles l'an 768.

Le Corde-
lier p. 75.

Memento
Domine
&c.

Liure 7.
epist. 62.

satisfait. Quât au tour mêt que les ames y souffrent, Messieurs nos Maistres disent que tous les feux & tourments de ceste vie sont doux, au prix de l'ardeur du feu de Purgatoire, & que ce tourment est pareil à celui des damnés. Ceste doctrine ne n'estoit encores receüe en l'Eglise Romaine, lors qu'on a adiousté au Canon de la Messe les mots qui s'ensuiuent, lesquels le Prestre dit tous les iours, en priât pour les ames qui sont en Purgatoire, *Souuienne toy Seigneur de tes seruiteurs, les ames desquels reposent au sommeil de paix.* Dont il appert qu'à lors on croyoit que la peine estoit douce, ou plustost nulle, & que les ames pour lesquelles on prioit reposoient en paix cōme en vn sommeil. Acela s'accorde ce que Gregoire susnommé dit, que les ames de S. Seuer & S. Paschase faisoÿent des miracles es beings ou elles estoient en purgatoire: car il est mal aisé de faire grands miracles en vn si cruel tourment. C'est ce mesme Pape qui nous confesse de bōne foy, que les Apostres celebrans la Cene du Seigneur, n'adioustoÿent autre chose à la consecration que l'oraison Dominicale, & par consequent n'y prioÿent point pour les ames du Purgatoire.

Item l'Eglise Romaine tient que ce tourment est fort long, puis que pour chascun peché il y faut estre sept ans: puis que aussi on prie pour des personnes mortes il y a plusieurs centaines d'annees. C'est pourquoy le Pape donne des pardons de cinquante & de cent mille ans. et le

le Cordelier se peut souuenir que quand le luy monstray dans le Messiel vne oraison qui auoit cinquante quatre mille ans de pardon adioints, il l'auoua, & se mit à defendre ces Indulgences si liberales.

En l'Eglise de Saincte Bibiane à Rome, i y a au iour de la Touffains six cens mille ans de vray pardon pour vn iour : Le Pape qui a mis là ces pardons, presupposant qu'une ame peut auoir tant commis de pechez (outre ceux pour la peine desquels Iesus Christ a satisfait) qu'il luy faille autant d'annees de tourment pour purger tous les pechez : si ce n'est que les Messes & suffrages des viuans, & les Indulgences du Pape leur procurent de l'allegement, & abregement de peine.

A Paris à l'entree d'une chappelle des freres Feuillans aux fauxbourgs sainct Honoré, on void vne grande liste de pardons, qui disent entre autres choses, qu'en chascun iour de Carefme on y peut gagner trois mille huit cent soixante sept ans, & deux cents & sept quarantaines de de iours de vray pardon. En l'Eglise S. Eusebe à Rome il y a sept mille quatre cens cinquante quatre quarantaines de iours de vray pardon, pour ceux qui y feront quelque honneste offrande, & comme il est dit en la bulle, *Manus porrigentibus adiutrices*, qui estendront les mains secourables. EN l'Eglise saincte Marie, deliure nous des peines d'enfer (car ceste Eglise se nomme ainsi) il y a onze mille ans d'in-

Il y a au li
ure des In
dulgence
Romaines
*sexcenta mil
lia annorū*
escriit tout
du long.

dulgence par iour pour ceux qui y feront vne honneste aumosne, c'est à dire, qui donneront non à des vrayz pauures, mais à des moines riches, non à ceux qui pleurent, mais à ceux qui chantent: car l'aumosne a changé avec le droict vsage la signification du mot. En l'Eglise de sainte Praxede il y a douze mil ans de vray pardon chasque iour & autant de quaranteines de iours, & la remission du tiers des pechés. En sorte qu'è visitant ceste Eglise trois iours consecutifs, on gaigne plein pardon de tout peché: & trente six mille ans par dessus de prouision, sans compter les quarantaines, que les Papes ont depuis accréu iusques à six vingt mille ans par chasque iour, comme tesmoigne le liure des Indulgences imprimé à Rome, chez Giulio Accolto l'an 1570. Voyez aussi le liure des Indulgences Romaines imprimé à Rome à diuerses fois, notamment l'an mil cinq cens dix neuf, par Marcel Frank, le deuxieme de Feurier: Encores ces pardons sont petits au prix de ceux de l'Eglise de Latran: & se voyent ces pardons engruez és parois des Eglises de Rome, ou escrits en des Tableaux. Et disons cela pour monstrier que comme l'emplastre doit estre large selon la largeur de la playe, qu'aussi les Papes ont voulu qu'on creust que la peine de Purgatoire est fort longue, puis que la relaxation de la peine est si longue: presuppofans cependant qu'en ce pays-là si ardent, & où il n'y a point de soleil, on y conte par iours, & par anneés: Ceste longueur
aussi

Gabr. Biel
l. 2. c. 17. In
Canonem
Missæ,

aussi se recueille de la reuelation que produit le venerable Beda au 5. liure de son histoire, chap. 13. laquelle dit que les ames de ceux qui estoient en son temps en Purgatoire, en seroient deliurées au iour du iugement, fors quelques vnes qui seroient tirées de là par les prieres des viuans.

C'est à dire il y a quelque neuf cens ans.

Outre ce les mesmes Docteurs de l'Eglise Romaine sont d'accord que durant ces tourmens si violens, neantmoins les ames sont assurees de leur salut, & hors du danger de l'enfer: & ne scay depuis quand ceste opinion s'est coulée en l'Eglise Romaine: Car il y a vne clause en la Messe pour les morts, apres l'Euangile, qui te smoigne au contraire qu'elles sont encores en peril: en voicy les mots, *Seigneur deliure les ames de tous fideles trespassez des peines infernales, & du lac profond, deliure les de la gueule du Lion, de peur que le gouffre d'enfer ne les engloutisse & qu'ils tombent en l'obscurité.* Termes trop durs pour signifier le Purgatoire, & qui ne conuiennent point à personnes assurees de leur salut: Nous auons aussi les prieres ordinaires qui se disent es enterremens, & mesmes sont vstées es funerailles d'un Pape, esquelles il n'est nullement parlé de Purgatoire, mais bien ceste ame est introduite priante d'estre deliurée d'enfer, & du iugement eternel: en ces mots. *Sauue Seigneur, de la mort eternelle en ce iour espouuâtable, quand les cieux & la terre seront esmeus, quand tu viendras iuger le siecle par feu. Je suis deuenu tremblant, & crains quand l'examen sera venu, &*

Libera Domine animas omnium fidelium defunctorum de penis infernis & de profundo lacu, libera eas de ore Leonis ne absorbeat eas Tartarus.

1. Liure des ceremonies sacrees, section. 15. c.

lire à venir, ce iour d'ire, de calamité & de mise ro
ce iour grand & merueilleusement amer. Paroles,
 qui ne peuuent partir d'une ame affeurée de son
 salut: Lors d'oc que ces prieres ont esté dressées,
 ces matieres n'estoyent encores bien resoluës.
 Ce qu'on peut aussi remarquer aisém ent en ce
 que Gregoire I. Pape en ses Dialogues*, met le
 Purgatoire de quelques ames és beins, d'autres
 sous les feuilles des arbres, d'autres sous
 la glace: ce que aussi disent & defendent les
 trois champions qui ont attaqué cet eserit: car
 rien ne leur est trop dar ne trop chaud. Pierre
 Damian parle d'une ame qui auoit son Purga-
 toire dans vne riuiera, mais ne dict point si elle
 alloit contre ou selon le fil de l'eau. Le Rosaire
 de Bernardin a plusieurs reuelations là dessus:&
 la legende de S. Patrice dit qu'il y a en Irlande
 vn soupirail qui respond en Purgatoire. Bref
 encores que plusieurs ames soyent reuenues de
 ce pays-là, lesquelles en ont apporté des nou-
 uelles, toutefois la chose a esté tousiours pleine
 de doutes, iusques au Concile de Florence as-
 semblé entre autres occasions pour persuader le
 Purgatoire aux Eglises Grecques, qui le nioyēt,
 & nient encores: encores que leurs deputez en
 ce Concile l'ayent accordé, sous esperance de
 secours contre le Turc. Vray est qu'on trouue
 quelques Conciles plus anciens, esquels est pat-
 lé de la priere pour les morts: Mais nous mon-
 trerons cy apres plus clair que le iour que ces
 prieres ne font rien pour le Purgatoire, & que
 les prieres pour les morts qui se trouuent és an-
 ciens

ciens montrent clairement qu'ils ne croyoyent point de Purgatoire. Encores auioird'huy les Eglises Grecques prient pour les morts, & niët le Purgatoire. En la dernière Session donc de ce Concile tenuë l'an 1439. a esté défini qu'il faut croire vn Purgatoire : auquel Concile, comme en tous ceux qui ont esté faits depuis cinq cens ans, le Pape a presidé, iusques à y estre adoré, & y estre appellé la Maïesté diuine, l'espoux de l'Eglise, le Sauueur, le lion de Iuda. Roy & Prince de tout le monde, ayant toute puissance au ciel & en la terre : comme tous ces tiltres sont donnés au Pape Leon X. au dernier Concile de Latran. En ces Conciles donc rien ne s'est passé que par sa volonté, & si quelqu'un a osé y contredire, il y a esté brullé, comme Iean Hus brullé au Concile de Constance, nonobstant le sauf conduit, & la foy donnée par l'Empereur & par le Concile.

Sess. 1. &
Sess. 3. &
9. & 10.

Mais pour reprendre nos erres, apres la purgation des ames en ce feu acheuée, elles sont introduites en Paradis : toutesfois pource que ceste purgation seroit vn peu bien longue, la misericorde des Papes leur racourcit souuët ceste punition: car outre ce qu'on tient que les peines subiës par les viuans, cōme ieusnes, aumosnes, coups de fouët, pelerinages, dons à l'Eglise, racourcissent les tourmës des trespasés : Et que les Messes fondées par les mourans en laissant quelque rente à vn Conuent seruent grandement (si on croit ceux qui les chantent) à attieder l'ardeur de Purgatoire, & à abbreger la peine.

les Papes d'abondant ont trouué à ceste mesme fin vne fort tolle inuention : c'est qu'ils prennent les satisfactions superabondantes tant de Iesus Christ que des Saints, lesquelles sont au thresor de l'Eglise, dont ils portent les clefs, & les distribuent par les Indulgences pour la deliurance des ames hors du feu de Purgatoire. A cela mesmes seruent les grains benits & medailles que le Pape distribue, donnant des centaines ou milleines d'années de pardons à ceux qui les baisseront ou garderont : laquelle remission sert non seulement pour ceste vie, mais aussi pour le Purgatoire. l'Eglise des Feuillás à Paris a ce priuilege que les Messes dites pour les morts, vn Lundi ou vn Mercredi deliurent vne ame de Purgatoire. Rome a infinies telles Eglises. Sainte Potentiane, S. Laurent hors des murs Sainte Praxede, &c. Le Pape Sixte V. l'an 1586. le 7. de May a ottroyé à ceux de la confrairie du Cordon de S. François qui diront cinq fois *Pater noster*, & autant d'*Aue Maria*, au Samedi des Rameaux, & feste de S. Jean l'Euāgeliste, & celle de deuant la porte Latine, Indulgence de tout peché, & d'abondant de soulager vne ame de Purgatoire, comme on void au liure des Indulgēces ottroyées à ce venerable Cordon, imprimé à Paris chez Jean le Bouc, au mont S. Hilaire, à la Diligence, l'an 1597. & ont esté ces priuileges reconfirmés encores par lettres Patentes du mesme Pape données à Saint. Marc le 9. d'Aoust 1587. Ce qui est le plus à noter est que ceste grace n'est ottroyée à celuy qui n'estant
de

de ceste Confrairie du Cordon auroit dit lesdits cinq Pater & Aue, voire cinquante, encores qu'il les eust dits avec plus de deuotion. Mesmes il y a des Autels, auxquels la SAINTE TE a donné ce priuilege qu'un certain nombre de Messes dites dessus, tire vne ame de Purgatoire. Il y a aussi quelques personnes priuilegiées qui n'y entrent point ou en sortent incontinent, encores qu'ils soyent autant chargez de peché que les autres : teils seront les esleus qui viuront au iour du iugement, ou qui meurent incontinent apres le Iubilé. Nous auons veu des Theses Theologiques disputées aux Carmes à Paris, le 8. d'Octobre 1601. Par vn Carme nommé *Iacobus de Rampont Carmelitarum presentatus, ac Metensis Carmeli alumnus*, au bout desquelles le susdit Rampont fait vne petite harangue de bonne grace en la louange de son ordre, appelant les Carmes, les premiers des Anachorettes, les imitateurs de la vie Apostolique, ayans & la vie & l'habit d'Helie & d'Elisee, freres de la vierge Marie : ayans entre autres prééminences ce priuilege singulier, que quiconques aura fait vœu d'entrer, ou sera entré en ceste Confrairie, ne sera en Purgatoire que iusqu'au Samedi prochain. Priuilege que Cayer defend fort & ferme en son four de Reuerbere, & promet nous faire voir bien tost la bulle du Pape qui a ottroyé ce priuilege, auquel se ioignent les Carmes qui y ont apposé leurs seings : & entr'autres le susdit Religieux *Rampont* : c'est pourquoy on ne dit gueres de Messes pour leurs ames, principale-

A Rome en l'Eglise de Sainte Praxede, & en plusieurs autres lieux.

Sub auspicijs sapientissimi D. N. Bartolomei Giarrat Nauarrici.

ment s'ils meurent vn Vendredy.

C'est à dire Notaires.

Epist. 66. ad Ioann. Perregalum.

Le Pape aussi ottroye quelques fois des bulles (& en auons veu nous mesmes) esquelles il tire vne ame de ce feu en faueur d'vn de ses parens suruiuant & le requerant: & pour auoir l'expedition de ces bulles, comme de toutes autres bulles d'absolutions ou dispenses, faut graisser la main aux penitentiars, dataires, freres plumbateurs, &c. qui tiennent leurs charges à ferme de sa Sainteté: Et se payët ces Messieurs en Ducats de la Chambre, comme au Palais les espices se payent seulement en escus au soleil, en sorte que c'est à tort qu'on met au bas de toutes les bulles, *Datum Roma*: car il falloit mettre *Venditum Roma*. C'est la plainte que fait Æneas Syluius deuant qu'il fust Pape; *Nihil est quod absque argento Romana curia dedat: nam & ipse manuum impositiones, & spiritus Sancti dona venduntur: nec peccatorum venia nisi nummaris impenditur.* C'est à dire en somme, que rien ne se fait en la Cour de Rome sans argent, tout s'y vend, mesmes le S. Esprit & la remission des pechez.

Il est ainsi appelé au front du liu. des cōformités fait par les cordeliers.

Thom. 2. 1. quæst.

Ce seroit assez de ceste matiere, n'estoit que ie veux gratifier nostre frere mineur Portugais, à cause de nostre amitié: le patron duquel ce lius typique, assauoir S. François comparé à Iesus Christ au liure des conformitez, a beaucoup contribué à exempter les ames de Purgatoire: Car le Rosaire de Bernardin & Thomas sur le quatrieme des sentences tesmoignent que

que prendre l'habit de S. François, a vne mesme vertu que le Baptesme, dont s'enfuit que qui meurt en cet habit sacré va droit en Paradis, qui est cause que quelques vns estans aux agonies de la mort se font affubler de cet habit, ou mettent vn bras dans la manche: entre autres Robert Roy de Sicile, comme recite Antonin. Mais en voicy vne des plus belles: A ce venerable Sainct, estant en sa ville d'Assise en Italie l'an 1223, apparut vn Ange qui l'aduertit que Iesus Christ & la vierge Marie & les Anges l'attendoyent en l'Eglise qui se nomme S. Marie des Anges, où estât venu, Iesus Christ luy dit: François, fay vne demande concernant le salut des ames, car tu es mis pour estre la lumiere des gēs: François respond, ie demande que tu ottroyes pardon de tout peché à toute personne qui entrera en ceste Eglise, & ie supplie la vierge Marie Aduocate du gēre humain, de m'aider en ceste demande. Lors Iesus luy dit: Frere François ce que tu as demandé est assez grand, mais tu es digne de plus grandes choses, ie t'accorde donc ta demande, mais va à mon Vicaire auquel i'ay donné puissance de lier & delier en terre & au ciel, & luy demande de ma part ceste Indulgence. Là dessus ce bon Sainct s'en va au Pape Honorius, & luy demande ceste pleine Indulgence sans offrandes. Mais le Pape luy respondit, que cela ne se pouuoit, pource que il faut que celuy qui veut gaigner les pardons les merite, *ponendo manus adiutrices*, en aydant de la main ou

ultima,
Art. 3. eandem gratiam consequuntur religionē intrantes quam cōsequuntur Baptisati.
Anton. tit. 24. cap. 9.
Sleidanus l. 22. hist.
Anton. tit. 24. c. 7. & Rosarium Bernardini.
Assise ville de la Duché de Spolere, ou ont esté les premiers Cordeliers.
Luc. 2. 32.

Notés la maxime.

Appellée
Portiunue
la, ou Sain
cte Marie
des Anges.

contribuant : Enquis pour combien d'années il demandoit le pardon, respondit qu'il ne vouloit point des années, mais des ames : & mesmes ne voulut point de bulles, disant que la Vierge luy seruoit de papier, Christ de Notaire, les Anges de tesmoins. Auourd'huy ceste Indulgence est restrainte à vn iour qui est le premier iour d'Aoust, auquel quiconques visite ladite Eglise, obtient remission de tout peché commis depuis le Baptesme, tant de la coulpe que de la peine, dont s'ensuit que qui meurt au sortir de là, n'entre point en Purgatoire. Ceste Indulgence est encores auourd'huy en credit en Italie: & est ceste histoire couchée plus au long au rosaire de Bernardin, & Bellarmin la defend au 2. liur. des Indulgences. Ainsi voyons nous avec douleur l'accomplissement de la Prophetie de S. Paul. 2. Thesal. 2. chap. *Dieu leur enuoyera efficace d'erreur à ce qu'ils croyent à mensonge*, & ce en punition d'auoir estimé la pieté estre gain, la religion vne marchandise du temps, la parole de Dieu vn liure dangereux, & qui ne doit estre veu par le peuple, pendant que telles inuentions impies sont publiées, comme plus propres pour l'instruction du peuple.

Telle est l'histoire du Purgatoire, les tenants & aboutissans: Matiere propre à faire rire s'il n'y auoit plus de sujet de s'attrister en voyant la religion changée en fables, & l'unique purgation de nos pechez, qui est le sang de Iesus Christ, estre comme degradée & rauallée pour seruir au gain de ceux qui ont redressé les tables des chargeurs

geurs au Temple , iadis renuërsees par Iesus
Christ.

DV LIMBE DES ENFANS.

Le troisiéme estage est le limbe des petits en-
fans morts sans Baptésme, qui sont là sans tour-
ment, mais aussi sans plaisir, & sans esperance d'é-
fortir: & y sont (dit nostre moine) avec vn regret
de n'estre bien heureux, c'est ce qu'ils appellent
pœna damni, mais si ce regret se sent, c'est aussi
pœna sensus. Et seroit chose belle assauoir, ce
qu'ils font en ce lieu, n'ayants communication
ni avec Dieu, ni avec le Diable, n'ayants me-
moire de chose qu'ils ayēt faite ou veuë, ni per-
sonne qui les instruisse: & puis qu'ils doiuent res-
usciter, quelle sera la sentence du iuge au iour
du iugemēt: car nostre Seigneur Iesus en S. Mat-
thieu chap. 25. ne parle que de la sentence contre
les damnés, & pour les esleus: Mais ces questiōs
doiuent estre resoluës par des Docteurs, pource
que la parole de Dieu ne penetre point iusques
là. L'auteur du feu d'Helie nous en donne la
resolution: Et dit, que ces enfans ne seront point
iugés au dernier iour, car il est escrit en S. Ieh. 3.
Qui ne croit est desia iugé. Or ils n'ont point eu
la foy, donc ils sont desia pleinement iugés. Par
laquelle decision Magistrale il fait aussi que les
enfans morts peu apres le Baptésme sont desia
iugés & relegnés aux limbes, car aussi ils n'ont
eu la foy non plus que les autres, morts peu au-
parauant. Puis il fait vn pas de Clerc, ne voyant

Troisiéme
lieu.

Pag. 9.

Pag. 38.

vers. 17.

pas que *ne croire point*, signifie en ce lieu estre incredule & rebelle, car de ceux mesmes qui n'ont point creu, il est dit au verset suiuant, *qu'ils ont mieux aymé les tenebres que la lumiere*, c'est à dire l'etreur que la verité, ce qui ne peut conuenir aux enfans nouueaux nés.

Cependant l'Eglise Romaine excluuant du salut les enfans morts sans Baptisme, cōmet plusieurs fautes. 1. Car ce faisant elle attache la grace de Dieu à de l'eau. 2. Cela aussi est mettre le salut d'un enfant en la puissance d'un hōme, ou d'une sage femme, car s'ils veulent baptiser l'enfant mourant, il ira en Paradis: s'ils ne veulent, il n'y ira point. 3. Et c'est accuser Dieu d'auoir mal pourueu au salut des enfans nés sous le vieil Testament, n'ayant voulu qu'on circoncist auât le huictiesme iour. 4. Ce n'a pas aussi esté vne petite reuerité meslee de barbarie: d'auoir introduit ceste coustume qui se pratique à Paris, de precipiter ces enfans en vn abisme qui est en l'hostel Dieu de nostre Dame. 5. Et puis que ces Messieurs mettēt ce limbe sous terre, où sera-il lors que la terre ne sera plus, & sera entièrement bruslée? comme dit sainct Pierre en sa 2. Epistre chap. 3. & David Ps. 102. vers. 26. & 27.

^{27.1.} Pour le moins ils deuoyēt marquer de bō heure le logis de ces enfans en quelque autre quartier.

Ceste doctrine si hardie & cruelle contre les enfans est fondee (disent-ils) sur les paroles de Iesus Christ en S. Iean 3. *Sinon que quelqu'un soit né d'eau & d'esprit, ne peut entrer au Royaume de Dieu.* En quoy l'Eglise Romaine se cōtredit à elle

elle mesme, car elle tient que plusieurs sont sau-
 ués sans estre baptisés d'eau, comme plusieurs
 martyrs non baptisez d'eau. Ne sert de repli-
 quer que ces martyrs ont esté baptisés en leur
 sang, car ce passage de S. Iean dit, Qu'il faut ne-
 cessairement renaistre d'eau. Mesmes ce baptes-
 me de sang est contraire aux canons de l'Eglise
 Romaine, qui disent que le Sacrement est nul si
 celuy qui le confere n'a intention de baptiser:
 or les bourreaux n'ont point intention de bap-
 tiser. Et puis que le baptesme est irreiterable,
 quelle raison que le martyre d'une personne nō
 baptisee, soit vn baptesme, mais le martyre d'une
 personne baptisee, ne soit point baptesme. Ce-
 pendant nous ne voudrions nier que les mar-
 tyrs sont baptisés en leur sang: pourueu que ce
 mot *Baptiser* soit pris simplement pour lauer,
 comme c'est la signification du mot: mais s'il est
 question du baptesme qui est sacrement de l'E-
 glise, seu dq' alliance, exhibitif de la grace de
 Dieu en Iesus Christ, le sang d'un homme pe-
 cheur ne peut estre ce lauement: car le sang du
 fils de Dieu est l'unique lauement de nos pechés.
 Pour responce à ce passage du 3. de S. Iean, le dis
 que s'il y est parlé du baptesme, cela ne se doit en-
 tendre qu'en cas de mespris: c'est que si quelqu'un
 pouuât estre baptisé, & ayât la cōmodité de se fai-
 re baptiser, le reiette par mespris, vn tel ne peut
 estre sauué: duquel Baptesme parle Sainct Pierre
 au 3. ch. de sa 1. Epistre. De ce lauement des ames,
 parle Zacharie 13. 1. Que l'Eglise Romaine appel-
 le *Baptismus flaminis*. Au 7. de S. Ieā Iesus Christ

ayant dit que celuy qui croit en luy decoulera fontaines d'eau viue. S. Jean adioute que par ceste eau il entendoit l'esprit que receuroyent ceux qui croient en luy. Et comme en S. Mathieu ch.3. vers.11. il est dit que Iesus Christ nous baptise, ou laue du saint Esprit, & de Feu, pour dire du S. Esprit eschauffant & purifiât nos cœurs: aussi naistre d'eau & d'esprit, signifie estre regeneré du S. Esprit lauand & nettoyant les ames, qui est vne façon de parler familiere entre les hommes, & vsitee en l'Euangile, comme en S. Iehan 14. vers.6. *Je suis la voye, la verité, & la vie.* Pour dire, Je suis la voye veritable à la vie.

L I M B E D E S P E R E S.

Le quatriesme lieu est le limbe des peres & des meres, c'est à dire des personnes qui ont vecu deuant la venue de Iesus Christ. Là estoient (disent-ils) Adam, Eue, Noé, Abraham, &c. iusques à ce que Iesus Christ les a deliurés de ceste prison en reuenant des enfers le iour de la Resurrection: luy mesme (disent nos aduersaires) les a introduits au ciel par son Ascension. Car ils estiment que l'entree de Paradis n'estoit encores ouuerte deuant que Iesus Christ y entrast en son Ascension: Mais pource que Iesus Christ a dit au larron, tu seras aujourdhuy avec moy en Paradis, dont appert que ce larron est entré en Paradis quarante trois iours deuant l'Ascension de Iesus Christ: nostre moine vient au deuant, & se sert de son priuilege. Il veut que par le Paradis

dis on doit ici entendre les enfers , c'est à dire les limbes ou le Purgatoire , car (dit-il pag.95.) *Par tout où est la presence de Dieu , là est Paradis*, c'est à dire que le larrō estât en croix estoit en Paradis, puis que Iesus Christ estoit present, & que Iesus Christ se mocquoit , luy promettant qu'il seroit bien tost en Paradis , puis qu'il y estoit desia. Or pource que quarante iours se sont passez entre la Resurrection & l'Ascension , il faut dire que les ames sorties du limbe pendant ce temps ont esté posees en sentinelle quelque part, ou qu'elles se sont pourmenees icy bas , car là dessus nous n'auons nulle decision des Papes, auxquels appartient de decider des matieres de la religion , comme ceux qui ne peuent errer en la foy, & se vantent en leurs Canons d'auoir tout le droit dans l'escrein de leur estomach. Nostre Cordelier, & l'auteur du feu d'Helie disent que durant ces quarante iours ces ames estoient avec Iesus Christ, c'est à dire que Iesus Christ estant en la Chambre avec ses Apostres, toutes les ames du viel Testament y estoient aussi. Quand il alloit en Emaus ces ames suuyoyent. Quand il estoit au bord de la mer, ces ames aussi estoient amassees ou renees sur le grauier.

En ce limbe entroyēt deux sortes d'ames, les vnes, qui n'ayants besoin de purgation, entroyēt du premier coup en ce limbe , les autres qui y entroyent apres auoir acheué leur purgation & satisfaction en Purgatoire. Et estoit lors le tourment de Purgatoire plus long qu'en ce siecle,

pource que les souuerains Sacrificateurs ne dō-
 noyent point en ce temps-là d'Indulgences, &
 ne tiroient encores les ames du purgatoire. Dōt
 appert que Dieu estant maintenant plus liberal,
 c'est à tort qu'on appelle ce premier aage le sie-
 cle doré. De ce limbe donc nos gens veulent
 que Iacob ait parlé au trenteseptiesme de Ge-
 se, quand il dit, (selon la version Romaine) *Je*
descendray pleignant mon fils en enfer. Donc (di-
 sons-nous) il faut aussi qu'au chapitre 42. verset
 38. où ces paroles sont repetees, Iacob ait parlé
 de ce limbe: Et toutesfois il dit là que les blancs
 cheueux y descendront: Les ames donc sont che-
 uelues, ou ces bons peres descendoient au limbe
 avec le poil gris: faut donc aussi presupposer qu'en
 ce pays il y a des barbiers: Et toute ceste absur-
 dité est pour ne vouloir sçauoir que *Sheol* en
 hebreu, & notamment en ces lieux, signifie tan-
 tost l'estat des morts, tantost le Sepulchre: quoy
 qu'ils y soyent forcés par tant de passages de l'E-
 scriture, comme au Pseaume 30. verset 4. & 14.
 vers. 7. & infinis autres lieux, Ils produisent aussi
 Zacharie chapitre 9. & Saint Paul eph. 4. mais
 cōtent seulement les lieux: & laissent deuiner le
 lecteur, & ont raison. car de limbe il n'en est par-
 lé en toute l'escriture. Ains au contraire nous
 voyons au 9. de S. Luc qu'elie & Moysse parlent
 à Iesus Christ en la montagne: dont appert qu'ils
 n'estoient point en vn cachot sousterrain. Et si la
 mort de Iesus Christ a bien eu la vertu de deli-
 uer des enfers les Peres du vieil Testament,
 pourquoy non du limbe qu'on dit estre v-

ne plus douce prison.

Quant aux passages de Zacharie chap. 9. Il n'y est point parlé de limbe, mais de la deliurance de l'enfer sous la figure de la deliurance de la captiuité de Babylone: les mots du prophete sont, *Au sang de ton Alliance tu as deliuré tes prisonniers du lac où il n'y a point d'eau.*

On nous obiecte aussi S. Paul ephes. 4. où parlant de l'incarnatiō & habitation de Iesus Christ en terre, il dit qu'il est descēdu es plus bas lieux de la terre: accommodant à Iesus Christ les Paroles de Dauid Ps. 139. vers. 15. ou Dauid se dit auoir esté formé es plus bas lieux de la terre: c'est à dire au ventre de sa mere: & selon le grec, *ἐν τοῖς κατωτάτοις τῆς γῆς* au superlatif: Mais qu'a cela de commun avec le limbe? Moins encores s'entend de l'extraction des Peres hors le limbe, ce qui est au vers. 8. *qu'il a mené captiue multitude de captifs:* car auroit il emmené captiues les ames des Peres, veu qu'on veut qu'il les ait tirés de captiuité: car il y a au Grec *ἠχμαλώτισεν* qui signifie mener en captiuité ceux qu'on a pris cōme à la pointe de l'espee. Ces captifs dōc sont les diables, la mort &c. L'auteur du feu d'Helie nous en baille d'vne: il fait dire à S. Paul, Hebr. ii. vers. 39. & 40. que ces Peres ne sōt point salariez auāt nous: Mais on ne trouuera pas vn mot de cela, ni là ni ailleurs. Maintēāt celieu est vuide si on ne trouue quelqu'vn pour y loger: Et pource qu'il est croyable que les Cordeliers suiuant leur reigle n'ētrēt point en Purgatoire que deux à deux, ce limbe estant en chemin du Purgatoire, sem-

ble fort propre pour retirer celuy qui estât parti d'icy seul attendroit son compagnon.

Recé feu-
xi.

Outre ces quatre lieux, Bellarmin qui a escrit nouvellemēt à Rome, & cōme au sein du Pape, avec approbation, & louange de toute l'Eglise Romaine, & particulieremēt de nos Docteurs, met vn cinquiesme lieu au 7. chap. du 2. liure de Purgatoire : c'est assauoir vn pré clair & diapré de fleurs odoriferantes, lequel il fait estre vne dependance du Purgatoire, & cōme vne arriere chambre, en laquelle sont ceux qui sont traittés plus doucement : & se fonde sur l'authorité du venerable Beda, & de Denis le Chartreux auteur de grande autorité, farci de reuelations fantastiques: il deuoit adiouster cōment naissent ces fleurs, sans pluye & sans soleil : & d'où vient ceste belle clarté és lieux profonds de la terre. De ceste prairie les ames entrent immediatemēt en Paradis. Mais deuant la venuë de Iesus Christ elles entroyent de là au limbe, qui estoit chose digne de compassion, d'vn pré clair, & recreatif estre enfermé en vne prison obscure.

Tel donc est le bastiment que Messieurs nos Maîtres ont basti sous terre, faisant par vn ordre contraire à la nature les chambres basses estre les plus chaudes, ayants sans l'authorité de l'Euangile foui sous terre diuers compartimens, comme taupes, auégles au Soleil de la parole de Dieu.

Et c'est icy que ie veux supplier le lecteur de remarquer parmi toute ceste cabale, vne certaine espece d'ames qui doiuent auoir plus de souplesse

plesse & d'experience que les autres, tant on leur fait faire de tours & de pourmenades: Ces ames sont celles qui sorties du corps sous l'ancien Testament ont esté premierement presentées deuant le Iuge, & de là enuoyées en Purgatoire: d'où estant sorties apres vn feu cuisant, sont entrées en vn pré clair, & recreatif. Puis de ce pré sont passées au limbe, de là sont sorties avec Iesus Christ. Puis ont suyui Iesus Christ sur terre quarante iours. Finalement sont entrées en Paradis. Pardonnons à Platon, & à la Metempsychose: car ses reuolutions & passages d'ames sont moins prodigieuses, & Messieurs nos Maistres emportent le prix d'estre inuentifs par dessus les Poëtes.

Ces choses expediées & representées comme en vn tableau, il nous reste d'examiner ce Purgatoire, & les autres abus qui en dependent, & montrer que la parole de Dieu est vn fleuue plus que suffisant pour esteindre ce feu tant profitable au Pape. Le lecteur obseruera s'il luy plaist que le Purgatoire est mis par nos aduersaires entre les articles de Foy, & sans lequel croire on ne peut estre sauué, afin que l'importance de la matiere oblige son attention. Nous rompons vne des iambes de ce Colosse, vn des principaux piliers de la Babylone.

Ball. lib. 1.
de Purgat.
cap. 11.
Hæc sunt.

Que l'Escriture sainte est iuge suffisante de ceste question, comme aussi de tout autre different concernant la foy, & qu'elle ne parle point du Purgatoire: ni d'indulgences pour tirer les ames de ce tourment.

C'EST vne chanson surannée, entre nos aduersaires que l'Escriture sainte ne contient pas tout ce qui est necessaire à salut: Et qu'il y a outre la Sainte Escriture vne parole non écrite, pareillement reigle de nostre foy, & des traditions que le Concile de Trente veut que nous receuions avec pareille foy & reuerence que l'Escriture Sainte: Là où l'Escriture leur defaut, ils ont recours à la tradition & à la coustume: ils imitent Barrabas, & veulent se sauuer par la coustume aux despens de Iesus Christ, & de sa parole. Iusques là qu'ils mettent la tradition de l'Eglise Romaine par dessus l'Escriture, puis qu'ils tiennent que l'aauthorité de l'escriture est fondée sur la tradition de l'Eglise.

De là vient la condamnation de Luther par Leon X. pour auoir entre autres heresies osé dire, qu'il n'est pas en la puissance du Pape & de l'Eglise Romaine de bastir ou establir des articles de foy: Et l'inscription du Canon, *In Canonis*, qui dit que les Epistres Decretales des Papes sont contées entre les liures Canoniques, Et la vanterie du Pape Leon IV. que nous ne pou-

uons

Sess. 4. pari
pietatis
affectu ac
reuerétia.

En la bul-
le
Exurge
Domine.
qui est au
bout du
dernier
Concile
de Latrā.
Dist. 19.
Quest. 1.

vous lire sans horreur, qui est en la cause 25. par laquelle il se vante de donner à l'Eglise des loix auxquelles toutefois luy mesmes n'est pas suiet: pour ce que il est Seigneur sur les loix & decretz.

Can. Ideo aliter agendo, se decretorū Dominos esse ostendunt.

Entre ces traditions la plus profitable au Pape est le Purgatoire: touchant lequel plusieurs Docteurs de l'Eglise Romaine confessent ingenuement qu'il n'y a en toute l'Escriture S. vn seul passage qui en parle expressément: & mes aduersaires en leurs liures ardents le recognoissent tacitement, car encores qu'ils gehennent quelques passages de l'Escriture pour en tirer le Purgatoire, toutesfois apprehendans de se submettre totalement à vn iuge si peu fauorable, ils luy donnent souuent quelque attaque; L'auteur du feu d'Elie parle ainsi, *Ores qu'en l'Escriture il n'y auroit rien du Purgatoire, la conclusion de du Moulin ne laisseroit d'estre mauuaise pour dire qu'il n'y a point de Purgatoire:* & amasse plusieurs choses qu'il maintient n'estre point en l'Escriture Saincte. Et le Cordelier est bien d'vne ignorance si hardie que de dire qu'en l'ancien Testament il n'y a pas vn seul mot expres de l'immortalité de l'ame. C'est pourquoy il nous est nécessaire auant que passer plus auant de taster au vif ces Docteurs là dessus, & defendre la perfection de l'Escriture saincte: Nous auōs cet honneur en la corruption de ce siecle, d'estre Aduocats de la cause de Dieu, & de la dignité de sa parole, laquelle (comme dit S. Paul 2. Tim. 3.) nous peut instruire, ou rendre sages à salut, laquelle (comme dit Athanase) suffit seule abon-

Roffensis. Pct. à So 10.

pag. 62.

pag. 16.

Initio lib.
2. aduers.
gentes.

Deuter. 4.
vers. 2. j

dainment à nous instruire en toute verité. En la quelle cōme dit Chrysostome sur le 2. chap. de la 2. aux Theſſal. est contenu clairement tout ce qui est necessaire. Car seroit il possible que les cinq liures de Moyse ayēt iadis suffi pour instruire l'Eglise à salut, & que maintenāt ces mesmes liures avec les Prophetes, Euangelistes & Apostres ne fussent point? Que Dieu ait defendu d'adiouster ni diminuer aux liures de Moyse, & maintenant, que tout le vieil & nouveau Testament nous donne plus ample instruction, il soit permis d'adiouster vne parole non escrite? des autres liures Canoniques? des autres articles de Foy? Que si l'Euangile est suffisant pour nous sauuer, qui sera si hardi de dire que le nouveau Testament ne contient qu'vne partie de l'Euangile? Alleguer ou la tyrannie de la coustume, ou l'ancienneté d'vne tradition sans parole de Dieu, qu'est-ce autre chose qu'alleguer ancienneté d'erreur? armer de pareilles raisons les Iuifs & les Payens, yeu que le mensonge est fort ancien, voire des le commencement, & qu'il n'y peut auoir aucune prescription de temps contre la verité?

Puis adioindre à l'Escriture sainte vne parole non escrite, & égaller les traditions de l'Eglise Romaine aux liures du vieil & du nouveau Testament, c'est fort raualler la Maieſté de la Sainte Escriture: c'est faire ce qui est defendu en la Loy de Moyse, labourer avec vn bœuf & vn asne: accoupler choses fort inegales: égaler l'homme à Dieu, & le plomb des bulles Papales

à l'

à l'acier du glaive spirituel de l'Euangile. Vray est qu'ils nomment ces Traditions , parole de Dieu, & traditions Apostoliques: mais c'est sans nous dire à qui , & quand Dieu les a premièrement inspirées : On nous baille le Canon de la Messe pour tradition Apostolique, auquel cependant sont nommées des personnes qui ont vescu 300. ans apres les Apostres : Ainsi les Indulgences, le Pardon de tout peché au bout de vingt & cinq ans, la communion sous vne espece, l'extraction des ames de Purgatoire par Indulgences Papales, empescher le peuple de lire en l'Escriture sainte: l'accoustumer à prier Dieu en langue non entendue de celuy mesmes qui prie: la feste Dieu, l'eleuation & pourmenement de l'hostie : les grains benits , la Confrairie du cordon chargée de tant de pardons & priuileges, & choses pareilles, qu'ils confessent eux mesmes auoir esté introduites long temps depuis les Apostres, seront à ce comte parole de Dieu & traditions Apostoliques: & à bon droit, puisque le Pape se nomme Dieu, & sa sainteté: Et la Maïesté Diuine: Et l'Espoux de l'Eglise en infinis lieux de ses Canons , voire comme dit Bellarmin, *etiam Christo secluso*, mesmes Iesus Christ estant exclus ou mis à part, au premier liure du Pontife Romain chap. 9. Puis que pareillement le Pape nomme sa charge Apostolat, & tout son equippage Apostolique, sa chambre, ses lettres, sa chaire, son manteau, son palais. Et si Dieu n'a pitié de nous, finalement on dira les chausses & éguillettes Apostoliques: Ces traditions donc sont en ce

Can. Sacris
Dist. 96. Et
Glossa Cle-
mentinæ
cum inter
1. lib. Sa-
crar. Cerē.
sect. 7. cap.
6. sedes
Deit. sedes
Apostoli-
ca.
Dernier
concile de
Latrā (ess.
9. Diuinæ
Maïestatis
tux con-
spectus.

sens nommées Apostoliques.

Or qu'en tout cecy le but de Messieurs nos Maistres est d'euiter la saincte Escripture, laquelle leur fait leur procez, il appert par ces mots de *parole non escrite*, car quest-ce qu'une parole non escrite, si non vne Chimere en l'air, vne idee imperceptible? Car où pourray ie trouuer ceste parole non escrite? Que s'il la faut chercher (cōme ils disent) en la bouche de l'Eglise vniuerselle, quād auray-ie assemblé l'Eglise vniuerselle pour m'en informer? ou s'il faut que le peuple s'en rapporte à son Curé, cōment sçaura-il si ce Curé parle cōme l'Eglise vniuerselle? quel party choisira-il lors que les Docteurs discordent, comme maintenant ces trois Docteurs, iusques à censurer, & descrier par les profnes l'un d'entr'eux? Ou si quelqu'un naist en vne Eglise heretique, ou entre deux Eglises se fondantes sur contraires traditiōs, comme entre la Grecque & la Romaine? Que s'il faut chercher ceste parole de Dieu non escrite és liures des anciēs Docteurs, elle est donc escrite, & encores ces liures sont suiets à faillir. Neantmoins les traditions de l'Eglise Romaine, comme les sus alleguées, & le Purgatoire ne s'y trouuent point, ainsi que nous monstrerons cy dessous.

D'abondant puis que on nous fait accroire que le Pape a des lettres de creance, en sorte qu'il faut faire tout ce qu'il nous commandera, & croire tout ce qu'il nous voudra persuader, encores que cela ne se trouue en l'Escripture S. lors que l'Eglise Romaine a besoin de reformation

tion

tion, *in capite & membris*, comme c'est la plainte ancienne, quel moyen d'y proceder, veu que celui qui doit estre reformé fait les loix, & est Iuge souuerain en toutes causes de la religion, & par conséquent en sa cause? - ia n'aduienne que l'homme soit iuge en la cause de Dieu, ou que toutes les inuentions des Papes pour hauffer leur empire, soyent prises pour parole de Dieu, & reigle de nostre Foy.

Mais oyons les productions de ces Docteurs, & toutes les matieres qu'ils disent n'estre point contenues en l'Escriture. Nostre Moine Observantin marchera le premier. Il dit que au vieil Testament, il n'y a pas vn mot expres de l'immortalité de l'ame, posons le cas qu'ainsi soit, mais quel interest a il à rechercher les defauts de l'Escriture sainte? Mais s'il eust bien cerché, il eust trouué ces mots au dernier ch. de Daniel.

Plusieurs de ceux qui dorment en la poussiere de la terre s'esueilleront les vns en vie eternelle, les autres en opprobres & infamie eternelle: Vers. 2.
 que peut on dire de plus expres? & en l'ecclésiaste chap. 12. vers. 9. *La poudre retourne en terre comme elle y auoit esté, mais l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné.* Et aux Nombres 23. Baalam desire de mourir de la mort des iustes, preuue euidente qu'il estimoit leur mort bienheureuse. Que si ce frere Mineur estoit autant versé en l'Escriture sainte qu'en la regle de S. François, il n'auroit dit vne chose si impertinente, & pleine d'impieté, pour laquelle il merite de changer d'ordre, & des freres Observatins

estre renuoyé aux freres ignorans. L'auteur du feu d'Helie en entasse bien d'auantage, il nous demande donc que nous prouuions par la sainte Escriture ceste proposition, *Que la sainte Escriture contient tout ce qu'il faut croire.* Mais nous ne disons pas cela : Ains nous pouuons & deuons croire beaucoup de choses qui ne sont pas en l'Escriture. Ainsi nous croyons que Romulus avec vne troupe de brigans a basti Rome. Nous croyons l'histoire de la Papesse Jehanne comme attestée par tât d'auteurs amis, & seruiteurs du Pape, & dont paroissent encores auourd'huy tant de traces. Nous croyons que le Pape Alexandre III. a mis le pied sur la gorge à Frederic Barberouffe sur les degrez du temple de S. Marc à Venise, où ce fait Heroique est encores representé. Nous croyons les histoires qui disent que l'Empereur Henry VII. a esté empoisonné en vne Hostie, & mille telles histoires tant vieilles que nouvelles, desquelles toutesfois il n'est point parlé en l'Escriture. Seulement nous disons que l'Escriture sainte contient tous les enseignemens & doctrines necessaires à salut, & disons cela apres S. Paul, qui dit en la 2. à Timoth. chap. 3. qu'elle nous peut rendre sages à salut. Or que demandons nous d'auantage? & le mesmes 1. Cor. 4. nous defend *de presumer outre ce qui est escrit.* Et nous auons sur la fin du nouueau Testament ces paroles, *Je proteste à chacun qui oyt les paroles de la Prophetie de ce liure, que si quelcun adionste à ces choses, Dieu adionstera sur luy les playes escrites en ce liure:*

Stella.
Platina.
Liure d'indul-
gences
imprimé
à Rome.
Volacer-
ran.
Sabellicus.
Martinus.
Pollinus,
&c.

Dieu em-
poisonné.

Verf. 1.

Verf. 6.

ure: A quoy nos aduersaires ne peuuent repli-
 quer qu'il est là seulement parlé du liure de l'A-
 pocalypse. Car le Concile de Friuli approuué
 par le Pape les bride, duquel voicy les mots, *En*
l'Apocalypse l'Apostre Iean sous l'appellation
d'un liure a protesté de toute la suite des deux Te-
stamens, disant, Si quelqu'un adiouste, &c. Item il
 me deffie de prouuer ces huit choses par l'Escri-
 ture sainte, lesquelles toutes il presuppõe tacite-
 ment estre necessaites à salut. 1. *Le Baptesme*
des petits enfans, lequel toutefois est prouué par
 les Iesuites & Docteurs de l'Vniuersité de Lou-
 uains & par le Catechisme du Cõcile de Tren-
 te, par plusieurs passages de l'Esriture. Ainsi ce
 Docteur prend à partie vn corps, de Docteurs
 Romains, & vne Vniuersité, & le Concile de
 Trente. 2. *La nõ repetition du Baptesme contre les*
Anabaptistes, qui est la mesme chose que le Ba-
 ptesme des petits enfans: car les Anabaptistes re-
 baptisent ceux que nous auons Baptisé, pource
 que ils estiment que le Baptesme. receu en l'en-
 fance est nul. 3. *La procession du S. Esprit*, laquel-
 le se prouue par les lieux, esquels il est appelle
 l'Esprit de Dieu & l'Esprit de Christ: Et le Con-
 solateur que le Pere enuoye au nom du Fils: le-
 quel prend du Fils &c. 4. *La consubstantialité du*
Pere & du Fils, laquelle se prouue par ce que le
 Fils est Dieu, Ieh. 1. 1. Voire nostre grand Dieu,
 Tite 2. 13. par consequent vn Dieu avec le Pere,
 car il n'y a qu'vn Dieu, 1. Corint. 8. 6. & estans
 vn mesme Dieu, ils sont par consequent vne
 mesme substance. Nous auons aussi S. Iehan en

Cõcilium
 Foroiulij.

En l'Indice
 Biblicus,
 imprimé à
 Anuers
 par Plati-
 nin. l'an
 1578. pag. 5.

* Rom. 8.
 Verf. 9. &
 11. Ieh. 14.
 26. & 16.
 14.

sa 1. Epistre chap. 5. qui dit ainsi, *Il y en a trois qui rendent tesmoignage au ciel: Le Pere, la Parole, & le S. Esprit, & ces trois sont vn. 5. La perpetuelle Virginité de la vierge Marie contre les Antimarianites.* Mais ce n'est pas vn point necessaire à salut, la bienfiance plus que la necessité nous induit à la croire. 6. *La translation du Sabbath au Dimanche* : article non necessaire à salut:

Il a voulu dire Antidicomarianites, ou Heluidiés

Apocal. 1. le fus ravi en Esprit vn iour de Dimanche.

Toutesfois on void par le premier chap. de l'Apocalypse, vers. 10. & par le 16. chap. de la premiere aux Corinth. vers. 1. & Actes 20. vers. 7. Que ceste institution est du temps des Apostres. 7. *La celebration de la feste de Pasques contre les Quarto decimains* : Ce qui n'est non plus important à salut, tesmoin la censure & reprimende qu'Irenée en fait à Victor Euesque de Rome qui s'escarmouchoit par trop là dessus: l'Epistre d'Irenée se void en l'histoire d'Ensebe, liure 5. chap. 23. 8. *Qu'il n'y a que trois personnes en la Trinité*: chose que ni l'Escripture S. ni homme qui ait eu quelque goutte de sens commun, ne s'est iamais estudié de persuader, qu'en vne dualité de personnes, il n'y en ait que deux, en vne Trinité que trois. 9. Finalement il ameine *le lauement des pieds fait aux Apostres par Iesus Christ*, lequel nous ne scaurions (dit-il) prouuer n'estre point vn Sacrement, & nous desfie là dessus: Nous respondôs que qui diroit que ce lauement de pieds est vn Sacremēt de l'Eglise Chrestienne, deuroit prouuer son dire par l'Escripture S. Mais vouloir môtrer, qu'il n'est pas Sacremēt, c'est vne curiosité inepte: car avec pareille raison il

Ion il faudroit montrer infinies autres choses, comme que l'oignement des yeux de l'aveugle, Ieh. 9. 6. l'entrée de Iesus Christ sur l'asnon, son saye sans coustures, la malediction du figuier, ne sont pas Sacremēs : & ce que Iesus Christ a fait en lauuant les pieds à ses disciples n'estoit que la coustume ordinaire : seulement Iesus Christ fit ce que deuoit faire vn seruiteur, & ce lauement n'estoit point vn seau de l'alliance de Dieu, mais vn exēple d'humilité aux Apostres, il n'y a nulles paroles adiointes au signe, nul commandemēt d'administrer ce lauement en l'Eglise. Rom. 4. 11.

Sont-ce là dōc les choses pour lesquelles l'Escriture est accusée auiourd'huy d'imperfection, & appellée vne piece de regle, & vne partie de la parole de Dieu, à laquelle pourtant il faille adiouster vne parole non escrite ? Et ces Messieurs qui sont si ingenieux à expliquer l'Escriture, qui disent que le Pape ne peut errer en la Foy: pource que I. Christ a dit : *Pierre i'ay prié que ta Foy ne defaille point:* & que le Pape est souverain sur l'Eglise & sur les Royaumes, sur le spirituel & sur le tēporel, pource que S. Pierre a dit voicy deux glaiues. Et que le Pape ne peut estre iugé de persōne, pource qu'il est escrit: L'homme spirituel iuge de tout, & n'est iugé de persōne: Et qu'il n'y doit auoir qu'un chef, parce qu'il est escrit, *Au cōmēcemēt Dieu a crée le ciel & la terre.* Et que l'homme peut faire plus que Dieu ne cōmande en sa Loy, pource que le Samaritain a dit à son hoste: *Tout ce que tu despēdras d'auantage ie te le rendray à mon retour.* & que Iesus Christ a

Extrauag.
 de Maio.
 rit. Et
 obed.
 Can. Vnā
 Sanctam.
 1. Corint.
 2. 15.
 Ibidem.
 Non in prin
 cipis. sed in
 principio
 creauit
 Deus cælō
 & terram.
 Luc 10. 35.
 Quicquid
 superero-
 gaueris
 reddam
 tibi.

institué vn sacrifice propitiatoire en la Cene, pource qu'il a dit *faictes ceci*. Que le Pape est plus grand que l'Empereur, pource qu'il est escrit, Geneſe. i. vers. 16. *Que Dieu a crée deux grands luminaires*, le plus grand est le Pape, le moindre est l'Empereur & les Rois, comme dit le Pape Innocent. III.

De maiorit. & obedi. Tit. 33. can. solita quanta inter solem & Lunam tanta inter pontifices & reges differentia. 1. Phys. Aristot. ca. 4.

Ces Messieurs donc si subtils & inuentifs en leurs explications, qui tirent toutes choses de toutes choses, selo la philosophie d'Anaxagoras: ne pouuoient ils pas bien aussi prouuer ces huit poincts par l'escriture, veu que nous avec nostre stupidité les y trouuons sans difficulté? Mais la verité est que ce n'est pas faute d'inaention en eux, mais faute de bonne foy: & ils recherchent tels defauts de l'Escriture, afin qu'on trouue moins estrange qu'il n'y est point parlé de peindre la Trinite, d'adorer les images: de tirer les ames de Purgatoire par indulgences Papales: Du celibat des Pasteurs, de la distinction des viandes: bref de toutes leurs traditions. Ils ont donc de l'interest à raualler l'authorité de l'Escriture Saincte, & à l'accuser d'imperfection: Mais le plus seur est d'empescher que le peuple ne la lise: & n'en puisse rien apprendre que par la bouche de ceux qui ont de l'interest à la supprimer, & qui tirent des grands profits de l'ignorance du peuple.

Nous voudrions donc que les auteurs de ces torrens, feux, & fournaises missent vn peu la main sur leur cōscience s'ils la peuuēt trouuer, & nous dissent en foy de Docteurs, si ceste parole non

le non écrite, & ces lettres de creance, ne sont point vn moyen que le Pape s'est preparé pour forger nouveaux articles à son profit: vn cachot pour faire de la fausse monnoye, & rongner la parole de Dieu? Leur consciéce leur dit qu'ouy: ils ont trop d'entendement pour l'ignorer, mais les raisons mondaines les emportent. Es vns l'esperance de gain, es autres la crainte, es autres quelque dessein mondain, parlent plus haut & ont plus de voix en chapitre que la conscience.

Puis donc que la parole de Dieu, contenue es liures du vieil & nouveau Testament, est la seule & suffisante regle de nostre foy, & que le Purgatoire (si on croit nos aduersaires) doit estre creu comme vn article de foy, & sur peine de damnatiõ: c'est merueilles que Dieu en l'ancien Testament ayant ordonné des sacrifices & expiations pour toutes sortes de pechés, & de souillures, iusques à la lepre, au flux de sang, & à l'attouchement d'vn mort, n'ait ordonné aucune expiation ni sacrifice, ni satisfaction, ni priere pour les ames qui estoyét en Purgatoire. Les Anciens Patriarches & bons seruiteurs de Dieu, Abraham, Isaac, Iacob, Ioseph, Moysé, Aaron, Iosué, Samuel, Dauid &c. n'ont point desiré qu'on priaist pour eux apres leur mort, ni prié pour aucun trespasé, à ce que Dieu les tiraist du feu de Purgatoire. Vray est qu'ils lamentoyent leurs morts, mais parmi tout ce deuil, pleurs, ieufnes, nulle trace de Purgatoire, ni de priere pour les ames des trespasés, afin de les tirer de ce feu. Et de fait tels pleurs & ieufnes

Bellarm.
Lib. 1. de
Purg. cap.
11. §. hac
sunt.

1. Sam. 31.
13.

Sam. 28. estoient mesmes pour les meschans , & morts
 46. en inimitié contre Dieu: comme pour Saul, au-
 quel est declaré par le moyen de la Pythonisse
 peu d'heures deuant sa mort, que Dieu luy estoit
 ennemi, & qui est mort peu apres auoir consul-
 té vne sorciere : Ainsi Dauid pleure Absalom
 mort, en rebellion & trahison contre son pro-
 pre pere. Pour tels l'Eglise Romaine dit qu'il ne
 faut point prier. Combien grands furent les
 pleurs sur la mort de Iacob & de Moysse , les-
 quels comme saincts, & rares lumieres de l'Egli-
 se ne peuuent estre entrés en Purgatoire ? Aussi
 les Sacrificateurs de la Loy n'ont iamais donné
 d'indulgences, ni fait requeste pour abbreger
 ceste punition si cuisante; & ceux qui mouroyét
 ne fondoient point de seruices ou sacrifices
 pour tirer leurs ames de ce feu.

Pag. 16. &
 15.

Le Cordelier icy cherche vn eschappatoire,
 mais le pertuis est trop petit pour passer. Il se
 plaint qu'au lieu de chercher la vraye lumiere en
 la Loy de grace, c'est à dire en l'Euangile, nous la
 cherchôs en la Loy Mosaique obscure & tenebreu-
 se. En bon François, il recuse le vieil Testament
 comme iuge incompetet à cause de l'obscurité.

A quoy nous respondons que voirement les
 propheties des choses futures, & les ceremo-
 nies du vieil Testament ont moins de clarté que
 l'Euangile: mais les commandemens de Dieu y
 sont couchés en termes clairs & expres : or
 nous demandons quelque commandement de
 Dieu au vieil Testamēt, par lequel il ait esté cō-
 mandé de prier pour les morts, ou de sacrifier

pour

pour eux, ou de leur distribuer les merites & satisfactions superabondantes des Sainctz, comme d'Abraham & Moysé pour les tirer de Purgatoire. Là nos aduersaires sont acculés, & rongent leur frein: car s'il y auoit aucun commandemēt qu'on peust tordre à ce sens, eux qui donnent si dextremēt la gehenne à l'Escriture, sans doute nous l'eussent produit.

Et c'est icy que nostre moine sue en son froc, & se veut sauuer par des blasphemes, comme ceux qui assiegés du feu sautent par les fenestres. Il n'accuse plus le vieil Testament d'obscurité, mais d'omission & imperfection, *Combiē de choses* (dit-il) *Dieu a il laissé de dire en l'ancien Testamēt, pour oster toute occasion au peuple d'idolatrer, qui toutefois sont necessaires à salut: cōme l'innuocation de la Trinité, l'immortalité de l'ame.* Et en la page 18. il dit que sous la Loy les prieres pour les fideles trespassés n'estoyent si frequētes & publiques, pour ne donner de la occasiō aux Iuifs de penser avec les Gentils qu'on deuoit sacrifier aux puissāces infernales: en secōd lieu à cause que auāt la redēptiō du gēre humain l'estat des trespassés n'estoit pas tant cogneu comme apres que nostre Seigneur Iesus Christ fut descendu aux enfers: En troisieme lieu parce qu'on n'auoit pas tant de moyen de secourir les morts, cōme apres que les merites de la mort & passion de nostre Seigneur ont esté mis entre les mains de l'Eglise pour les appliquer. Autant de paroles autant de monstres, & de blasphemes.

Premierement sur ce qu'il nie qu'au vieil Testament il soit parlé de l'immortalité de l'ame,

nous auons ci deffus oui la deposition de Daniel, de Salomon, de Balaam prophetisant: ioignons y le rauissement d'Helie & d'Henoch, preuue de leur immortalité. Les paroles de Iacob mourant, *Seigneur i ay attendu ton salut.* L'esperance de Iob s'asseurant qu'apres que sa peau seroit rongée il verroit Dieu en sa chair. Les paroles de Dieu mesmes qui se dit Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Iacob: Dieu n'est pas le Dieu des morts (dit Iesus Christ) mais des viuans. Le seul nom de religion emporte l'immortalité de l'ame, laquelle ostée qu'est-ce religion qu'un ioug importun, vne crainte scrupuleuse, vn traual superflu? Si nous n'esperons en Dieu qu'en ceste vie, (dit S. Paul) nous sommes les plus miserables de tous les hommes: or qu'estoit ce le vieil Testament sinon la religion du peuple de Dieu? il presuppouse d'oc, & porte comme escripte au front l'immortalité de l'ame.

Quant a l'iuocation de la Trinité, elle est commandée au vieil Testament entant que il est commandé d'iuoquer Dieu Ps. 50. Car celui qui iuoque Dieu iuoque la Trinité.

Mais que dirons nous de la prudenece de nostre moine, lequel fait Dieu merueilleusement pouruoyant en ce que il n'a point voulu parler de l'immortalité de l'ame, pour oster aux Iuifs occasion d'idolatre? Pauvre homme, Dieu ne remede point à vn mal par vn autre, moins encores à vn moindre mal par vn plus grand: à l'idolatrie par l'Atheisme, à la superstition par l'Irreligion, inere de tout débordement. Comme
qui

Genes. 49.
Iob, 18. 26.

Matt. 22.
27.

I. Corill.
15. 19.

qui defendroit de parler iamais de Dieu ni en bien ni en mal, de peur de le blasphemer : qui se feroit couper la teste pour se passer de bonnet. Quelle prudence perdre le principal pour auoir les accessoires? vendre son cheval pour auoir du foin? Dieu ne remedie point aux maux à la façon des Papes, qui veulent (disent-ils) preuenir les heresies, en defendant l'vsage de la parole de Dieu: la diminution des biens Ecclesiastiques, en defendant aux clers le mariage, cõtre le commandement de S. Paul. 1. Tim. 3. 2. Mais encores si Dieu a suiui ce precepte de prudence au vieil Testamēt, pourquoy a-il changé d'auis au nouveau, où avec trop de simplicité, (si on croit ce moine) il inculque à tous propos la vie eternelle? Les hõmes depuis Iesus Christ sont ils moins enclins à Idolatrie? Il y a plus, car l'opinion de la mort des ames, & l'idolatrie, se suient souuent, & y a entre elles de la fraternité: Les Payens qui ont eu peu ou point d'esperance de la vie eternelle ont esté idolatres. Le Pape lehan XXI ne celebroit il pas la Messe, ne s'agenouilloit il pas deuant le pain, & toutefois croyoit que les ames des hommes mouroyent comme celles des bestes? pour lequel petit peché avec 54. autres, il est condamné par le Concile de Constance. Sess. 11.

Dist. 18.
can. de Syracufana.
Uxor &
filij per
quos Eccle-
siastica so-
let pericli-
tari sub-
stantia.

123.

Celle qui suit est feriale, & sent le conuent. Il rend vne autre raison pourquoy sous l'Ancien Testament, les prietes & sacrifices pour les trespassés sont si infrequentes, c'est (dit-il) à cause que auant la redemption du genre humain l'estat

des trespasés n'estoit pas tant cogneu comme apres que Iesus Christ fut descendu aux enfers. Il presuppose donc que Iesus Christ reuenant des enfers, en a apporté des nouvelles certaines, comme si Iesus Christ deuant sa mort n'eust pas cogneu aussi bien l'estat des trespasés comme apres sa resurrection: ou n'eust peu ou voulu instruire ses disciples de l'estat des trespasés aussi bien auant qu'apres sa mort. Mais encores quelles sont les nouvelles que Iesus Christ leur a rapportees? sans doubte celles que la Legende doree, & le liure de la vie & de la mort de Iesus Christ racontent, comment il est venu aux portes d'enfer, le bon larron nommé Dimas, marchât deuant luy avec vne croix, comme il a faict ouuir les portes: battu & garrotté les diables, entretenu les Peres des Limbes de beaux discours, & mille telles iolies histoires a l'imitation des Romains, que les Euangelistes ont oublié. Car de tout cela, ni d'autres nouvelles que Iesus Christ ait rapportées du Limbe, ou du Purgatoire, ou de l'enfer, il n'y en a pas vne syllabe en tout le nouveau Testament: Ce soldat resuscité dont parle Gregoire au 4. de ses Dialogues, chap. 36. & ce Nicolas dont est parlé en la legende de S. Patrice, qui descendit en Purgatoire par vn trou qui est en Hirlande, estant reuenu a esté rapporteur plus exact des choses qu'il a veuës là bas: comme d'auoir veu des hommes fricassés dans des poiles: des autres qui volettoyent au haut d'vne cheminée ardente, comme flammeches: vn pont de glace large de deux doigts, sous lequel passe

vn torrent de feu , sur lequel pont faut passer pour entrer en Paradis : Ainsi le monde est deuenu beau fils, & fort sçauant, mais aux despens de la pureté & simplicité de l'Euangile.

Finalemēt il dit que *sous l'ancien Testament on n'auoit point tant de moyēs de secourir les morts, comme apres que les merites de la mort & passion de Iesus Christ ont esté mis entre les mains de l'Eglise pour les appliquer.* Ce sont trois maximes forgées au Vatican, pour estayer la grandeur du Pape, & introduire le trafic des ames. La premiere. Que les morts n'ont peu estre si bien secourus auant la venue de Iesus Christ, qu'ils sont maintenant.

La seconde. Que les merites de Iesus Christ s'ot entre les mains de l'Eglise pour les apliquer.

La troisieme. Que ces merites de la mort & passion de Iesus Christ n'ont esté mis entre les mains de l'Eglise que depuis la venue de Iesus Christ, depuis lequel temps les trespasés ont mieux esté secourus: Et notés que par l'Eglise il faut entendre le Pape, lequel se dit estre le depositaire & gardien de ce thresor de l'Eglise, où il enferme les merites & satisfactions supererogatoires tant de Iesus Christ que des Saints & Moines. Ce qu'il ne faut trouuer estrange, car ayant pris le nom de Dieu & de Maiesté diuine, & le nom de Iesus Christ, se nommant l'espoux de l'Eglise, c'est peu de chose de prendre le nom de l'Epouse de Iesus Christ. Entrons donc en l'examen de ces trois maximes.

Sur la premiere, qui est *que les morts n'ont peu*

Dist. 96.
Cau. Satis.
Et au
conci-
le dernier
del. atrân.
Sess. 9.
Extra. de
Immun.
Eccles.
can.
Quonia.

estre si bien secourus auant la venue de Iesus Christ, que depuis: Je demande s'il parle du secours des hommes, ou du secours de Dieu. Dire que Dieu ait maintenant meilleur moyen de secourir les ames des trespasles qu'il n'auoit iadis, c'est blasphemer: sa puissance & sa bonté sont tousiours infinies, & sans accroissement, & ne demandent aide de nouueaux moyens. Mais s'il parle du secours des hommes, je demande encores, qui leur a donné ces moyens que les Anciens n'auoyent pas? Le Moine sans doute dira que Dieu les leur a donnés: Dieu donc les auoit: & s'il les auoit ie croy qu'il les employoit aussi bien que les hommes d'aujourd'huy: Dont s'ensuit que les fideles qui ont precedé la venue de Iesus Christ pouoyent par prieres & sacrifices demander à Dieu qu'il employast ces moyens, que depuis il a mis entre les mains des hommes: Pourquoi donc ne l'ont ils fait? Pourquoi n'y a il en la Loy aucun sacrifice pour les trespasles, nul seruice public institué de Dieu? Ainsi tousiours ceste difficulté demeure sans solution.

La seconde maxime est, *Que les merites de Iesus Christ sont mis entre les mains de l'Eglise pour les appliquer.* Doctrine autant pour le profit du Pape que contre l'Euangile. Car c'est chose notoire par l'Escriture que Iesus Christ s'est offert en rançon pour nous à Dieu, auquel nous estions redevables, & obligés à vne prison & peine eternelle. Dieu donc a receu ceste rançon de son fils, & s'il l'a receuë, quand s'en est il dessaisi, pour

pour la mettre entre les mains du Pape? nous sera il loisible en chose si importante, & où il y va de la participation au merite de Iesus Christ, de parler sans autorité de la parole de Dieu? Item quelle façon de faire prodigieuse, qu'un créateur ayant reçu d'un répondant la rançon de plusieurs prisonniers la mette entre les mains de quelqu'un de ces prisonniers pour l'appliquer aux autres? c'est chose non seulement sans exemple, mais mesme sans raison: on sçait qu'en tel cas il suffit que le créateur ou détenteur reçoive la rançon, & que le débiteur ou captif accepte ce bénéfice: Dieu a reçu pour moy pleine rançon de Iesus Christ mon répondant & redempteur, Dieu l'a donc par devers soy: ie n'iray point au Pape ni à personne du monde pour me la distribuer, ains ie me fieray en Iesus Christ & en sa mort, & en reconnaissance d'une si grande grace consacreray ma vie à son service. Les Pasteurs sont établis pour annoncer ceste grace au pecheur se repentant, & luy faire entendre que Dieu est reconcilié envers luy, & que quiconque croit en Iesus Christ obtient remission de ses pechés par son nom. Que si le Cordelier inuente quelque raison pour laquelle il soit nécessaire que le Pape ou ses Prelats soient depositaires & dispensateurs du merite de Iesus Christ, il se combatra soy mesme: car ces mesmes nécessités se trouveront deuant la venue de Iesus Christ, veu que tant les viuans que les morts de ce siècle là n'auoyent pas moins besoin des graces de Dieu que ceux d'aujour-

Actes 10.
vers. 43

d'huy. Que si le Pape a en son thresor les merites de Iesus Christ & des Saincts pour les dispenser aux autres, qui les luy dispense à luy mesmes? ou comment n'en prend il tant pour soy qu'il soit totalement hors de danger de Purgatoire d'où viét qu'apres sa mort on dit rât de Messes pour son ame? comment faut il que des simples prestres par Messes & suffrages appliquēt & dispensent les merites de Iesus Christ & des Saincts à celuy qui les dispensant aux autres, iusques à donner des cent mille ans de pardōs, n'en a peu prendre assés pour soy, quoy qu'il ait porté, si on le croit, les clefs de ce thresor iusques au dernier soupir de sa vie? Notés aussi que si dispenser ou appliquer les merites de Iesus Christ aux fideles est vne partie de la charge de Pasteur, il s'en suit que les tréspassés n'ont plus de part à ceste liberalité du Pape, veu qu'il n'est pas leur pasteur. Iuge maintenant le lecteur si ceste belle maxime n'est point vn appuy de Tyrannie, afin que le peuple pense ne pouuoir participer au merite de Iesus Christ que par les mains du Pape, & de ceux qu'il autorise.

La troisieme maxime est la pire, & comme sur le dernier eschelon d'impieté: c'est à nous de la precipiter: Les merites de Iesus Christ (dit il) n'estoyent point és mains de l'Eglise sous l'ancien Testament, comme maintenant, c'est pour quoy on n'auoit pas tant de moyen de secourir les tréspassés. Mais nous posons vne autre maxime tirée de la parole de Dieu. C'est que le merite de Iesus Christ a eu vertu de sauuer les fideles des

les des le commencement du monde : comme dit S. Paul 2. Cor. 5. 19. que Dieu estoit en Christ se reconciliant le monde, & ne leur imputât point leurs pechés : Pourtant il est appellé en l'Apocalypse l'agneau occis des la fondation du monde. Ce merite donc estoit par deuers Dieu, & d'entiere efficace deuant la venuë de Iesus Christ en chair. Examinõs à ceste reigle la maxime de nostre docteur. Deuant la venuë de Iesus Christ en chair, le merite de Iesus Christ estoit par deuers Dieu, non entre les mains de l'Eglise. Alors (dit ce docteur) les morts estoyent moins secourus, mais depuis que le Pape & ses Prelats ont ces merites entre mains, les morts sont mieux secourus. Les merites dõc de I. Christ, sõt maintenãt en meilleure main & plus liberale: est-ce pource que Dieu est moins affectonné enuers les trespassés que le Pape? ou pource que le Pape est plus liberal du biẽ d'autruy, que le propriétaire? O esprit de Satan! O stupidité des hommes! O patience de Dieu! Et Dieu ne vengeroit il point vne profanatiõ si enorme de sa gloire, vne corruption si euidente de sa parole? Gemissons, & recognoissons que nos pechés ont merité vn si grand aueuglement. Cependant ne doit estre omis que puis que nos aduersaires mettent les merites de Iesus Christ entre les mains du Pape, pour les appliquer aux viuants & aux morts, & disent que depuis qu'il en est le depositaire les morts sont beaucoup mieux secourus, il s'ensuit que non seulement les morts estoyent mal secourus deuant la venuë de Iesus Christ, mais aussi les

viuans: Ainsi il faudra dire avec pareille raison que les prieres pour les viuans estoient moins frequentes & publiques sous l'Ancien Testament, que depuis que les merites de Iesus Christ sont entré les mains de l'Eglise pour les appliquer: ce que toutefois le Cordelier n'oseroit auoir dit: Ainsi se descouure le mensonge: ainsi l'esprit de blaspheme demeure confus.

Or en tout ceci le but du Cordelier est de rendre quelque raison probable, pourquoy les sacrifices & prieres pour les morts ne sont si frequentes sous le vieil Testament: en quoy il vse de deux fraudes: car premierement en disant qu'elles n'estoyent frequentes, il laisse à presupposer tacitement, qu'elles se faisoient quelques fois: ce qui est faux, car il ne s'en trouuera ni commandement ni exemple en tout le vieil Testament. Secondement en taschant d'excuser le manquement du vieil Testament, il donne à pèser aux ignorans que c'est chose fort frequente au Nouveau: ce qui aussi est faux: car il n'en est non plus parlé au Nouveau, auquel nous n'auons qu'un passage qui nous instruit comment les fideles se doiuent comporter enuers leurs morts, où il n'est parlé, ni de suffrages, ni de Purgatoire, ni d'indulgences. Voicy le passage entier 1. Thessal. 4. v. 13. *Or freres ie ne vueil point que vous soyés ignorans touchant ceux qui dorment, afin que ne soyés contristés comme les autres qui n'ont point d'esperance: Car si nous croyons que Iesus Christ est mort & resuscité, pareillement aussi ceux qui dorment: car Iesus Christ les ramene-*

ra avec luy. Rien qui approche du traffic d'aujourd'huy.

La somme de ce chapitre est que la S. Escriture estant suffisante pour nous instruire à salut, qu'elle doit decider de ce differet. Que les sacrifices & suffrages pour les morts, & l'extraction des ames du Purgatoire par bulles & indulgences, n'y sont point commandées ni instituées: & ce par la confession de nos aduersaires, qui en leurs liures ardents, ne produisent aucun commandement de Dieu là dessus, ains pour se couvrir produisent plusieurs autres points qu'ils pretendent estre omis en l'Escriture S.

Depouillés de ces armes qui sont les plus fortes, ils se couurent d'autres: & destitués de commandement de Dieu ils cherchent des exemples, des allegories, des coniectures, comme on se sert de pierres à faute d'espee. Nous ferons voir au iour que leurs exemples sont faux, leurs Allegories ridicules, leurs coniectures legeres, leurs consequences violentes, & prises à contrepoil. Et c'est ce que nous monstrerons au iv. chapitre. Maintenant esteignons le Purgatoire avec les eaux de la parole de Dieu. Lequel osté aussi tombent les Indulgences, & Messes pour les trespasés.

E

*Que l'Escriture Saincte renuerse le Purgatoire,
& qu'il n'y a point d'autre satisfaction ni
purgatio de nos pechez que le S^{ag} de Iesus
Christ. Et par consequent que les Indulgen-
ces du Pape sont inutiles aux trespassés.*

Verf. 21. &
22.

AV 18. chap. du Prophete Ezechiel Dieu dit
ainsi, si le meschant se destourne de tous ses pe-
chés qu'il aura commis, & qu'il garde tous mes co-
mandemens, & qu'il face iustice & iugement, il vi-
ura & ne mourra point. Je n'auray plus souuenance
de toutes ses iniquités. Est-ce ne s'en souuenir plu-
que d'en faire sentir la punition en vn feu si
long & si ardent, & tenir le pecheur en vne pri-
son, de laquelle il ne sortira point iusques à ce
qu'il ait payé le dernier denier, comme disent
nos aduerfaires? Le Cordelier n'a peu eüter ce
passage qu'en le corrompant. Car au lieu de ces
mots, *se destourner de ses pechés*, il met, *faire pe-
nitence*, & par faire penitence il entend se bat-
tre, ieusner, courir en pelerinage, donner à l'e-
glise, &c. Que s'il eust peu lire en Hebrien il
eust trouué יָשׁוּב *iasub*, *se retournera ou destour-
nera*. Comme aussi c'est la vraye & necessaire
penitence que l'amendement de vie, lequel est
vn retour vers Dieu: recommandée par S. Iean
Baptiste, disant, μετανοείτε, repentés vous, où a-
mendés vous: & par S. Iehan Apoc. 2. ou parlant
à l'Eglise d'Ephese qui auoit delaislé sa premie-

page 21.

re charité il luy commande de se repentir & faire ses premieres œures. Mais auiourd'huy la penitence qui estoit vne vertu, est vne ceremonie, & d'un changemēt spirituel, est deuenue vn exercice corporel : la superstition a reduit la religion au bout des doigts, à des mines, des coups, des ieusnes, des pelerinages, des amendes pecuniares, vne haire, vne besasse, vn capuchon. De là vient la condamnation de Luther au bout du dernier Cōcile de Latran, pour auoir entre autres heresies dit que la meilleure penitence de toutes est l'amendement de vie, & toutesfois c'est la parole de Dieu, disant à son peuple, *Rompez vos cœurs, & non vos vestemens* : & que le vray ieusne consiste, à *delier les liens de meschanceté, & rompre son pain à celuy qui a faim*. De ceste source procede la façon de porter quelques mots de l'Euangile pendus au col au lieu d'en porter la substance au cœur : porter vne croix sur l'estomach ou au chapeau, au lieu de charger la croix de Iesus Christ & se glorifier de son opprobre : Ainsi nostre moine par *faire iustice & iugement*, qui signifie estre droiturier & rendre à chascun ce qui luy appartient, entend se chastier soy-mesme : se monstrāt nouveau au stile du vieil Testamēt, où ce mot de *iugement* signifie equité & droiturie. Deuter. 32.4. & Daniel 4. 37. L'auteur du feu d'Helie respond autrement : (car iamais ils ne s'accordent en leurs responses) il veut que ces mots *le n'auray plus souuenance*.

Bulla Exurge Domine.
Optima penitentia noua vita.
Ioël 2.13.

Esau 58.v. 5. & 6.
Hilarus in 2. Psal. penitente est à vitijs desinere.

pag. 64.

Pl. 74.
vers. 21.

signifient, ie ne puniray point comme ennemi, c'est à dire de punition eternelle. A son conte tenir vn homme plusieurs milleines d'années en vn feu pour sō peché est ne se souuenir point de son peché: combien de fois Dauid prie-il que Dieu se souuienne des pechés & iniustices de ses ennemis lesquels toutesfois il ne desiroit pas que Dieu punist de punition eternelle? Le cordelier fait puis apres vne digression, & nous charge de plusieurs calomnies, mais toutes hors de ceste question.

II. L'Ange de Dieu en L'Apocalypse chap. 14. vers. 13. dit ainsi, *Bien-heureux sont les morts qui dorésenauant meurent au Seigneur, Ouy pour certain, l'esprit dit qu'ils se reposent de leurs travaux, & leurs œures les suivent.* Certes s'ils se reposent de leurs travaux, ils n'entrent point en vn feu ardent. Or ne parle il point seulement des martyrs, comme feignent nos aduersaires, car il n'est point parlé de martyrs en tout le chapitre, mais de tous ceux qui gardent les commandemens de Dieu & la foy de Iesus, comme cela est dit vne ligne auparauant: Que si les Martyrs seuls meurent au Seigneur, en qui meurent les autres fideles? Bellarmin dit qu'ils meurent en partie au Seigneur, en partie non au Seigneur, il a esté honteux de dire, en partie en Dieu, en partie au Diable.

s. Lib. de
Purg. cap.
9.

III. Esaye au chap. 57. vers. 1. & 2. dit que *le iuste est mort, & a esté recueilli arriere du mal: Puis adiouste: Il entrera en paix (ou la paix luy viendra) ils se reposent en leurs couches, assavoir qui-*

quiconques aura cheminé deuant luy. Pourquoi n'a-il excepté ceux qui vont en Purgatoire? ou quelle paix & repos en vn feu ardent? &c'est icy que le Cordelier pressé, a recours à sa hardiesse ordinaire, & nous veut faire seruir ce passage pour establir le Purgatoire. Il dit que c'est vne priere d'Esaye pour les trespassez, & pour rendre cela probable au lieu de ces mots, *la paix viendra*, il met *la paix vienne*, & au lieu de, *Ils se reposent*, il met *qu'ils se reposent* contre la foy des originaux Hebreux où il y a יָנוּחַ iauo, c'est à dire *viendra*, & יָנוּחוּ ianuchu, *Ils se reposeront*. Toutefois donnons cela à son ignorance en la langue Hebraïque. Mais en ceci la mauuaise foy est euidente d'affirmer que c'est vne priere d'Esaye, veu que par les paroles suiuanes il appert que ce sont paroles de Dieu. *Mais vous enfans de la prognostiquense, race adulteresse, & qui paillardex, approchez-vous. De qui vous estes-vous moquez? &c. & peu apres, Me pourrois-je contenter touchant ces choses là? & tu n'es descouuert arriere de moy.* En tout ce chapitre Dieu oppose la condition heureuse des Iustes, à la malediction preparee aux meschans.

IV. S. Paul aux Corinthiens dit que *si nostre habitation terrestre est destruite, nous auons vne maison eternelle és cieux.* Comment n'a il adiousté, mais ce sera apres estre purgez en vn feu? 2. Cor. 5.

V. L'Apostre aux Hebreux chap. 9. dit qu'il est ordonné à tous hommes de mourir vne fois, & apres cela le iugement. Il a oublié le Purgatoire qui est entredeux. Car en toute l'Escriture

Saincte nous ne trouuerons point qu'il soit parlé d'autre iugement apres la mort, que du iugement dernier & vniuersel.

Page 69.

VI. En S. Mathieu 20. chap. les ouuriers reçoient tous le salaire promis sur la fin du iour, c'est à dire sur la fin de la vie, & au bout du travail : Et ne peut le Purgatoire estre partie de ce travail, comme veut l'auteur du feu d'Helie, puis qu'il est là parlé d'un travail en la vigne du Seigneur, qui est son Eglise : ce qui n'a rien de commun avec un tourment en un feu : Item le Purgatoire ne peut estre la dernière heure de ce iour, puis qu'on le fait durer beaucoup plus que la vie entière : puis qu'aussi en ceste dernière heure quelques ouuriers sont encores loés & appellés : or en Purgatoire nul n'est appelé au seruaice de Dieu.

Luc. 2.
vers. 26. &
29.

VII. Nous auons en l'Escriture Saincte plusieurs exemples de personnes receuës en Paradis incontinct apres leur mort : mais nul exemple d'aucune ame enuoyée en Purgatoire. Si meon auoit promesse d'estre recueilli en paix apres auoir veu le Messias, S. Paul en la 2. à Timothee chap. 4. dict qu'apres auoir combattu le bon combat il ne luy restoit plus que recevoir la couronne de gloire. Et en S. Luc chap. 16. l'ame du Lazare est portée par les Anges au sein d'Abraham, où il estoit consolé pendant que le riche estoit tourmenté : Mais d'entrer ou sortir de Purgatoire nulles nouvelles.

VIII. Iesus Christ dit au bon brigand en sa mort, Tu seras au iourd'huy avec moy en Paradis.

dis. 1. Ce brigand estoit grand pecheur, & satisfaisoit à la iustice ciuile, pour vn meurtre ou brigandage : mais où auoit-il satisfait à Dieu pour tous les pechez de sa vie, luy qui s'est conuertit à Dieu en l'article de la mort? mais Dieu ne demande point de peines satisfactoires de ceux qui se repentent, ains il accepte pour eux la mort & l'obeissance de Iesus Christ, lequel a payé suffisamment tant pour nos pechez que pour la punition deuë à nos pechez. L'Auteur du feu d'Helie, & les autres veulent ce priuilege auoir estre octroyé à ce larron, à cause de la grandeur de sa foy, de son esperance, de sa charité, zele, &c. En quoy ils se noircissent rât plus. 2. Car en exaltant la foy du brigand ils confessent, sans y penser, que pourueu que nous ayons vne ferme fiance en Iesus Christ, nous n'entrerons point en Purgatoire. 3. Par cela mesmes ils confessent que ce n'est point chose contre la iustice de Dieu de pardonner gratuitement & sans imposer peines satisfactoires, pourueu que le pecheur ait vne ferme foy & esperance en Iesus Christ. 4. Mais encores comment pouuoit ce brigand meriter enuers Dieu ce priuilege par sa foy ou esperance, puis que Dieu luy auoit donné ceste foy & esperance? quelle espece de merite est-ce de receuoir les dons & graces de Dieu avec ferme fiance, laquelle encores Dieu luy auoit donnée? lequel donne non seulement ses biens, mais aussi les moyens pour les receuoir? le dis le mesmes des autres vertus lesquelles estoyent dons & effects

Philip. ar.
verf. 18.
2. Cor. 3.
verf. 5.

de l'esprit de Dieu en luy : c'est Dieu qui donne le vouloir & le parfaire di& S. Paul. Et sans luy nous ne pouuons seulement penser aucun bien di& le mesme Apofre. 5. Pressons encores plus: nous demandons où, quand, & comment le brigand a porté les peines satisfactaires enuers Dieu pour son peché: là dessus au lieu de respondre directement, ils nous magnifient la foy, la charité, le zele de ce larron: à quel propos, puis que les vertus ne sont peines satisfactaires, sans plustost lenitifs & appuys qui fortifient l'ame contre la douleur? 6. Ce que i'estime le principal en ceste cause est que ces Messieurs font la charité, le zele, la patience de ce brigand auoir tant merité en vn moment que de l'exempter des tourmens de Purgatoire: & cependant ils ne veulent pas que la charité des fideles qui sont en ce feu ardent, leur zele, & toutes les vertus lesquelles sont en ces ames en plus grande perfection qu'elles n'estoyent au larron, (puis qu'il estoit encores pecheur) ayent aucun merite, ou vertu de les tirer de ce feu: car pourquoy par autorité magistrale ostent-ils à ces pauvres ames le pouuoir de meriter sin on afin qu'en prolongeant le tourment des morts les consciences des viuans soyent plus estonnées & esmeuës à se racheter pendant qu'ils peuuent, par dons à l'Eglise, Messes & anniuersaires? iusques là que d'auoir persuadé au peuple qu'une offrande donnée par vn suruiuant pour le mort a de la vertu & merite pour liberer le mort de ce tourment, mais la foy est trespassée,

passiez, la charité, la patience, les tourmens de plusieurs années n'ont aucun merite, & n'estiment point Dieu à abbreger ce tourment?

7. Ioignons à cela que le supplice souffert par le larron, estant meritè & ineuitable & imposé par la iustice ciuile, il n'a peu estre conté pour œuvre satisfactoire enuers Dieu, laquelle doit estre subie volontairement & selon l'ordre de l'Eglise, non par sentence du Magistrat, mesmes selon la doctrine de l'Eglise Romaine. 8.

D'abondant n'est-ce pas se mocquer de dire que l'exemption d'entrer en Purgatoire est vn priuilege fait à ce brigand, veu qu'il ne se trouue en toute la parole de Dieu aucun exemple d'aucun qui soit entré en Purgatoire? Les priuileges sont extraordinaires, mais icy on nous fait

Bellarmin.
lib. 1. c. 8.
*Priuilegia
paucorum
legem non
faciunt.*

valoir pour priuilege ce qui est ordinaire & sans exception en la parole de Dieu. 9. Aussi est-ce s'oublier merueilleusement de nous amener icy des priuileges où il s'agit de la iustice de Dieu, laquelle (disent nos gens) apres le pardon de la coulpe, veut que nous satisfacions pour la peine: si donc la iustice de Dieu a permis à vn homme d'entrer en Paradis, sans porter la peine satisfactoire de ses pechez, pourquoy ne permettra-elle cela mesme à deux? & si à deux pourquoy non à dix, & si à dix pourquoy non à cent ou à mille, & ainsi à l'infini?

Nos venerables escriuains de Feux, Fournaies & Torrens laissent passer le corps de ces raisons, comme trop gros, trop fort & trop serré: & s'estans cachés, puis apres font mine de

Page. 68

vouloir paroistré, mais c'est de loing: L'auteur
 du feu d'Helie, ne luy en deplaise, nous a fait ri-
 re: il pense auoir trouué quelque chose de nou-
 uveau pour faire valoir ce priuilege. *Il dict que*
le sang de Iesus Christ qui bouillonnoit & reialis-
soit alors sur ce larron, l'a faict entrer incontinent
en l'Eternelle felicité, où a-il leu cela? le sang de
 Iesus Christ ne reialissoit-il que d'vn costé, & le
 mauuais larron par disgrâce n'en a-il eu nulle
 asperision? ou cōment quelques gouttes de sang
 arroufâtes le corps par dehors ont-elles produit
 vn effect si salutaire, veu qu'en la Messe on tient
 que les meschans reçoient Iesus Christ tout
 entier au dedans, & n'en deuiennent ny meil-
 leurs ny plus heureux? Mais ie sçay d'où il a
 pris ceste fable: il s'est souuenu de ce benoist S.
 Longin qui a percé le costé de Iesus Christ &
 en a recouert la veuë, car d'vne lance l'Eglise
 Romaine en a faict vn lancier, & d'vn lancier vn
 Sainct. Pourquoi non? puis que Deucalion a
 ietté des cailloux, & Pirrha des pierres dont sont
 venus les hommes? Ce qu'il ameine du Baptes-
 me du larron en la croix a esté desia refuté au
 premier chapitre: cest homme faict les bour-
 reaux payens estre des Baptiseurs.

Feu d'He-
 lie pag. 67
 le Corde-
 lier pag.
 95.

De tout cecy paroist qu'avec ce brigand est
 aussi crucifié le Purgatoire: car ie suis honteux
 de produire l'argument de ces Docteurs, qui
 veulēt mesmes faire ce larrō aduocat du Purga-
 toire, car (disent-ils) *il demandoit secours non en*
ceste vie, puis qu'il auoit la mort entre les dents:
mais apres le trespas, Il croyoit donc que les ames

apres

apres la mort ont besoin de secours. A quoy nous respondons qu'il ne demandoit point secours pour ceste vie, ny aussi pour apres son trespas, mais pour le trespas mesmes, & pour le departement de son ame, laquelle Iesus Christ entré en Paradis a receu & introduit avec soy en la gloire celeste: Car qui ne se mocqueroit du Portugais, qui veut que ce mot de Paradis, signifie l'Enfer? ou comment pourra manquer de responce celuy qui se permet d'interpreter si licentieusement l'escriture?

Hardiesse
du corde-
lier.
page 95.

IX. S. Iean en sa premiere Epistre chap. 1. dit que le sang de Iesus Christ nous purge ou nettoye de tout peché. Nos pechez sont les taches & ordures de nos ames: & n'y en a point d'autres: Iesus Christ les purge & oste toutes, ce dit S. Iean: il n'y a donc plus rien à purger: donc plus de Purgatoire: Car quand mesmes apres toutes nos offenses pardonnées il y resteroit encores de la peine à porter pour satisfaire à la iustice de Dieu, toutesfois ceste punition ne peut estre appellée Purgation. Car qui ouit jamais appeler le fouët ou le gibet purgation d'un meurtre ou d'un larcin? Le feu d'Helie respond en nous calomniant: il nous fait dire que c'est assez que Iesus Christ ait satisfait pour nous, sans que de nostre costé il soit besoing de rien: opinion que nous abhorrons, & laissons aux profanes & libertins.

pag. 69.
CALOM-
NIE.

Quant à ce que nous disons que la punition d'un peché ne peut estre appellée purgation, le Cordelier afferme au contraire qu'elle ne s'ap-

pag. 97.

pelle jamais autrement: & ameine plusieurs passages esquels il pretend que purger signifie punir & chastier. Passages que ie suis honteux de refuter: le premier fait contre luy: tous les autres sont faux. L'Apostre aux Hebreux cha. i. dit que Iesus Christ a fait la purgation de nos pechez: si on le croit en ce lieu *Purgation*, signifie punition: il faudra donc que Iesus Christ ait fait la punition de nos pechez: or on scait que seulement il l'a portee: D'abondant puis que ceste punition & passion de Iesus-Christ est la cause de la purgation de nos pechez, elle n'est donc point la purgation mesmes: Et de fait luy mesme (quoy que faussement) fait dire à Ieremie chap. ii. *Que les chastimens sont pour nous purger*: donc le chastiment est autre chose que la purgation, car la fin est chose diuerse d'avec les moyens pour y paruenir: Suiuent deux passages de l'Ecclesiastique chap. 7. *Purge toy par tes bras, & Purge toy de ta negligence*: c'est à dire (dit le moyne) chastie toy: Passons l'ineptie de ceste explication: car l'vn & l'autre passage est faussement allegué: pas vn mot de tout cela au Grec qui est l'original, ny en toutes les versions, fors qu'en la Romaine. Avec pareille fausseté il allegue ces mots du 47. cha. du mesme liure v. ii. *Christ purgera ses pechez*: Mais il y a au Grec. Le Seigneur a osté ses pechez. Est encores faux ce qu'il allegue du troisieme de Malach. *Le Seigneur purgera les fils de Levi*. Car voulant persuader que purger signifie punir, il a supprimé les paroles suivantes, qui monstrent que purger signifie purifier à la façon

FAUSSE-
TE.

Trois faul-
setez.

quelque
de ces
chastimens
sont.

façon qu'on purge les metaux, voicy le passage entier, *Il purgera les enfans de Leui, il les purifiera comme l'or & l'argent, &c.* Il parle de la purification & nettoiyement des cœurs par l'efficace de l'Esprit de Dieu, comme dit S. Pierre Actes 15. *Que Dieu purifie les cœurs par foy.*

Après tant de falsifications nostre moine triomphe, & chante comme vn coq sur la fiente: nous sommes esprits de Satan, bestes, & sots à son iugement: Laissons passer cela, car c'est le priuilege de la robbe: & ce moine ressemble à la besalle qui n'a que le ventre & la geule.

Il poursuit donc sa pointe & veut encores monstrier que vn tourment est a bon droit appellé purgatoire ou purgation: Voicy ses mots, *La Medecine n'est-ce pas vne afflictio du malade qui luy sert pour euacuer ses mauuaises humeurs, &c.* En somme il veut que la medecine soit vne punition: Ce que nous nions, veu principalement qu'en ceste question du Purgatoire il s'agit des punitions imposées pour satisfaire à la partie offensée: car qui iamais prit medecine pour estre puni, (si ce n'est que la ciguë de Socrates soit prise pour medecine) ou qui iamais prit medecine pour satisfaction d'vne offense? Donnons gloire à Dieu, & recognoissons le iugement de Dieu en ses aduersaires, lesquels après la perte de conscience perdent le sens commun: Ce qui paroistra encores plus, si nous nous souuenons qu'il est icy question de la purgation des pechés, laquelle se fait en Purgatoire: il s'agit donc d'vne purgation de pechés passés, d'vn

nettoyement d'ordures, qui ne sont plus : tant pource que les ames qui rostissēt en ce feu imaginaire sont desia iustes & ne pechent plus: que pource que les pechez qui se purgent en ce feu sont pieça commis. Dont s'ensuiuent deux absurditez euidentes, l'vne que ce feu est pour purger les ordures qui ne sont plus, & purifier les ames desia pures & sans peché: l'autre que le Cordelier se mesprend lourdement es exemples & passages sus alleguez esquels il est parlé de purgation d'ordures qui sont en effect: Car la medecime est pour purger les humeurs peccantes, qui sont actuellement, & Dieu dit qu'il purgera les fils de Leui comme on purge l'or, donc des ordures qui sont en effect, non de celles qui ne sont plus. Ainsi s'éuente ceste marchandise & ceste purgation deuiet ridicule.

Ce qui appert encores plus par les façons de parler extrauagantes du Moine Portugais, quand il dict, *Que les peines sont pour nous purger des obligations du peché, ausquelles il nous a laissé suiers*, car iamais homme n'eut le iugement si disloqué que de dire qu'il se purge d'vne obligation, quand il s'aquitte & paye ce à quoy il est obligé: Mais à vne Theologie monstrueuse il faut des termes monstrueux: Ceux donc qui tirent le plus de profit de ce purgatoire feront prudēment de luy chercher vn autre nom: puis que on ne trouue rien qui y puisse estre purgé.

X. Saint Paul au troisieme aux Romains dict *que nous sommes GRATVITEMENT iustifiez*

justifiez par la redemption qui est en Iesus Christ.
 Si c'est gratuitement c'est en ne rien payant, &
 le mesme Apôstre aux Colossiens 2. chap. dit que
'Dieu nous a pardonné ou remis toutes nos offenses.
 Il y a au Grec *ἔχαριται*, *gratis largitus est*, il a
 pardonné gratuitement, car le mot emporte cela:
 comme aussi le mesme Apôstre 2. Cor. 2. se ser-
 vant du mesme mot dict qu'il a pardonné à l'in-
 cestueux auquel il n'a imposé nulle peine satis-
 factoire apres le pardon. Item il dict, *TOVTES*
nos offenses, à fin que nous sçachions que Dieu
 ne pardonne pas à demy: Toutes nos offenses
 donc ostées & pardonnées, aussi est ostée la pu-
 nition satisfactoire: car il n'y a point de telle pu-
 nition qu'à cause de l'offense, & la cause ostée
 qui seule produit cest effect, aussi est osté l'effect:
 accordez avec cela ce que disent nos aduer-
 saires, qu'en purgatoire les pechez veniels sont
 remis: Car si cela est vray, S. Paul trompoit les
 Colossiens de leur dire, que toutes leurs offen-
 ces estoyent remises: Item est-ce remettre les
 pechez que les punir en vn feu?

Le Cordelier au lieu de respondre nous po-
 se des maximes, mais si estranges qu'il me suf-
 fit de les proposer pour les refuter: Il dict
que Dieu nous pardonne gratuitement, mais qu'il
reste l'obligation à sa iustice à laquelle il faut
nécessairement satisfaire: Autant que s'il disoit
 que Dieu nous pardonne ou quitte gratuite-
 ment, & toutesfois non gratuitement, puis
 que nous ne sommes pas quittes de l'obligatiõ
 à la peine, ains il faut que nous y satisfacions:

Bellarm.
 lib. 1. de
 Pur. cap.
 10.
 pag. 79.

Celle ci est encores de mesmes, il dict que Dieu nous pardonne gratuitement nos offenses : & toutesfois ne nous quitte point l'obligation de satisfaire à sa iustice. Pouuoit-il se contredire plus clairement? veu que pardonner à vn criminel n'est autre chose que le deliurer de la peine à laquelle il est obligé par la iustice de la loy? Ainsi l'Autheur du feu d'Helie , dit que Dieu nous quitte toutes nos debtes, mais c'est, dit-il, avec quelque contribution de nostre part : Que si ce que nous contribuons, est conté pour payement, rachat & satisfaction, comme veulent ces Docteurs, qui ne voit que Dieu ne nous quitte pas nos debtes? Ainsi se confond l'esprit de contradiction : Mais pourquoi tant de detours au lieu de trancher tout net, & dire franchement que Dieu ne nous pardonne pas gratuitement? comme aussi le Cordelier le dict en plusieurs lieux, notamment en la page 99. en ces mots, *Dieu pardonne le peché, & neantmoins pour la satisfaction de sa iustice ordonne le chastiment. Le Roy dōne grace à vn Gentil-homme d'un meurtre commis, & toutesfois le condamne en grosses amendes* : Puis donc que le pardon par lequel la peine capitale est changée en pecuniaire n'est point vn plein pardon, mais vne diminution de peine, il est manifeste que nos aduersaires tiennent que le pardon que Dieu nous octroye n'est point vn plein pardon ny gratuit : A cela reuient ce qu'ils disent que Dieu remet gratuitement la coulpe, mais non la peine: la peine eternelle, mais non la temporelle : Car celuy qui
remet

remet au débiteur gratuitement vne partie de la débte, mais non l'autre, ne peut estre dit pardonner ou quitter gratuitement toute la débte: & le pardon ne peut estre plein quand necessité est imposée au débiteur ou coupable, de payer ou porter la punition du peché, soit en tout soit en partie.

XI. Et c'est icy que paroist l'ineptie de leur distinction de coulpe & de peine. Le Cordelier page 75. dit que le peché apporte avec soy deux choses, la coulpe & la peine: Si ce bõ homme eust parlé François, l'absurdité de sa maxime eust paru: Car ce mot de coulpe tourné en François, signifie peché, tesmoin les paroles du Prestre se frappant sur l'estomach en la Messe, & disant, *Mea culpa*: C'est ma faute. Et les paroles de Iacob à Laban, Genes. 13. vers. 36. *Quam ob culpam meam?* &c. *Quel est mon peché?* & ainsi par toute l'Escriture sainte. Iuge maintenant le lecteur, si le Cordelier escriuoit deuant ou apres le repas, quand il a dit que le peché apporte avec soy la coulpe, c'est à dire le peché.

Sur ceste belle distinction de peine & de coulpe est fondé le Purgatoire: & ceste cheuille ostée toute ceste machine se desioint: ils disent donc que Dieu nous quitte voirement toute la coulpe, mais non toute la peine: chose non seulement iniuste, mais aussi incompatible.

I. L'iniustice est euidente, car nul n'est iustement puni qu'à cause de la coulpe, & la coulpe ostée le pecheur n'est plus coupable, & n'e-

stint plus coupable il ne peut estre iustement puni: Ces Docteurs donc flestrissent la iustice de Dieu.

2. L'incompatibilité aussi y est oculaire, de dire que Dieu nous pardonne toutes nos offenses, & neantmoins en tire punition en vn feu ardent: punir & pardonner vn mesme forfait sont choses incompatibles. Certes quand nous pardonnons à nos prochains toute leur offense: nous ne leur disons pas, ie te pardonne toute ta faute, neantmoins ie te puniray: ie te quitte, mais tu payeras. Comme dit Tertullian au liure du Baptesme chap. 5. *Exempto reatu eximitur pœna.*

3. Et puis que nos pechés sont debtes à la iustice de Dieu, comme Iesus Christ le resmoigne nous commandant de dire, *Pardonne-nous nos debtes*, desquelles debtes le payement est la peine & satisfaction, est ce pas pecher contre le sens commun que d'affirmer que Dieu nous pardonne toute la dette, mais non tout le payement? Ainsi Messieurs nos Maistres nous peignent des Chimeres.

4. Pressons encores plus: Comment est-il possible, que par la mort de Iesus Christ nous soyons purgez, quittez & deliurez de toutes nos offenses, mais non de toute la peine dueë à nos offenses, veu qu'il n'a porté autrement nos offenses & coupes, qu'en en portant la peine? & s'il a porté ceste peine, n'a-ce pas esté pour nous en acquiter? *si tulit, abstulit*: Il a porté nos lancements, il a chargé nos douleurs, dit Esaye: ch.

53. à quelle fin sinon pour nous en descharger? Et c'est ce que dit S. Augustin, au sermon 37. des paroles du Seigneur, *Iesus Christ en prenant sur soy la peine, & non la coulpe, a aboli & la coulpe & la peine.*

5. En tout ceci faut noter que nous parlons des peines qui sont payemens, rachapts ou satisfactiōs à la iustice de Dieu, car nos Docteurs appellent le Purgatoire payement & satisfactiō à la iustice de Dieu: ce sont ces punitiōs que nous disons estre incompatibles avec le plein pardon: il y a vne autre sorte de punitiōs qu'on appelle castigatoires, enuoyees pour l'amendement du pecheur, lesquelles sont fort accordantes avec le plein pardō, car Dieu chastie ses enfans mesmes apres leur auoir pardonné. Tels chastimens ne sont point payemens & satisfactiōs pour contenter la iustice de Dieu, mais correctiōs paternelles pour amender le pecheur: ce ne sont point executions de sa iustice, mais tesmoignages de son soing paternel: non point playes, mais medecines: ce qui ne peut conuenir aux tourmens de purgatoire, auquel on dit que les ames sont desia iustes, & ne peuent plus s'amēder: cōme donc on frappe vn homme tombé en Apoplexie, non pour en tirer satisfactiō, mais pour le recueillir: ainsi Dieu frappe ses enfans, quand ils s'endorment en leurs pechez, pour leur faire sentir leur mal: Celuy qui interprete autrement les afflictiōs que Dieu luy enuoye, & les prend non pour correctiōs salutaires à son ame, mais pour satisfactiōs

Etions nécessaires à la iustice de Dieu, rend les afflictions ameres, & trempe leur pointe dans le fiel, leur ostant les consolations, la gloire & ioye spirituelle, qui soustiét les enfans de Dieu en ce combat: c'est vne miserable consolation que la necessité: elle endurecit la playe sans la guerir: elle roidit le courage contre la douleur sans la diminuer: car quel adoucissement a l'affligé de luy dire que son mal est sans remede, & qu'il faut necessairement payer la iustice de Dieu? Et comment S. Paul se seroit-il tant glorifié de ses tribulations, s'il les eust creu estre payemens que Dieu exigeoit de luy pour ses pechés?

Rom. 5.

Pag. 78.

Ceste doctrine estant si salutaire, si pleine de consolation, si clairement couchée en l'Ecriture sainte, asçavoir que Dieu nous chastie pour nostre amendement, neantmoins ce frere Mineur avec vne hardiesse desesperée, ose bien dire que c'est vne raison forgée en nostre ceruelle sans parole de Dieu, sans autorité & sans raison. Oyons donc là dessus la parole de Dieu: l'Apostre aux Hebrieux chap. 12. dit que Dieu nous chastie pour nostre profit, afin que soyons participans de sa Saincteté. Item, que la discipline apporte vn fruit paisible de iustice à ceux qui sont

Apoc. 3. 19.

Hebr. 12.

6.

Iob. 5. 17.

Prou. 3. 11.

exercez par icelle: Combien de fois Dieu dit-il qu'il chastie ceux qu'il aime? Dauid au Pseume 119. vers. 67. recognoist que deuant l'affliction il alloit à trauers champs: mais apres l'affliction il obseruoit le commandement de Dieu: & peu apres, Il m'est bon que i'aye esté affligé, afin

gé, afin

gè, afin que i'apprenne tes statuts. Manassé ne doit ^{2. Chron. 33.} il pas la conuersion à sa captiuité? Ne de uons-nous pas les Pleaumes de Dauid à la malice de Saul & d'Absalom? L'edification de l'Eglise de Dieu en nos temps aux martyres & tourments soufferts par nos peres pour l'Euangile? Nous auons donc par la parole de Dieu, & par l'experience, des autres fins de nos afflictions que la satisfaction & rachat enuers la iustice de Dieu. Pourtant S. Chrysostome en l'homilie de la confession & de la penitence, dit que Dieu ne prend point de nous supplice pour les pechés passés, mais nous corrige pour l'auenir.

Non exigens supplicium de peccatis, sed ad futura nos corrigens.

Mes aduersaires se roidissent icy, & cherchent tous moyens possibles pour estayer leur cause tant ruineuse, & persuader que pardonner vn peché, & le punir de peines satisfactoires: quitter toute vne dette, & faire payer le débiteur, sont choses cōpatibles, & qui accordent bien. Le Cordelier prouue cela par vne raison Theologique: *En toutes les œuvres de Dieu (dit-il) reluisent également la misericorde & la iustice:* proposition qui souffre beaucoup d'exceptions: comme en la punition des Diabes, il y voy vne souueraine iustice sans misericorde. Et Dieu deploye souuent l'vne sans l'autre: comme il dit luy mesmes en S. Iaques chap. 2. *Iugement sans misericorde sera sur celuy qui n'aura point usé de misericorde.* Seulement ceste proposition est veritable en l'œuvre de nostre redemption Il veut donc qu'en la iustification du pecheur la misericorde de Dieu se deploye en luy conferant la

Pag 75.

premiere grace, & la remission de la peine eter-
 nelle: & pour donner quelque lieu à sa iustice,
 il veut qu'elle prenne satisfaction du pecheur,
 le punissant de peine temporelle, tant en ceste
 vie qu'en Purgatoire. En quoy ie supplie le le-
 ctteur de considerer la nature du mensonge, qui
 est de s'être coupper & heurter ses propres ma-
 ximes. Le Cordelier auoit dit, qu'en toutes les
 œuures de Dieu la misericorde & la iustice re-
 luisent egallement, maintenant il les fait totale-
 mēt inegales, puis que la misericorde se desplo-
 ye à pardonner vne peine infinie, & donner vne
 gloire eternelle, mais la iustice se desploie à
 faire porter des punitions tēporelles, lesquelles
 encores se peuuēt abreger & racheter par quel-
 ques ieusnes & legeres offrandes des suruiuans,
 faites pour le trespassé. Falloit il chercher lieu
 à la iustice de Dieu pour la mettre si bas, & la
 deshonnorer, la payant en monnoye si courte &
 si legere? Ceci mesmes seruira d'vn puissant tes-
 moignage à la verité, si nous montrons que se-
 lon nostre croyance tiree de la parole de Dieu,
 la iustice de Dieu & sa misericorde reluisent e-
 gallement en l'œuure de nostre redemption, &
 sont pareillement infinies: Car Dieu s'est mon-
 stré infiniment iuste, en prenant de Iesus Christ
 nostre garent & redempteur vn prix suffisant
 pour toutes nos offenses, vne rançon de valeur
 infinie: & infiniment misericordieux, en nous
 allouant ce payement comme fait en nostre
 nom: Sa sagesse a accouplé ces choses qui sem-
 bloyēt mal accordâtes, ayant trouué vn moyen
 de

de punir tous nos pechés, & les pardonner tous; en nous donnant son Fils obiet de la iustice, suiet & matiere de sa Misericorde. Mais pardonner à vn homme tous ses pechés, & neantmoins luy faire porter à luy mesme le tout ou vne partie de la punition meritee pour satisfaction, sont choses contradictoires:

Le feu d'Helie ne dit rien plus à propos: *Adam* (dit-il) *a eu pardon de son peché, & neantmoins luy & sa posterité ont encouru beaucoup de maux, &c.* 1. A quoy nous respondons, que hors de propos il ameine des peines cōmunes à tous hōmes, veu qu'icy il s'agit seulement des punitions propres aux enfans de Dieu. 2. En second lieu il s'abuse de penser que les maux & peines de tout le genre humain soyēt punitiōs du peché d'Adam: car ce sont punitions de ce que les hommes ensuiuent le peché d'Adam: Dieu ne punit personne pour le peché d'autrui, le fils ne portera point l'iniquité du Pere, ce dit Ezechiel. 18. 20. Vray est que tāt de maux ne fussent aduenus, si Adam n'eust point peché: mais tousiours cela demeure que Dieu ne punit personne qui ne l'ait bien meritē. 3. En troisieme lieu il presuppose ce qui est faux, & qui est en questiō, aſçauoir que les peines auxquelles les fideles sont assuiettis par le peché d'Adam, sont satisfactions, payemēs, rachats enuers la iustice de Dieu: car c'est de ceste sorte de peines dōt il s'agit, pource qu'ils fōt le Purgatoire estre de ceste nature. Nous disons donc que tous ces maux, travaux, maladies, la mort mesme, changent

de nature és fideles, & de maux deuient medecines: de peines satisfactoirs, exercices salutaires à l'ame: Dieu guerit par la playe du corps les playes de nos ames: ne plus ne moins que la theriaque composée d'ingrediens venimeux deuiant salutaire estant temperée par la main d'vn medecin expert. Le mesmes disons-nous de la mort des fideles: elle est comme le passage de la mer rouge, auquel sont engloutis les ennemis de Dieu, mais ses enfans y trouuent vn passage à l'heritage promis: Et pourquoy les fideles l'attendent-ils avec ioye, & mesmes la hastent par leurs desirs, comme faisoit l'Apostre

Philip. 1. 13. S. Paul, si c'est vne punition pour satisfaire à la iustice de Dieu?

Outre ces raisons ils alleguent plusieurs exemples, comme de Marie, Moyses, Dauid, punis apres le pardon de leur faute. Notamment ils pressent l'exemple de Dauid, 2. Sam. 12. où Dieu ayant pardonné à Dauid son peché, neantmoins luy dit, *L'espee ne se departira point de ta maison, pource que tu m'as mesprisé: Item, Pource que tu as fait blasphemer le nom du Seigneur, ton fils mourra.* Ils pressent ces mots, *Pource que tu as fait: il n'y a point (disent-ils) afin que tu ne faces blasphemer.* Ainsi en Michee 7. *Je porteray l'indignation de l'Eternel pource que j'ay peché contre luy.* En quoy le iugement leur a failli, car ils se trauillent à prouuer ce que nous accordons: Qui nie que les pechés des fideles ne soyent cause efficiente des chastimens que Dieu leur enuoye, & que c'est pource qu'ils ont peché

ché? Mais le debat entre nous n'est pas sur la cause efficiente, ains sur la cause finale. Eux disent que c'est AFIN que la iustice de Dieu soit satisfaite par la punition du peché: nous disons que c'est AFIN que le pecheur s'amende. Ils veulent que Dieu nous punisse comme iuste iuge, nous disons qu'il nous punit comme pere benign: non pour exercer sa iustice, mais pour corriger nostre iniustice: car quant à la satisfaction deuë à sa iustice, le merite de Iesus Christ est vne suffisante satisfaction. Le pere a depouillé les affections naturelles, qui punit ses enfans pour en prendre satisfaction: non pour leur amendement, mais pour son contentement.

Or si cela est vne iustice inhumaine en vn pere, que penserons-nous de nostre Pere celeste qui est la bonté mesmes, & qui nous assure en sa parole que quād mesmes la mere abandoneroit son fruiet il ne nous abandonnera point? Iamais nous ne seruirons Dieu d'obeissance filiale, si nous ne sommes pleinement persuadez de son amour paternel.

Le Cordelier allegue encores deux exemples, mais tous deux faux, selon la coustume. L'vn est du 14. des Nombres: où Dieu ayant pardonné au peuple son peché, toutefois le pri- Pag. 76 ue de l'entree en la terre promise: Car il appert par l'Apostre aux Hebreux chap. 4. que ceux là mesmes qui ont esté alors exclus de la terre promise, ont aussi esté forclos du repos celeste: Le pardon donc que Dieu a octroyé estoit seu-

lement l'octroy de la requeste de Moÿse requerant que Dieu n'exterminast point le peuple d'Israël. Il ne s'agit point icy de ceste sorte de pardon.

Pag. 100.

En vn autre lieu il produit l'exemple du Baptesme, & dit qu'au Baptesme Dieu pardonne le peché originel, mais non les peines d'iceluy, cōme la suiectiō à la mort, & le feu de concupiscence, & les autres malheurs. Quant à la mort des fideles il en a esté parlé ci dessus, & mōstré que ce n'est point vn malheur aux fideles: ni vne satisfactiō à la iustice de Dieu. Quant au feu de concupiscence, le Cordelier à tort de nous bailler pour exemple de punition de peché ce qui est le peché mesmes, & defendu en la Loy.

Le Conci-
le de Trê-
te.

Seff. v. dit
que S. Paul
appelle la
concupi-
scence pe-
ché, &
toutesfois
qu'elle
n'est point
peché.

Ce gros renuersé, qui faisoit le corps & le principal des raisons de nos aduersaires, pressions encores plus & donnons vne pleine victoire à la verité.

XII. Dieu nous commandant de prier qu'il nous pardonne nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensé, monstre que nous deuous attendre de luy pardon en la mesme façon qu'il veut que nous pardonnions à nos prochains, c'est à dire sans nous venger, ni prendre satisfaction ou rachat, ni en tout ni en partie. Pourquoy donc apres nous auoir pardonné toutes nos offenses (comme Sainct Paul nous a tesmoigné) en tirera-il encores vn payement en vn feu si long & si ardent?

XIII. Et pour presser encores plus: pre-
supposant

supposant qu'il y ait vn Purgatoire, ie demande si Iesus Christ intercede au ciel enuers son pere pour les ames qui y sont tourmentées, & prie pour leur deliurance: car S. Paul nous enseigne que Iesus Christ est assis à la dextre de Dieu faisant requeste pour nous: Oseroyent ils dire qu'il n'intercede plus pour ces ames, & qu'il a quitté enuers elles l'office de Mediateur? Que s'il prie pour elles, sans doubte Dieu l'exauce: ainsi elles sortent à sa requeste: à quoy donc maintenant les offrandes & suffrages des viuans & les indulgences Papales, sinon pour faire ce que Iesus Christ a desia fait? Rom. 8.

XIIII. Et puis que la mort de Iesus Christ est vn prix suffisant pour nous racheter, mesmes du Purgatoire, pourquoy ne seruira elle à cela? pourquoy Iesus Christ ayant payé toute la peine que nous deuons, Dieu ne receura-il ce payement & rançon pour autant qu'il vaut? Dieu qui nous a sauuez lors que nous estions ses ennemis, n'est point enuieux de nostre bien, & ne rabbat rien du prix de la mort de son fils: il ne permettra point que Iesus Christ ayant assez payé pour contenter totalement sa iustice, & nous exempter du Purgatoire, qu'en ce point le benefice de son fils nous soit racourci: Aussi l'Apostre aux Hebreux chap. 7. vers. 25. dit que Iesus Christ peut sauuer à plein ceux qui s'approchent de Dieu par luy, estant tousiours viuant pour interceder pour eux: Si donc il nous peut sauuer à plein, pourquoy ne le fera-il point? & pouuant à plein nous acquitter enuers Ieh. 11. 42.

Dieu, aura il plus de pouuoir que de bonne volonté? Verra-il les freres, les membres, son épouse tourmentee sept ans pour vn peché en vn feu pareil à celuy de l'enfer? A raisons si fortes mes aduersaires respondent fort mollement, ou plustost ne respondent point: car ils se respondent à eux mesmes non à mes obiections. Ils se trauaillent à monstrier comment nos satisfactions & les peines du Purgatoire ne derogent point à la perfection du merite de Iesus Christ: mais ne respondent nullement à ce que ie demandois, pourquoy Iesus Christ ayant assez payé pour satisfaire totalement à la iustice de Dieu & nous exempter de Purgatoire, ils ne veulent pas que son benefice nous serue iusques là. Toutefois montrons leur que non seulement ils fuyent: mais aussi qu'ils blasphemement en fuyant: denigrent la splendeur, & ôgnēt la perfection du merite & satisfaction de Iesus Christ.

Ils disent donc que le merite de Iesus Christ est voirement suffisant, mais qu'il faut qu'il nous soit appliqué, & qu'on n'y paruiet point que par moyens: & entre autres moyens ils mettent nos satisfactions & peines, & les tourmens du Purgatoire. 1. Nous disons à cela, que c'est à la parole de Dieu & non à eux de nous prescrire les moyēs de iouir du benefice de Iesus Christ: les moyens qu'elle nous donne sont la foy, la parole, les Sacrements, mais nullement vne rotifférie d'ames, vn feu apres ceste vie. 2. En apres ie fay iuge tout homme qui a sens, si les
moyens

Gal. 2. 27.
Ephes. 3.

17.

1. Cor. 10.
Rom. 10.

17.

moyens pour iouir du benefice de Iesus Christ doiuent estre contraires au benefice de Iesus Christ: le moyen de faire profiter vne medecine, n'est point de prendre du poison: le moyen de iouir de la clarté du Soleil n'est point de fermer les fenestres de la maison: ou les fenestres du corps, c'est à dire les yeux: Puis donc que le benefice & satisfaction de Iesus Christ est le souuerain gage de la misericorde de Dieu, quelle apparence que le moyen d'en iouir soit l'execution de la iustice de Dieu? & puis que la Satisfaction de Iesus Christ est nostre acquit emers Dieu, quelle apparence que le moyen d'en iouir soit nous faire payer, & nous tourmenter en vn feu de plusieurs centaines ou milleines d'annees? 3. Ne doit estre omis que les moyens d'apprehender la grace qui nous est offerte en Iesus Christ doiuent estre actifs & tendants à ceste iouissance, non point vne passion & vn tourment. 4. Item que les moyens de nous appliquer ou apprehender vne chose, doiuent estre d'autre espece que la chose appliquée, ou apprehendee: on n'applique point vne medecine par vne medecine, vn emplastre par vn autre: ni donc la satisfactiõ de Iesus Christ par vne autre satisfaction. A tout cela nos aduersaires ne disent mot, & s'acquittent aussi pauurement qu'ils triomphent licentieusement.

C'est donc ainsi que ces souffleurs du feu de Purgatoire, facteurs de la Saincteté, gazouillent du benefice de Iesus Christ avec finesse, & pour colorer specieusement leur fait, & emmieler la

superficie du poison. Car au fonds ils rauallent & aneantissent le benefice de Iesus Christ : & de fait le feu d'Helie dit en la page 75. que ceste maxime que Iesus Christ a entierement satisfait rend les hommes nonchalans. Ils disent aussi que l'homme peut satisfaire à Dieu EX CONDIGNO, c'est à dire par satisfactions equipollentes: & ce non seulement pour soy, mais aussi pour les autres: comme enseignent Dominique à Soto, Nauarrus & autres. Bellarmin pas se plus outre, car au l. liure du Purgatoire ch. 10. Il dit que les hommes sont leurs redempteurs, & rachètent eux mesmes leurs pechez. Mesmes il en viét iusques là, de ne recognoistre autre satisfaction actuelle & réelle que nos satisfactions: car il tient que la satisfaction de Iesus Christ sert seulement pour faire valoir les nostres : S. Paul donc aura menti de dire que Iesus Christ s'est donné en rançon pour nous, puis que seulement il nous fait payer rançon & donne poids & prix à nos satisfactions. Nous nions donc & detestōs ces maximes, cōme nouveaux articles de foy, forgez sans tesmoignage de la parole de Dieu, cōme la croix de la croix de Iesus Christ, & vn autel basti des ruines de l'Euangile, pour esleuer sur icelles les satisfactions humaines: l'homme ne peut s'attribuer partie de sa rançon ni departir ceste gloire entre Iesus Christ & le pecheur, sans denigrer Iesus Christ, l'arracher de la croix, fouler aux pieds le sang de l'alliance, seul prix de nostre redemptiō. Il n'y a point de salut en aucun autre, dit S. Pierre: Par vne seule oblation

Dominicus.

Disp. 2.

Quæst. 2.

Art. 3. In

4. Senten-

tiarum.

Nauarr.

Notab. 22.

Num. 10.

de Iubi-

lco.

1. Timot. 2.

oblation il a consacré à tousiours ceux qui sont sanctifiez: Hebr. 10. Nous auons comme vn seul Dieu aussi vn seul Moyenneur entre Dieu & les hommes, aſcauoir Ieſus Chriſt hōme, qui s'eſt donné ſoy-mefme en rançon pour nous 1. Tim. 2. Comment donc oſent nos aduerſaires dire que l'homme pecheur eſt redempteur de ſoy-mefme, ou que les Sainctſ ſont en quelque façon nos redempteurs par leurs ſatiſfactiōs ſuperabondantes, comme dit Bellarmin?

Mes aduerſaires apportent encores vn emplaſtre à la playe qu'ils font au benefice de Ieſus Chriſt: mais c'eſt vn emplaſtre ſans onguent, encores le mettent ils à coſté de la playe. Ils diſent que la vertu de nos ſatiſfactiōs, entre leſquelles eſt le Purgatoire, depēd de la ſatiſfactiō de Ieſus Chriſt, c'eſt luy qui fait valoir nos tourments, c'eſt la grace & la miſericorde de Dieu qui nous fait ſatiſfaire. Que dirons-nous la deſſus, ou pluſtoſt que ne dirons-nous point? car la moquerie avec l'abſurdité y eſt par trop euidēte: Ils diſent que Ieſus Chriſt nous donne vertu de payer vne debte qu'il a deſia pleinement payee, & de ſatiſfaire pour ce qui eſt deſia acquité. Qui s'imaginera ſans rire ou ſans ſe deſprier qu'vn reſpondant qui a deliuré vn priſonnier en payant pour luy, puis apres luy face payer au creditur ceſte meſme debte laquelle eſt deſia payee, & qui plus eſt que ce ſecōd payemēt ſoit conté pour vne grace & faueur? Qui euſt iamais penſé que les peines & tourmēs de Purgatoire fuſſent contez entre les graces de Ieſus

Bella. lib.
1. Indul.
gen. c. 4.

Christ? Mais disent-ils c'est vne grace de donner vertu à la creature de satisfaire elle mesmes, c'est à dire de porter la punition de son peché: Aprenons: voicy vne nouvelle sorte de beneficence: vn criminel louera desormais la bonté de son iuge, lequel luy ayant pardonné, luy a fait encores de grace, & par vn excez de misericorde, dōner le fouët par les quatreours, & payer des grosses amendes, afin qu'il eust l'honneur de satisfaire luy-mesmes. Que si le Purgatoire est vne grace de Dieu, pourquoy le Pape vient-il par ses Indulgences iniustement officieuses diminuer ceste grace? Et si c'est vne faueur ou grace que Dieu fait à la creature de satisfaire elle mesme, les damnez seront ses fauorits, lesquels il fera payer tout du long. Disputons-nous avec des hommes? Docteurs Seraphiques, le grād sçauoir vous fait perdre le sens. S. Iehan Baptiste disoit que Dieu pouuoit des pierres en faire des enfans à Abraham: mais ceux-ci feront les enfans d'Abraham deuenir pierres, brutaux & insensibles. Ainsi donc ces Messieurs abusent de nostre simplicité?

Fausseté
du Cordelier.
Pag. 79.

Pour comble d'abus le Cordelier cite à ce propos vn passage du 52. d'Esaië, *Je te loueray Seigneur, car tu t'es iré contre moy.* Que toutes leurs iniures qu'ils me disent soyent veritables, s'il se trouue de tout cela vn mot en tout le chapitre. Mais ceste fausseré luy est ordinaire. Et quand mesmes le passage seroit veritable, si ne fait-il rien contre nous, qui recognoissons que Dieu doit estre loué & remercié pour les chastimens

stimens par lesquels il nous corrige & amende: Mais qu'a cela de commun avec le Purgatoire où nul ne peut amender? ce qui soit dit pour respondre à tous autres passages semblables.

Et c'est sur ceste question que luy mesmes me fait vne espeece d'amende honorable, car ayant en nostre conference dit par plusieurs fois & maintenu fort & ferme, que Iesus Christ n'auoit satisfait que pour ce pourquoy nous ne pouuons satisfaire, maintenant il le desauouë, & fait mine de vouloir traiter plus doucement Iesus Christ: en quoy il se fait tort en plusieurs façons: En premier lieu il monstre à ceux qui ont assisté & qui n'ont point perdu la memoire, que la mauuaise foy luy est tournée en habitude, & passée en complexion. En apres en desauouant ceste maxime il contredit à l'auteur du feu d'Helie qui la maintient, & à soy mesmes: car en vn autre lieu il dit mesme chose quasi en mesmes termes: Le feu d'Helie page 69. dit ainsi. *Si Iesus Christ a satisfait pour toutes les fautes & peines (sans que de nostre costé il soit besoing de rien) pourquoy donc apres la faute remise endurons nous tant de mal?* & a dit cela apres Bellarmin au 1. liure du purgatoire chap. 10. *Si Christus satisfecit pro omni culpa & poena nostra, cur post remissam culpam adhuc tam multa mala patimur?* Et le Cordelier page 78. dit que pour la partie que nous pouuons satisfaire à la iustice diuine, nostre Seigneur n'a point satisfait autrement qu'en nous appliquant ses merites, par lesquels nos satisfactions suppleent à ceste peine

Pag. 88.

C'est vne calomnie qu'il adiouste, car nous ne disons pas cela.

*Nouvel ar-
sicle de foy.*

temporelle, mais nous donne vertu de satisfai-
re: car donner à quelqu'un vertu de porter la
punition meritée, & faire valoir sa satisfaction
n'est pas satisfaire pour luy, ou estre puni pour
luy: La memoire donc a failli au Cordelier:
mais encores plus le respect à la parole de Dieu,
de nous bastir des articles de foy, voire en ce
qui importe le plus, & est comme l'ame & le
principal de la religion, sans autorité de l'escri-
ture Saincte: disant que Iesus Christ n'a point
satisfait autrement pour la peine temporelle
(c'est à dire pour le purgatoire) qu'en nous ap-
pliquant ses merites par lesquels nous satisfai-
sons.

Voila donc quant à l'accord du purgatoire
& de nos satisfactions, avec la perfection du
merite de Iesus Christ: duquel propos devant
que sortir ie ne me puis cōtenir que ie ne pro-
pose vne remarque excellente que fait le Car-
dinal Bellarmin au 4. liure de la Penitence ch.
10. où voulant monstrier que les pechés de de-
uant le Baptisme se rachetent par le sang de Ie-
sus Christ sans nos satisfactions, mais que les
pechés faitts depuis le Baptisme se rachetent
par nos satisfactions, il dit que S. Iehan l'Euan-
geliste instruisant vn ieune homme qui auoit
commis plusieurs excés apres le Baptisme, l'ex-
horte à ieusne & oraison, comme dit Eusebe
au 3. liure de son histoire, chap. 17. & là dessus
le susdit Cardinal fait ceste remarque, *Iohan-
nes nō id præcepit quod Lutherani solēt, ut Christi
sanguine peccata sua purgata esse certo crederet,
sed*

sed preces & ieiunia indixit. c'est à dire s. Iehan ne luy a pas commandé ce que les Lutheriens ont accoustumé, assavoir qu'il creust certainement que ses pechez sont nettoyez par le sang de Iesus Christ, mais luy a enioint des prieres & des ieusnes: c'est donc pour cela que nous sommes appellés Lutheriens & heretiques: ainsi le mesme Apostre se trouuera estre Lutherien & digne de l'inqui- Ieh. 2.
 fitiō, pour auoir dit, *Le sang de Iesus Christ nous nettoye de tout peché*, car il escrit à des fidelles & Chap. 23
 baptisés, & qu'il nomme ses enfans.

Le cas donc de ces Messieurs ainsi descouuert, & estans conuaincus d'auoir profané Iesus Christ & son merite: pour se vëger ils v'sent de recrimination. Le Cordelier dit que nous assen- Pag. 91
 rons tellement les ames en ce sang, que la seule me- calōnie.
 moire du Baptisme vne fois receu est vn remede contre tous pechés, sans auoir affaire d'autre chose: calōnie forgee en la boutique du pere de men-
 songe: comme aussi ce que le feu d'Helie nous fait dire, assavoir, que c'est assez que Iesus Christ ait souffert, sans que de nostre costé il soit besoing de Pag. 69
 rien, & là dessus amassent force preuues & passa- calōnie.
 ges, pour monstrier la necessité de la penitēce & des bonnes œures. Le tout en vain, veu que nous ne croyōs rien de tout ce dont ils nous acculent: Ains le seul chemin à la vie est, obeir aux commandemens de Dieu: il est necessaire d'escouter la parole & luy obeir, se repētir de ses fautes & se cōuertir à Dieu: matter la chair & appaiser les bouillons de ses concupiscences: souffrir avec Iesus Christ, & pour Iesus Christ, afin



d'estre glorifiés avec luy. Car encores que nos bonnes œuures & peines ne soyent point vn prix pour acheter le salut, elles ne laissent pas d'estre nécessaires pour y paruenir: Quand donc nous magnifions l'excellence de la satisfaction de Iesus Christ, ce n'est pas pour nous rendre negligens à bonnes œuures, mais pour nous inciter à aimer Dieu & à recognoistre ses graces: Dieu n'est pas bon enuers nous afin que nous soyons melchans: Ses graces nous sont des obligations: Iesus Christ ne nous est pas seulement matiere de bien esperer, mais aussi reigle de bien viure: S'il nous a achetez c'est afin que nous soyons à luy, & comment à luy en seruant au diable? L'agneau Paschal se deuoit manger tout entier, car Iesus Christ ne peut estre diuisé: nous ne pouuons participer au fruct de sa mort si nous ne sommes faicts conformes à sa resurrection, par vne nouueauté de vie, ni iouir de ses promesses sans obeir à ses commandemens: Pourtant Dauid dit au Pseau. 130. *Il y a pardon enuers toy, afin que tu sois craint*, monstrant que la misericorde de Dieu enuers nous, doit estre suiuite de sa crainte. Il deuoit dire selon la doctrine du Cordelier: *Il n'y a pas plain pardon enuers toy, afin que tu sois craint*. Celuy donc qui fera de la misericorde de Dieu vne exemption de biē faire ou differera de iour à autre l'amendement, estimant qu'il n'est pas encores temps d'estre homme de bien, se trouuera trompé: car la repentance est vn don de Dieu lequel il ne donne point aux moqueurs: & ordinairement

ceux

ceux qui veulent reseruer à Dieu la derniere partie de leurs iours, & cōme la lie & l'esgoust de leur vie, sont surpris par la mort deuant que d'y pouuoir paruenir: estant chose iuste que ceux là n'ayent aucune part avec Dieu lesquels l'ont si mal parti.

Cependant à ouir ces gens'disputer de la necessité des bonnes œuures, il semble que ce soient quelques Saiucts, ou petits Dieux sur vne paille: mais que nostre Eglise est vn repaire de toute meschanceté, vne eschole de debordement, comme le peché estant chose licite entre nous: A la verité nous confessons à nostre grand regret, que parmi nous il ne se trouue que trop de mauuais exemples. Nous desirerions fort que comme iadis les Sacrificateurs se despoilloient à l'entree du lieu Sainct, ainsi que chacun de nous peust deposer ses vices & vieux labeaux de peché à l'entree de l'Eglise de Dieu: mais la peruersité du siecle, & la contagion & hantise avec ceux de dehors gastent les mœurs de plusieurs. Neantmoins j'ose dire que parmi nous on trouuera plus d'exemples, de charité, de sobriété, de lecture soigneuse de la parole de Dieu, que parmi nos aduersaires: que les piliers de l'Eglise Romaine sont plus sales que le paué de la nostre: que nos debauches sont plus tolerables que la sobriété de ceux qui nous blasment: que nos vices sont vertus au prix des debordemens des Prelats de l'Eglise Romaine, ceux qui ont meurtri les Rois n'estoyent point de nostre troupeau: les vices contre nature: le

trafic, l'orgueil, ont cessé d'estre vices à la court Romaine, ce sont mœurs, habileté, occupations ordinaires, & marchent parés du manteau de prudence. Lisez là dessus les plaintes de Petrarque en ses epistres & sonnets, les epigrammes de Sannazare, les lamentations de S. Bernard, appellant le train de la court Romaine le train de la paillardie & de l'Anthechrist. Et au bout de cela ces gens avec vn zele catholique Romain, viendront nous prescher la necessité des bonnes œuures, & se plaindre que nous ouurons la porte aux vices, *felicia secula que vos Moribus opponunt, habeas iam Roma pudorem.*

Mais que fera-ce si nous monstrons que la doctrine de l'Eglise Romaine est vne doctrine de licence, & ouureaux hommes vne porte large pour s'eschapper? car combien de personnes sentans approcher le iubilé se licentient sous assurance de plein pardon? quelle licence donnent ils aux riches, puis qu'ils s'asseurent de pouuoir en donnant à l'Eglise faire dire messes apres leurs trespas, & racourcir ainsi la peine de Purgatoire? Et la coustume d'acheter les prieres d'autrui, ne rend-elle pas vn homme negligent à prier Dieu luy mesmes? Qui plus est en enloignât au pecheur des prieres & des aumosnes pour penitēces, ne font il pas estre vne punition ce qui doit estre vne cōsolation? & quād ils mettēt seulement sept pechés mortels, appelants les autres legers & veniels, & qu'on efface avec vn *Aue* ou vn peu d'eau benite, n'entretiennēt ils pas le pecheur en son mal, & luy coustent des oreillers

Bernardus
Sermon 33 super
per Cantica.

Ministri
Christi sunt,
& seruius
Antichristi
sto, Inde is
quem vi-
des quoti-
die meretri-
cius nitor
& e inte-
stina, &
insana-
bilis est pla-
ga Ecclesie.
Iuuenal.
Sat, 2.

oreillers pour s'endormir au vice bien plus : car intimidants les consciences par la crainte du purgatoire, ne corrompent il pas la pieté sous couleur de l'establir? la faisant estre non vne obeissance filiale & volontaire, mais vne crainte seruite, menee non par l'amour de Dieu, mais par la crainte de la peine, non par la haine du peché, mais par l'apprehension du tourment? L'Apostre S. Paul Rom. 12. nous exhorte par les misericordes de Dieu à nous consacrer & offrir à Dieu, non point par la crainte de sa iustice. Proposez au pecheur l'amour & l'excellence du fils de Dieu, & que ce sont nos péchez qui l'ont crucifié, que ce sont vrayemēt les clous qui l'ont percé, qui a-il de plus puissant pour planter en son cœur & l'amour de Iesus Christ & la haine du peché, cause des tourmens du fils de Dieu? Sur tout lors qu'il pensera que par ceste mort la vie luy est acquise, que d'esclau du diable il est acquis à Dieu pour luy estre fils, & que croyant en luy il ne perira point, mais aura la vie eternelle, ne se sētira-il point esmeu à aimer Dieu & en recognoissāce d'vne si grāde grace consacrer à Dieu? & en suiuant la reigle de sa parole, aspirer au prix que Dieu a mis au bout de la course? Ces gēs d'oc perdēt la religiō par leur trafic, & au feu de Purgatoire forgēt vne image & phātofme de crainte de Dieu au lieu de la vraye pieté.

XV. Ce mesme feu ternit & raualle la misericorde de Dieu, comme ne nous pardonnant pas à plein, puis qu'il faut porter vne partie de la peine en vn feu. Pourquoi mettrōs nous des

bornes à la misericorde de Dieu, és choses es-
quelles il veut estre glorifié en nous bien fai-
sant?

XVI. De mesmes la iustice de Dieu y est
violée, en le faisant exiger deux payemens d'une
mesme debte, le premier payement qu'il a receu
de Iesus Christ estant suffisant pour toute la
peine deuë à nos pechés. Quel interest ont ces
gens de vouloir entrer en ce feu aux despens de
la gloire de Dieu, qui leur veut pardonner gra-
tuitement par Iesus Christ?

XVII. Item tout payement & satisfac-
tion qui est plaisante à Dieu doibt estre vo-
lontaire & non forcee, autrement elle ne luy
est agreable: Mais la peine du Purgatoire (di-
sent nos gens) est ineuitable à ceux qui n'ont
point assés satisfait en ceste vie: vueillent ou
non, ils y vont de necessité: Elle n'est point
donc vn payement agreable à Dieu: Et quoy
que nos gens disent que ces poures ames por-
tent ces peines patiemment, toutefois il est
malaisé de croire qu'elles n'aiment mieux estre
en Paradis, que d'estre mille ou deux mille ans
en vn feu.

XVIII. Dont suit vn autre raison: asca-
uoir que ces ames ne satisfont point à Dieu,
mais c'est Dieu qui se satisfait à soy mesmes,
les punissant contre leur desir.

XIX. Par ceste mesme doctrine les con-
sciencies sont en vn tourment perpetuel par
l'apprehension de ce feu: car que ne donnerions-
nous pour euiter vn feu d'une heure? combien
plus

plus'il duroit vn mois : & qu'est-ce au prix de plusieurs centaines ou milleines d'annees? & encores en vn feu aussi ardent que celuy des enfers, comme dit le Cordelier? Où est la paix que Iesus Christ nous promet? & comment en mourant aurons-nous ces effects de l'esprit de Dieu habitant és cœurs des fideles, asçauoir ioye & paix, comme dit S. Paul aux Gal. ch. 5.

Ieh. 14.

Mes aduersaires se contredisent en leurs responses, lesquelles ne sont point responses, ains recriminatiōs: le Cordelier dit que nous preschons liberte de conscience sans apprehension du iugement de Dieu: ce qui est faux & calomnieux: nous preschons, non la liberte ou licence, mais la paix de la conscience à ceux qui se repentent & croyent en Iesus Christ: mais aux impenitens nous denonçons le iugement de Dieu: Ainsi ce moine nous accuse d'endormir ou flatter les consciences. Mais le feu d'Helie tout au contraire nous accuse de les tenir en tourment entant que nous egalons le peché veniel au mortel. A quoy ie respons que quand mesme nous esgalerions le peché veniel au mortel, toutefois disans que tant l'vn que l'autre est pardonné par Iesus Christ, nous n'estonnons point les consciences. Mais la verité est que c'est vn calomnie de nos aduersaires: nous recognoissons l'inegalité des pechez: és-vns Dieu est plus offensé qu'és autres: & mesmes entre les pechez qu'ils nomment mortels, il y en a de plus griefs les vns que les autres: fauter vn ou deux feuillets à matines, ou parler d'amo u-

Pag. 106.
Calōnie.

Calōnie?

rettes sous couleur de confession est moindre peché que d'assassiner son Roy: Le Sacrilege est plus grief que le simple l'arrecin, l'inceste que la paillardise. Seulement nous-nous moquons de l'ineptie de leur distinction de peché mortel & veniel, d'autant que ce mot veniel signifie *pardonnable*: or on sçait que les pechez qu'ils nomment mortels, comme le meurtre & adultere deuiennent pardonnables en ceux qui se conuertissent & repentent, comme en Dauid souillé de ces crimes. Mais en l'impenitent ces crimes sont mortels, & punis de la mort eternelle: Et vn mesme crime qui est veniel ou pardonnable en l'vn, est mortel en vn autre, à cause de l'impenitence. Les parties donc de ceste distinction se heurtēt & eniābent l'vne sur l'autre: l'adiouste à cela que c'est vne temerité en nos aduersaires de définir qu'il y a seulement sept pechés mortels. Et que les autres sont pardonnables: Car c'est au iuge & non au criminel de iuger quelle peine merite chasque peché. Or nous sommes tous criminels deuant Dieu.

XX. Le Purgatoire aussi entraine apres soy plusieurs inconueniens: Car d'autant qu'on enseigne que les ieusnes, offrandes & aumosnes des viuans seruent à tirer les ames du Purgatoire, cela rend les hommes negligens, & les fait reposer sur leurs amis qui suruiuront: on void assez d'exemples des personnes qui achettent messes, & font prier pour leur ame, cependant qu'ils se licentient à tout excès, dissolution & rapine. Le Docteur du Val respond
 toujours

toufiours en reccriminant : & dit que c'est nous qui rendons les hommes nonchalans , enfeignants *que Iefus Christ a entierement satisfait , & que rien n'est requis de nostre part pour satisfaire :*

A quoy j'ay respondu amplement ci deffus : & protesté que nous ne croyons rien de tel. Item il dit, que la priere qu'on fait pour ceux qui sont en Purgatoire ne rend les hommes non plus nonchalans que celle qu'on fait en ce monde l'un pour l'autre: Sur quoy nous difôs que mesmes les prieres que les vivants font l'un pour l'autre rendent le pecheur negligent, quand ces prieres sont prises pour payemens, rachats, ou satisfactions : voila pourquoy l'auteur de ce feu d'Helie pour deguifer les matieres au lieu de parler d'offrandes & ieufnes, n'a parlé que des prieres lesquelles peut-estre il auroit honte de conter entre les rachats & payemens pour le peché d'autruy.

XXI. Par ceste porte auffi est entré le traffic, & la banque a esté ouuerte en l'Eglise: les riches fondent des obits & anniuersaires pour leurs ames: c'est pour ceux-là qu'on chante Messes particulieres, les pauvres se doiuent contenter des prieres generales auxquelles les riches auffi ont part: Toutes les Eglises bruirôt de seruices, oraisons, son de cloches, apres le trespas d'un homme extraordinairement liberal enuers le clergé: iamais on ne chante Messes pour vn qui n'a rien donné. Auffi les ordres des Mendians ne viendront iamais en vne maison où vn pauvre fera mort: Par ce moyen les Eglises de Rome

l'Auteur
du feu
d'Helie
nie que
Iefus
Christ ait
entiere-
ment sa-
tisfait.

ont amassé tant de biens qu'un seul Hospital du S. Esprit à Rome, à 4. mil. escus de rente par iour. Les clefs de sa S^{té} sont d'or: ce metal ouvre le ciel & le Purgatoire: car ce bon Prelat & ses facteurs ont plus estudié au n^obre d'or qu'à la lettre dominicale, qui est l'Escriture S. Vne ame bellistresse participeroit-elle aux graces que sa S^{té} a reserué aux grans Seigneurs? Il feroit beau voir vn crocheteur ou ferreur d'equillettes solliciter en Court de Rome pour obtenir bulles liberatoires du Purgatoire pour l'ame d'un sien parent: Aussi le liure des taxes de la Chancellerie Papale a souuent ces clauses, *sed hoc tantum pro qualificatis: & ista gratia non conceduntur pauperibus.* A ce conte Iesus Christ se sera abusé de dire, Bien-heureux sont les pauvres, veu que les riches ont de si beaux priuileges, & entrent plustost en Paradis. Ce traffic paroist en ce que l'Eglise Romaine tient que les enfans morts peu apres le Baptesme vont droit en Paradis, & toutefois les prestres ne laissent pas de receuoir argent pour dire messes pour les ames de ces enfans: Item en ce que les Ecclesiastiques sont ceux qui donnent le moins pour les ames de leurs amis, comme recognoissants la legereté de leur marchandise. Le Docteur du Val recognoist qu'il y a de l'abus, car il parle ainsi mollement d'une si horrible & si publique abomination. Le Cordelier ne dit mot sur ce traffic, comme scachant que ces matieres remuees en puent d'auantage.

XXII. Ce mesme erreur rend Dieu plus
doux

Imprimé
à Paris
chez Touf
sain Denis
rue S. Ia-
ques à la
croix 1520.
avec pri-
uil. de la
Court.

Pag. 76.

doux enuers ceux qui viuront au iour du iugement qu'enuers les autres, car ceux là n'y entreront point : Enuers les Carmes qu'enuers les Cordeliers, car ceux là pretendent auoir ce priuilege de n'y estre que iusques au Samedy prochain apres leur mort : enuers ceux qui ont des amis & des moyens pour faire prier & chanter messes pour eux, qu'enuers les autres. Car pourquoy vn pauvre homme donnera-il vne piece de 5. sols pour estre nommé au Memento de la Messe, s'il n'en espere quelque auantage qu'il n'eust pas eu s'il n'eust pas esté nommé ? Or il n'eust pas esté nommé s'il n'eust rien donné. Considerons aussi que par ceste doctrine ceux qui meurent incontinent apres auoir fait leur Iubilé, vont droit en Paradis, & sont exempts du Purgatoire, mais vn homme quoy que moins vicieux, & chargé de moins de pechez, qui meurt l'année deuant le Iubilé va en Purgatoire, & est priué d'un si grand benefice: Item celuy qui est pres du lieu où sont les pardons, ou qui est bien monté, obtient beaucoup plus aisément le pardon de ses pechez que celuy qui est à trois cents lieues de là, & n'a point de cheual: ce mesme abus attache la misericorde de Dieu à vn certain lieu, car tous pechez sont remis au conuent des Cordeliers, mais non en celuy des Carmes & Iacobins: Voire iusques là, que si quelqu'un dit aux Cordeliers les oraisons eniointes par la bulle, obtiēt plein pardon de tout peché. Mais s'il dit dix fois plus d'oraisons en vn autre conuent & avec plus de deuo-

tion, il n'obtiendra pour cela pardon de ses pechez, car il est allé chercher comme mal auisé, la remission de ses pechez es lieux où le Pape ne l'a point placee?

377.

Là dessus l'auteur du feu d'Helie nous re-
leue au bond. *C'est mal parlé* (dit-il) *car la miséricorde regarde la coulpe & la peine eternelle: & la justice regarde la peine temporelle.* Bien parlé à ce Docteur! Quoy? la iustice de Dieu ne regarde-elle pas aussi la peine eternelle? & sa misericorde ne se desploye elle pas aussi en remettant la peine temporelle?

Du Val.
Pag. 77.

Item ce mesme Docteur s'esbahit de ce que ie trouue en toutes ces choses de l'incōueniēt, & veut que là dessus nous adorions avec vn silence profond les iugemens de Dieu impénétrables. Mais ie m'esbahy bien plus de ce qu'il ne s'esbahit avec moy, & de ce qu'il requiert de nous vne adoration avec silence: où il deuroit apporter de la plainte, ains de la douleur, ains de l'execratiō. Quoy? Dieu traittera-il plus doucement celuy qui est le plus meschant? & mon argent ou mon cheual m'exemptera d'vn feu ardent de plusieurs centeines d'annees? Dieu fera-il du bien à vn ame, non selō qu'elle a eu vne ferme foy ou charité ardente, mais selon que la mort sera aduenüe ou en l'an 1599. ou en l'an 1601? Et encores faudra adorer avec silence ce qui crie vengeance deuant Dieu, & qui tesmoigne cōbien l'auarice a empieté sur la religiō? les ordures de Rome nous ferōt elles baillees pour reliques? ses blasphemes pour oracles, & ac-
comparez

comparez aux secrets de l'election de Dieu & vocation salutaire? De vray si de deux meschâs, Dieu veut pardonner à celuy qui est le plus coupable, nul ne le peut accuser, toutefois il ne pardonnera point à vn tel, qu'il ne luy donne la repentance & la grace d'estre hōme de bien. Mais dire que de deux de ses enfâs & esleus il vueille rotir en vn feu long & horrible celuy qui a esté le plus hōme de biē, & enuoyer le pire droit en Paradis, pource qu'il a eu de l'argent, ou vn cheual pour se trāsporter au Iubilé, ou pource qu'il est mort peu apres le Iubilé, c'est cracher en la face de Dieu, & peindre le temple de Dieu de grotesques profanes: Car Dieu iugera chascun selon les œures, Apoc. 20. non point selon ses richesses, sa monture, le lieu de sa demeure.

Or comme vne absurdité posée mille s'ensuiuent, ainsi tout le discours de ce Docteur sur ce Heu est vn tissu de blasphemes, car il dit peu apres. *Quela misericorde de Dieu se trouue par tout, mais non pas egallement, cōme au temple, Dieu escoute mieux nos prieres que non pas autre part.* Est ce pour ce que Dieu est plus pres des tēples? Ou escoute-il mieux en vn tēple pource que la voix y retentit d'auātage? ou pource que en ces lieux Dieu à meilleure ouie? Comment Iesus Christ nous conseille il d'entrer en nostre cabinet pour prier, si Dieu escoute mieux les prieres dites en vn temple qu'en vn cabinet? Toutefois posons le cas que cela soit, car tousiours l'incōuenient que nous auons proposé demeure: Car pourquoy Dieu pardonnera-il les pechez en vn

Pag. 72.

Matth. 6.

6.

temple plustost qu'en vn autre? Lors qu'il n'y auoit au mōde qu'vn tēple où le vray Dieu fust serui ce n'estoit merueilles si les fideles estoÿēt suiects d'y aller: mais en l'Enāgile où trouuons nous que Dieu nous ait assoiettis à aller chercher la remissiō des pechez en vn temple lointain, laissans les plus prochains? Qui ne void que cela est fait pour le gain, pource que la sōme escartee en tant de lieux, & passant par tant de mains s'euanoiroit insensiblement, & ne pourroit seruir aux fins proposees par le Pape ou par ses Prelats?

En tout ce que dessus il appert que ce Docteur se moque, & ne croyt rien de ce qu'il dit: & n'est pas le premier trait par lequel il se decouure, car en la page 60. sur ce que Beda, Denis le Chartreux, Bellarmin, & avec eux Cayer & le feu d'Helie mettēt au bout du Purgatoire vn pré fleuri & odoriferant, ie demandois comment naissent ces fleurs sous terre, sans pluye & sans Soleil: ce venerable Docteur respond, que c'est à moy vne bestise de demander cela, pource que ces fleurs ne sont pas reellement sous terre, mais c'est (dit-il) *que nostre Dieu nous instruit des choses de l'autre monde par vne Analogie. &c.* Pardonnons à sa Philosophie rustique ceste licence d'appeller le Purgatoire l'autre monde, lequel toutefois il met tantost sous terre, tantost es beins, tantost es riuieres, tantost en la glace, tantost sous des feuilles d'arbres: Mais qui pourroit souffrir que les songes de quelques moines soyent appelez parole de Dieu, & que

que c'est Dieu qui nous instruit, quand ils nous content des fables? Le Cordelier laisse passer tout cela sans responce, & s'excuse plaisamment: il dit qu'il en parlera en ses sermons le Carême prochain: il pouuoit respōdre ainsi à tout le liure, sans importuner les Iesuites de Tournō. Pag. 105.

XXIII. Pour la fin, quand mesmes le Purgatoire n'ameineroit point tous ces maux, si est ce qu'il ne peut apporter aucun bien. Car quel profit d'estre tourmenté en vn feu? Dire qu'on y est purgé de ses pechez, cest chose que nous auons conuaincūe, non seulement d'impieté, mais mesmes de contradiction & impossibilité: Car aussi eux mesmes disent qu'au purgatoire les pechez ne sont point purgez, mais les peines: Et S. Iehan nous a dit que le sang de Iesus Christ nous purge de tout peché: & la punition & tourment pour vn peché n'est point purgation du peché: le fouët ou le gibet ne fut iamais appellé purgation.

XXIII. A cela mesmes sert que toute punition est ou pour satisfaction, & vengeance de celuy qui punit ou fait punir, ou pour le bien & correction de celuy qui est puni, ou pour seruir d'exemple aux autres. Le feu de Purgatoire n'est point à ce que Dieu soit vengé & satisfait, veu qu'il a desia pris pleine vengeance & satisfaction de nos pechez en la mort de son fils: Ni pour l'amendement & correction des ames qui sont en ce feu, car elles sont desia iustes, & sans peché. Ni pour l'exemple des viuans, car personne n'en voit rien. Ni pour nous faire plus

Anlus Gal
lius lib. 6.
c. 14 Clem.
Alexandr.
lib. 4. Strom.
matū sub
finem.

gens de bien en nous tenant en crainte, car Dieu ne veut point estre serui par crainte de punition, mais par amour & obeissance volontaire: & mesmes s'il est question de craindre, l'enfer est suffisant pour nous estonner.

Pag. 80.
Pag. 109.

Le feu d'Helie & le Cordelier me font dire icy que ie ne croy pas le Purgatoire, pource qu'on n'en void rien: Mais où ay-ie dit cela? ains ie croy qu'il n'y en a point, pource que cela se void en la parole de Dieu: les amplifications donc du moine sur ce propos sont froides, & fondees sur vne calomnie.

Feu d'Helie.
Pag. 81.

Bellarmin & avec luy mes aduersaires pensent auoir trouué vne vtilité du Purgatoire, car (disent-ils) il est vtile pour la gloire de Dieu que les secondes causes agissent: c'est à dire que nos ames contribuent quelque chose à l'acquisition du salut: Dieu donc à ce côté honore ses creatures, quand il fait qu'elles sont tourmentees, puis que estre tourmenté est contribuer à l'acquisition du salut: donc ceux qui sont le plus long temps tourmentez contribuent le plus, & Dieu leur fait plus de faueur qu'à celles qu'il tourmente moins, ou qu'il tire bien tost de ce feu par indulgence. Quant à ceste maxime, elle est de la Philosophie naturelle, & n'est tousiours vraye en Theologie, en laquelle il vaut mieux receuoir de Dieu ses graces supernaturelles, que de deployer ses forces naturelles, & agir naturellemēt. Tontefois receuons ceste maxime, afin que nos gens ne s'efforcent de la defendre: car aussi elle est contre le Purgatoire. Il vaut mieux,

mieux, disent-ils, que nos ames agissent, mais en Purgatoire elles patissent : elles sont roties miserablement plusieurs centaines d'annees : & quand mesmes brusler seroit agir, si est-ce qu'il vaudroit mieux agir au ciel, & auoir les actions des Anges : Quant à la contribution que nous apporterons pour paruenir à salut, l'Écriture S. nous en prescrit les moyens : elle veut que nous croyons en luy : que nous portions la croix, Marc. iii.
Ieb. 3.
Philip. 2. que laissant en derriere les choses mondaines nous tendions au but de la superne vocation : & paracheuions nostre salut avec crainte & tremblement. Il y a donc moyen de trauailler pour le salut, sans que nostre trauail soit conté pour vn payement ou satisfaction, ou sans que nos ames soyent roties en vn feu.

Or cōbié que j'aye dit & inculqué ces choses si expressement pour preuenir les calōnies : & que j'aye dit & die encores que les fideles doiuent contribuer & apportertout ce qu'ils peuvent de soing & de trauail pour s'acheminer au salut, neantmoins la mauuaise foy est tellement tournée en nature à nostre frere mineur, qu'il m'ose ainsi calōnier, & me faire dire le rebours de ce que j'ay dit, ascauoir *Que de nostre costé nous ne deuons rien contribuer, & que l'Écriture Sainte nous apprend d'aller à Iesus Christ, &c.* Puis s'escrie, *Pourquoy abusez vous ainsi le peuple?* Effronterie prodigieuse : ainsi est demenee la cause de Iesus Christ, comme vne harangue sur du triacle, ou comme vn ieu de gobelets.

Le feu d'Helie toré de mesme mes propos : il

fait (dit-il) de l'esbahy sur ce que nous disons que les ames en Purgatoire satisfont pour les peines, pource qu'elles n'agissent, mais seulement patissent: Mais ie n'ay pas dit cela.

XXV. Nous versons sur ce feu ia esteint, cōme de surcroist, ceste aspercion puissee d'un liure voiremēt Apocryphe: mais que nos aduersaires tiennent pour canonique. Le liure de la Sapience chap. 3. vers. 1. parle ainsi des ames des fideles: *Les ames des iustes sont en la main de Dieu, & nul tourment ne les touchera.* Elles n'iront donc point en Purgatoire. Il adioust encore, *qu'en leur depart elles entrent en paix, non donc en vn feu.*

CONTRE LES SATISFACTIONS humaines en general.

CHAP. IV.

LE Purgatoire ainsi demoli, lequel est la plus dure & cuisante satisfaction: passons plus auant, & recherchons le mal iusques à la racine, renuersans en general toutes les peines Satisfactoires que nos aduersaires imposent au pecheur.

I. Et puis que nous sommes sur le mot de *satisfaire*, faut sçauoir qu'il y a deux sortes de satisfaire: l'une est pour debte, l'autre pour offense: On satisfait pour debtes en payant: pour offense en recognoissant la faute, & demandant pardon

Explicatiō
du mot de
Satisfaire
& Satisfac-
tion.

pardon: c'est ce qu'on dit en François, faire satisfaction. Or en ceste question il s'agit du moyen de satisfaire à Dieu pour nos offenses: ce n'est donc point en payant ou rachetant, mais en s'humiliant, en s'amendant & demandant pardon.

Comme, donc nous receuons ceste sorte de satisfaction qui signifie recognoissance de la faute & humiliation deuant Dieu, ainsi d'autre part nous reiettons les satisfactions prises pour rachats & payemens enuers la iustice de Dieu.

Le moine en la page 80. se comporte à sa façon ordinaire avec vne ignorance ridiculemēt insolente. Voicy ses mots, *En cest endroit ie conjure le Lecteur de considerer sans passion la bestise du Ministre: car l'ayant reduit à termes qu'il ne se pouuoit plus desdire, il s'alla auiser de la plus insignie cauillation du monde, asçauoir que quand les Anciens vsent du mot de Satisfaire, que cela signifie auoir failli. cōme qui diroit, nolim factū, & encores a il osé coucher cela par escrit: Il a adiousté* Calomnie. ces derniers mots pour euenter luy mesmes sa calomnie: Car en mon escrit y a il que *Satisfaire*, signifie auoir failli? ains il y a que *Satisfaire* signifie confesser auoir failli, & en demander pardon.

Voyons maintenant si ses coniuurations sans eau benite ne sont point ineptes, & comme il descouure ma bestise. *Quel Calepin* (dit-il) *donna iamais telle interpretation?* Il confesse tacitement qu'il est sçauant par le Calepin. Mais il n'est besoin de Calepiner en chose que les pe-

tants escholiers sçauent. Suetone en Iule Cesar,
 ch.73. *Valerium Catullum à quo sibi versiculis de
 Mamurra perpetua stigmata imposta non dissimu-
 lauerat satis facientem eadem die admisit Coena.*
 Et en Tiber, ch.27. *Consularē satisfaciētem sibi
 ac per genua orare conātem, ita suffugit, vt caderet
 supinus.* Et en Claude, ch.38. *Ostiensibus grauer
 correptis, eaque cum inuidia vt in ordinem se coa-
 elum scriberet, repēte tantum nō satisfaciētis mo-
 do, veniam dedit.* Et lisez Torrentius sur le pre-
 mier passage, où il dit, *Solebant qui verbis aliquē
 leserant, iurare, nolle se ea dicta esse, atque ita satis-
 facere*: C'est le sens de ce mot en Martial liure
 12. Epigrame 79. En l'Amphitruo de Plaute, Alc-
 mene iniuriee par son mari, dit ainsi, *Aut satis-
 faciat mihi, atque adiuret insuper nolle esse dicta
 qua in me infontem protulit.* Tertullian au liure de
 la penitēce, *Satisfactio confessione disponitur.* Et ce
 qu'il appelle satisfactiō, il l'appelle au mesme li-
 ure Exomologesis, *Gehēnā exhomologesis extin-
 quit,* Mais peut-estre que nostre moine estimera
 ces autheurs Latins entachez d'heresie, ou iuges
 incompetens & peu entendus en la langue Lati-
 ne, laquelle maintenant on doit apprendre de
 Holcot, ou L'escot, ou Bricot, ou de la reigle de
 S.François, laquelle dit elegamment que *fratres
 possunt vestimenta repeciare de saccois & aliis pe-
 cciis, cū benedictione Dei.* C'est dōc à nous petits
 escholiers vne simplicité de vouloir parler La-
 tin deuāt les Cordeliers. Car ce qui est dit au ro-
 ch. de la mesme reigle, que *Les freres ignorans les
 lettres ne se doiuent soucier de les appredre,* est dit
 pour

Nil in te
 scripsi Bi-
 giniace
 credere
 non vis. Et
 iurare u-
 be. malo
 satisfacere.

C'est à di-
 re confes-
 sion.

pour ce temps là, que l'ignorance estoit meri-
 toire: Puis donc que ces tesmoings sont de peu
 d'autorité, oyōs Bellarmīn lequel au 4.liure de
 la Penitēce ch.16. Sur ces mots de S. Ambroise,
Lacrymas Petri lego, satisfactiōē non lego, dit que
 S. Ambroise par ce mot de satisfaction, entend
excuse ou de'ense: non donc payemēt ou rachat,
 comme veut le Cordelier: lequel pour appuyer
 son dire nous produit des passages de l'Escritu-
 re qui sont contre luy, & esquels *satisfaire*, ne
 signifie point payer ni racheter. Il dit que Pilate
 voulāt satisfaire au peuple delinra Barrabas: Et
 que S. Paul se defendant deuant Felix son iuge,
 Actes 24. 10. dit qu'il satisfera pour foy-mesme,
 en Grec, ἀπολογούμαι, *le me defends*. En tout
 cela il n'est point parlé de payer, ni de racheter.

Ambro-
 sius nomi-
 ne satisfa-
 ctionis ex-
 cusationē
 seu defen-
 sionem a-
 pertissimē
 deligua-
 uit.

Où sont maintenant ces coniuurations, & de-
 monstrations de nostre bestise? Aprenez, fiere
 mineur, & me remerciez.

Combattons donc ces Satisfactions humaī-
 nes, prises pour rachats & payemens enuers la
 Iustice de Dieu pour la peine deuē à nos pe-
 chez. A cela sert tout ce qui a esté dit contre la
 Satisfaction du Purgatoire, & pour la Suffsā-
 ce de l'vnique Satisfaction de Iesus Christ: ioi-
 gnons y encorēs ces raisons.

II. Nous apprenons par l'Escriture S. que le
 salut est vn don: Rom. 6. 23. & Luc 12. 32. voire
 vn dō gratuit: Ephes. 2. 8. nous ne l'achetōs donc
 point, & ne payons aucū prix pour iceluy, ni en
 tout ni en partie. Du Val ne respond rien.
 Le Cordelier dit que les deux premiers passages

Pag. 102.

Calénie.

font faux & qu'il n'y en a pas vn seul mot. Voicy donc les passages entiers : aux Rom. chap. 6. vers. 23. S. Paul dit que le *DON de Dieu c'est la vie éternelle par Iesus Christ*. En S. Luc chap. 12. vers. 32. Iesus Christ dit ainsi , *Ne crain point petit troupeau , car le bon plaisir du pere a esté de vous DONNER le Royaume*: Suis- ie donc faussaire, ou luy calomniateur ? Voicy que c'est, il a esperé que le lecteur n'iroit point voir les lieux : car la defense qu'ils font de lire l'Escriture S. leur dōne ceste liberté. Encores cela ne luy suffit pas, car m'ayant si faussement accusé de fausseté, luy mesmes en la ligne suiuate, commet vne fausseté infigne, corrompant cest excellent passage de S. Paul aux Ephes. chap. 2. *Vous estes sauuez par grace par la foy: & cela non point de vous, c'est DON de Dieu: NON POINT PAR OEUVRES, afin que nul ne se glorifie : mais ce Cordelier pour rompre la force de ce passage & le brouiller, fait parler ainsi l'Apostre, que le salut opere par nostre Seigneur prouenu de la seule grace de Dieu & de sa misericorde & charité: Il peruertit le sens & oste les mots les plus pressans : que ce n'est point par ceures que nous sommes sauuez, mais par le don de Dieu. Où est la fidelité ? où est la conscience ? O Dieu, iusques à quand ta sainte parole fera elle foulée aux pieds par tes aduersaires ?*

Pag. 103.

III. Contre ceste doctrine si salutaire, qui appaise nos consciences, & donne à Dieu toute la gloire de nostre redemption, nos aduersaires objectent le conseil donné par Daniel au Roy Nebucadnezar,

Nebucadnezar, *Rachete tes pechez par aumosnes.*

1. Mais ce rachat n'estoit point enuers Dieu, mais enuers les hommes qu'il auoit pillez, lesquels il deuoit recompenser par liberalité.

2. Puis il est icy question de peines satisfaitoires, auquel rang ne doiuent estre mises les aumosnes: lesquelles sont vne œuvre commandée à tous, & vn exercice plaisant aux fideles: Iamais aucun n'exercera charité comme il faut, qui estime que c'est vne punition, ou peine satisfaitoire: L'aide par lequel vn membre subuiuent à l'autre, comme la main au pied, est-ce vne punition? or nous sommes membres d'vn mesme corps, dit S. Paul. 3. Qui plus est nos aduersaires veulent que nos satisfactions soyent pour racheter de la iustice de Dieu non les pechez, mais la punition des pechez: or il y a icy *Rachete tes pechez*: il faudra donc icy vne glose à la Romaine, que *peché* signifie icy, la punition du peché, comme qui diroit le larrecin pour le fouët, le meurtre pour le gibet: car toute absurdité est bonne à ces gens, pourueu qu'on croye vn purgatoire. 4. Le principal est que ce Roy estant payen n'auoit besoing de satisfactions, lesquelles on dit ne seruir qu'à racheter la peine temporelle, & ce apres le Baptisme, ou apres la circoncision: or ce Roy n'estoit circoncis, & estant hors l'Eglise auoit besoing des moyens d'euiter la peine eternelle.

Le Cordelier produit encores d'autres passages: Prouerbes 15.v.29. *L'aumosne purge le peché.*

1. Cor. 12.
27.

1. Mais ce passage est faux, & tout ce verset n'est point en l'hebreu, & mesmes en la version Romaine il n'est point parlé d'aumosnes, 2. Puis à quel propos parler de purgation, où il questiō de rachat? 3. Finalement nous confessons que l'amendement de vie purge le peché entāt que le pecheur deuiet net par ce moyen comme la netteté purge le corps succedante à la saleté, cōme on dit es escholes non *Efficienter* sed *formaliter*. Mais quand il est questiō de la purgatiō des pechez en vertu de laquelle nous cōparoissons nets & innocens au iour du iugement, alors l'Escriture Sainte dit que le sang de Iesus Christ nous purge de tout peché: 1. Ieh. 1.

gauffeté.

Il cite encores le 16. des Prouerbes, *L'aumosne rachete l'iniquité*. A quoy a esté desia satisfait sur le passage de Daniel : Puis ce passage est faux: Car il y a ainsi selon l'Hebreu, *il y aura propitiation pour l'iniquité par gratuité & verité*: & mesmes en la version Romaine il n'est point parlé d'aumosne.

Ce qu'il adiouste de Tobie 12. que l'aumosne fait trouuer la vie eternelle, n'est pas esoriginaux Grecs: & n'est à propos, car nous reconnoissons que l'aumosne & toutes les bonnes œuures sont le chemin à salut, & par consequēt font trouuer le salut: mais icy il est questiō du prix & rachat pour la peine deuë à nos pechez.

Ce qui sert aussi de responce à ce qu'il allegue du 4. de Tobie, que *l'aumosne deliure de la mort, & empesche d'aller en tenebres*. (Car il y a ainsi au Grec) certes nul ne nie que les bonnes œuures

œuvres ne soyent le chemin de salut. Et qui en nous y addonnant nous-nous retirons de perdition.

Poursuiuons, & puis que le serpent ancien se renouë apres estre coupé, ne cessons de le couper par le glauiue de l'Euangile.

IV. Dieu nous commandant de prier qu'il nous pardonne nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensé, monstre que nous deuons attendre de luy pardon en la mesme façon qu'il veut que nous pardonniôs à nos prochains, c'est à dire, sans nous venger ou exiger aucunes peines satisfactoires.

V. Mais que sera-ce si ie monstre à ces aduocats des Satisfactions humaines que l'hôme ne peut par peines satisfactoires satisfaire à Dieu pour la peine deuë aux moindres pechez? Car si mesdire de son prochain, & appeller son frere fol, sont pechez veniels en l'Eglise Romaine, & toutefois S. Paul en la 1. aux Corinth. cha. 6. dit que les medilans n'heriteront point le Royau-me de Dieu: & Iesus Christ dit que celuy qui ap-
Matth. 5
 pelle son frere fol est punissable par la gehenne du feu, quand sera-ce que nous aurons satisfait pour la peine deuë à vn tel peché, & qui aduiët aux plus gens de bien? ou quand aurons-nous porté des peines satisfactoires de la gehëne, ou d'vn peché qui merite priuation de la vie eter-nelle? Et afin que mes aduersaires ne facent la medisâce estre vn peché mortel par leurs gloses & cõséquēces, leur propre Decret en la Distin-
Can. Vnū
Orarium
 ction 25. fait vne liste de pechez veniels, & met la

medifance en ce rāg, difāt, *fi cū omni facilitate vel temeritate maledicimus, quoniam fcriptū est, neque maledici poffidebunt regnum Dei*: Par la fentence donc de leurs Canōs, la medifance a deux chofes en elle, l'vne que c'eft vn peché veniel, l'autre qu'elle exclud du Royaume des cieux, & par confequent merite la mort eternelle. Quant à ce que le Cordelier deuine, & veut que appeller fon frere fol entraine avec foy vn peché d'ire confommé, il nous excufera fi nous ne receuons fes coniectures pour reigles: Puis ie le renuoye à Cayer, lequel veut que la gehenne fignifie icy le Purgatoire, non l'enfer, comme veut le Cordelier.

Cayer. p.
70.

Ich. 8. 11.

VI. Iefus Chrift noftre Sauueur a dit à la femme adultere, *va & ne peche plus*: La renuoyant il ne luy impofe point des peines fatisfatoires, non plus que S. Paul pardonnant à l'inceftueux. Ce qui fait particulièrement contre le purgatoire eft, que fi Iefus Chrift & S. Paul n'ont impofé aucunes peines fatisfatoires au pecheur, lors mefmes qu'elles pouuoient felon l'apparence eftre profitables pour l'amender, combien moins Dieu impofera-il à fes enfans des peines fatisfatoires en vn feu ardent lors que l'amendement n'a plus de lieu? Noftre moine apporte icy vne rēfponfe par laquelle il fe donne à foy mefmes fur les doigts & à fes compagnons, Il dit que *la douleur peut eftre fi grande au pecheur qu'elle fatisface pour toute l'obligation de la peine*: Car outre ce que c'eft de uiner de la penfée de cefte femme: il accufe manifeftement

Bag. fol.

nifestement les prestres & les Papes de temerité & iniustice, quand ils imposent au pecheur protestant de sa douleur & repentance des peines satisfactoirs : Car que sçauent ils si le pecheur est si outré de douleur, que cela doiuue seruir de satisfaction? n'est-ce pas iniustice d'imposer des peines à vn qui a suffisamment satisfait? or ne sçauent ils point s'il a suffisamment satisfait, puis qu'ils ne sçauent point combien grande a esté sa douleur.

VII. Mais encores qui a donné ceste puissance aux prestres ou au Pape, d'imposer aux pecheurs des peines corporelles ou pecuniaires? qu'ils nous monstrent là dessus quelque commandement de Dieu ou des Apostres. L'ancienne Eglise voirement corrigeoit le pecheur en l'excluant pour vn temps de la communion des fideles, & ce à l'exemple de S. Paul qui a retranché pour vn temps l'incestueux de l'Eglise de Corinthe, mais d'imposer des peines corporelles ou pecuniaires apres l'absolution, ou le condamner à des pelerinages ou battures, il ne s'en trouue aucun exemple. L'ancien testament nous fournit voirement des exemples de personnes qui ont ieusné, & pleuré pour leur peché, pour ce que le pleur procede de douleur, & le ieusne aide la deuotion, & la liberté de l'esprit: Mais d'imposer apres le pardõ au pecheur des peines pour racheter la peine de Purgatoire, & pour satisfaire à la iustice de Dieu, c'est chose sans exemple.

VIII. Et semble que ces Messieurs ayent

conuenir avec Dieu, & qu'ils soyent asseurés que Dieu se contentera de quelque somme de deniers, ou de quelque pelerinage, & sera appaisé avec le pecheur: que si cela est mal aisé à croire, comment les consciences seront elles à repos? comment serōt elles asseurées que Dieu sera content de ces satisfactions imposees par le prestre? Quiconques entreprend de payer ses debtes doit sçauoir combié il doibt: & cognoistre la valeur des especes qu'il donne à son creditur. Mais le pecheur ne sçait combien de peine temporelle il doibt à Dieu: ni la valeur de chascune de ses satisfactions.

Quand donc sçaura-il, s'il a assés satisfait. Que sçait-il a combien se met en Paradis chascun ieusne, chascun pelerinage, chascun coup de fouët? & de faict on void les cōsciens qu'ils ont captiuées estre en inquietude perpetuelle, & auoir recours encores aux satisfactiōs d'autruy, acheter messes mesmes pour apres leur mort & mourir avec merueilleuse apprehension: iuste punition d'auoir choisi pour fondemēt de leur esperance autres appuis que l'vnique satisfactiō de Iesus Christ.

IX. Mais encores, puis que quel qu'vn condamné à des penitences corporelles les peut changer en pecuniares, comment serons-nous asseurés que Dieu se contētera en argent, au lieu de punition corporelle? Le Penitential Romain au Titre 9. ch. 29. declare, *qu'un hōme riche peut racheter un iour de ieusne en donnāt 20. sols: mais qu'un hōme extrememēt poure doit au moins donner trois*

ner trois sols. Par ce moyen ce poure homme ieufnera apres auoir payé.

X. Que si en l'absolution ils pretendent delier le pecheur, cōment le liēt ils en le deliāt, & le condamnent à des peines en luy pardonnāt?

XI. Je demande aussi si les satisfactiōs qu'ils imposent sont bonnes œures ou non: si elles ne sont bonnes, pourquoy les enioignent ils? si elles sont bonnes, pourquoy le Pape les relasche-il, & en dispense par Indulgēces? Pouuōs nous lire sās horreur ce que Bellarm. dit au c. 13. du 4. liu. de la Penitēce que les indulgēces nous dispensent d'obeir à ce commandement, *faites fructs dignes de repentance*? Matth. 3. Car puis qu'ils veulent que faire fructs dignes de repentance signifie se chastier soy-mesme, & le Pape dispense de ce chastiment, il appert que le Pape dispense des commandemens de Dieu.

XII. Et ie supplie là dessus de peser meurement, cōment la superstitiō a gaigné sur l'authorité de l'Euangile: Nos aduersaires font de la penitence vne ceremonie & vn Sacremēt au lieu que c'est vne vertu. Enquisi la penitence estoit vn Sacrement deuant la venue de Iesus Christ, ils confessent que non: Mesmes les Prelats du concile de Trēte recognoissent que la penitence preschée par Iesus Christ deuant sa resurrection & par Iehan Baptiste, n'estoit point vn Sacrement, car ils veulēt que ce Sacrement ait esté institué apres la resolution de Iesus Christ, & ce sans autre preuue que leur autorité: car ils veulēt estre creus sās preuues: Mais nous auōs vn passage en L'Apocalypse, escrit depuis l'ascēsiō

Indulgēcie
faciunt ve
pro iis Pe
nis quæ
nobis per
indulgen
tias con
donantur
nō teneamur
præcepto illo
de faciendis
dignis
penitentia
fructibus.
Bellarm.
lib. 1. de
Pœnit. cap.
4.
Concil.
Trid. Sess.
4. cap. 1.

de Iesus Christ, qui nous explique que c'est que *agere pœnitentiam*, faire penitence ou se repentir. Car au 2. de l'Apocalypse Dieu se plaignât des Ephesiens qui auoyent quitté leur premiere charité, il leur commande de faire penitence, & faire leurs premieres œures, monstrant que la penitence consiste en amendement de vie. Pour le moins nous auons cela par leur confession: que la penitence de l'Eglise Romaine est autre que celle que Iesus Christ & S. Iehan Baptiste ont presché. Car aussi lors que les pecheurs s'adressoyent à eux, ils ne leur imposoyent point des peines satisfactoires. Notez aussi que ce qui estoit vne vertu du temps que Iesus Christ preschoit l'Euangile, est maintenant vne ceremonie: & d'vn changement de l'ame est devenu vn exercice du corps, & iceluy mis pour le rachat de nos ames, comme nous auons ouy cy dessus de Bellarmin, que les hommes sont Redempteurs d'eux mesmes. N'est à omettre que ce Sacrement de penitence n'est que pour les pechez apres le Baptisme: dont s'ensuit que si vn Payen aagé se conuertit à la foy, il sera receu sans penitence.

XII. Il y a plus: car comme coudre vne piece de gros drap gris à vn habit de satin est chose ridicule, aussi est ce chose mal accordante de ioindre nos satisfactions, nos ieusnes, nos battures, vn sac, vne corde, vn capuchon, vne rotisserie d'ames, avec la passion du Fils unique de Dieu, pour faire le total du rachat de nos ames, & de la satisfaction enuers Dieu.

XIII.

XIV. En ceste matiere nos aduerfaires re-
 uiennent tousiours à leur maxime surannée, &
 tant rebatuë. C'est que Dieu apres auoir par-
 donné le peché, requiert qu'il soit satisfait à sa
 iustice par la punition du peché. Or auonsnous
 monstré que pardonner vn peché & en exiger
 punition satisfactoire sont, choses incompati-
 bles: que Dieu n'a point exigé de telle satisfa-
 ction du brigand, ni Iesus Christ, de la femme
 adultere: ni S. Paul de l'incestueux apres le par-
 don: que Iesus Christ a satisfait pour toute la
 peine deuë à nos pechez. Que la iustice de
 Dieu ne reçoit aucun payement qui ne soit
 tresexact & à preuue de sa iustice, or il n'y a
 point de satisfaction qui puisse porter cet exa-
 men que celle du fils de Dieu, appelé par lere-
 miel l'Éternel nostre iustice. Et pourtant que *Ier. 23. v. 6.*
 nos travaux & afflictions sont vtils pour nous
 exercer, esprouuer, amender, humilier: mais nō
 pour nous racheter, ou pour satisfaire à la iusti-
 ce de Dieu, laquelle est desia pleinement satis-
 faite par Iesus Christ, & laquelle ne requiert pas
 deux payemens d'une mesme dette.

XV. Qui plus est eux-mesmes disent, qu'au *Bellarm.*
 Baptesme Dieu pardonne & la peine, & la *lib. 4. de*
 coulpe, & ne requiert du pecheur aucune peine *Pœnit. ca.*
 satisfactoire: ce n'est donc point chose contraire *10.*
 à la Iustice de Dieu de pardonner sans nos satis-
 factions.

XVI. Mais pource que c'est icy vn des
 principaux abus de la Papauté que Dieu par le
 Baptesme, pardonne la peine, & la coulpe, des

concil. de
Trente.
Sess. 14.
chap. 8.

pechez commis deuant le Baptesme, mais que nous deuous satisfaire, & payer la Iustice de Dieu pour les pechez cōmis depuis le Baptesme, il nous est necessaire de presser vn peu ceste apostume. 1. En premier lieu qui leur a permis en la matiere de la remissiō des pechēs, & de nostre redemption, inuenter des nouveaux articles de foy, sans tesmoignage de l'Escriture Ste? Que si vn payen meurtrier ou incestueux se fait baptiser par hypocrisie, ce baptesme effacera il tous les pechez passēs, & son hypocrisie luy sera elle fructueuse deuant Dieu? Tertullian voirement tient que cela ne peut aduenir: au liure de la penitence chap. 6. mais l'Espagne nous fournit des exemples, au contraire, où les marranes Mahumetans se font baptiser par feintise.

3. Item representons nous vn homme Payen, meurtrier, sacrilege, &c. & qui ne peche point par ignorance ou par crainte, mais par malice, lequel en fin sur la vieillesse se repent, se reenge au Christianisme, & reçoit le Baptesme: nos aduersaires disent que la vertu du Baptesme est telle que Dieu luy pardonne simplement & sans aucune satisfaction tous les pechez commis deuant le Baptesme: mais que des pechez qu'il fera apres le Baptesme, quoy que moindres & commis par infirmité Dieu requiert qu'on en porte la punition tāt icy qu'en Purgatoire: Est-ce chose conuenable à la iustice de Dieu, de pardonner simplement les plus grands pechēs commis par malice, en vn temps, & en vn autre temps imposer des tourments,

en vn

en vn feu pour des moindres pechés cōmis par infirmité? 3. D'abondant quand par le Baptisme nous auons vestu Christ, comme dit S. Paul Galat. 3. 27. l'auons nous seulement vestu pour lors ou pour toute nostre vie? Et le benefice de Iesus Christ, a-il moins d'efficace apres le Baptisme, qu'au Baptisme? 4. Mais en quoy gist la vertu du Baptisme sinon en ce que par iceluy nous sommes faits participants du merite de la mort de Iesus Christ, estans enseuelisaucc luy en sa mort, par le Baptisme Rom. 6. que si en la S. Cene & en l'Euangile apprehendé par foy nous y participons aussi, pourquoy n'en sentirons-nous les mesmes effects?

5. Je demanderois aussi volontiers puis que par les Messes est appliqué (disent-ils) le benefice de Iesus Christ, pourquoy la Messe aura elle moins d'efficace que le Baptisme, & ne pourra exempter le pecheur des punitions satisfactoi-res? pourquoy eux qui surhaussent l'excellence de la Messe, en ce point luy rongnent ils les ailes, & luy troussent-ils son bagage si court? Pourquoy mesmes faudra-il vn grand nombre de Messes pour tirer vne seule ame de Purgatoire? veu que si la Messe applique à ces ames le sacrifice de Iesus Christ, elle ne le peut appliquer que tel qu'il est, asçauoir ayant vne vertu infinie, & par consequence pouuant deliurer ceste ame du premier coup? Mais le mal est que si cela se faisoit par vne Messe, les profits du Clergé seroyent fort diminués.

Or combien que ces choses soyent claires

comme le iour toute fois, nous auous peu d'esperance qu'elles puissent estre goustées par ceux lesquels sont nourris du rauallément du benefice de Iesus Christ: car les enseignemens de la parole de Dieu n'entrent point en l'entendement, si le zele de Dieu n'est premierement entré au cœur: l'auarice, l'oisiueté, l'incrudulité obtinent les esprits, aigrissent les affections, & comme portieres barbares & ingrates, empêchent l'entree, & bouchent les auenues de nos esprits à la doctrine de l'Euangile: Or s'il y a chose qui appuie la Tyrannie, qui fomente les vices, qui nourrisse l'oisiueté, les Ecclesiastiques, c'est nouveau Sacrement de Penitence, c'est comme le Palladium de la Babilone.

Fruits du
Sacr. de
Penitence.

En premier lieu par les confessions auriculaires, partie de ce Sacrement, ils fouillent les secrets des maisons: & se rendent redoutables à ceux lesquels leur ayant descouvert leurs crimes & ordures, ne les voyent puis apres, qu'avec honte ou apprehension: Par ce moyen aussi ils s'acquierent vne grande liberté enuers les Princes & Princesse, desquelles ils descouurent par ces confessions les affaires les plus secretes: Par ce mesme moyen ceux qui proiettent vne guerre ciuile, recognoissent les affections des particuliers, & sçauent de combien de gens ils peuvent faire estat, ayants les Prestres affidés & gagés a ceste fin. Par cela mesmes les prestres facilitent l'execution de leurs conuoitises: car ayants descouvert par les confessions, celles qui sont de bonne composition: ils sçauent puis apres

pres où ils trouueront la porte mal fermée. Auf-
 si ils s'esgayent en des interrogations estranges:
 car ils ne demandent point au pecheur, s'il ai-
 me Dieu de tout son cœur, s'il postpose ses biens
 à la gloire de Dieu, s'il aime son prochain com-
 me soy-mesmes, s'il se fie és promesses de l'E-
 uangile, & a ferme fiance en Iesus Christ, s'il est
 assidu en la lecture & meditation de la parole
 de Dieu: qui sont les premiers points de la pie-
 té. Mais il demande si on a obserué le Carefme
 & les quatre temps: si on s'est approché de sa
 femme, la semaine deuant Pasques: si on a donné
 à l'Eglise ce à quoy on est obligé: ils s'enque-
 rent des pensees sales, des atouchemens licen-
 tieux, des pollutions volontaires, ou inuolon-
 taires: &c. Regardés les mirouers des cōfessiōs,
 Les Canons Penitentiaux du Penitential Ro-
 main, commentés depuis peu par Antoine Au-
 gustin Euesque d'Arragon, & notamment la
 somme des pechez de Benedicti, qui est en tou-
 tes les boutiques: & le dixneuuiemesme liure de
 Burchard Euesque de Vvormes, lequel est des
 confessions: & n'appellez imposteur, beste, Es-
 prit de Satan, comme fait le Cordelier, si vous
 n'y trouuez toutes les meschancetés, & ordures,
 du monde, de peintes avec curiosité, tous les vi-
 ces, contre nature, tous les secrets des Cōuents,
 tous les artifices des Nonains enseignez exacte-
 ment sous ombre de reprehension. Je laisseray
 ces cas à ceux qui n'ont point de front: toute-
 fois ie ne me puis abstenir d'en proposer quel-
 ques vns plus tollerables, afin qu'on iuge du

reste. Le penitential Romain demande au pecheur se confessant, *Fecisti fornicationem cum equa, vel asina?* Et la penitence comme de ieuner au pain & à l'eau quarante iours. En Burchard, le Prestre parle ainsi à la femme, *Fecisti quod quaedam mulieres facere solent? Prosternunt se in faciem & discoopertis natibus, iubent ut super nudas nates conficiatur panis, & eo decocto tradunt maritis ad comedendum: hoc ideo faciunt ut plus in amorem earum exardescant. Si fecisti duos annos per legitimas ferias pœniteas*: Il demande encorres, *Fecisti quod mulieres quaedam facere solent? ut cum filiolo tuo paruulo fornicationem faceres, &c.* Item, *fecisti quod quaedam mulieres facere solent? tollunt piscem viuum, & eum ponunt in &c.* Le lecteur ira chercher le reste s'il veut, & fera mieux de n'y aller point. Car s'il est loisible de parler sans auoir veu, i'estime que la discipline de Tibere en son secret de Capreae, les liures Sybaritiques, & les tableaux d'Arétin, pour lesquels il est appelé, *Il diuino Arétino*, ne sont au prix de cela que modestie & simplicité.

Mais le mal va plus auant, car apres la confession, ils donnēt l'absolution, & pardonnent cōme vn iuge qui prononce vne sentēce de remission: au lieu de pardonner comme herauts de la grace de Dieu, annoncāts au pecheur se repentāt que Dieu luy est recōcilié par le sang de Iesus Christ: & deliās ministeriellemēt le pecheur: non cōme iuges, mais cōme annōciateurs de la grace qui leur est acquise par Iesus Christ: Car ce n'est point à moy de pardonner les pechez commis

commis contre vn autre : mais c'est à la partie
offensee de pardonner : moins encores est-ce à
l'homme qui est vil, & peruers de pardonner les
offenses contre Dieu, qui est la iustice mesmes.
Si le pecheur se repent serieusement, Dieu luy
pardonnera, encores que le prestre ne luy vou-
lust pardonner : & s'il ne se repent, Dieu ne luy
pardonnera point, encores que le Pape mesmes
luy pardonne. Le laisse maintenant à penser cō-
ment le Pape peut donner des pardons par let-
tres patentes & scelees en forme d'arrest, veu
qu'il ne sçait pas luy mesmes si les pardons sont
valables & seruēt au pecheur, car il ne sçait pas
si le pecheur à vne vraye repentance sans la-
quelle il n'y a point de pardon, Dieu dit en E-
saie chap. 43. Que c'est à luy deffacer les pe-
chez. Comme dit S. Cyprian: *Que nul ne se trom-
pe, il n'y a que Dieu seul qui puisse pardonner.* Et
Tertullian au 21. ch. au liure de la pudicité, *Qui
pardonne les pechez sinon Dieu seul?*

Ceste absolution donnée, le prestre impose
des peines Satisfactoirs, ou corporelles ou pe-
cuniaires: & icy est la Tyrannie, car par ce mo-
yen, quoy que sous autre titre, ils ont empieté
vne dominatiō ciuile sur les personnes, iusques
à leur retrancher certaine sorte de viandes, leur
enjoindre abstinēce des choses permises en ma-
riage, les condamner à aller en pelerinage, à le-
ceindre d'une corde sur la chair, à dōner quelq;
somme d'argēt à l'Eglise: & mesmes ayants im-
posé des peines corporelles, par grace ils les cō-
uertissēt en pecuniaires: Ou biē ils permettrōt

Serm. de
Laosis.
Nemo se
fallat, nemo
decipiat,
solus Domi-
nus misere-
ri potest.
Veniā pec-
catis solus
potest ille
largiri quā
peccata no-
stra porta-
uit, & e. nec
remittere
indulgētia
sua seruus
potest quod
in dominiō
delicti gra-
uiose com-
missum est.

de trouuer vn autre qui se fouët pour luy: comme on void à Rome en la semaine peneuse des troupes de personnes gagees qui se hystoriet & dechiquent le dos en public à coups de fouët, masqués, & deguisés: la face cachée, le dos descouuert, avec vne cruauté mercenaire, & vne penitence ambitieuse: Car pourquoy ne font ils cela en secret? pourquoy tousiours en vn mesme iour? la douleur & repentance, s'y gouuerne elle selon le cours du Soleil? & l'affliction penitente, est elle deuenue vne ceremonie ordinaire? Quel exemple en toute l'antiquité d'vne farce si cruelle? Aussi ce ne sont point gens de qualité, ou s'il y en a quelqu'vn, sans doute c'est quelque François, car les Italiens ne le font point sans salaire, & comme plus auisez, se moquent de nostre simplicité. Ils trouuent quelque forfante, qui sera bien aisé que son dos nourrisse son ventre, comme celuy des portefaïs, mais avec vne façon diuerse. Rhenanus homme tresdocte en ses notes sur le liure de Tertullian *ad martyres*, dit que ceste façon de se fouëtter, est vne trace de la coustume des Lacedemoniens, qui se fouëttoient ainsi.

Or comme le Pape est plus grand, aussi en ce point il frappe de plus grands coups: car par ce moyen il a empieté vne domination sur l'Empereur, sur les Rois & Princes: ausquels ou à eux en personne, ou à leurs Ambassadeurs il fait receuoir des coups & battures en sa presence. Passons les exemples plus nouveaux, & parlons des choses plus anciennes: Le Pape Alexandre

Voyés Apulee au liure 8. de l'Asne, où il depeint les prestres de la Deesse Syrienne se fouëtans en la mesme façon.

Alexandre III. imposa ceste peine à Henry II. Roy d'Angleterre, qu'il iroit en personne en Palæstine, & que ses suiets desormais pourroyēt appeller à Rome. Le Pape Innocent IV. Imposa au Roy Iean vne amende de mille marcs d'argent, payable par chascun an, & ce tribut à continué en Angleterre, iusques à la reformation: Le Pape Alexandre III. fit humiliier à ses pieds l'Empereur Frederic Barberousse, & luy mit le pied sur la gorge: Mesmes est venu iusques là de depouiller les Empereurs, & Rois de leurs Empires & Royaumes; qui est vne grieue Satisfaction, laquelle n'est iamais suiue d'aucune Indulgence.

Baldus l. 5.
Decade 2.
Machia. l. 1.
Hist. florentina.
Polidorus
Vergilius.
Matthæus
Paris. loh.
Major lib.
4. ca. 3.

Plus nous allons auant, plus d'abomination: & nous aduient, comme à ceux qui sur le soir, voulants conter les premieres estoiles qui paroissent, sont troublés par la multitude d'autres qui se descouurent: Las! comment Satan a-il tant gagné sur l'Eglise de Dieu? Eufmes-nous iamais plus de suiet de desirer avec Ieremie, que nos yeux fussent des fontaines pour pleurer la playe de l'Eglise? vn si grand abus, vn si grand ioug mis sur les consciences? O fils eternal de Dieu, pren en main ta cause, deliure tant d'ames captiues: fay paroistre la lumiere de ton Euangile.

Mais pour ne nous escarter, venons à ce qui est le principal, & donnons dans le quartier de l'Euesque de Rome: nous voulons descouurer son trafic, son vsurpation, en la matiere des Indulgences: par lesquelles il tire les ames de Pur-

gatoite? & cōme nos gens mettent au bout du Purgatoire vn pré fleuri, comme vne dependance ou arriere chambre, ainsi ce chapitre suivant sera vne dependance de la question du Purgatoire: car ceste prison ardente a esté bastie, afin que le Pape en fust le geolier, & tirast les ames de là, par bulles & Indulgēces, qui coustent plus aux viuans qu'elles ne profitent aux morts. Le Purgatoire est ce de quoy, les Indulgences ce pourquoy on dispute.

CHAP. V.

CONTRE LES INDV LGEN- ces & extraction des ames de Purgatoire.

LE Pape à la requeste des parens & amis d'vn trespasé (si ce sont gens de qualité ou de moyens) ottroye souuent des indulgēces par lesquelles il tire l'ame du defunct de Purgatoire: Qui plus est il a conseré ceste grace à certains autels, que qui fera dire vn certain nōbre de Messes dessus, tirera vne ame de Purgatoire:

Voyez cy
dessus
pag. 29. 30.

Luy mesmes à souuent donné aux croisés priuilege de titer vne ou plusieurs ames de Purgatoire à leur chois: grace qui aussi est conserée à la confrairie du cordon.

Le Cardinal Caëtan, au commencement du liure des Indulgences reconnoist que rien ne se trouue des Indulgences en toute l'Antiquité.

Durand

Durand Antonin & Roffensis disent que les Indulgences estoient incognues du temps de S. Hierosme & S. Augustin, & durant les premiers cinquens ans, comme reconnoist Bellarmin au 17. chap. du 2. liure des Indulgences, Gabriel Biel en sa leçon 57. sur le Canon de la Messe dit le mesmes: & s'enquerant pourquoy elles sont maintenant si frequentes, se respond à soy-mesmes par les paroles de Iesus Christ à ses Apostres Actes 1. *Ce n'est point à vous de sçavoir les temps & les moments que le Pere a mis en sa propre puissance.* Avec ceste bride il arreste nostre curiosité. Aussi mes gens qui le seruent des Peres en despit d'eux, n'ont toutefois amené aucun exemple d'aucune ame tirée de Purgatoire sous l'Eglise primitive: car ce que le feu d'Helie dit en la page 56. de Siluestre & de Gregoire, est faux & sans tesmoignage d'aucun autheur ancien.

Or pour fournir à vne si insigne liberalité, le Pape s'est fait vn fonds sans fonds, qu'il n'ome le thresor de l'Eglise, composé de ce qui est superabondant des merites & souffrances tant de Iesus Christ, que des Saints, lesquelles il distribue aux ames des trespassez, pour les tirer de Purgatoire. Cela se void couché clairement en l'Extrauagante de Clemēt VI. qui cōmence par *Vnigenitus*, où il dit que les merites de la mere de Dieu, & de tous les esleus aidēt au merite de Iesus Christ, & seruent à combler ce thresor.

Pour donques entrer en l'examen de ce nouvel Euangile, 1. Nous demandons qui a donné

Ad cuius
thelauri
cumulū,
beatae Dei
genetricis
& omniū
electorū
merita ad
miniculū
præstare
noscūtur

au Pape puissance de tirer des ames de Purgatoire? 2. Qu'on nous baille ou commandement, ou exemple d'aucunes Indulgences donnees aux trespassez par les Apostres ou par leurs successeurs. 3. Ou si cela est chose nouvelle, pourquoy Dieu est il maintenant plus liberal? 4. Et si toute la puissance que le Pape s'attribue luy a esté premierement promise (comme il dit) par ces mots, *le te donneray les clefs, &c.* quand a elle esté actuellement conferee? Ils respondent que c'est quand Iesus Christ a dit à S. Pierre *Pais mes agneaux*, Posons le cas que là il soit parlé au Pape, & que S. Pierre ait eu seul la charge de paistre les agneaux de nostre Seigneur: mais entre ces agneaux, faut-il conter les trespassez? ouy, dira-on, puis que le Pape t'od dessus: receuons donc cela: Mais tirer d'un feu est-ce paistre? 5. D'abondant puis que le Pape s'arme des paroles de Iesus Christ, *Tout ce que tu delieras en terre sera delié au ciel*, ne se fait il pas son proces à soy-mesme, & monstre qu'il outrepasse la commission, puis qu'il est dit, *tout ce que tu delieras en terre*, non point ce que tu delieras sous terre? Faut dire que le Pape Gregoire, & nos docteurs apres luy, mettent le Purgatoire és beins, en la glace, au vent, pour e- uiter ceste obièction. 6. De cela sourd vne autre absurdité, c'est que le Pape delie & deliure de prison les ames des trespassez, lesquelles toutefois il ne peut lier: d'où vient que la puissance du Pape est de cheuë d'une moitié enuers ces ames, & qu'il ne s'est reserué que la puissance de

ce de delier? la responce est claire, c'est qu'à lier les ames, & leur imposer peines, il n'y eust rien gagné, car personne ne donne de l'argent pour se faire tourmenter, mais bien pour relascher le tourment: il s'est donc reserué ce qui est profitable. 7. Mais encores s'il peut tirer du feu ces pauvres ames que n'ẽ tire- il d'avantage? Quelle humanité à luy qui s'appelle Pere Tressainct, & le chef de l'Eglise, de laisser croupir ses enfans ẽs horreurs d'une flamme, les en pouuant tirer? Et luy qui dit que quand par ses mauuais comportements, il entraineroit avec soy les ames en enfer par troupes innumerables, personne ne presume de le reprendre, pource que celuy qui iuge de toutes choses, ne doit ẽtre iugé de personne: que ne les tire- il aussi par troupes de Purgatoire? 8. Et ne faut icy alleguer que le Pape donne aux trespassez des pardons par maniere de suffrage seulement, & intercession, & non de iurisdiction & puissance absoluẽ: car cela n'importe à ceste question, puis qu'on tient qu'en quelque facon que le Pape donne ces pardons, ils sont tousiours valables, & les ames en sortent de ce feu: nous demandons donc tousiours, pourquoy il n'offre ses Indulgences, ou suffrages, pour plus de personnes, & pour plus de temps qu'il ne fait? 9. Pour le moins cela demeure, puis que le Pape pretend auoir puissance iuridique sur les viuans, & leur donne des pardons avec iurisdiction, & puissance d'absoudre de toute peine temporelle, que ne donne- il ordre, à ce que tout homme deuant sa

Can. si Pa-
pa.
Dist. 40.

mort reçoie pleine Indulgence? & que toutes les ames des fideles emportent avec elles trois ou quatre cents mille ans de pardons pour plus de seureté? Pourquoi les François ou Hespagnols seront ils moins fauorisez de Dieu, que les habitas de Rome, desquels nul ne va en Purgatoire s'il n'est totalement lourdaut, veu qu'il a à sa porte tant d'Eglises esquelles il peut gagner en vn iour deux ou trois cent mille ans de pardon? 10. Item comment est-ce que le Pape deliure les ames qui ne sont point en sa charge, d'vn si grand tourment & si long, & ne peut deliurer les viuans qu'il dit estre en sa charge des moindtes peines, maladies, & afflictions? Le Cordelier respond à cela pag. 107. que ie suis vn sot, & au lieu de respondre, me fait d'autres demandes hors de ce propos. 11. D'où vient aussi que la memoire de nos Docteurs est si courte, qu'ayants dit qu'il est necessaire que les ames qui n'ont assez satisfait en leur vie, soyent purgées en Purgatoire, pour satisfaire à la iustice de Dieu, maintenant ils permettent au Pape de tirer ces ames de ce feu, empeschants, & la purification des ames, & la satisfaction à la iustice de Dieu? que s'ils repliquent que la iustice de Dieu est satisfaite, entant que le Pape presente pour eux les merites de Iesus Christ & des Saints, ils s'enferment eux mesmes: car pourquoy ne presente-il à Dieu ces mesmes merites, deuant que les ames soyent departies du corps, pour les exempter totalement de Purgatoire? Ou pourquoy irons nous en Purgatoire, puis que Iesus

Christ

Christ fait ce que le Pape pretend de faire estat assis à la dextre de Dieu, & luy offrant son benefice pour nostre redemption?

Contre tant d'objections si preignantes, nos Docteurs se courrēt d'une miserable distinctiō cōme d'un rets mouillé cōtre la pluye: Ils disent que le Pape ne tire pas les ames de Purgatoire par puissāce iuridique, mais par maniere de suffrages: Et le Docteur Du Val, nous explique ce-

Pag. 57.

ste distinctiō, par similitude. Il dit que c'est cōme si le Roy de Frāce vouloit tirer un prisonnier d'Espagne, où il seroit detenu pour debtes: il ne le tireroit pas (dit-il) par autorité & iurisdiction, mais par suffrage en presētāt au Roy d'Espagne la rācon. Il cōpare nostre Roy au Pape, le Roy d'Espagne à Dieu: l'Espagne au Purgatoire: faut dire que c'est à cause de l'Inquisition.

Or cōbiē que ceste distinctiō ne serve nō plus cōtre un si grād nōbre de fortes obiectiōs, que l'eau benite contre les diables, toutefois l'en veul mōstrer la fausseté, & absurdité. Premièrement ces Docteurs se cōtre disēt là dessus, car Ca-

Pag. 41. & 43. & 75.

yer cōbat cōtre ses cōpagnons, & maintiēt que le Pape dōne des Indulgēces aux trespassez, par puissance d'absolution: & qu'il pardōne les pechez comme Roy: comme aussi en la Taxe de la Chancellerie Papale se trouuent ces mots, *Pour un mot excommunié pour lequel ses patens supplient les lettres d'absolution, constent un ducat neuf carolus.* Aussi* Michael Medina Docteur de

Pro mortuo excommunicato, pro quo supplicat consanguinei litera absolutio nis vanit d. 1. car. 9. Disp. 7. cap. 34. & disp. 6. ca. 41.

marque entre nos aduersaires, tient que les ames du Purgatoire sont sous la iurisdiction du Pape. Voici aussi les paroles de Bonauenture

alleguées par Gabriel Biel en la leçon 57. Si
 quelqu'un soustient que le vicair de Iesus Christ
 ait puissance de iurisdiction sur les trespassez, il ne
 luy faut pas beaucoup resister. Nos gens donc sont
 appointés contraires: Mais la raison & la prati-
 que sont pour Cayer. La raison: pource que ces
 mots, *Pardonner par maniere de suffrage ou in-
 tercession*, n'ont point de sens, & y a de la contra-
 diction: car comment est-il possible de pardon-
 ner à quelqu'un en intercedant pour luy? par-
 dōner par forme de requeste, ou intercessiō? ia-
 mais celuy qui aura intercedé pour vn criminel
 enuers le Roy, ne dira qu'il luy a pardonné: La
 pratique conueinct cela mesmes: car que veut
 dire le pardon donné à vne ame par bulles, &
 patentes seellées en forme d'arrest? qui ouit ia-
 mais parler de prieres, & intercessiōs couchées
 en telle forme? Ne lisons-nous pas aussi en
 Maior & en Vessel que Clement VI. com-
 mandoit aux Anges de porter en paradis les a-
 mes de ceux qui mourroyent au voyage de la
 terre Sainte? Bien plus: car au bout du Concile
 de Latran, sous Innocent III. il y a vne bulle
 dudit Innocent, par laquelle il promet à ceux
 qui iront en l'expedition de la terre Sainte, non
 seulement pleine remission de tous leurs pe-
 chez, mais aussi augmentation & vn degré plus
 haut de gloire au ciel: mais à ceux qui n'y iront
 pas eux mesmes, ains y enuoyeront à leurs des-
 pens, il ne leur donne que la remission de tous
 leurs pechez: & en vient iusques là de denoncer
 aux contreuenants, qu'ils luy en respondront
 au iour

Maior en
 4 Dist. 20.
 quest. 2.
 Clem. VI.
 in bulla
 super lu-
 bilo, quod
 reuocauit
 ad annos
 50.

au iour du iugement comme si le Pape deuoit
 lors estre iuge. En tout cela il est clair que le
 Pape pretend auoir puissance sur les trespassez.
 Mais qu'est-il besoing de preuues puis que le
 Pape Sixte I V. en vne bulle qui est au 1. * liure Au chap.
 de la be-
 nediction
 del'Espees
 des ceremonies sacrees, se vante d'auoir toute
 puissance au ciel, & en la terre? comme aussi ce-
 la mesme est attribué à Leon X. au dernier Cõ-
 cile de Latran Sess. 9. & 10. Que s'il s'attribue
 toute puissance au ciel, où on n'a que faire de
 luy, combien plus sur les ames de Purgatoire,
 lesquelles on dit auoir besoing de ses Indulgen-
 ces? Finalement si le Pape donne des pardons
 aux morts seulement par suffrage & par forme
 de requeste & intercession, comment serons
 nous assurez que Dieu l'exauce? où est la pro-
 messe que Dieu l'exaucera en ce cas? où com-
 ment en donnant des pardons aux morts (com-
 me quand il a donné ce priuilege aux ames des
 Carmes de sortir de Purgatoire au premier Sa-
 medi) est-il assuré que Dieu aura ceste liberali-
 té pour agreable? Voila quand à ceste triste di-
 stinction. Suiuons maintenant le fil de nos ob-
 iections.

12. Puis donc que le Pape dit auoir au thre-
 sor de l'Eglise, les œuures & satisfactions super-
 abondantes des Saints & moines, lesquels ont
 fait & souffert plus qu'ils ne deuoient: qui a ra-
 massé ses œuures, & souffrances? qui les a don-
 nees en garde au Pape, & quand? qui luy a don-
 né charge de les distribuer? qui l'a appris d'estre
 meilleur mesnager que les Sacrificateurs du

vieil Testament, qui laissoient perdre (si on croit ces gens) les satisfactions superabondantes, de Noé, d'Abrahā, Isaac, Iacob, Ioseph, &c.

Hilarius in
27. Matthi.
Athenisope-
ribus ac
meriti no-
minum ad
iuuandum,
quia uni-
eu que la.
padi sua e-
mere oleum
fit necessē.
Pag. 107.

13. Et puis que la satisfaction de Iesus Christ, est plus que suffisante pour nous racheter, qu'est il besoing d'y adiouster celles des Moines & Martyrs? veu mesmes que si ces moines sont en Paradis, ils ont desia receu infiniment plus de gloire qu'ils ne pouuoient meriter? & leurs œures sont plus que salariees, sans qu'elles seruent encores pour racheter les autres?

Le Cordelier ne respond rien, mais seulement dit que ie resue, & suis aux abois de la mort: ayons donc quelques grains benits, ou quelques lambeaux des chausses de S. François, pour mourir en estat de grace. Il dit aussi que le sang de Iesus Christ, est suffisant pour racheter mille mondes, & pourtant que ceste superabondance de merites du Redempteur ne doit estre perduë: il veut donc que ce surplus soit mis au thresor de l'Eglise: Dont s'ensuit que du sang de Iesus Christ & de son merite diuisé en mille parties, le Pape en a en son thresor les neuf-cēts nonāte neuf pars, sans cōter les merites des saincts, qu'il dit là mesmes estre nos redempteurs: mais il a mal pris ses mesures, car il se trompe de penser qu'une partie du merite de Iesus Christ serue pour sauuer vne ame, & vne autre, pour vne autre ame, & qu'ainsi on trouue du merite de Iesus Christ de reste: car cōme la lumiere du Soleil luit toute entiere ici, & toute entiere ailleurs, & y en a assez pour dix fois autant d'hom-

mes

mes qu'il n'y en a : & la voix de celui qui parle est toute entiere és oreilles de chascun des auditeurs, ainsi chascun fidele participe au merite de Iesus Christ tout entier: s'il y auoit moins de fideles, ils ne laisseroyent pour cela d'auoir besoin de la mort de Iesus Christ, & de tout ce qu'il a souffert : & s'il y en auoit mille fois d'auantage, ils trouueroyent en la mort de Iesus Christ assez pour leur pleine redemption : Et puis que nous auons merité vne peine infinie & eternelle, il falloit vn rachat de prix infini: Es passios de Iesus Christ, il n'y a rien ni de defaut, ni de superflu. Le Pape donc fait comme qui mesnageroit les restes de la lumiere du Soleil, ou de la voix: Le Cordelier coule sous le tapis toutes mes autres obiections.

Mais le Docteur Du Val vient à l'aide & deploye sa subtilité : toutefois il ne nous dit point qui a ramassé ces souffrances superabondantes des Saints & moines: qui les a commises en garde au Pape : qui luy a commandé de les distribuer pour le rachat de la peine deuë aux autres: quand luy a esté fait ce commandement: quand a commencé ceste distribution. Il passe cela doucement: aussi est-ce trop s'enquêter. Voicy donc ce qu'il dit pag. 80. *que les Saints sont salariez de leurs ceuures en Paradis, entant qu'ils ont esté meritoires: mais entant qu'ils sôt satisfactores. si quelque Saint a moins peché & beaucoup satisfait, ceste satisfaction ne se doit perdre, pource la diuine misericorde & equité la rège au thresor des Indulgences: elle sert d'oc pour les autres merites.* Il parle

tout ainsi que si on me disoit, voila vne maison
 qui couste deux mille escus , & vn prisonnier
 detenu en la Conciergerie pour deux mille es-
 cus: là dessus vient quelqu'un qui apporte deux
 mille escus , lesquels il veut faire seruir & à
 acheter la maison , & à racheter ce prisonnier:
 vous me direz, que cela ne se peut : mais le feu
 d'Helie monstre que si, & trouue vn expedient,
 c'est que cest argent du costé de la croix serui-
 ra à acheter la maison : & du costé de la pile à
 racheter le prisonnier : il sera acquisitoire d'un
 costé, & satisfactoire de l'autre: ainsi (dit ce Do-
 cteur) les merites des Saints acquierent le Ro-
 yaume des cieux, (& c'est l'acquerir à bon mar-
 ché) & neantmoins ces mesmes merites seruent
 encores de payement & rachat pour les autres.
 Ainsi il se mocque de Dieu & des hommes, car
 aussi il n'ameine aucune preuue de cela par la
 parole de Dieu.

Le mesme Docteur produit vn passage de
 Job, chap. 6. pour monstre que les Saints ont
 plus souffert qu'il n'estoit besoing, pour satisfai-
 re à Dieu pour leurs pechez: *A la mienne vo-
 lonté que mes pechez & mes peines fussent en vne
 balance, mes peines excéderoyent mes pechez.* Ne
 luy en deplaise, ce passage est faux, & n'y a pas
 ainsi es originaux Hebrieux, ni mesmes en la
 version Romaine, Voicy comme il y a selon
 l'Hebrieu, *A la mienne volonté que ce qui m'irri-
 te fust bien pezé, & que ma cassure fust esleuee en-
 semble en la balāce: car elle seroit plus pesante que
 le grauiet de la mer.*

Fausseté.

Ce mesme Docteur en la page 55. defend ce thresor composé des satisfactions tant de Iesus Christ, que des Saints. *L'Eglise (dit-il) est vn Royaume, elle a donc vn thresor: Iesus respondra pour moy, Luc. 12. faites-vous vn thresor és cieux: non donc es coffres du Pape: aussi là ni ailleurs, n'est-il point parlé d'Indulgences: Puis si ce thresor imaginaire est à l'Eglise, pourquoy luy vend on ce qui est à elle? pourquoy le peuple est il exhorté à gagner les Indulgences, si elles sont à luy? car nul ne gagne ce qui est desia à soy. Ce docteur adiouste, L'Eglise est une espouse, pourquoy donc luy oste-on ce droit qui luy compete, qui est ce thresor composé des merites & satisfactions de son maistre avec les satisfactions des Saints? Nous respondons que l'Eglise est vne espouse, mais de Iesus Christ, non des Saints, car eux aussi sont l'espouse: c'est à Dieu Pere de ceste espouse, & à Iesus Christ son esoux de la douër, & la douë de biens celestes, & eternels: Puis qu'ad mesme ce seroit aux Saints de douër l'Eglise, s'ensuit il que le Pape doive estre le depositaire de ce dot? cela seroit dangereux, car en ses Canons il se dit plusieurs fois estre l'esoux de l'Eglise, & Bellarmin qui a escrit à Rome avec son approbation, dit que le Pape est l'esoux de l'Eglise, *etiam Christo secluso*, mesmes Iesus Christ estant exclus, ou mis à part.*

Le mesme feu d'Helie dit qu'en l'ancienne Loy il y auoit vn thresor au temple: dont il infere que l'Eglise Romaine doit aussi auoir son thresor, composé des Satisfactions de Iesus

Lib. 1. de
Romano
Pontif. ca.
9.

Lib. 1. des
cerem.
Sac. au ch.
du couron-
nement
du Pape.

Christ & des Saints. Belle subtilité! mais le Pape qui a 26000. escus à dependre par iour, n'a-il pas vn thresor de mesme matiere que celoy du temple de Salomon? neantmoins par simplicité Apostolique au iour de son couronnement il espard au peuple des *baiocchi & bagatini*, doubles & liards, disât avec S. Pierre Act. 3. 6. *Je n'ay argent ni or, mais ce que j'ay ie te le donne.* Considerons aussi ce qui entre en ce thresor spirituel: Des coups de fouët, des pelerinages, des besafses, des trauaux & ieusnes superabondâts: Quels songes! quel mesnagel & encores cela meslé avec le merite de Iesus Christ, tant il est bien accompagné. Que dirons-nous de la longueur prodigieuse des pardons, montants iusques à des millions d'annees & quelquesfois, avec vne moquerie euidente, adioustans aux annees tant de mois & tant de iours, comme si ces gens auoyent fort exactement calculé avec Dieu? Et afin que la moquerie soit euidente, il y a des pardons qui donnent pleine remission, & quelques milleines d'annees de surcroist. Voicy les propres mots du liure des Indulgences Romaines, imprimé à Rome chez Giulio Accolto l'ã 1570. *N'il mese di Febraro la Dominica d'ella quinquagesima, e statione à S. Pietro & indulgentia plenaria, & venti otto milla anni d'indulgentia, & altre tante quarantene.* Leon Euesque de Rome qui viuoit 400 ans. apres Iesus Christ, n'auoit encores apris ceste Arithmetique. Car il dit en l'Epistre 89. que nul ne peut prescrire quelque mesure, ni definir quelque temps à la misericorde

corde de Dieu? Le Cordelier se taist sur toute ceste question, car (dit-il) il doit prescher là dessus ce Carefme prochain: Le feu d'Helie en la page 52. & 53. apres auoit recogneu quelque abus en la longueur de si excessiues indulgences (comme aussi c'est vne nouvelle inuention, & vn tesmoignage iusques où vient l'esprit humain quand il est abandonné de Dieu) neantmoins peu apres se met a les défendre. Il allegue le peché d'Adam, dont la punition dure desia plus de 5000.ans: ce qu'il dit pour se confondre soy-mesmes: Car si le Pape n'a peu & ne peut remettre à aucun ceste peine qui a duré cinq mille ans: ni l'exempter d'un seul iour de ceste punition, comment s'auance-il sans autorité de l'escriture d'exempter les ames de quelques milleines d'annees de tourment infiniment plus grief? Puis nous auons monstré cy dessus que les maux qui sont au monde, ne sont point punitions du peché d'Adam: mais punitions de ce que le monde ensuit le peché d'Adam. Le mesme disons nous des Amalecites, destruits quatre cens ans apres leur peché commis au desert: car encores que Dieu ait lors ramenteu ceste faute pieça passée, toutefois nul n'a esté exterminé qui ne l'ait bien merité. Puis à quel propos cela? quelle ressemblance d'un dilayemēt de peine iusques au bout de 400 ans. avec de pardons de six cents mille ans?

Ce qu'il adiouste passe toute absurdité, il dit que la fille de la Chananée estoit affligée du

diabie en son enfance pour le peché de Cham, mort il y auoit bien 3000 ans. Il deuoit apporter les autheurs d'une fable si heteroclyte. En passant qu'il apprenne que si Cham est mort enuiron le temps de la mort de Sem son frere, il n'y a que 1800 ans, ou peu plus entre sa mort, & la natiuité de ceste fille Chananeenne. Il s'est donc abusé de douze cents ans en son calcul.

Il poursuit encores, & dit que *ie me trompe, estimant que ce grand nombre d'annees est pour le Purgatoire: ains* (dit-il) *elles sont pour les penitences enuointes par les Confesseurs, ou à enuoinde si on suiuoit la seuerité des canons anciens, &c.* En quoy il fait de l'ignorant, car il sçait bien qu'on tient en l'Eglise Romaine, que si quelqu'un n'a point satisfait en sa vie aux penitences enuointes, il faut qu'il parface cestefatisfaction en Purgatoire, dont s'en suit que le Pape relaschant les dites penitences, exempte aussi de Purgatoire celuy que la mort a preuenü, deuant qu'il les ait peu accomplir. D'abondant quand on aura ramassé toutes les penitences les plus longues imposées par les anciens Canons, ie croy qu'il sera impossible de les faire monter iusques à six cēt mille ans, qui est le pardon qu'on gagne à Rome à Sainte Bibiane le iour de la Touffaints: Certes ce terme si long monstre que ce pardon n'est pas vne relasche seulement des peines enuointes en ceste vie, ains des peines apres ceste vie, Bellarmin enseigne cela au I. liure des Indulgences, chap. 9. §. *Existit*

Finalemēt il allegue l'escriture pour prouuer ces

ver ces Indulgences donnees aux trespasſés: En
 S. Iean chap. 20. Iesus Christ dit à tous les Apo-
 ſtres, *tout ce que vous delierez, en terre sera delié
 au ciel.* Et nous laisse à conclurre de là que le
 Pape peut delier sous terre & tirer les ames de
 Purgatoire: Vne autre aussi cornue. En la 1. aux
 Corinth. chap. 3. *Que l'homme nous pense estre
 comme ministres de Iesus Christ & dispensateurs
 des mysteres d'iceluy:* Donc le Pape peut donner
 des indulgences aux trespasſez. Comme qui di-
 roit, les Messes pour les cheuaux sont salutaires:
 donc le Pape est Dieu en terre. Docteurs sub-
 tils, qui auez passé par l'estamine de la Logique
 dites moy de grace en quelle figure s'ont ces Syl-
 logismes? Mais ils scauent assés que ces myste-
 res dont parle S. Paul sont la doctrine de l'Euan-
 gile. Il adiouste encores que *S. Paul en la 2. aux
 Corint. ch. 2. a relasché ce qu'il auoit enioint à cest
 incestueux de Corinthe:* à quel propos cela pour
 les Indulgences Papales, & pour l'extraction
 des ames de Purgatoire? 1. Cest incestueux
 estoit viuant: ceux de Purgatoire sont trespas-
 sez: 2. S. Paul relaschoit ce qu'il auoit enioint
 (dit ce Docteur) Mais le Pape tirant les ames
 du tourment du Purgatoire, relasche ce qu'il n'a
 point enioint. 3. S. Paul remettoit vn pe-
 ché à vn duquel la repentance luy estoit co-
 gneue: le Pape donne des Indulgences à per-
 sonnes qu'il ne cognoist pas, comme quand au
 iour de son couronnement, il distribue des par-
 dons de quelque mille ans à la foule, qui est en
 la place de S. Pierre. 4. S. Paul ne prescriuoit

Sacri. Cerē.
 l. 1. Sec. 2.
 cap. 7.

point terme de dix ni de vingt mille ans: seulement apres excommunication receuoit en l'Eglise le pecheur se repentant: 5. S. Paul ne donnoit point d'Indulgences par bulles seellees en forme authentique, mais annonçoit au pecheur se repentant la remission de ses pechez par Iesus Christ: 6. S. Paul n'ajoustoit point les clauses que le Pape adiouste, asçauoir que tel pardõ est donné, *Manus porrigentibus adiutrices*, à ceux qui donneront & contribueront. 7. S. Paul n'attachoit point la remission des pechez à vn certain iour, à vn certain lieu, à vne certaine annee, comme fait le Pape à la vingtcinquieme annee qu'il appelle le Iubilé, comme si Dieu estoit plus misericordieux l'ã. 1600. que l'an 1599.

8. S. Paul ne distribuoit point des grains benits, des croix & medailles benites, & mille telles bagatelles, comme fait le Pape auourd'huy, lesquelles qui porte & baise, gaigne quelques centaines d'annees de pardons. 9. S. Paul ne consacroit point des *agnus Dei*, ayants vertu de purger le peché, comme fait le Pape de sept ans en sept ans.

10. S. Paul ne priuilegioit point certaines personnes, lesquelles n'entraissent point en Purgatoire ou en sortissent incontinent, comme fait le Pape auourd'huy enuers les Carmes & ceux de la confratrie du cordon: 11. S. Paul receuant l'incestueux retranché de la communiõ de l'Eglise, ne luy impose point des peines apres la reconciliation, se contentant de la punition qui auoit precedé l'absolution: Le Pape au contraire

traire en pardonnât les pechez impose des peines, & en vne mesme action delie & lie le pecheur. 12. S. Paul ne se reseruoit à luy seul l'authorité de donner des Indulgéces & pardōs, comme sçachât que Iesus Christ a parlé ensemble à tous les Apostres & Pasteurs, quād il a dit, *Tout ce que vous lievez en terre sera lié au ciel.* Matth. 18. 18. *Et à quiconques vous pardonneres les pechez ils seront pardonnez.* Ieh. 20. 23. Pourtant aussi quand il a pardonné il n'a point pris ni demandé permission ou pouuoir de S. Pierre ni d'autre, qui eust seul entremains le thresor de l'Eglise. 13. Finalement S. Paul n'a point distribué au pecheur les merites ou souffrances superabondantes des Saints pour le rachat du pecheur, ains tout son sçauoir, toute son esperance, est Iesus Christ crucifié : & ne nous parle point d'autres redempteurs. En quelle cōscience donc nous ameine-on l'exemple de S. Paul pour establir les Indulgences Papales & l'extraction des ames de Purgatoire? Et moy qui suis deffié & prouoqué de ces Messieurs en tant de lieux, ne les pourray-ie pas deffier icy de me monstrier aucune conuenance entre S. Paul & le Pape, en toutes ces oppositions que i'ay representees? Mais ils n'en feront rien, ils tairont cela doucement, & me bailleront des inuectives & calomnies pour des raisons: Cayer seul s'est auisé d'une preuue pour l'extraction des ames de Purgatoire, c'est qu'il y auoit sous la loy vn autel de propitiation. Aussi les autres n'y entendent rien au prix de luy.

✕ Icy est à remarquer en quoy est le principal

abus, & le comble d'impieté: C'est que les Indulgences du Pape n'ont nulle communauté avec la remission des pechez proposee par l'Evangile. Car les fideles Pasteurs annoncent la remission des pechez au pecheur se repentant, & pardonnent les pechez ministeriellement, inuitans le pecheur à participer à ceste grace, comme herauts du pardon acquis par Iesus Christ. Mais le Pape baille ses pardons en Roy, par lettres patentes, seellees de plomb, en forme d'arrest, & s'expedient ces lettres en la Chancellerie: & sont les estats de ceste chambre, comme aussi de la Penitentiare, baillez à ferme à fort haut prix: Aussi le Pape ne donne point ses pardons entant que Euesque, & annonciateur de l'Evangile: Car non seulement il ne presche point, & n'instruit point: mais mesmes quand vn Pape est esleu qui est laïc, & n'a point encores les ordres sacrez, il ne laisse pas de conferer des Indulgences, comme on void au I. liure des Ceremonies Sacrees, & en Bellarmin au I. liure des Indulgences chap. II. Pourtant aussi il porte trois couronnes, & nomme sa tiare. *¶* *regno:* comme aussi au dernier Concile de Latran il est nommé Roy & Empereur, & prince de tout le monde.

Le Docteur du Val passe cela, & dit seulement que ce sont pontilles, & que ie me picque sans suiet contre le Pape. Cela ost couper le nœud au lieu de le soudre, & estimer que eniamber sur la Maiesté de Dieu, establir vne tyrannie en l'Eglise, debiter comme vne marchandise la

Bellarmin.
lib. 1. Indulg. ca. 11.
Poterit
Pōtifex Indulgentias concedere etiamsi nondū sit sacris ordinibus insignita.

Sess. 10. Imperiū Sacerdotatus vestræ & Sess. 9. Regale Romanorum Pontificū genus. Et Sess. 3. Papa Sacerdos & Rex. Et Sess. 1. Princeps totius orbis.

dise la remission des pechez son petits abus, & ponctilles: Le Cordelier eust fait sagement s'il eust imité son compagnō: Il l'a voirement suivi en sa fuite, & ne respond rien à tout ce que dessus: Mais il a adiousté vne calomnie puerile, disant, *Du Moulin* (dit-il) *trouue l'abus des Indulgences en ce qu'elles sont donnees par escrit, car il veut que ce soit verbalement, qui a iamais ouy vne telle sottise?* Mais où ay. ie rien dit de tel? hauffez le froc, bon homme, & aprenez à lire & à ne calomnier: Car quant à ses iniures il me fait souuenir d'Hecube, laquelle on dit auoir perdu avec son estat sa forme humaine, & changé ses paroles en abois: car cest Observantin, apres la ruine de sa cause ne cesse d'abayer.

Sortons de ceste matiere comme d'une boutique (car aussi cest vn pur traffic) & payons Messieurs nos Docteurs en questions lesquelles agitees en l'Eschole en forme quodlibetaire, leur seruiron de purgation.

1. Nous demandons donc, Où & quand premierement le Pape a ramassé les merites & satisfactions superabōdantes des Saints & moines, & qui luy a donné charge de faire ce thresor, ou commandé de distribuer ces satisfactions supererogatoires, pour le rachat de la peine deuë aux pechez des autres?

2. Secondement, qui luy a dit que Dieu acceptera les coups de fouët qu'un penitent se fera donné, ou les traueux de François ou de Dominique, pour payement & satisfaction pour les autres? Vn iuge lachera-il vn prisonnier pource

qu'un sien ami se fera fouëtté ou aura ieusné pour luy?

3. Tiercement si les pardons que le Pape donne, sans enioindte aucune penitence sont valables. Item ceux qu'il donne à condition de faire quelque meschanceté: comme quand és années 1587. & 1588. il donna sept ans de pardon à toute personne qui se ioindroit à la saincte v-nion, c'est à dire se rebellerait contre son Roy, & iceluy Catholique Romain.

4. Item puis que ces satisfactions superabondantes des Saints sont ramassées au thresor du Pape, pource que Dieu ne veut pas que rien soit perdu, comment ont esté mesnagées les satisfactions superabondantes des Saints, qui sont morts sous l'ancien testament, de Moyse, d'Abraham, &c. Le Pape les a-il aussi en son thresor? Et où estoyent-elles deuant que le Pape les eust? ont-elles croupi quelque part deux ou trois mil ans, iusques à tant que le Pape les a ramassées, & trouué moyen de les employer?

5. Seroit aussi bon de sçauoir pourquoy le monde va avec tant d'ardeur à Rome l'année du lubilé, veu qu'en tout temps on peut gagner à Rome des millions d'années d'indulgences & vne pleine remission: Et quelques six cens mille ans de pardons de surcroist.

6. Sur tout nous voudrions sçauoir, quād quel qu'un qui n'a besoing que de dix mille ans de pardon en gagne pour cinquante mille ans que deuiennent le 40000. qui restent. Cayer dit que cela retourne au thresor & profite aux au-

tres:

tres: mais pource que ses compagnons le mesprisent & descrient, nous voudrions bien estre enseignez par quelque plus mettable Docteur: veu mesmes qu'à Rome en vn mesme lieu & vn mesme iour on peut gagner, outre le plein pardon, quelques milleines d'annees de pardon par dessus. A quoy sert ce surplus? Est-ce que le Pape pardonne les pechés futurs, & donne des Indulgences de prouision?

*QUE TOVS LES PASSAGES
de l'Esriture Saincte, alleguez par nos ad-
uersaires pour la priere pour les morts, &
pour le Purgatoire, sont ou faux ou inutiles.*

CHAP. VI.

EN tout ce que dessus on a peu voir que nos aduersaires rendent fort peu de combat, & qu'ils ne sont armez que de festus cõtre l'effort de la verité: Combié plus quand ils seront mis au blanc, & ce peu qu'ils ont d'armes leur sera arraché? Et c'est ce que nous ferons en ce chapitre, moyennant l'aide de Dieu.

Mes aduersaires dõc lesquels le desir de gain a rédu exercez en la pyrotechnie, amassét force paille, c'est à dire des preues legeres pour allumer ce feu imaginaire de Purgatoire. De ces preues les vnes sont pour la priere pour les morts, les autres pour le purgatoire: les vnes prises du Vieil, les autres du nouveau Testament:

nous les proposerons toutes sans en rien dissimuler, & les traiteray avec autant d'équité, qu'ils m'ont traité avec fraude & iniustice: en taillant mes meilleures objections, & corrompant les autres.

*Passages & preuues de ces trois Docteurs pour
la priere pour les Morts.*

Tout ce que mes aduersaires alleguent sur la priere pour les morts est fondé sur vne fausse Maxime, que *quiconques* prie pour vn mort presuppose qu'il y a vn Purgatoire: Car nous monstrerons au dernier chapitre que la priere pour les morts vsitée par quelques Anciens fait mesmes contre le Purgatoire: Nous pourrions donc nous dispenser de leur respondre là dessus, puis que quand mesmes ils auroyent obtenu ce qu'ils desirent, ils n'ont encores rien gagné pour establir le Purgatoire. Neantmoins nous leur ferons ce passedroit, & receuás pour maintenant leur maxime, nous mettrons en veüe la fausseté & impertinence de leurs preuues là dessus.

Passages
de Cayer
Fausseté.

I. Cayer marchera le premier, comme le plus sçauant: Duquel voicy les mots, pag. 24. *Il est dit au liure des Nombres chap. 16. vers. 47. & 48. qu' Aaron reconcilia le peuple tant les viuans que les morts: Passage faux, & inuété par luy, car tant en l'Hebrieu qu'es versions, & mesmes en la Romaine, il y a que Aaron se tenant debout entre les morts, & entre les viuans, pria Dieu pour le*

le peuple, & que la playe cessa.

II. Au troisieme liure des Roys chap. 8. vers. 38. Il y a, dit Cayer, vne maniere de priere pour les trespassez, en ces mots, *Toute oraison & toute supplication faite de quelque homme que ce soit pour la playe de son cœur, sera agreable à Dieu en l'Eglise, & au vers. 33. Il dit que si le peuple vient à succomber deuant ses ennemis, qu'en priant Dieu il sera exaucé.* Posons le cas que ce passage ne soit falsifié, mais où est le premier mot en tout ceci de prier pour les morts ?

III. Item il dit qu'en Esaie chap. 57. le Prophete se compleint de ce que lors on ne prioit pour les trespassez: Et cela encores est faux, & n'y a pas de cela vn mot en tout le chapitre: Voyés aussi ce que nous auons dit ci dessus, chap. 3. en l'argument troisieme. Fausseté

IV. Il poursuit encores: En Baruch. 3. ch. Il est dit en termes expres *Escoutez, Seigneur Dieu, l'oraison des Israelites morts, & de leurs enfans qui ont peché deuant vous.* Et peu apres, *N'ayez point de souuenance de l'iniquité de nos peres.*

1. Premièrement ce liure est Apocryphe.

2. Et ces morts d'Israel, sont tout le peuple d'Israel, qui lors à cause de l'extremité de sa misere & captiuité, estoit comme ne viuant point: comme il appert par le ver. 11. où il dit qu'Israel est conté du nombre de ceux qui descendent en la fosse, selon la façon ordinaire de l'Escriture, d'appeller morts ceux qui sont oppressés d'affliction & à deux doigts de la mort. Comme Dauid au Pseume 88. quoy que viuant, se met

au reng des morts & de ceux qui sont descendus en la fosse: Ainsi Pseau. 18. vers. 5. & 6. Pseau. 116. vers. 3. il dit qu'il est enuironné & surpris des laqs de la mort, & des cordeaux du sepulchre. Mesmes au pseau. 80. vers. 19. les fideles demandent que Dieu leur rende la vie, comme s'ils estoient desia reduits au sepulchre. 3. En troisiésme lieu à quel propos nous amener vne priere des morts, veu qu'il est question d'une priere des viuans pour les morts? 4. Quât à ces mots, *n'ayés souuenance de l'iniquité de nos peres*: Il prie que la menace de la Loy ne soit executée, qui denonce que Dieu visitera l'iniquité des peres sur les enfans: Il demande donc que le peché de leurs peres ne soit cause de prolonger leur captiuité, comme cela est clair par le v. 8.

Cayer produit encores le passage du 2. des Macab. chap. 12. mais il se trouuera parmi les passages des deux autres.

V. Le Cordelier donc apres auoir deschargé sa cholere sur Calvin, & chargé ce bon personnage d'infinies calomnies: interpreté à rebours quelques passages de ses escrits, & falsifié d'autres, iusques à luy faire dire que les ames sorties du corps ne iouissent point de la beatitude deuant la resurreccion, combien que Calvin ait cōbatu cest erreur par vn traité expres. Finalemēt en la pag. 17. il entre en preuue par l'Escriture Sainte.

Liber de
Psycho pā
nychia.

V I. Ses mots sont, *L'Escriture Sainte, qui nous apprend tout ce qui est necessaire à salut, nous de fend*

*defend de mesmes tout ce qui luy est cōtraire: or qu'on me montre vn seul lieu où il soit defendu de prier pour les trespasses. Le feu d'Helie dit de mesmes, fors qu'il nie que l'Escriture contienne tout ce qui est necessaire à salut: & en donne des exem-
 ples: Le Baptesme des petits enfans: La consubstantialité du Pere & du fils: La Trinité de personnes, &c. A quoy nous auons desia respondu au 2. chapitre. C'est à ces Docteurs de s'accorder s'il leur plaist: Cependant pour responce aux paroles du Cordelier, ie dis que c'est vn argument sans forme, duquel encores les deux propositions sont fausses: La premiere proposition est que l'Escriture commandant ce qui est necessaire à salut, defend tout ce qui est contraire. Ce que nous nions, pource qu'il est icy question d'vne defense expresse, car le Cordelier demande qu'on luy en montre vne telle: or on sçait que Dieu ayant commandé quelque chose, n'adiouste pas tousiours en termes expres la defense du contraire: Il veut estre prié: mais où defend-il, de ne le prier point? il suffit que ceste defense s'ensuit du commandement, sans qu'elle soit exprimee. La seconde proposition est aussi fausse, que la priere pour les morts n'est pas defendue, car toute addition aux commandemens de Dieu est defendue, Deuter 4. vers. 2. La priere pour les morts est vne addition aux cōmandemēs de Dieu, car Dieu ne l'a point cōmandee, Donc elle est defendue. Item la priere sans foy ne peut estre plaisante à Dieu, laques. 1. 6. Hebrieux 11. 6. La priere pour les morts est*

Pa. 3. de
 62.

Rom. 10.
v. 17.

faite sans foy : car la foy naist de la parole de Dieu, & est fondee sur icelle, or en toute la parole de Dieu il n'en est point parlé: *Donc elle ne peut estre agreable à Dieu.* Qui plus est par ce mesme argument on pourroit prouuer toutes choses: on pourroit dire que tout ce qui est en Amadis, ou és Chroniques de S. François, est veritable, pource que nous ne trouuons point que l'escriture y contredise. Ce qui soit aussi dit pour respondre au Docteur Du Val, lequel fonde le Purgatoire sur ce que Iesus Christ n'a pas condamné la priere pour les morts, iaquelle il dit auoir esté pratiquée entre les Iuifs: & toutefois (dit-il) Iesus Christ ne les a point repris de cela. Car les Iuifs ont eu des abus qui ne sont pas condamnés en l'Euangile, comme la secte des Esseens tesmoigne par Plin liure 5. chapitre 17. par Iosephe liure 18. des Antiquités ch. 2. Et l'opinion qu'ils auoyent, & ont, que le Messias denoit estre vn grand Prince, qui deuroit conquerir les nations, & les assuiettir aux Iuifs. Iosephe au 12. chap. du 2. liure de la guerre Iudaique, dit que les Pharisiens enseignoient le passage des ames d'un corps en vn autre, dont toutefois ils ne sont point repris par Iesus Christ. Quant à l'opinion de prier pour les morts, si quelques Iuifs en estoient entachez, ce n'a toutefois esté vne doctrine vniuersellemēt receuë entre eux: Et encores cela n'a rien de commun avec le Purgatoire, car encores auourd'huy les Iuifs qui prient pour les morts ne sçauent que c'est de Purgatoire: leur priere
ordinaire

Iosephe
dit là que
les Esseens
estoyent
la sorte de
vie com
mandee
par Pytha-
goras.

ordinaire est que la memoire du trespasé soit en benediction. Ecclesiast.
49.12.

VII. Or ces Docteurs ayants produit des raisons sans Escriture, puis apres alleguent l'Escriture sans raison. Le Cordelier parle ainsi, S. Pag.17.

Iaques chap.5. dit, Priés les uns pour les autres, afin que vous soyés sauués, là S. Iaques, ne restreint point cela aux viuans. Et allegue S. Augustin qui dit que les ames des morts ne sont separées de l'Eglise: Il demande encores, qui nous a dit que nostre Seigneur nous enseignant de dire Pardonne-nous nos offenses, &c. au limité ceste priere pour les viuans ou pour les trespassez? Cestuy-ci est de mesmes, & plein de subtilité: en la page 40. Iesus Christ (dit-il) nous enseigne la priere pour les trespassez, lors qu'il institua le Sacrement de l'Eucharistie, quand il dit, Buuez tous de ce, car ceci est mon sang du nouueau Testament, lequel sera respendu pour PLUSIEURS: & Saint Luc dit POUR VOUS. En disant pour vous & pour plusieurs, il entend presens & absens, & à venir, & ce n'est point à nous de borner la volonté de Iesus Christ seulement pour les viuans. De ciuit.
Dei lib.
20.

Pour respondre à tout cela il faut beaucoup de patience, peu de dexterité: car nous sommes contraints de ramener ces gens comme petits enfans à l'abece de la raison.

I. Premièrement donc le passage de S. Iaques est falsifié. Car S. Iaques parle de la guérison du corps, non du salut de l'ame, comme il appert par le verset precedent, *La priere en foy sauuera le malade, & le Seigneur le releuera: Et*

telle estoit la fin de ceste onction, asçauoir de guerir le malade. Ainsi au 6. de S. Marc, vers. 13. Les Apostres guerissent plusieurs malades en les oignant. Tertullian au liure 2. Scepula, chap. 4. parle d'un Proculus qui guerit l'Empereur. Seuerus en l'arroufant d'huile.

2. Je demande aussi à ces Docteurs subtils à qui escriuoit S. Iaques, aux viuants ou aux morts, ou à tous les deux? certes il n'escriuoit qu'aux viuants, car on ne porte point de lettres en Purgatoire: ceux donc à qui il commande de prier les vns pour les autres estoient viuans.

3. Item quelle forme de preuue est-ce ci? S. Iaques n'exclud point les morts, & ne deféd point de prier pour eux, donc il faut prier pour eux. Certes si ceste raison est valable, il faut aussi prier pour les Anges, pour les saints, & pour les dânez, car S. Iaques ne defend non plus de prier pour eux. 4. Par cela mesmes est respondu à ce qu'ils disent, que les morts sont de l'Eglise & vn corps avec nous: car qui nie cela? falloit-il alleguer S. Augustin, puis que nous pouuôs apprédre cela par la parole de Dieu? Mais s'ensuit il qu'il faille prier Dieu pour tous ceux qui sont de l'Eglise à pourquoy donc ne prie on en l'Eglise Romaine pour les Saints & pour les Martyrs? les membres d'un mesme corps se doiuent entraider quand l'un a besoing d'aide: or icy nous maintenons (& c'est tout nostre differét,) que les fideles trespassez n'ont besoing de nostre secours: Le Cordelier donc presuppõe comme accordé ce qui est la question mesmes.

Le

Apocal 6.
v. 12. Hebr.
12. 23. E.
phe. 3. 17.

Le passage suiuant outre les absurditez susdites: à encores ceci de particulier, qu'il presuppose que l'oraison Dominicale est aussi dite pour les trespassez: on prie donc aussi pour eux, que Dieu leur donne leur pain quotidien ou iournallier: Quât au pain cela est moins estrange, car le feu du Purgatoire est suffisant pour le cuire: & puis qu'en la Messe il est dit que les ames dorment en ce feu, & reposent d'un sommeil de paix: il est croyable que quand elles se reueillent elles ont bon appetit: Mais ie ne puis aucunement comprendre comment leur pain peut estre appellé iournallier en vn pays où il ny a ni iour ni soleil. loignez à cela ce que nos Docteurs nous ont confessé, c'est que Dieu a pardonné desia à ces ames rosties toutes leurs offenses, & que seulement il exige d'elles la peine des pechez desia pardonnez: comment donc pourrions nous demander à Dieu qu'il leur pardonne leurs offenses, puis qu'elles sont desia pardonnees? Celuy qui a pris à tasche de mentir doit auoir bonne memoire.

Le dernier passage emporte le prix de subtilité: les⁹ Christ (dit le moine) a espâdu sō sâg pour plusieurs, dōc pour les morts: falloit il chercher des preuues si esgarees pour prouuer ce que nous accordons? qui nie que le sang de Iesus Christ n'ait esté espandu pour tous les fideles, mesmes pour les Saints & Martyrs? Cōbié aussi est impertinent l'amas que fait icy ce Cordelier de passages des Anciens, pour môstrer que la S. Cene est vn sacrifice: car à quel propos cela pour

le Purgatoire? puis, nous accordons que c'est vn sacrifice, mais comme il est dit en la Messe, *sacrificium laudis*, Vn sacrifice de louange & d'action de grace, non point propitiatoire ni redemptoire, sinon par representation, entant que la Cene est vne commemoratió de la mort de Iesus Christ, vniue sacrifice propitiatoire. Pourtant aussi toute l'antiquité a appelle ce Sacrifice, *Eucharistie*, c'est à dire, *Action de grace*. Quant à la commemoration des morts pratiquee par quelques Anciens en la Cene, nous monstrerons au chap. suivant qu'elle fait contre le Purgatoire: car aussi ils faisoient commemoration des Apostres & Martyrs.

Et c'est icy que le Cordelier se monstre ridiculement flatteur & s'espand en des panegyriques & louanges de Monsieur Duranti (personnage qui merite d'estre loué par vn plus honnestre homme.) Et de nostre Roy lequel est trop clair voyât pour ignorer que ces louanges sont demandes: Mais où est le temps que les gens de sa robe alloient en procession en armes avec la picque & le breuiare, & estoient flambeaux de l'embrasement public, animants le peuple contre son Roy? pendât que nous comme bons suiets tels que nous serons iusques à la mort, espandions nostre sang pour son service? De mesme estoffe est la fable qu'il coud, de la Messe chantee depuis peu en Angleterre, pour l'ame de la feuë Royne, & des offrandes contribuees en ses funerailles: Surquoy il s'escrie plein d'esperance: *En fin la verité sortira du Puits de Democrite:*

mocrite: vous-vous abusez, bon homme, elle est
 pièce sortie de ce puits des le temps des Apo-
 stres & de la primitive Eglise: mais le Diable en
 a fait comme à Ioseph sorti du puits, elle a esté
 vendue à des marchans, reduite en seruitude, &
 assuiettie non cōme Ioseph à vn Eunuche, mais
 au Pere de mensonge, mal-heureusemēt secōd.

VIII. Cela vuidé, reprenons nos erres: En
 la page 19. Il amaine vne priere pour les trespas-
 sez tiree du 57. chap. d'Esaië vers. 1. & 2. Cayer
 aussi allegue ce passage pag. 24. Mais contredit
 au Cordelier, & dit que c'est, non vne priere
 pour les trespassez, mais vne plainte qu'il fait de
 ce que lors en Israël on ne prioit point pour les
 trespassez: Le feu d'Helie pag. 66. se contente de
 dire que ce passage ne condāne point le Purga-
 toire: Ainsi s'accordent ces Messieurs: Or nous
 auons monstré au 3. chapitre que le Corde-
 lier falsifie ce passage: & qu'il esteint totalemēt
 le Purgatoire.

IX. Suit le passage duquel tous ces trois
 Docteurs se seruent, & dont ils font vn grand
 bouclier, c'est le 12. chap. du 2. liure des Macca-
 bees, où (disent-ils) Iuda enuoye en Ierusalem
 12. mille drachmes d'argent pour offrir en sacri-
 fice pour les trespassez.

A quoy nous respondons; 1. Qu'ils falsi-
 fient le passage, 2. Que le liure n'est pas Ca-
 nonique. 3. Que quand mesmes il seroit
 Canonique, si est-ce qu'il ne fait rien pour le
 Purgatoire: 4. Qu'ils pechent contre les
 principes naturels de la dispute, car jamais on

Le Cordel.
 Pag. 207

ne dispute contre aucun que par les principes & autoritez qu'il reçoit : on ne disputera point contre les Juifs par l'autorité du nouveau Testament: ni les Payens disputés contre les Chrétiens ne leur produiront le tesmoignage de la Theogonie d'Hésiode. Ce que S. Augustin reconnoissant en la dispute contre Maximin, liu. 3. chap. 14. dit qu'il se veut seruir des Escritures *non quorumcunque proprijs, sed utriusque communibus*, non propres à tels, ou à tels, mais communes à l'un & à l'autre parti.

Repassons les trois premiers points. Premièrement donc la falsification se verifie par la lecture du passage: Le voici, 2. Maccab. 12. v. 43. *Iuda enuoya en Ierusalem la somme de douze mille drachmes d'argent pour offrir sacrifices pour le peché.* Il dit *Pour le peché*, non point comme dit le Cordelier *pour les trespasses*. Or que signifient ces mots *pour le peché*, il apparoiſtra cy apres.

Que le li-
ure n'est
pas Cano-
nique.

Que le liure n'est pas Canonique nous en auons vne infinité des preuues. 1. Ces liures ne sont point en la bible Hebraique 2. Et Iesus Christ & les Apostres qui alleguent à tout propos des passages du vieil Testament, n'ont iamais nommé aucun de ces liures, ni tiré d'iceux aucun passage. 3. Et l'Autheur mesmes au ch. 2. vers. 19. nous dit que son dessein est d'abreger en vn volume les cinq liures de Iason le Cyrenien: Que si les liures de Iason n'estoyent Canoniques, comment l'abregé d'iceux sera-il Canonique? Si Trogus ou Dion sont liures profanes, comment Iustin & Xiphilinus seront ils sacrés?

crés? S. Paul 2. Timoth. c. 3. dit que toute l'Escriture est diuinement inspirée: mais quelle inspiration à dire cela mesmes, qu'un autre en un liure profane a dit, & seulement racourcir ses paroles? 4. Quoy plus? L'auteur craignant d'auoir assez bien dit, conclud ainsi sur la fin, *Si i'ay bien dit & comme il appartient à l'histoire, c'est mon desir.* Les mouuemens de l'Esprit de Dieu sont-ils si insensibles ou si douteux, que de laisser l'esprit en suspens, & incertain sur l'excellence des choses qu'il a suggerées? Peu apres il s'excuse de la bassesse, & simplicité de son stile: Dieu qui n'a point d'intereit d'estre creu, & les paroles duquel sont meilleures nuës, que celles des hommes bien vestuës & ornées, excuseroit-il la pauureté de son langage? Et celuy qui a formé la langue, n'auroit-il point assez d'eloquence? ains il inspire à ses seruiteurs autât d'eloquence qu'il luy plaist, sans que ce soit à nous ou d'y apporter du degoust, ou attendre des excuses.

Mais en la lecture de ces liures cōbiē de choses inualident leur autorité? Au 2. des Macca-bees ch. 1. v. 19. il est dit que les Iuifs ont esté menés captifs en Perse, au lieu de dire en Babylone ou Chaldée: Car du tēps de Nebucadnezar qui les transporta, la Perse n'estoit encores vnue en vn Royaume avec la Chaldée: Cyrus quelque 70. ans depuis ayāt pris Babylone, a vni ces deux Royaumes. Erreur qui a fait aussi brōcher Chrysostome en l'homilie 6. sur S. Matth. où il dit que les Iuifs ont esté deliurés de la captiuité Persiq;

Au 1. liure, 1. chap. vers. 7. il dit qu'Alexandre

distribua son royaume à ses amis deuant sa mort, contre l'accord vniuersel de tous historiens, qui tesmoignent qu'il mourut en Babylone, sans disposer de rien : comme aussi les guerres suruenues sur la distribution de ses conquestes, entre ses Princes & domestiques, le montrent assez. Lisés Iustin, Curtius, Arrianus, Plutarque au commencement de la vie d'Eumenes, & à la fin de celle d'Alexandre, &c.

Au chapitre 8. du mesme liure l'auteur parle des Romains comme vn clerc d'armes : Il dit qu'ils auoyent conquis, par grandes batailles, les Galates, c'est à dire les Gaulois : mais en ce temps là les Romains n'auoyent encores mis le pied es Gaules pour les conquerir. Car par les Galates il ne peut entendre les Galates ou Gallogrecs d'Asie, lesquels ont esté conquis sans resistâce : & de fait au mesme lieu il est parlé de la cōqueste d'Hespagne comme voisine des Gaules. Là mesme est dit qu'ils auoyent pris vif Antiochus le grand, contre le tesmoignage de tous historiens. Lisés Tite Liue, liure 35. & 36. Eutrope liure 4. Florus liure 2. chap. 8. & plusieurs autres : Ils disent bien que Antiochus perdit trois batailles signalées : l'vne en Achaie contre Accilius Glabrio : l'autre sur mer sous la conduite d'Annibal : la troisieme pres de Magnesie ville d'Asie, contre Corneille Scipion, mais iamais il ne fut prisonnier ni captif des Romains. Au mesme chapitre il est dit que les Romains auoyent donné les Indes à Eumenes, auquel seulement furent données quelques villes de la

Natolie

Natolie conquises sur Antiochus: Car quât aux Indes, les Romains n'y ont iamais eu que voir, & leur empire le plus florissant n'a iamais guerres passé l'Euphrate.

Sur tout est remarquable ce qui est dit au vers. 16. que les Romains commettoyent tous les ans à vn homme leur Seigneurie: veu qu'on sçait qu'ils creoyent chasque an deux cōsuls: la preuue de cela est superflüe.

Au 2. chap. du deuxieme des Maccabées, il est dit que Ieremie cacha l'arche en vn pertuis de la montagne de Nebo, afin qu'on la peust trouuer apres la captiuité: & que ce lieu seroit inconnu, iusques à ce que Dieu auroit rassemblé la congregation du peuple. Ce qui est premierement contraire au quatrieme liure d'Esdras estimé Canonique par nos aduersaires, lequel dit au chap. 10. vers. 22. que l'arche a esté pillée par les ennemis. Et au sermon de l'onction attribué à Saint Cyprian, qui dit que *Arca ab allophylis capta est*, l'Arche a esté prise par les estrangers. Puis aussi à l'experience, car apres le retour de la captiuité, on ne trouue aucune mention de l'arche, & n'y en auoit plus au temple: comme tous les Rabbins le tesmoignent: se pleignants qu'en la seconde maison ces cinq choses ont manqué, qui estoient en la premiere, 1. Vrim, & Thumim. 2. le feu sacré, 3. l'arche 4. la presence de la Diuinité. 5. Et l'Esprit ou inspiration. Ce qui a tellement gehenné Bellarmin qu'il passe iusques à dire que ceste arche est encores cachée, & qu'elle se trou-

Rabi Schemo iar
ki initio
Propheta
Aggri
vers. 3.

uera le iour prochain deuant le iugemēt. Donnant vilainement sur les doigts aux imposteurs, qui forgent des fausses reliques. Car le liure des Indulgences Romaines imprimé à Rome dit que l'arche est gardée à Rome entre les reliques de l'Eglise de Latran.

Au 2. des Maccabées chap. 14. v. 42. le fait de Razias est loué, lequel se tua soy mesmes: & ne faut point dire que seulement sa vaillance est louée, car il est là dit expressement qu'il est mort vertueusement: Et ie voy que ceste opinion se glisse entre quelques vns de nos aduersaires, car Charron Theologal de Bordeaux, au reste homme d'un bel esprit, soustient fort & ferme ceste opinion au liure 2. de la Sageffe, chap. 12. pag. 444. & 445. de l'impression de Bordeaux, mais sur tout en la pa. 450. où il clost son discours par ceste resolution: qu'il faut essayer tout auant que venir à ceste extremité, & que c'est vn traict de sageffe de sçauoir cognoistre le point & prendre l'heure: & se moque de la foiblesse de plusieurs, qui ont suruescu à leur gloire: C'est luy mesmes qui dit en la pag. 405. que le monde a long temps vescu sous des loix iniustes, impies, extrauagantes lesquelles qui voudroit rabiller se montreroit ennemi du public, & que les remueurs de mesnage, sous pretexte de reformer, gastent tout.

Que dirons-nous des contradictions estranges qui se trouuent en ces liures? On y void que Antiochus l'illustre meurt trois fois, & en diuers lieux, & d'une mort diuersse. Au liure
chap.

chap. 6. Il meurt en son liēt en Babylone, Mais au 2. liure chap. 1. il meurt en Perse dans le tēple de Nannæa foudroyé de grosses pierres avec les siens, pris & enclos dans le temple. Puis au chap. 9. *estant tombé de son chariot en retournāt de Perse, la vermine luy sortant du corps, il meurt estranger es montagnes.* Comment estranger, s'il est mort en Babylone ville capitale de son Royaume? comment es montagnes, puis que Babylone est en vne plaine, & assise sur la riuere d'Euphrates? comment estāt tombé de son chariot, s'il a esté esclafé dans vn temple? Et ne se peut dire que ce soyēt plusieurs Antiochus, car tout cela est recité du tēps de Iuda, sous lequel il n'y a eu qu'vn Roy Antiochus. Et mesme au 1. des Macca. cha. 1. & au 2. liu. ch. 9. il est surnōmé l'illustre ou Epiphanes, en l'vn & en l'autre lieu.

Quoy plus? ces liures content les annees depuis le commencement du regne des Grecs en Asie. Or au 1. des Maccab. c. 9. il est dit que Iuda fust tué l'an 152. Mais au 2. liu. chap. 1. Iuda escrit des lettres l'annee 188. c'est à dire 36. ans apres sa mort.

Voyons maintenant en quelle estime ces liures ont esté en la primitive Eglise: Le Concile de Laodicee, de mesme antiquité que ce luy de Nice, ne met point ces liures en la liste des liures Canoniques. En quoy i'admire le peu de foy de nostre frere mineur, d'auoir osé dire en la page 22. que ce Cōcile met les Maccabees entre les Canoniques: car ils n'y sont pas seulement nommez. Depuis encores le VI. Concile

v. 4. & 8. & 16.

Voyez Iosephe l'12. des Antiquitez, où on void les traces de la mesme contradiction

Que l'ancienne Eglise n'a recogneu les Maccabees pour Canoniques. Fausseté du Cordelier.

Vniuersel approuue & confirme tout le contenu de celuy de Laodicée : Le Concile de Chartage où S. Augustin a assisté, s'accorde à cela: Vray est que les exemplaires Latins falsifiez miserablement par nos aduersaires, mettent ces liures entre les Canoniques: Mais és exemplaires Grecs imprimez par eux mesmes, ils n'y sont nullement.

A Paris
chés Conradus Neobarbarius.
1540.

Prologus
Galeatus.

Macabæarum libros inter canonicas scripturas Ecclesia non recipit.

Quant aux Docteurs anciens quand aurions nous produit leur deposition la dessus? S. Hierosme à traitté ceste matière exprés en son prologue sur la Bible : Là il ne reçoit autres liures du vieil Testament pour Canoniques, que ceux qui sont en la bible Hebraïque, lesquels sont 22. en nombre. Luy mesmes en sa preface sur les liures de Salomon parlant de l'Ecclesiastique & de la Sapience de Salomon, dit ainsi, *Comme dōc l'Eglise lit voirement les liures de Iudith, de Tobie, & des Machabees, mais ne les reçoit pas entre les Escritures Canoniques, ainsi aussi qu'elle lise ces deux volumes pour l'edification du peuple, mais non pour confirmer la doctrine de l'Eglise.* S. Hilaire sur le prologue des Pseaumes s'accorde à S. Hierosme, & dit qu'il y a autāt de liures au vieil Testament que de lettres en l'Alphabet hebreu, c'est à dire 22. Athanase au liure intitulé *Synopsis sacra scriptura*, nomme tous les liures du vieil Testament, iusques à 22. Et dit que les autres liures du vieil Testament, ne sont point Canoniques, & ne se lisent qu'aux Cathedumenes. Meneton Euesque de Sardes, nous dōne le Catalogue des liures du vieil Testament au

4.liure d'Eusebe, chap.25. où les Maccabees nē font point nommés. Eusebe au troisieme liu. de son histoire ch.10. parlant des liures du viel Testament, dit ainsi, *Nous n'auons point infinis liures discordans, mais seulement 22.* & dit que ce qui est escrit depuis Artaxerxes n'est point digne de foy comme les liures precedents, or en ce rang sont les Maccabees. Epiphanius dit de mesme au liure des Mesures:& nōme tous les liures du viel Testament sans nommer les Maccabees: Es ceures de S.Cyprian il y a vn traitté de l'expositiō du Symbole qui sēble plustost estre de Ruffin, là il denombre tous les liures du viel & du nouueau Testament, puis dit : *Ce sont les liures que les Peres ont enclos dans le Canon ou reigle, desquels se tirent les preuues de nostre foy. Toutefois il faut scauoir qu'il y a d'autres liures non Canoniques, mais Ecclesiastiques, auquel rang est le liure de Tobie, de Iudith, & des Maccabees, &c.* Que veut-on d'auantage? le plus signalé entre les Euesques de Rome, Gregoire surnommé le grad au 19.liure des Morales sur Iob, ch.29. voulāt alleguer les Maccabees sur le fait d'Eleazar, s'excuse en ces mots: *En quoy nous ne parlons point hors de propos si nous produisons des tesmoignages des liures non Canoniques, mais escrits pour l'edification de l'Eglise.* Or il escriuoit six cēns ans apres Iesus Christ: Mesmes Bellarmin recognoit que Origene, Athanase, Nazianzene, Epiphanius, Hierosme, ne recoiuet point les Maccabees entre les Canoniques. Nos aduersaires font bouclier de S.Augustin, & le mettent en balance cō

Qua de re
nō inordi
nate agi
mus si ex
libris licet
non Cano
nicis &c.
I. l. de ver
bo Dei. c.
10.

tre toute l'Antiquité, mesprisants en ce point l'authorité de tous les Peres & de leurs Papes: & toutefois encores ils luy font tort: & ce bon Docteur ne s'est iamais departi du consentement vniuersel de l'Eglise de son temps: Au ch. 23. du 2. liure contre Gaudentius, il respond ainsi à Gaudentius, qui se seruoit de l'authorité de l'exemple de Razias qui se tua soy-mesmes, dont est parlé au 2. des Machabees, *les Juifs ne tiennent point ce liure au mesme rang que la Loy, les Prophetes & les Pseaumes ausquels Iesus Christ rend tesmoignage, cōme à ceux qui tesmoignent de luy: Mais ce liure est receu par l'Eglise non inutilement si on le lit sobrement, principalement à cause des souffrances de quelques Martyrs.* Qu'on lise la page entiere, & on verra que le but de S. Augustin est d'invalider l'obiection de Gaudentius, s'armant de l'authorité de ce liure, & de montrer que Iesus Christ n'a deferé autorité qu'à la Loy, aux Prophetes & aux Pseaumes.

Nos aduersaires ameinēt de S. Augustin quelques passages au cōtraire, mais manifestement falsifiez. Au 36. ch. du 18. de la Cité de Dieu: il dit ainsi, *La supputation de ce tēps (depuis le tēple rebastit) ne se trouue point es Escritures saintes, qui sont appellees Canoniques mais en d'autres liures entre lesquels sont les Machabees.* Pouuoit-il rayer plus expressement les Machabees des Escritures Canoniques? Mais voyōs au bout de cela vne queuē coufue fort lourdemēt par quelque moine: *lesquels liures, non les Iuifs, mais l'Eglise tient pour Canoniques.* O lourde imposture! apres
auoir

*Quorū sup-
putatio tēpo-
rū nō in scri-
pturis san-
ctis qua Ca-
nonica ap-
pellatur, sed
in alijs im-
mitur, in qui-
bus sunt
Machaber-
rum libri,
quos nō In-
dai sed Ec-
clesia pro
Canonici
habet.*

auoir dit que les Machabees ne sont point Ecritures saintes, ni Canoniques, diroit-il, que l'Eglise les reçoit pour Canoniques?

Le Cordelier dit que plusieurs Peres se sont serui de ces liures & en citent des passages, quel propos cela? quiconque allegue quelque liure, le reçoit-il pourtant pour Canonique?

Mais nous sommes en beaucoup plus forts termes, car ce passage bien pesé se trouuera contraire au Purgatoire. Il dit que Iuda offroit sacrifice pour le peché pensoit à la resurrectiō: mesmes il dit qu'autremēt ce seroit vne resuerie de prier pour les morts: dont appert que l'auteur n'a iamais pensé que Iuda prioit pour tirer ces ames de Purgatoire: ains qu'il prioit à ce que le peché par eux cōmis ne les empeschast de resusciter en gloire & à salut. Car tout hōme qui enquis pourquoy il prie pour vn mort, respond que c'est pour la resurrection, monstre manifestemēt qu'il ne croit point de Purgatoire, autrement il n'eust omis ce qui est le plus pressant, & eust requis allegement de tourmens si longs & si horribles: Qu'on demāde à tous ces Messieurs pourquoy ils prient pour les trespassez, ie m'asseure que nul d'eux ne dira que c'est pour la resurrection.

Le Cordelier preuoyant cōme vne gresse de passages de Peres, cōspirans à renuerser l'authorité de ce liure, esquivue de bōne heure, & cōme quittant la place dit, que pour le moins on ne peut nier que ce ne soit icy vne histoire qui nous assure que Iuda a fait des prieres & iacui-

Pag 179

fices pour les freres decedez , or il n'y a point d'apparence de luy imputer l'inuention de cest acte, & seroit impudence de le condamner : Et c'est icy que ie veux gratifier ce Cordelier : car cōbien que ce liure puisse aussi bien estre faux en ce point qu'és autres que j'ay representés cy dessus, toutefois ie veux receuoir ceste histoire pour veritable. La voici tout du long. Apres le combat Iuda & ses gens viennent pour enleuer les corps de leurs gēs occis, & les enseuelir : mais on trouua sous leurs habits des choses consacrees aux Idoles qui estoient en Iannia : chose defendue en la Loy, Lors se tournerent à prier & firent requeste à ce que le peché qui auoit esté fait fust oublié. Et Iuda ayant fait vne collecte enuoya en Ierusalē la sōme de 12000. drachmes d'argent pour offrir en sacrifice pour le peché. Iusques icy est l'histoire, ce qui suit est du iugemēt de l'autheur, lequel nous receuōs pour historien & non pour iuge & docteur és matieres de la foy : En ceste histoire donc où est le premier mot de priere pour les morts, ou de Purgatoire? Que si Iuda eust offert pour les trespassés, il eust prié pour tous leurs pechez & non seulement pour ce peché: Et c'est pourquoy le Cordelier a falsifié ce passage & a mis, *pour les trespassés* : au lieu de *pour le peché*. Iuda donc prioit que le peché de quelques vns n'attirast l'ire de Dieu sur le peuple, comme en pareil cas le peché d'Achan, auoit causé la deffaire du peuple d'Israel: Iosué 7.

B. 23.

X. Le Cordelier adiouste encores vn passage
de

de Tobie, chap. 4. pour les aumosnes faites pour les trespassez. Les mots de Tobie (dit-il) sont, *Mets ton pain & ton vin sur la sepulture du iuste, & garde toy d'en manger avec les pecheurs: cha. 4.* Sur quoy nous disons premierement que le liure est Apocryphe, & tous les tesmoignages produits contre les Maccabees seruent aussi contre le liure de Tobie, car il est en mesme rāg, & encores ce liure a ceci de particulier qu'il fait mētir l'Ange Raphaël, lequel enquis par Tobie qui il estoit, respond. *Je suis Azarias de la race du grand Ananias, & de tes freres.*

Toutefois posons le cas que ce liure soit Canonique, & considerons le passage: *Mets ton pain & ton vin sur la sepulture du iuste.* Donc (dit le moine) il faut faire des aumosnes pour les trespassez: 1. Premierement cela n'a nulle suite, & nul ne pourroit former de cela vn bon argument: 2. Puis nul ne nie qu'il ne soit bon de faire des aumosnes pour les trespassez: c'est à dire non seulement en memoire des trespassez, mais aussi pour & en la place des trespassez, donnant aux poures ce que le trespassez eust donné, s'il eust vescu: mais non pour tirer son ame de Purgatoire: car de cela il ne s'en trouue vn mot dans Tobie. Les payens qui ne prioient pas pour les morts pour les tirer de purgatoire, ne laissoient pas de faire des aumosnes & festins funebres, *ferales cœnas, silicernia.* Et mesmes entre les Israelites il y auoit quelque chose de semblable, non pour le

Tertu. lib.
de resurr.
carnis. c. 5.
Vulgus de
fructos atro-
cissimè ex-
auris quos
postmodum
guosissimè
muri t.

rachapt de l'ame decedee, mais pour la conso-
lation des suruiuans: Comme nous apprenons
de Ieremie chapitre seziesme, verset septiesime,
où il met ceci entre les afflictions preparees aux
Iuifs: *On ne se desrompra point de dueil pour con-
soler quelqu'un à cause du mort, & ne leur donne-
ra on point à boire de la couppe de consolation, pour
leur pere & pour leur mere.* Et ne peut ceste cou-
stume estre blasmee, pourueu qu'il n'y ait point
d'excès, ni de superstition. 3. L'Eglise Chre-
stiene primitiue, au iour des memoires des mar-
tyrs prenoit son repas pres de leurs sepulchres;
& comme l'abus se glisse incontinent, souuent
ils s'y enyuroyent: & enseuelissoyent leur raison

Qui in me
mori:
Martyrū
se inebriat
quomodo
& nobis ap-
probari
possunt,
&c.
Cypr. lib.
de duplici
marty-
rio, An nō
videmus ad
martyrum
memorias
Christianū
à Christiana
no cogi ad
ebriatē?

sur les sepulchres: Sainct Augustin au vingties-
me liure contre Faustus, Manicheen chap. 21,
dit ainsi, *Cōment ceux qui s'enyurent es memoires
des Martyrs peuuent ils estre approuuez de nous?
ven que s'ils faisoient cela mesme en leurs maisons,
la saine doctrine les condamne?* Dont appert que
ces viandes mises sur les sepulchres n'estoyent
pas vn prix ou offrande pour deliurer l'ame des
trespassés, puis qu'elles estoient mises sur
les sepulchres des Martyrs, pour lesquels l'E-
glise Romaine tient qu'il ne faut point prier.

4. Cōsiderés aussi si ce moine veut estre creu,
& ne se moque pas de soy mesmes quand il dit,
que ce pain & ce vin estoit afin que ceux qui e-
stoient destinés à pleurer pour le trespassé & pri-
oyent pour luy, fussent soulagés? car quelle farce
est-ce cy, acheter des larmes avec du pain? auoir

certaines personnes destinees & affectees à pleurer, & faire que les pleurs deuiennent vn mestier: & d'vne affliction, deuiennent vne occupation: chose à la verité qui a esté pratiquée par les Payens, & à leur imitation par les Iuifs: & que Chrysostome condamne sur le 3. aux Philippiens, & dont Ieremie se moque au chapitre neufiesme. *Appelés des pleureuses, & qu'elles viennent:* Mais quelle apparence que ces larmes meditees & gaees soyent vn payement & satisfaction enuers la iustice de Dieu, pour tirer vne ame de Purgatoire?

XI. Le mesme moine & le feu d'Helie incul- Feu d'Hel.
p. 12. & 13.
quent aussi plusieurs exemples des pleurs & ieunes pour les trespassez: Cōme les pleurs & ieunes, apres la mort de Saul, Ionathan, Abner &c. Mais en tous ces pleurs, il n'est nulle mention de priere pour les morts, ni de Purgatoire: Puis nous auons desia monstré que Saul est mort en inimitié contre Dieu, que Iacob & Moyse ont aussi esté pleurés, lesquels toutefois ne sōt point descendus en Purgatoire: Pour tels l'Eglise Romaine dit qu'il ne faut point prier.

XII. Suyuent les passages du Cordelier tirez Passages
du nou-
ueau Te-
stament
pour la
priere
pour les
morts.
du Nouveau Testament à ceste mesme fin. Le premier est en la page 39. & est du ch. II. de saint Iehan, où Marthe dit à Iesus Christ, *Seigneur, si tu eusses esté icy mon frere ne fust pas mort, mais aussi ie sçay maintenāt que tout ce que tu demanderas à Dieu, Dieu te le donnera.* Or c'est chose assuree (dit-il) que Marthe prioit nostre Seigneur Iesus Christ de faire quelque priere pour son frere.

re : car elle ne croyoit pas que Iesus Christ le peust resusciter. Toutes coniectures, toutes faulx presuppositions, & mesmes il y a de la contradiction, car si Marthe croyoit que Dieu otroyoit à Iesus Christ tout ce qu'il demandoit, il s'esuit qu'elle croyoit que Iesus Christ le pouuoit resusciter, car il pouuoit demander cela.

En cest endroit le Cordelier fait merueilles de dire, & imite Cayer le quel des l'entree de son liure, dit que nous ne croyons ne Paradis, ni enfer. *Le but (dit-il) des Ministres est de nier le Purgatoire & le Paradis: comme nous sçauons qu'à Geneue en l'Eglise qu'ils appellent des Italiens, apres auoir disputé des moyes d'abolir la creance du Purgatoire: l'un des Diacres se leuât dit, faisôs ce qu'au tresfois auôs deliberé: niôs l'immortalité de l'ame, & voila le Purgatoire par terre.* Le feu d'Helie dit, que ce n'estoit point vn Diacre, mais vn ministre: & dit d'abödant qu'vn nommé Perrot, Ministre à Geneue, lors de sa vie se plaignoit que les bestes entre nous sont enseuelies avec plus d'höneur que les hommes. Il en parle cöme d'vn höme pieça decedé, tant il est bië informé: mais il vit encores, & si l'accusation ou l'accusateur le meritoit, il me seroit aisé de tirer de luy mesmes la refutation d'vne si froide calomnie. Or là dessus si le diable nostre principal ennemi pouuoit estre interrogé ie luy demãderois si nos peres qui ont souffert martyre pour l'Euägile, qui ont esté si prodigues de leur sãg, si chiches de la gloire de Dieu, ont estimé qu'il n'y auoit point de Paradis, ou que les ames estoient mortelles.

Mais

Mais puis que nous ne nous meslons point de faire comparoistre ou coniuurer ces esprits, comme nos aduersaires: que le Cordelier prenne leur place & soit nostre iuge'en ceste cause; osera-il dire que ces personnes n'ont point aspiré à la vie eternelle? Les deux Decies, ou Curtius, ou Empedocles, qui achetoyent la renommee par la mort, & faisoient perte volontaire de leur vie, pour estre loués apres leur mort, peuuent auoir esté sans esperance d'immortalité: Mais où la mort est accompagnée d'infamie, & les cendres chargées d'opprobre, qui sera celui qui sans esperance d'immortalité, cherche vne mort sans gloire, & perde volontairement & sa vie & son honneur? D'abondant qui sont ceux qui nous calomnient? les supposts du siege Romain, maculé d'auoir eu des Papes qui ont fait profession d'enseigner qu'il n'y a point de Paradis, & que les ames des hommes meurent avec le corps, comme celles des bestes. Que ces escriuains de Fournaises, Feux & Torrents recognoissent si ce ne sont pas là les propres mots du Concile de Constance en la Session II. *Iehan xxiii. souuent & plus souuent deuant diuers Prelats & autres honestes hommes & gens de bien, a dit, soustenu, dogmatizé, & maintenu obstinement à l'instigation du diable, qu'il n'y a point de vie eternelle, ni d'autre apres celle ci: mesmes il a dit & creu obstinement que l'ame de l'homme meurt avec le corps humain, & est esteinte comme celle des bestes brutes, & a dit que l'homme vne fois mort ne resuscitera point au dernier iour, &c. Et*

puis apres est dit que cela est public & notoire. O combien les profnes en retentiroyēt si quel- qu'un de nous auoit dit la centiesme partie de ces choses?

XII. Reste vn passage pris de la 1. aux Corinth. chap. 15. vers. 29. *Que feront ceux qui sont baptisez pour morts?* Le Cordelier au lieu de ces mots, *Pour morts*, a mis, *pour les morts*: Le feu d'Helie commet vne insigne fausseté, & deguise ainsi ce passage, *Que feront ceux qui se baptisent pour les morts?* Puis explique ce qu'il a corrompu, c'est que se baptiser signifie faire des œures labourieuses & satisfactoirs pour les morts. Et encores il faut entendre que c'est pour les tirer de Purgatoire. Bon Dieu, que c'est vne chose penible que le mensonge! Ceste interpretation est prise de Bellarmin, lequel selon sa coustume ayant allegué les explications d'un grand nombre de Peres, de Tertullian, Ambroise, Sedulius, Theodoret, Epiphane, Chrysostome, Oecumenius, Theophylacte, leur laue la teste à tous, & refute leurs explications pour establir la sienne, & le Cordelier la confirme par l'autorité de Turrianus, Iesuite, qui se sert de ce passage, excellent tesmoignage & bien ancien. Mais le sens de ces mots doit estre pris du but de l'Apostre: son but est de prouuer la resurrection: à cela il employe le Baptesme, lequel se faisoit lors par vn plongemēt entier de la personne en l'eau en signe que nous sommes en la mort, & l'issuë de l'eau representoit la resurrection. S. Paul donc veut dire que

Pag. 49.
Faussetés.

Cela se
void en S.
Matth. 5.
16. &
Marc. 1. 10.
& comme
il sortoit
hors de
l'eau.

ce signe seroit vain s'il n'y auoit point de resurrection, & qu'en vain sommes nous baptisés pour morts, ou comme morts & pour représenter que nous sommes en la mort, s'il n'y a nulle esperance de resurrection. L'explication de Theodoret approche de cela, laquelle aussi est suiuite par Caëtan.

Passages de l'Esriture sur lesquels ces Docteurs fondent le Purgatoire.

I. Cayer en la page 5. prouue la multitude des demeures sous terre par le Symbole, où il y a, *Descendit ad inferos*, au pluriel: Mais il s'abuse en la Grammaire, car il y a en Grec *ad' d'ne*, au singulier, & *inferi*, au pluriel n'emporte non plus diuersité de chambres ou demeures, que *superi*, qui signifie ceux qui viuent sur terre. Virgil. au 6. de l'Æneïde, *Apud superos furto latatus inani.*

II. Item sur le dernier chap. de l'Apocalypse, Pag 9. où il y a, que *du throne depart vn fleuue resplendissant comme Chrystal*, il fonde le Purgatoire és riuieres, és beins, en la glace, sous les feuilles d'arbres. A mesme fin il allegue le Pseaume 92. *Le iuste florira comme la palme*: Et fait encores seruir ce passage pour la defense de ce pré fleuri, qui est au bout du Purgatoire. Rendons nous: ce Docteur leue la paille: lequel n'est point comme la palme, encores qu'il se face ainsi appeller, Pierre V.
stor, Pal-
meCayer mais comme ce figuier que Iesus Christ a maudit, & ne rapporte plus de fruiet.

III. Luy mesme en la page 17. defend les autels sur lesquels quelques messes dites, tirent vne ame de Purgatoire, pource qu'en la Loy il y auoit vn autel de propitiation.

IV. En la page 23. il enfile comme pate-nostres vne liste de Passages pour le purgatoire.

1. Pource qu'il y auoit vn glaiue flamboyant deuant la porte du iardin d'Eden: & le feu d'Helie se sert du mesme passage. 2. Par le feu des sacrifices selon la loy de nature, car il estime que faire des sacrifices par feu est vne loy de nature, & se confesse ainsi auoir perdu la nature humaine, puis qu'il ne sacrifie point par feu. 3. Par ce que la Loy a esté donnée en feu. 4. Par le feu perpetuel qui estoit sur l'Autel. 5. Par ce que le iugement de Dieu se doit faire par feu. 2. Petr. 3. De tout cela il conclud: donc il y a vn Purgatoire. Combien de plumes & de sonnettes attacherōs nous à ce Docteur pour salaire de sa subtilité? Il a encores quelque peu d'autres passages, lesquels se trouueront parmi ceux de ses compagnons.

L'auteur du feu d'Helie en baille d'aussi feriales. Iceluy donc en la page 11. voulant estaler ses preuues qu'il dit estre claires comme le Soleil, me compare à la chambriere de Senecque: mais i'espere le rendre semblable au valet de Plutarque, lequel philosophoit pendant qu'on l'estrilloit.

V. Il entame ses raisons avec ce cousteau, voltigeant à l'entree du paradis terrestre: ce cousteau est le Purgatoire: & Ambroise l'a ainsi
entendu:

entendu : Nous monstrerons cy apres que cela est faux.

VI. Esaie vient apres lequel au chap. 9. dit ainsi, *L'impieeté est allumée comme le feu, & consumera les ronces & espines: Ce feu est le Purgatoire: & ie trouue qu'il a raison, puis qu'il est comparé à l'impieeté.*

VII. Suit le Prophete Michée chap. 7. *Ne te resiouis point, mon ennemie, car si ie suis tombé ie me releueray, si ie suis assis en tenebres, ie porteray le courroux de Dieu, iusques à ce qu'il ait iugé ma cause, il m'ameinera en lumiere & ie verray sa iustice.* Ces tenebres & ce courroux sont le Purgatoire : Et ce sont paroles de ces pauures ames rosties, parlâtes à leurs ennemis: lesquels se resiouissent de les voir tourmentees.

1. Mais comment ces ennemis s'esiouissent-ils, s'ils sont en enfer ? 2. Ou comment parlent ils l'un à l'autre ? Ou si ces ennemis sont viuans, qui iamais s'esiouit apres la mort de son ennemi, de ce qu'il est en Purgatoire ? car qui l'en a aduertit ? ou s'il en est aduertit, comment n'est-il saisi de crainte plustost que de continuer sa haine ? ou s'il continue sa haine, que ne s'attriste-il plustost de ce qu'il n'est en enfer ? 4. Ou comment ce fait cela, que Dieu n'ait encores iugé la cause de ces pauures ames contre leurs ennemis ? 5. Mais lisez le chapitre entier & vous verrez que ce sont les viuans qui parlent & non les morts.

VIII. Zacharie vient apres au chapitre 9. *Au sang de ton alliance tu as deliuré tes prison-*

niers du lac où il n'y a point d'eau. Ce lac sans eau est le Purgatoire : Mais pourquoy craint il de mettre de l'eau en Purgatoire, puis qu'en enfer il y met de la neige? Pourtant aussi le Cordelier en la page 68. luy contredit, & dit que la plus commune explication est de la deliurance des ames hors du limbe. Ils s'accorderont s'il leur plaist. S. Augustin au 18. liure de la cité de Dieu chap. 35. entend ceci de la deliurance du peché & des miseres de ceste vie. S. Hierosime en son cōmentaire sur ce lieu l'entend de l'enfer. Mais il vaut mieux que la parole de Dieu en iuge. S. Matthieu au chap. 21. vers. 5. alleguant les versets precedens, monstre que ce passage s'entend de Iesus Christ : or quelle est la deliurance de l'Eglise par le sang de Iesus Christ, sinon nostre redemption de la captiuité de Satan, & de la mort eternelle? De ceste deliurance parle Zacharie, quoy que sous la figure de la deliurance de la captiuité de Babylone : car aussi ce seroit chose estrange, que Zacharie parlant de la deliurâce de l'Eglise par le sang de l'alliance parlast seulement du Purgatoire ou du limbe, sās parler de la redēption de l'ēfer & de la mort eternelle.

IX. Celuy qui suit est plaisant. Ps. 66. *Nous auons passé par le feu & par l'eau, & auōs esté amenez en rafraichissement.* Au passage precedent il vouloit que le Purgatoire fust sans eau. Maintenant il veut qu'il y ait du feu & de l'eau. Outre ce, le passage est falsifié, car il y a selon le texte Hebreu, *tu nous as fait sortir en lieu plantureux.*

Il a encores quelques autres passages, lesquels se trouueront parmi ceux du Cordelier.

X. Le 1. Passage qu'il allegue est du 30. d'Esaië, au dernier verset, *Tophet est desia preparée, voire elle est apprestée pour le Roymesmes: il l'a faitte profonde & large. le bucher d'icelle est du feu & force bois, le souffle de l'Eternel l'allumant comme vn torrent de soulfre.* Tophet, dit le moine, est le Purgatoire: ce Roy est Dieu, & le souffle du Seigneur apporte avec soy de la consolation de la fin & beatitude, &c. Mais Cayer s'escarmouche contre cela, & dit qu'il est question du iugement de Dieu à l'encontre de l'iniquité d'Assur, & recognoist que ce Roy est le Roy d'Assur. Le feu d'Helie renuoye l'esteuf au Cordelier, & estime ce passage vn *noli me tangere*. Or i'ay respondu & respons que sur des Allegories on ne fonde point des articles de foy. 2. que Tophet est vn lieu près de Ierusalé en la vallée de Hinnon, comme tesmoigne Iosué chap. 15. & le 2. des Chroniques chap. 37. où les Idolatres brusloyent leurs enfans à Moloch ou à Baal. Dont aduient que le Prophete prend icy Tophet pour le tourment preparé aux meschants. 3. Qu'en toute la suite du texte il appert qu'Esaië parle des meschâs, nō des enfâs de Dieu. 4. Que le Cordelier fausifie le passage en disant *par le Roy*, veu qu'il y a en Hebrieu, *pour le Roy*. 5. Que ce Roy est le Roy d'Assur ou d'Assyrie, duquel il est parlé peu de lignes au parauât. 6. Que ce Roy estant ennemi de Dieu & de son peu-

1^e e Cord.
pag. 30.

Il dit cela
pag 34.

Pag. 60. &
16.

Pag 47.

Fausseté.

Le Cordelier pense que Assur est le nō d'vn homme, & nō du pays: comme si i'auois dit le Roy Assur, mais i'ay dit le Roy d'Assur.

ple, le tourment qui luy est préparé ne peut estre le Purgatoire.

Le Cordelier en tout cela reprend deux choses qui ne font rien à ceste question. Premièrement il ne veut point que Tophet icy soit ce lieu où on faisoit passer les enfans par le feu. Qu'il apprenne donc ce qui est escrit au 2. liure des Rois chap. 23. vers. 10. *Iofias profana Tophet qui estoit en la vallée du fils de Hinnon, afin qu'il ne seruist plus à aucun pour y faire passer son fils ou sa fille par le feu à Moloch.* Voyés aussi 2. Chron. chap. 37. Ce mot Tophet vient de Toph, qui signifie en Hebrieu vn tabourin, pource que les prestres de l'Idole durant le bruslement des enfans, faisoient bruit avec tabours & bassins à la façon des Corybantes, de peur que les parens n'ouissent le cri de l'enfant. De là vient que Iob chap. 17. vers. 6. se plaignant d'auoir esté diffamé & tympanisé, dit qu'il a esté fait *Tophet*. i. en tympanisation & risée : comme aussi le Grec le tourne ainsi. La version Romaine tourne, *il m'a mis en exemple.* Le Cordelier veut que ceste tympanisatiō soit le purgatoire: cars'il eust esté parlé d'un tonneau ou d'une lanterne, il eust aussi trouué moyen de monstrier que ces choses signifient le Purgatoire. Iob donc à son conte, quoy que viuant, se pleint d'auoir esté mis en Purgatoire.

Secondement il conteste que les enfans n'estoyent bruslés ni consumés en Tophet, mais seulement purgés. Ce qui ne peut proceder que d'une extreme ignorâce ou malice. Car l'Escri-

ture

Gen. 31. 27.
Exod. 15.
20
Iuges 11.
34.

Maldonat
sur le 5. de
S. Math
& Lyranus
là mesme.

ture est pleine de preuues au contraire. Ieremie chap. 7. vers. 31. *Ils ont edifié les hauts lieux de Tophet en la vallee du fils de Hinnō, pour brusler leurs fils & leurs filles: & au chap. 19. vers. 5. Ils ont basté les hauts lieux de Baal pour brusler au feu leurs fils pour holocaustes à Baal.* Il y a en Hebrieu *Baar*, qui signifie brusler. Et ce mot d'holocauste signifie vn sacrifice lequel on brusloit & consumoit totalement. Mais pource que depuis peu on comméce à preferer la version Romaine au texte Hebrieu, c'est à dire vne version deprauee à l'original, vn ruisseau trouble à la source, produisons le texte mesme de la version vulgaire. Iere. 19. *Edificauerunt excelsa Baalim ad comburendos filios suos igni in holocaustum.* Ainsi au Pl. 106. vers. 37. *Immolauerunt filios, & filias suas demoniis.* Ainsi au 2. des Rois, c. 3. ver. 26. *Accipiesque Rex primogenitum suum, obtulit holocaustum.* C'est donc contre la verité & de l'histoire & de la langue que ceste mesme version tourne en plusieurs lieux *lustrare filios*, pour *cremare*, purger pour brusler.

Icy le Cordelier s'est auisé d'une insigne bout Pag. 112
de tiree du fonds de sa besasse: Il dit qu'estant re-
duit à vn honieux silence, vn Anglois que i'auois
amené pour parrein, me souffla à l'oreille, & me dit
que *lustrare* signifie brusler. Le mensonge est dou-
ble: car d'une part il fait que toute l'assistâce l'ai-
doit, & que i'estois quasi seul: D'autre part il n'y
auoit nul Anglois en la compagnie, mais bié vn
ieune Flâmend que ie n'auois iamais veu aupara-
uant, lequel lors que le Cordelier disoit que

Excogitatum commentum signifie vn commentaire, confirma ceste explication par l'authorité de Rabelais, qui dit, *des poids au lard cum commēto*. Quant à ce mot de *lustrare*, ie maintenois qu'il falloit qu'il y eust *cremare* brusler: & que la version estoit fausse, & ie pense n'auoir besoin de faire des protestations sur vne chose si indigne du moindre escholier. En vain donc a-il emprunté du Calepin & des Iesuites de Tournon des passages, esquels *lustrare* signifie purger, esquels toutefois il ne crache que barbarie & stupidité: & ie luy veux faire vne leçon, là dessus luy rendant le bien pour le mal: Il allegue vn passage du 3. de Tite Liue, *Ibi instructum exercitū oue, sine tauris tribus lustrauit*. Puis explique, *Il purifia son armee par le sacrifice d'une brebis, ou de trois taureaux*. Que s'il auoit quelque peu d'air en l'antiquité, il auroit oui parler d'vn sacrifice fréquent entre les Payens, nommé *Suonetaurilia*, Et n'eust point mis, *oue sine tauris*, pour *oue sine tauris*: Mais cela passe la capacité du Moyne.

XI. Ils se seruent aussi du 1. liure de Samuel chap. 2. au Cantique d'Anna en ces mots, *Le Seigneur est celuy qui fait mourir, & qui fait viure, qui fait descendre au sepulchre, & en fait remōter*. Et au lieu de *Sepulchre*, mettent *Enfer*, & cet enfer, si on les croit, signifie le Purgatoire: en Hebreu, il y a *Scheol*, qui signifie l'estat & condition des morts, la fosse, le sepulchre: La version Romaine tourne tousiours enfer: cōme au Pleau-me 140. ver. 9. *Nos os sont espars le long de l'enfer*. Et au Ps. 30. Dauid dit, *Tu as fait re monter mō*

ame

Demo-
sthenes
contra A-
ristocrate
ait, cū qui
homici-
dij Aliquē
accuabat
sacris sacris
suonetauri-
libus & d'vra
e. m. talv. ro-
m. 140. ver. 9.
o. 140. ver. 9.
140. ver. 9.
140. ver. 9.
140. ver. 9.

En He-
breu c'est
le 141.

ame de l'enfer. Et Jacob au Genese ch. 42. *Vous menerés mes blancs cheueux en Enfer.* Et au Ps. 49. *Ils seront mis en Enfer, ou au sepulchre comme brebis.* En ces passages & autres tels, qui ne void que le mot d'esper est mal mis, au lieu de la mort ou du Sepulchre? Quant à ce passage du cantique d'Anna, le Cordelier recognoist qu'il est icy parlé des tribulations, mais il dit que *si c'est par comparaison, qui en out iamais faire de choses qui ne sont point?* Il dit vray: & pourtant ceste comparaison ne doit estre prise du Purgatoire, lequel n'est point. De fait les principaux interpretes de l'Eglise Romaine Caetan, Liranus, & la glose ordinaire n'entendent point ce passage du Purgatoire. Aussi mes aduersaires n'alleguent aucun Docteur ancien, qui ait interpreté ce passage comme eux. S. Augustin au liure 17. de la Cité de Dieu, cha. 17. explique tout du long ce cantique d'Anna, mais ne dit pas vn seul mot du Purgatoire. Quelqu'un des assistans voulut sur ce passage aider le Cordelier, & produisit vn Rabin Isaac Alfeci Arabe, qui parle de deux gehennes: A quoy encores que i'eusse peu respondre, & monstre que cela n'a rien de commun avec le Purgatoire, i'aimay mieux dire, que les ennemis de Dieu n'estoient point iuges en la cause de Dieu. Que la verité n'empruntoit point les armes de ses aduersaires. Que Virgile & Platon auoyent aussi parlé du Purgatoire.

page. 342

Le Cordelier parle comme si luy mesmes auoit produit ce Rabbin.

Voyez Aug. au 21. liure de la Cité. ch. 139 P. 111.

XII. Le Cordelier dit encores qu'il y a vne mer de passages : il deuoit dire vne forest, puis

que c'est pour allumer le Purgatoire. Il entre d'oc en ceste mer. Ps. 6. *Seigneur ne me chastie point en ta fureur, & ne me repren en ton ire,* ceste fureur c'est l'enfer, ceste ire le Purgatoire: *avec loy (dit-il) de satisfaction & chastiment des fidelles tres-passez: mais tres-seuere.* S. Augustin sur le Ps. 6. sur ces mots de fureur & d'ire, (dit ainsi) *ego puco vnam rem duobus verbis significatam.* Je pèse qu'une mesme chose est signifiee par ces deux mots: Quant aux peines purgeantes, dont il parle en quelques endroits, nous monstrerons au chap. suiuant que mes aduersaires luy font tort & le corrompent. Nous disons le mesme de S. Hierosime.

p. 16.

XIII. Suit vn autre d'Esaye 4. *Le Seigneur lauerá les ordures des filles de Siõ, & nettoyerá le sãg de Ierusalem du milieu d'icelle en esprit de iugemẽt & en esprit d'ardeur.* Ce nettoiyement & cet esprit de iugement & d'ardeur est le Purgatoire: Mais notez que ce nettoiyement se fait au milieu de Ierusalem, là donc est le Purgatoire: non donc sous terre, ni és riuieres, ni en la glace, car il fait trop chaud en Iudee.

XIV. En voicy vne aussi belle. Malach. 3. *Qui pourra penser le iour de son aduenemẽt, & qui pourra subsister pour le voir? car il est cõme le feu soufflant & cõme l'herbe des foulons.* Ce feu soufflant est le Purgatoire. Car il y a en la bible, *ignis confians*, c'est à dire se'õ l'explication de ce poute Docteur, *vn feu soufflant.* Qui est le regent qui n'estrillast vn peu escholier pour vne telle lourdisse? Aprenez Docteur que *confiare* signifie forger
ou

ou cuire au fourneau. *Et curua rigidum falces constantur in ensem.* Certes il ya de la honte mesmes à veindre vn homme si impertinent.

XVI. En Daniel ch. 7. 10. *vn fleuve de feu couroit deuant luy: ce fleuve est le Purgatoire: Pourquoi a il oublié les bouteilles de Gedeon, ou la machoire d'asne de Samson? & il eust peu selō la subtilité de son esprit, trouuer aussi en ces choses le Purgatoire: Passons ces niaiseries, & voyōs s'ils trouuent au nouveau Testament quelque preuue plus apparente.*

XVII. Le premier passage du nouveau Testament est en S. Matthieu ch. 5. ver. 22. *Qui con-* Le Cordel.
P. 52.
que se courrouce à son frere sans cause sera punissable par iugement, & qui dira à son frere Racha sera punissable par conseil: & qui luy dira fol, sera punissable de la gehenne du feu. Icy ie ne voy pas vn mot de Purgatoire: Aussi les principaux interpretes de l'Eglise Romaine, Liranus. Caëtā, Maldonat, & la glose ordinaire ont expliqué ce passage autrement, cōme aussi S. Hierosime, S. Chrysostome, S. Hilaire, Theophylacte, qui ont escrit des commentaires expres sur S. Matthieu. Mais le Cordelier oppose à tous ceux-là S. Augustin, & dit qu'il a trouué en ce lieu le Purgatoire au 1. liure des paroles du Seigneur en la montagne. Puis s'escric S. Augustin le trouue, *Du Moulin le nie, i aime mieux le trouuer avec ce S. Docteur, que d'ouir seulement le blaspheme de la negation de ce tiercelet d'heretique.* Or là dessus ie supplie le lecteur de voir le lieu de S. Augustin, auquel à la verité ce bon Docteur explique ce passage.

Fausseté.

Fausseté.

mais ne parle aucunement de Purgatoire, ni de tourment ou purgation des ames separees du corps. Ce moine allegue aussi le 31. sermon des paroles du Seigneur, où ce passage n'est pas seulemēt allegué, tant s'en faut qu'il y soit expliqué. Bien plus car tout le quatriesme sermon est sur ce passage, auquel toutefois il n'est aucunement parlé de Purgatoire. O froc! cōbien de menfonges tu couures, & combien ceste licence à abuser le peuple te sera cher vendue, si Dieu ne te fait misericorde. Or la foiblesse de cest argumēt apparoiſt en ce que nos Docteurs se cōtredisent en l'expliquāt. Le moine par la Gehenne entend la peine eternelle. Mais Cayer maintient au rebours que ceste gehenne est le Purgatoire. Un peu de vin Theological pour accorder messieurs les Docteurs. L'auteur du feu d'Helie p. 21. dit que ces trois punitiōs differentes sont apres ceste vie. Si donc le *iugement* signifie le Purgatoire, & la gehēne est l'enfer: que sera-ce que la punition par conseil? sans doute c'est ce pré fleuré, ou quelque autre espece de Purgatoire.

Pag. 33.

XVIII. Celuy qui fuit est plaisant, & est du mesme Euangeliste au mesme chapitre, & de S. Luc ch. 12. vers. 58. lequel dit ainsi, *Quand tu vas au Magistrat avec tō aduerse partie, mets peine en chemin d'estre deliuré de luy, afin qu'il ne te tire de uāt le iuge, & que le iuge ne te liure à l'executeur, & que l'executeur ne te mette en prison: ie te dis que tu n'en sortiras point. iusques à ce que tu ayes payé le dernier denier.* S. Matthieu dit, *Sois biē tost d'accord avec ton aduerse partie*, au lieu de ces mots,

Mets

Mets peine d'estre biē tost deliuré de luy. L'allegorie leur plaist de dire , que l'aduerse partie c'est le diable, que le chemin c'est la vie, que le Magistrat, c'est Dieu, que la prison est le Purgatoire. 1. Quoy! veulent-ils que nous soyons d'accord avec le diable? ou si le diable est l'executeur, qui fera l'aduerse partie? Quelques vns pensent parler finement en disant que l'aduerse partie c'est la Loy : mais c'est encores pis. 2. car S. Luc dit qu'il faut mettre peine d'estre deliurés de ceste partie aduerse, pendāt que nous sommes en chemin avec elle. Sommes nous en chemin avec la Loy? ou allons nous au Magistrat avec elle? 3. ou deuōs nous tascher à nous en deliurer & secouer son ioug? ains elle nous doit tousiours régler & conduire en ce pelerinage. 4. Que si le Diable est l'executeur, veulent-ils que les ames des fidelles soient menees en purgatoire par le diable? 5. ou comment osent-ils dire que le Purgatoire est vne prison, de laquelle on ne sort point tant qu'on aye payé le dernier denier, veu que le Pape en tire les ames deuant le terme de la pleine satisfaction expiré? Le sens de ce passage est clair : Iesus Christ nous exhorte à paix & accord avec nos prochains, qui nous trauersent & querellent. Ainsi l'entendent tous les Anciens. S. Ambroise sur ce lieu dit, que Iesus Christ par le *de reconcilianda pace dissidērium fratrum*: de renouer la paix entre les freres discordants. Le Iesuiste Maldonat de mesmes. Sainct Hilaire encores pl' expressement en sōn cōmētaire sur ce lieu. Tertullia de mesmes, au ch. 35. du liure de l'ame.

Theophylacte reiettant les allegories, l'explique ainsi, *Etiā si iniuriā affectus fueris, ne ab eas ad tribunal, ne ob potentiam aduersary grauiora pariaris*: Encores qu'on t'ait fait tort, ne va point au siege iudicial; de peur qu'il ne t'adienne pis par la puissance de ta partie. S. Hierosime & S. Chrysofome de mesmes.

lib. de ani
ma ca. vl-
simq.

fauffeté.

A tout cela mes gens se taisent, & rōgēt leur frem: seulement Cordelier allegue vne heresie de Tertullian, par laquelle il dit que le dernier denier sont les moindres pechés lesquels se payent par le retardemēt de la resurrectiō. Et veut le dit Sieur Moine, que ceste resurrectiō soit l'issue du Purgatoire: mais il dissimule malicieusement les paroles suiuautes de Tertullian, *Hoc etiā Paracletus frequēssimē cōmēdauit*. Car il appoye ceste doctrine sur l'authorité de Mōtanus archiheretique lequel se nōmoit le Paraclet & le S. Esprit. Le mesme Cordelier commet là vne infigne fauffeté, en ce que pour defendre son explication de ce passage il apporte l'authorité de S. Cyprian, lequel toutefois en toutes ses œures n'a point expliqué ce lieu: & les paroles aussi de Cyprian qu'il allegue sont torses & prises à contresens, pour attirer le Purgatoire: comme nous monstrerons au dernier chapitre.

Calōnie.

Après cela ce Cordelier cōme escriuāt vn coq à l'asne, au lieu d'vne responce, nous accuse de croire que les ames ne iouirōt de la gloire iusques au iour du iugemēt: ce qui est faux & calōnieux, car nous croyōs tous que les ames des fideles sorties du corps entrēt en la gloire celeste.

On

On trouuera peut estre quelques passages és es-
crits des nostres, où ils disent qu'ils doutent si
les ames receuont au iour du iugement quel-
que accroissement de gloire, ou approchèt plus
prés de la contemplation de la face de Dieu,
non en lieu, mais en degré de gloire, mais cela
ne fait rien à salut, & ne touche point à la pure-
té de la foy, & ç'a esté l'opinion de plusieurs
Anciens, & notamment de S. Augustin au 12. li-
ure sur le Genese, chap. 35. où il dit qu'il faut
tenir sans douter que les ames apres la mort, *ne
voient point Dieu comme les Anges le voyent,
pource que elles ont encores vn desir naturel de
mouuoir leur corps, lequel les retarde, &c.* Raisõ la-
quelle nous ne voudrions soubsigner: toute-
fois on void qu'il a estimé qu'apres la resurre-
ction les Sainctis auront vn accroissement de
gloire. Finalement il nous accuse d'auoir calom-
nié le Pape Jehan XXII. d'auoir esté entaché
de ceste heresie: en quoy il se monstre calom-
niateur en taille douce: car comment est-il pos-
sible que nous ayons ceste opinion, puis que
nous la condamnons és autres? Quant à Jehan
XXII. la chose est trop claire pour estre dissi-
mulée. Guillaume Okam en son œuvre de 93.
iours, & Adrian en la question de la confirma-
tion, l'accusent d'auoir tenu, que les ames ne
verront point Dieu deuant la resurrexion: Ger-
son tesmoigne le mesmes au sermon de la Pas-
que, & dit que les Theologiens de Paris à l'aide
de Philippe le Long Roy de France le contrai-
gnirent de se desdire. Et ne sert rien au Moine

Pag 32.

Caloniè

Notés que
le Moine
dit Jehan
XXII.pour
XXII. a
fin de pas-
ser la Pa-
pesse Je-
hanne.

d'esplucher si le temps cotté par Calvin est sans erreur, car il n'importe si ledit Gerson a vescu du tēps dudit Iehan, ou apres: puis que la chose est veritable: cōme Bellarmin, (duquel le Moine à pris ceste dispute d'Arithmetique) le confesse au 4. liure du Pōrife Rōmain, en ces mots,

*Iohannem
hunc creuera
sensisse a-
nimas non
visuras
Deum, nisi
post resur-
rectionem.*

Je responds quant à Adrian, que veritablement ce Iehan a creu, que les ames ne verront point Dieu sinon apres la resurrection. Les autoritēs des peres qu'il allegue apres sont fausses: & il en fera parlē cy apres.

XIX. Ils adioustent encores vn passage de S. Matthieu chap. 12. ver. 32. *Quiconques aura dit parole contre le S. Esprit, il ne luy sera pardonné en ce siecle, ni au siecle qui est à venir.* Ce que Iesus Christ n'eust dit (disent ces Messieurs) s'il n'y auoit des pechēs lesquels ne sont pardonnés en ce siecle, mais le serōt en celuy qui est à venir. Et ce siecle à venir est le Purgatoire: En quoy la memoire leur faut, car ils disent que le Purgatoire estoit desia du tēps de Iesus Christ, donc Iesus Christ ne pouuoit l'appeller le siecle à venir. Que si la replique de nos gens est veritable que le Purgatoire est le siecle à venir au regard de chasque particulier viuant, auquel ceste punitiō est encores à venir, il y aura par ce moyen mille millions de siecles auenir differēts en cōmencement & en duree. Pour le moins cela demeure que le Purgatoire ne pouuoit estre le siecle auenir à Iesus Christ qui parle. 2. Item Iesus Christ parle d'un siecle où les pechēs se pardōnent, mais ils disent qu'ē Purgatoire les pechēs

*Feu d'He-
lic.
Pag. 19.*

se punissent, & que le pardon de tout peché nous est desia donné en ceste vie par Iesus Christ, seulement qu'on porte en Purgatoire la punition des pechés desia pardonnés: Ils s'enferment donc eux mesmes: aussi ne respondent ils rien là dessus: & le Cordelier fait des arguments ridicules, qui n'ont rien de commun avec ce que j'ay dit. L'auteur du feu d'Helie, monstre par l'exemple de Dauid, & Achab, que le pecheur obtiét misericorde par la punition. Mais il s'abuse: car cela est veritable des peines de ceste vie qui seruent à amender le pecheur: mais non du Purgatoire, où il n'y a plus d'amendement: & ne pouoit mieux se refuter, qu'en allegant S. Augustin qui dit, *Hic ure, hic seca, ut in aeternum parcas.* Car il dit, *Hic*, & non *In Purgatorio.* 3. Quel est donc ce siecle auenir? aprenons le non de ces gens qui transformēt toutes choses en aluettes pour embraser leur Purgatoire, mais de Iesus Christ mesmes & de sa parole. Iesus Christ donc en S. Luc ch. 20. vers. 35. nous apprend que cest autre siecle commence par la resurrection, *ceux (dit-il) qui serōt faits dignes d'obtenir ce siecle là, & la resurrection des morts.* Et ne faut point trouuer estrāge qu'il soit dit qu'en ce iour là les pechés soyent pardonnés. 1. Puis que S. Paul desire que Dieu face misericorde à lamaisō d'Onesiphore en ceste iournee là: ce qui vaut autāt que pardonner les pechés. 2. Puis que S. Pierre dit qu'en ce iour là nos pechés seront effacés. Actes 3. vers. 19. & 20. *Amendés vous afin que vos pechez soyent effacés: quād les tēps de rafraichissement serōt*

2. Timot. 2.
vers. 18.

uenus de la presence du Seigneur, & qu'il aura enuoyé Iesus Christ qui au parauant vous a esté annoncé. 3. Car comme l'Escripture Saincte appelle ceste iournée là, le iour de nostre redemption & adoption, pource qu'alors elle sera pleinement manifestée & consommée: ainsi ce iour là mesmes pour les mesmes raisons peut estre appellé le iour de la remission de nos pechés. Et y a des pechés que quand mesmes ils seroyét pardonnés en ceste vie par le iugement de l'Eglise, ne seront pas pourtant pardonnés au dernier iour: tel est le peché contre le S. Esprit. A tout cela nos aduersaires sont muets comme poissons: & s'efforcent de prouuer par vn grand amas de peres que les pechés se pardonnent aussi au siecle auenir: à quel propos cela, puis que nous l'accordons? sera-il permis à ces gens de peruertir ainsi nos paroles & nous faire dire le rebours de ce que nous croyons? Ils frappent donc en l'air, & perdent leurs coups, & le Moine me calómnie disant que j'appelle les Peres nos aduersaires: car où ay-ie dit cela?

Rom. 8. 25.
Luc 21. 28.

Calómnie.

Calómnie.

XX. Le passage sur lequel ils insistent le plus, est pris de la 1. aux Corinthiens chap. 3. ou S. Paul dit ainsi, *Nul ne peut poser autre fondement que celui qui est posé lequel est Iesus Christ: Que si quelqu'un edifie sur ce fondement, or, argent, pierres precieuses, bois, foin, chaume, l'œuvre d'un chacun sera manifesté: car le iour la declarera, d'autant qu'elle sera manifestée par feu: & le feu esprouuera quelle sera l'œuvre d'un chacun: si l'œuvre de quelqu'un qui aura edifié dessus demeure, il*

en

en receura salaire. Si l'œuvre de quelqu'un brusle, il en fera perdre; mais il sera sauué quant à luy, toutefois ainsi comme par feu. Ce feu (disent mes gens) est le Purgatoire, auquel les œuvres sont esprouées par feu: car il est dit, Si l'œuvre de quelqu'un brusle. Item il sera sauué, mais ainsi comme par le feu. Tout cela plein d'impossibilités & absurdes. 1. Premièrement vn article de foy ne doit estre fondé sur des Allegories. Comme dit S. Hierosme, au 2. liure sur Sainct Matthieu, *Nunquam parabola & dubia enigmatum, intelligentia potest ad auctoritatem dogmatum proficere:* & Tertullian dit le mesme au ch. 9. du liure de la pudicité. Que si S. Paul qui auoit par reuelation le sens de l'Escriture, s'en est serui quelquefois, comme aux Galates, chap. 4. il ne s'ensuit pas que cela mesme soit permis au premier venu, moins encores à personnes qui plaident pour leur profit. Qui plus est la mesme chose que S. Paul monstre là par Allegories, est monstrée ailleurs par preuues claires. Mais ces gens ne produisent aucun passage clair, ou qui die qu'il y a apres ceste vie vn lieu auquel les ames de ceux qui n'ont point satisfait pleinement en ceste vie soyent purgez en vn feu. Ils ressemblent les renards qui chassés se sauuent en vn halier espais, car ils ne cherchent que les lieux espineux, & obscurs. 2. Item il est ici parlé d'un feu qui esproue l'œuvre, & non qui tourmente les personnes. 3. Et mesmes en Purgatoire les ames n'y sont pas esprouées, mais punies: car Dieu n'a que faire d'esprouer pour les co-

Jerem 30.
& 32. Heb.
9. 15.

pag 17. &
18.

gnoistre. 4. Item il est icy parlé d'un feu où l'œuvre d'un chascun sera manifesté: or en Purgatoire rien ne nous est manifesté. 5. Item d'un feu où l'œuvre d'un chacun est esprouvée, donc aussi de la Vierge Marie, & des Apostres. Ce qui a meu l'Auteur du feu d'Helie de les faire aussi passer par le Purgatoire: mais dit que ce feu leur sera comme le feu de la fournaise aux trois enfans, qui sembloit une rosee, &c. Ainsi devine ce Docteur, ou se mocque: mais ses compagnons se taisent. 6. D'abondant il est ici parlé d'un feu où l'œuvre brulle, & non les ames. Et c'est sur ce lieu que le cordelier enquis si le larron estoit fouëtté ou bien le larrecin, respondit avec la risée de l'assistéce que le larrecin estoit fouëtté. 7. Joignés à cela qu'il est dit que si l'œuvre brulle l'ouurier en fera perte, or en Purgatoire rien ne se perd: Et si les pechés y brusloyent, il n'y auroit nulle perte en ce bruslement.

8. Et cest examen ou espreuve par feu est appellée iour: mais le Purgatoire est sous terre, si on les croit. Le feu d'Helie nie que ce feu soit appellé iour: mais voicy les mots de l'Apostre, *L'œuvre de chascun sera manifestée, car le iour la declarera, d'autant qu'elle sera manifestée par le feu.* Certes il met ceste espreuve au iour & en veuë, mais le Purgatoire n'est point en veuë. Pourtant aussi le feu d'Helie a omis ces paroles, *le iour la declarera*, & le Moine les a changées, & a mis, *le iour du Seigneur la declarera*, & ce iour du Seigneur, si on le croit, est le iour de la mort: tant est grande leur licence à falsifier,

& à

Il y a en
Grec *ἡμέρα*
ἡλώσει.
Faussetés.

& à tordre: car qui ouyt iamais appeller la mort le iour du Seigneur? Et quand mesmes ceste explication seroit receuable, comment est-ee que l'œuvre d'un chascun est lors declaree & manifestée? Or le sens de ce mot *iour*, doit estre tiré du mesme Apostre au chapitre suyuant, vers. 13. où ce mot de *ἡμέρα* signifie iugement & examen. 9. Item S. Paul dit, *Ainsi comme par le feu*, ce n'est point donc par le feu. Et hors de propos nous ameine-on les paroles de S. Iean, *Vidimus gloriam quasi unigeniti*: car les barbarismes & incongruités de la version vulgaire ne doivent estre receues pour reigle. L'auther du feu d'Helie produit encores vn passage du Ps. 125. où ce mot *quasi* n'emporte point de similitude, mais la verité mesmes: *En retournant de la captiuité nous estions comme consolés*. Mais il y a selon l'original Hebrieu, *Nous estions comme ceux qui songēt*, & ainsi Pagnin, Arias & toutes bonnes versions. 10. Aussi n'y a il pas vn mot en tout ce passage dont il apparaisse que ceste espreuue se face apres ceste vie: le confesse que le salaire des fideles est apres ceste vie, & le feu d'Helie n'auoit que faire de nous en aduertir, avec ces exclamations: car la questiō n'est pas du temps du salaire, mais du tēps de l'espreuue. 11. Non plus y a il aucū mot qui parle de tourmēt d'ames: car le feu d'Helie voulāt prouuer qu'il est icy parlé de tourmēt, se trōpe en sa Logique: Pag. 16.
 voicy les mots. *S. Paul ne prononce, il pas que si l'œuvre de quelqu'un brusle, il endurera dōmage, celui qui est tourmēté n'est il pas endōmagé?* argumēt

en la seconde figure composé de seules affirmatives.

Celuy qui est tourmenté endure dommage.

Celuy duquel l'œuure brusle endure dommage.

Donc celuy duquel l'œuure brusle est tourmenté. Et encores la premiere proposition est souuent fausse: & particulièrement en ceste matiere, veu que le tourment des ames en Purgatoire si on croit nos gens, est sans dommage, & pour le profit de ces ames.

Du Val.

Or en tout ceci ie diray franchement que l'auteur du feu d'Helie a encores quelque dextérité à Sophistiquer: mais le Cordelier parle comme vn homme idiot & discrasié de cerueau: car tout son discours est employé à poser des maximes & principes, par lesquels il veut que ceste matiere soit vuidée, comme si c'estoit à luy de poser des Loix & des maximes en ceste cause: & de fait si vous regardés de prés, vous verrés que ces maximes sont la question mesmes: car elles posent comme chose claire & confessée, qu'en ce feu les personnes sont tourmentées & sentent l'espreuue de ce feu: or cela est le point du different, & ce que nous nions fort & ferme, car S. Paul ne dit rien de tel. Encores au bout il veut auoir de la grace & admirer sa tardiueté, comme ayant esté incapable de comprendre & goustier ses maximes si pueriles.

Quant à l'explication de ce passage elle doit estre tirée de ce qui precede. S. Paul des le vers. 5. de ce chapitre parle des Docteurs & Ministres,

stres, & de la predication de l'Euangile, & particulièrement des Docteurs, qui retenant le bon fondement, qui est Iesus Christ, toutefois y adioustent de leurs inventions & doctrines legeres, qu'il appelle bois, foin, chaume, au prix de la pure & solide doctrine, qu'il appelle or, argent, pierres precieuses. Ce bois d'oc & ce chaume estant examiné à la parole de Dieu comme les metaux au feu, ne pourra subsister, ains sera consumé. Mais quant à la personne du Pasteur il ne laissera d'estre sauué, à cause du fondement qu'il aura retenu, toutefois sera apres esprouue faite ainsi comme par le feu. Ceste explication est naturelle & naist d'elle mesmes: & tout homme qui recognoistra que S. Paul parle icy des pasteurs, lesquels il nôme bastisseurs, & planteurs, recevra ailemēt ceste explication: & à cecy s'accorde S. Ambroise, S. Hierosme au 2. liure contre Iouinian, & Sedulius: Tertullian au 1. liure contre Marcion chap. 6. & mesmes les principaux docteurs de l'Eglise Romaine, Liranus, Thomas, Caëtan, & Bellarmin au 1. liure du Purgatoire ch. 4. Ils tiennent di-ie que ces bastisseurs sont les pasteurs & predicateurs, & ce bastiment de la predication de l'Euangile: & neantmoins le Cordelier se moque de cela, & dit que ce s'ot pures niaiseries: & c'est pourquoy au frōt de sō liure il s'est armé de tiltres, s'appellāt, *Reuerēd pere frere Iaques Observantin Portugais, Docteur en Theologie, & Predicateur ordinaire du Roy*, afin de cōbatre avec plus d'authorité ses propres Docteurs & toute l'antiquité.

S. Vtraque
Hormif-
das Papa
in Tomis
Concil.
dit que
les bastif-
seurs sont
les Do-
cteurs &
le feu est
le Syno-
de.

Pag. 6^{es}

Dialog. 4.
cap. 19.

Quant à ce feu, S. Augustin & le Pape Gregoire I. disent que ce sont les tribulations de ceste vie. Chrysolome, Nazianzene, Theophylacte & Oecumenius l'entendent de l'enfer: Et y a entreux vne merueilleuse diuersité, & c'est vn plaisir de lire Bellarmin au I. liure du Purgatoire c. 4. & voir comme il allegue la diuersité des opinions des Peres, & les refute tous, & de cinq ou six opinions diuerses, quelques fois il n'en approuue pas vne & en apporte vne nouvelle, quelquefois il retient celle qui luy plaist, & qui est plus fauorable pour le Purgatoire.

Pag. 15.

XXI. Le feu d'Helie allegue encores ce passage du 21. de l'Apocalypse, *Rien de souillé iāt petit soit-il n'entrera en la cité de Ierusalem*, ou la fausseté est double. Car ces mots, *petit soit-il*, sont de son inuention: en après en ce passage par les souillés sont entendus les reproués & profanes, comme il appert par ce qui est adiousté, *il n'etrera en icelle chose aucune souillée, ou qui commette abomination & fausseté*. Et ce dernier mot le deuoit intimider, & faire apprehender la punition denocée à ceux qui falsifient. Au reste riē de souillé n'entre en Paradis, pource que les meschans en sont exclus: & quant aux bons Iesus Christ les purge de tout peché.

XXII. Cayer s'obstine à se seruir de la resurrection du Lazare pour prouuer le Purgatoire: & cest argument est triuiel entre nos aduersaires. L'ame du Lazare (disent ils) où estoit elle deuant qu'il resuscitast? Elle n'estoit point en enfer, car de là on n'en sort point: ni en Paradis

radis, car Iesus Christ luy eust fait tort de l'en tirer: donc en vn troisieme lieu: & la queuë qu'on adiouste est notable: c'est que ce troisieme lieu est vn lieu de tourment, & vn feu appellé Purgatoire: A quoy nous disons que l'ame du Lazare que Iesus Christ resuscita estoit au mesme lieu que l'ame de cest autre Lazare dont parle S. Luc chap. 16. c'est à dire au sein d'Abraham: lequel n'est point vn lieu de tourment, puis qu'Abraham y est, & que Iesus Christ dit vers. 25. que Lazare apres les maux de sa vie y estoit consolé. Et ne faut point que nos aduersaires trouuent estrange si Dieu tire vne âme d'un lieu de repos, pour la remettre pour vn peu de temps en vn lieu de combat & d'affliction, puis que Iesus Christ dit que cela est aduenü afin que le fils de Dieu soit glorifié, Iehan 11.4. car tousiours la gloire de Dieu le doit emporter par dessus l'interest d'un particulier. Et Dieu estoit puissant pour le recompenser puis apres d'une plus grande gloire: Le principal est que nos aduersaires argumentent sans y penser cõtr'eux mesmes, car ils croyent que Enoch & Elie, qui sont pieçà bien-heureux & avec Dieu, reuièdrõt toutefois icy bas pour cõbattre l'Antechrist, & y souffriront persecutions, voire la mort. Ils disent aussi que la sorciere Pythionisse tira l'ame de Samuel du lieu de son repos: que s'ils tiènēt que Dieu a permis cela à vne sorciere pour cõtenter la curiosité impie de Saul, pourquoy ne veulēt ils permettre cela mesmes à Iesus Christ pour la gloire de Dieu, & auancemēt

de l'Euangile? Mais encores pourquoy ce Lazare sorti de ce feu si ardent n'en a il rapporté des nouvelles? auroit il bien caché vne chose si importante, ou oublié vn tourment si sensible?

Cord. pag.
69

Il y a encores deux passages qui sont cōmuns à tous ces Docteurs. S. Paul aux Philip. ch. 2. dit ainsi, *Ainsi qu'au nom de Iesus tout genouil ploye de ceux qui sont és cieux, & qui sont en la terre & deffous la terre.* Et au cinquieme de l'Apocalypse: *L'ony aussi toute creature qui est au ciel, & en terre, & au deffous de la terre, & en la mer, voire toutes choses cōprises en iceux, disans, A celuy qui est assis sur le throsne, & à l'agneau, soit louange & honneur, &c.* Avec ces passages ils soufflent ce feu imaginaire: & disent que ceux qui sont au ciel sont les Sainct̃s: ceux qui sont en terre sont les hommes viuans, ceux qui sont sous la terre sont les ames tourmentees en Purgatoire. 1. Mais qui seront les creatures qui sont en la mer? Le feu d'Helie dit que ce sont les habitans des Isles: c'est à dire les Anglois, Corfes, Candiots, &c. Il estime que ces gens sont creatures qui ne sont point en la terre. Passons sans rire, & oyons comment il prouue cela, il produit le 6. d'Esaye en ces mots: *Ton cœur s'esgayera lors que toute la multitude de la mer viendra à toy.* Passage fort à propos: Mais lisez le chapitre entier, & ié me feray moyne, si on y trouue vn seul mot de cela. 2. Mais encores pourquoy aimét ils mieux dire que ce sont les ames de Purgatoire, que celles des enfans morts sans Baptisme,

pag. 47.

Fausseté.

Baptisme,

15

Baptême, lesquelles ils disent aussi estre sous terre? 3. Notez cependant qu'ils adioustent vne petite piece que S. Paul & S. Iean auoyent oubliée, a sçauoir que ceux qui sont sous terre sont tourmentez pour vn temps en vn feu: car il faut vne nouvelle Logique pour defendre vne nouvelle Theologie. 4. Ne doit aussi estre omis que ce passage est deuenu vne allumette du Purgatoire, depuis qu'on tient qu'il est sous terre. Car selon le Pape Gregoire, & Alcuin, & Pierre D'Amian, &c. qui mettent le Purgatoire es beins, es riuieres, en la glace, au vent & sous des feuilles, ce passage est inutile. Et certes le feu d'Helie lequel en la page 33. dit que l'Eglise n'a rien defini du lieu où est le Purgatoire, s'oublie grandement de se seruir de ce passage, & de finir que le Purgatoire est sous terre.

Or pour prouuer que ceux qui sont sous la terre, ne sont point les diables, ils pressent ces mots *de ployer le genouil*: Et ces mots de *donner louange & gloire*, lesquels le Cordelier m'accuse Calónie. faussement d'auoir omis. Ils disent donc que les diables ne ployent point le genouil deuant Dieu, & ne le louent point: car ployer le genouil & louer emporte vne submissiõ & obeissance volontaire. 5. Pour respõse ie dis que S. Paul mesmes en ce mesme lieu vuidera ce different: car en disant. *Asin que tout genouil ploye de ceux qui sont en terre*: il comprend clairement tous hommes tant bons que mauuais: Dont appert que ployer le genouil ne signifie point en ce lieu seruir volontairement & religieuse-

Luc 8. 27.
& 28.

ment, mais seulement estre assuietti : ou il faut qu'ils dient que les meschans seruent volontairement à Iesus Christ. 6. Et S. Paul parle en ce lieu de l'empire souverain donne à Iesus Christ sur toutes creatures, donc aussi sur les meschans & sur les diables, lesquels ont esté & seront contraints de dōner gloire à Iesus Christ. 7. Qui pl⁹ est nous auōs vn autre passage du melime Apostre, pris du Prophete Esaye chap. 45. où ce mot de ployer le genouil est clairement expliqué: Car au chap. 14. de l'Epistre aux Romains il parle ainsi du dernier iugement, *Nous comparoistront tous deuant le siege iudicial de Christ, car il est escrit, le suis viuant (dit le Seigneur) que tout genouil ployera deuant moy, & toute langue donnera louange à Dieu.* En ce lieu S. Paul préd comparoistre deuant le siege iudicial de Christ, pour mesme chose que ployer le genouil deuant Dieu: Les meschans donc & les diables ployerōt le genouil, puis qu'ils y comparoistront, & serōt contraints de recognoistre la iustice de Dieu.

C'est pourquoy Iustin Martyr au dialogue contre Tryphon, dit que les esprits infernaux sont suiets à Iesus Christ, ployants le genouil à la seule pronontiation de la croix.

8. Quant à ces louanges dont patle le cinquiesme de l'Apocalypse, ce sont les louāges de toutes creatures: desquelles, mesmes des inanimées, cōme des cieux, de la terre, du Soleil, l'Escriture dit en plus de cent lieux qu'elles louent l'Eternel: sur tout au Pseau. 148. où cela est repeté quelque vintaine de fois: & ne faut sortir de

Pseau. 19.
1. & 145.
10.

de

de ce passage, mesmes de l'Apocalypse, pour prouuer cela: car il dit, POUY TOUTE CREATURE, qui est au ciel, donc aussi le Soleil, les estoilles, les Anges. Itē il dit tout ce qui est en la terre, sous la terre, & en la mer: VOIRE toutes choses qui sont comprises en iceux, &c. Il appert donc qu'il parle de toute creature. C'est pourquoy nos aduersaires ont omis ces mots, *voire toutes choses qui sont comprises en iceux*, avec vne insigne fausseté, selon leur coustume de rabattre la pointe de la parole de Dieu, & luy oster ce qui transperce le mensonge. Fausseté.

Ie ferois tort à l'auteur du feu d'Helie, si ie taisois vne inuention laquelle il met en auant avec fort bonne grace, pour monstrier que les diables ne ployent point le genouil deuant Iesus Christ: *Si, (dit-il) du Moulin luy mesmes ne veut oster son chapeau, lors qu'on parle du nom de Iesus, comment les diables pourront-ils estre forcez à ce faire?* Les diables donc, à ce que dit ce Docteur, portent des chapeaux, mais ils ne veulent les oster quand on parle de Iesus: est-ce pource qu'ils sont vn peu glorieux, ou pource qu'ils craignent le serain? Notez aussi que par cest argument pris du plus au moins, il nous fait cest honneur de nous estimer moins meschans que les diables, & toutefois nous ne fuyons pas pour l'eau beniste. Mais au fonds, ie dis que ce Docteur est trompé en vn point, & trompé en vn autre: Il est trompé en ce qu'il pense que par le nom de Iesus, S. Paul

entende en ce passage le mot de IESVS: veu que l'écriture par le nom de Dieu entend ordinairement son autorité, sa gloire, sa force, sa vertu. Ainsi disons nous, *Nostre aide soit au nom de Dieu, &c. & ton nom soit sanctifié. Et ie vien contre toy au nom de l'Eternel.* 1. Sam. 17. 45. En ce sens nous honorons le nom de Iesus, mais nos aduersaires les Syllabes: De là vient la feste & la messe du nom de Iesus: car quant à sa personne il a vne feste à part. Mais il trompe en ce qu'il nous accuse faussement. Car si quelqu'un oste son chapeau, oyant parler de Iesus, nous le trouuons bon, pourueu que ce soit sans superstition: Mais voicy que c'est: on fait force salutations au nom de Iesus, cependant que sa personne est outragée, & son benefice rauallé, & qu'on trouue d'autres redempteurs, & vne autre purgation de nos pechés: il est traité comme par ceux qui le buffetoyent, luy disant *bien te soit.* Ainsi s'est abastardie la religion, laquelle auourd'huy tient les mains en reigle, & donne congé à la pieté. De là vient que le seruice de l'Eglise Romaine, & notamment la Messe, consiste en gestes & tourdions par conte, en passades à droit & à gauche: en habits allegorifés & historiés à plaisir, cependant que le peuple regarde sans apprendre, & est amusé par gestes, au lieu d'estre instruit par parole intelligible. De là viennent les belles interpretations du Pape Innocent.

III. De Durand en son rational: & d'autres, qui disent, Que le Prestre tourne le dos au peuple

peuple pource que Dieu a dit à Moÿse, *Tu me verras par derriere.* Que le Messel est mis sur vn couffin, pource qu'il est escrit *Matt. 11. Mon ioug est doux, & mon fardeau leger.* Que celuy qui sert le Prestre en la Messe se meut & demarche comme luy, pource que Iesus Christ a dit, *Là où ie suis là aussi sera mon seruiteur.* Que l'Euangile est mis sur vn pulpitre fait en forme d'aigle, pource qu'il est escrit, *Pse. 18. Il volout sur les ailes des vents.* Et le Diacre entre par vn costé de ce pulpitre, & sort par l'autre, pource qu'il est escrit, *Matth. 2. qu'ils furent aduertis diuinement de s'en retourner par vn autre chemin.* Et celuy qui sert l'Euësque disant Messe, luy baise l'espaule, regardant son visage de costé, pource qu'il est escrit, *1. Cor. 13. Que nous voyons maintenant en partie.*

Ainsi est demontee toute la batterie de nos aduersaires, laquelle n'est chargee que de foin contre la verité. Et icy nous clorrions ce chapitre si les faussetés de l'auteur du feu d'Helie ne me retenoyent encores: car il est extrêmement licétieux à falsifier. Nous en auons produit desia vn grand nombre, en vbicy encores d'autres.

En la page 40. & 41. pour prouuer le Limbe des peres, il allegue l'Apostre aux Hebrieux ch. 11. ver. 39. & 40. en ces mots, *Ayans esté esproués par le tesmoignage de la foy, ils n'ont receus les promesses, afin qu'ils ne fussent accomplis & salariés auant nous.*

Ce mot de salariez est de son inuention.

En la page 43. Il dit que Dieu par des feuilles de figuier, referma la playe d'Ezechias, & cite le

4. des Rois chap. 26. & Esaie 38.

Pour defendre le Purgatoire és beins, en la glace, és riuieres, en la page 44. il allegue Iob chap. 24. en ces mots, *Que les meschants qui sont aux enfers, d'une chaleur de feu passent à une froideur de neige.* Tout cela faux & inuenté par luy.

Là mesme, au lieu que S. Pierre aux Actes chap. 2. vers. 24. dit que Dieu a resuscité Iesus Christ, ayant delié les douleurs de la mort, il dit, *les douleurs de l'enfer.*

Pour prouuer que le Pape peut otroyer Indulgences aux trepassés, en la page 56. Il fait dire à S. Paul en la 1. aux Corinth. ch. 5. *Que l'œconomie des indulgences a esté laissée à l'Eglise par Iesus Christ.* Dont il n'y a pas vn mot en tout le cha.

En la Page 66. Il corrompt ce passage excellent d'Esaie chap. 57. *Quiconque chemine deuant Dieu, va en paix:* & luy fait dire, *Quiconque chemine deuant Dieu, chemine en paix.*

En la page 69. & 70. Il fait ainsi parler S. Paul aux Coloss. 1. vers. 24. *L'accomplis en ma chair ce qui defaut à la passion du Seigneur, pour son corps qui est l'Eglise.* Au lieu qu'il y a, *L'accomplis le reste des afflictions de Iesus Christ.* Que le lecteur aille voir les lieux, & il trouuera que quasi par tout il corrompt & change les mots de l'Escriture: car nous n'en donnons que peu d'exemples parmi beaucoup, pour estre plus brieves, nous souuenans du commandement qui est en la reigle de S. François, asçauoir que *Dominus fecit verbum abbreviatum super terram.* Rom. 9. 28. & pourtant qu'on se doit estudier à brieucté.



QUE LES DOCTEURS DES
 quatre premiers siècles ont ignoré le Purga-
 toire: avec la refutatiō des passages allegués
 par nos aduersaires: Item les commencemēs
 & progrès du Purgatoire, & de la priere
 pour les morts. Indulgences & satisfactions.

CHAP. VII.

Nos differens ne consistent pas seulement
 en contrarieté d'opinions, mais aussi en di-
 uersité de moyens de chercher la verité. Nos ad-
 uersaires veulent qu'on iuge de la verité par l'â-
 cieneté: nous voulons qu'on iuge de l'ancieneté
 par la verité. Ils taschent de monstrier l'ancien-
 té de leur doctrine par tesmoignages humains,
 nous prouons la verité de la nostre par tesmoi-
 gnages diuins, tirés des saintes Escritures.
 L'ancieneté qu'ils pretendent requiert infinis
 passages de diuers auteurs: la verité que nous
 maintenons se peut defendre par vn seul passage
 de l'Escriture. Le chemin que nous suivons est
 d'autant plus court & plus assuré, que les rai-
 sons en dispute valent mieux que les années,
 & l'authorité de Dieu que les tesmoigna-
 ge des hommes. Il y a plus, car nul ne peut nier
 que la verité ne soit plus ancienne que le men-
 sur.

Tertul. li.
 i. In Marcio
 nem.

Uita &
 germana di-
 uinitas nec
 de nouitate
 nec de ve-
 tustate, sed
 de sua veri-
 tate conse-
 sur.

Tertul.
lib. 1. in

Marcionē.

Viua &

germana

divinitas

nec de noui

tate, nec de

vetustate:

sed de sua

veritate cō

setur.

2. Theff. 2.

songe, puis que le mensonge est vne corruptiō de la verité. Dont s'ensuit que quiconques aura prouué la verité d'une doctrine aura par mesme moyen prouué son ancienneté: au contraire son antiquité prouuee, on peut encores douter de la verité, car le mēsonge est des le cōmencement, & quasi de mesme aage que la verité, laquelle des la cheute d'Adam a souffert les contradictions du diable, luy disant, *non vous ne mourrez point*, &c. Et pour ne parler que du Christianisme, Sainct Paul nous dit, que des son temps l'entree se preparoit pour le fils de perdition, & que desia se tramoit le mystere d'iniquité. Que si nous nous reiglōs seulement sur le temps qui a-il en l'Eglise Romaine, qu'elle puisse opposer à l'antiquité du Iudaisme, ou de Paganisme? Et si la prescription a lieu en la religion, qu'ō nous die combien d'annees sont suffisantes pour authoriser vne doctrine? ou cōbien faut-il de tesmoignages humains, pour faire vn article de foy? Ains nous disons que le laps du tēps n'apporte point d'authorité à l'Euangile, & que la verité de Dieu est aussi forte seule, qu'accompagnee. Qu'il faut pour la decision des doubtes apporter plustost la balance des raisons que le calcul des annees. Mesmes ie di que celui qui enseigne la verité, mais l'appuye sur le tesmoignage des hommes, en l'establissant la renuerse, n'y ayant pas plus de faute à mentir qu'à defendre ainsi la verité: Car c'est l'armer de papier, & luy ayant mis en main des festus pour des armes l'exposer ainsi à la malice, & à la puissance du diable

Theod.

Hiol. Ec-

cles. lib. 1.

cap. 7.

diable : La parole de Dieu est plus forte nuë
 qu'ainsi armee. Pourtant aussi l'Eglise ancienne
 à l'ouerture des Conciles mettoit seulement
 sur la table les liures des Saintes Escritures.
 Mais nos aduerfaires ont grand interest de ne
 se contenter point de ceste simplicité : car desia
 des l'entree vne multitude de questions seroit
 vuidee, veu qu'ils confessent qu'en l'Eglise Ro-
 maine, on enseigne beaucoup de choses, desquel-
 les il n'y a ni commandemēt, ni exemple en l'E-
 scriture S. Comme l'inuocation des Saints, la
 veneration des images, la priere en langue non
 entendue de celuy qui prie, le celibat des pre-
 stres, l'elevation & adoration de l'hostie, &c.
 Pourtant ils veulent vn chemin plus long : & a-
 yans arraché l'Escriture Sainte des mains du
 peuple, ils ne crient que les Peres, les Peres : au
 lieu du Pere souuerain, qui est Dieu : ausquels
 toutefois ils donnent sur les doigts à tout pro-
 pos : & lors que ces Docteurs anciens se contred-
 isent en l'explication de l'Escriture (cōme c'est
 leur ordinaire) ces Messieurs cy s'establissent iu-
 ges entre les opinions contraires des anciens, ap-
 prouuent ceux-ci, reprobent ceux-là, & souuēt
 les reiettent tous, apportans quelque nouvelle
 explication plus profitable au Pape. Ils veulent
 que les peres soyent nos iuges, mais à conditiō
 que l'Eglise Romaine soit iuge des Peres. Qu'ō
 lise les escrits des Iesuites, de Maldonat, de Gre-
 goire, de Valence & de Bellarmin, & vous ver-
 rēs que ie dis la verité.

Ceste façon aussi de disputer leur est plus cō

Sexta Sy-
 nod. Con-
 stantinop.
 Act. 1. Pro-
 positus in
 medio sa-
 crofanctis
 Euāgelis.

mode pour eschaper: car c'est vn cháp infini, vne mer sans riué: des tenebres esquelles ils s'enveloppent, cerchans seulement d'esquiuer & allonger la dispute. Car entre tant d'auteurs qui empliroient vne sale, il est aisé de trouuer ou de tordre quelque chose à son auantage, sans estre descouuert, pource que peu ont ces liures: & de ceux qui les ont, peu les lisent, & de ceux qui les lisent, peu les entendent. Car les peres se trouuent ordinairement contredisans, non seulement entr'eux, mais aussi vn chacun à soy mesmes, & se retractant & confessant son ignorance: voire i'ose dire qu'il n'y a heresie si extrauagante, pour laquelle on ne puisse trouuer des passages specieux Anciens Docteurs. Puis les siecles diuers ont changé la doctrine, & retenus les mots anciens. Et le stile de la plus part est obscur & sujet à diuerses interpretations. Et les termes vsités iadis ont changé de signification, comme les mots d'Indulgence, de satisfaction, de Pape, d'Euesché, d'autel, d'oblatiō, de sacrifice, de merite, de Station, de Sacrement, d'excommunication, de penitence: termes qui se treuuent en plusieurs Anciens, mais en autre sens qu'aujourd'huy: cependant il est aisé de les faire passer pour tels qu'on les prend en ce temps: & faire croire à cause de la similitude de la marque que c'est vn mesme alloy. D'abondant si quelque Docteur s'est oublié en quelque chose, ou a vsé de termes durs, nos aduersaires s'arrestent là, & en font leur profit, semblables aux animaux qui viuent de serpens ou de chenilles, & à Cham,

qui

qui descouurit la vergongne de son pere.

Le principal est que les exemplaires sont diuers & discordants, tronqués & falsifiés, iusques à auoir supposé plusieurs liures entiers. Surquoy il me souuient que ie proposay au Cordelier la preface sur la derniere edition de S. Augustin, où Messieurs les correcteurs confessent auoir changé quelque chose, & osté les erreurs glissées par la malice des heretiques, cest à dire tout ce qui leur desplaist, & disent en mots exprés, que *les liures de anciens peres doiuent estre repurges, suiuant le Decret du Concile de Trente*: Et sur ce mesme propos i'allegay la confession des Docteurs de Douay en leur Indice Expurgatoire, en la lettre B, où parlants de l'expurgation du liure de Bertramus, ils disent ainsi, *Veux que es autres Catholiques Anciens nous supportons plusieurs erreurs & les extenuons, & excusons, & mesmes les nions souuent, excogitato commento* par quelque inuention controuués, & leur feignons quelque sens commode, nous ne voyons rien pourquoy Bertramus ne merite la mesme equité & la mesme reueüe diligente. Et c'est l'endroit où le moine disoit que *excogitatum commentum* signifie vn commentaire. Mais en son liure page 81. il dit que c'est vne explication inuentée contraire au texte: Ainsi il confesse que son mestier est d'apporter telles explications, s'il ne veut se departir de l'vniõ de ces expurgateurs autorisés par sa Saincteté.

Je pourrois icy amener vn grand amas de falsifications faites par ces correcteurs, encores

A Paris
chés Niuel
le rue S. Ia
ques aux
Cygones.
1571.

Ex Sanctif
fimo cõci-
lii Trid.
decreto
veterũ pa-
trũ codi-
ces sũt ex-
purgandi.
Cũ in Ca-
tholicis ve-
terib. plu-
rimos fera-
mus erro-
res, & ex-
tenuemus
exculem⁹,
excogita-
to cõmen-
to pericpe
negemus,
&c. cet In-
dice est
imprimé à
Anuers
chés Plan-
tin 1571.
par autho-
rité du
Roy Phi-
lippe & du
duc d'Al-
be.

que la centieme partie ne nous soit cogneue. Neantmoins nous auons dequoy louer Dieu, lequel n'a point permis qu'ils soyent totalemēt venus à bout de leur dessein:& qu'il reste encores es peres assez pour combattre l'Eglise Romaine. Et c'est ce que nous auons à monstrier maintenant.

Toutefois apres protestation que ie n'allegue point les peres pour appuyer sur eux la verité de ma cause, mais pour mōstrier que nos aduersaires en abusent:& leur font dire choses esloignees de leur opinion. Je ne les prens pas pour aduocats de ma cause, mais ie suis aduocat de la leur. Car Iesus Christ nous dit, qu'il ne demande point de tesmoignage des hommes, ni donc sa parole ne demande point des tesmoignages humains. La verité que ces bons personnages ont dite, nous la croyons, non pource qu'ils l'ōt dite, mais pource que cela mesmes se trouue en la parole de Dieu. Et c'est pourquoy i'ay reserué ce traitté à la fin, de peur de mesler l'authorité diuine avec les humaines. C'est vn chapitre plustost non superflu que necessaire, lequel nous donnons, non à la necessité de la matiere, mais à la dureté du siecle, auquel l'Escriture sainte est suspecte, & qui ouvre les oreilles, quand on parle d'Origene, ou d'Ambroise, ou de Tertullia, mais les ferme quād on parle des escrits des Prophetes & Apostres: cest (disent-ils) vn liure d'heretiques, vne espee à toutes mains, vne piece de regle, vne foreit de fouragement: mesmes dit l'autheur des 3 verités, on en deuiēt Atheiste.

Zeh. 5. 34.

Bellarmin.
li. 4. de
Verbo Dei
cap. 12.

Passa

Passages des Anciens Docteurs, contre
le Purgatoire.

Iustin Martyr en la question 75. Apres le depart de l'ame d'avec le corps incontinent est faite distinction des bons d'avec les mauvais: car il sont menés par les Anges aux lieux dignes d'eux: les ames des bons en Paradis, où est la bantise & la veüe des Anges, mais des meschans aux lieux des enfers. Luy mesme en la question 60. dit que les homes ne peuent, apres que l'ame est partie du corps, par pouruoiance aucune, soing ou estude, recevoir aide & secours.

S. Augustin au liure de la vanité du siecle, qui est au 9. Tome, ch. 1. Sachés que quand l'ame se separe d'avec le corps, elle est à l'instant placée en paradis pour ses bonnes œuures, ou est precipitée au gouffre d'enser, pour ses pechés. Et messieurs les annotateurs en leur derniere editiõ de Paris se sõt senti tellement acculés qu'il ont mis en marge, *vbi nunc Purgatoriũ* où est maintenant le Purgatoire. Luy mesmes au deuzieme sermon de la consolation des morts ch. 1. *L'ame au sortir est recue par les Anges & mise au sein d'Abraham, si elle est fidele, ou en la char tre de la prison infernale si elle est pecheresse.*

Luy mesmes au 5. liure de l'Hypognoftique, *La foy des Catholiques fodée sur l'authorité diuine, croit le premier lien qui est le Royaume des ciens, d'où est exclus celuy qui n'est point baptise, & le second qui est la gehène où tout apostat ou esloigné de la foy de Christ setira les supplices eternels. Nous ignorõs totalemēt vn troisieme lien, & n'ẽ troumons point*

Cum ani-
ma à cor-
pore euel
litur statim
aut in pa-
radiso pro
meritis bo-
nis collo-
catur aut
certe pro
peccatis in
inferni tar-
tara præci-
pitantur.

Recedens
anima ab
Angelis
suscipitur,
& colloca-
tur aut in
sinu Abra-
hæ, &c.

Tertium
penitus i-
gnoramus
imo nec
esse in scri-
pturis san-
ctis inueni-
mus.

es *Saintes escritures*. Ce qui est le plus à noter est qu'en ce lieu S. Augustin soustient que les enfans non baptizés sont exclus du Royaume des cieus, dont il tire ceste consequence, que puis qu'ils ne sont point en Paradis, ils sont necessairemēt en enfer, & en la gehēne eternelle: pour ce qu'il n'y a point de troisieme lieu. Certes il n'eust point esté si rigoureux enuers ses enfans, s'il eust sceu quelque lieu de punitiō plus douce ou plus courte, comme le limbe ou le purgatoire. Le feu d'Helie p. 37. dit que S. Augustin nie vn lieu tel que Pelagius le depeignoit: chose que ce docteur a controuuée fort hardiment: car là il nie simplement, & dit qu'il n'y a point du tout de troisieme lieu: & n'est point là parlé de delices, comme il nous fait accroire.

Au sermon 14. des paroles de l'Apostre il appelle la droite le Royaume de Dieu: la gauche la damnation avec le Diable: puis adiouste, *Il n'y a point de lieu moyen où tu puisses mettre les enfans: & peu apres, Nullum medium locum in Euangelio nominamus.* Nous ne voyons en l'Euangile aucun lieu moyen.

Au sermon 18. il reprend ceux qui se licentians à mal, auoyent toutefois quelque esperāce: *Que cely (dit-il) qui est tel choisise où il veut habiter, pendant qu'il est encores temps de se pouuoir chāger, car il y a deux habitations, l'une au regne eternel, l'autre au feu eternel.*

Au sermon 232. Qui est contre l'yurongnerie: *Que personne ne se trompe, mes freres, car il y a deux lieux, & point de troisieme. Cely qui n'aura merité*

Duo enim
sunt loci
necertiu
est vilis
&c.

de regner avec Christ perira sans doute avec le Diable.

Au liure du merite des pechés & du pardon d'iceux cha. 28. *Il n'y a point de lieu moyen, en sorte que celuy qui n'habite point avec Iesus Christ puisse estre ailleurs qu'avec le Diable.* Nos aduersaires disent que S. Augustin parle des lieux x eternels, & qu'il n'ẽ recognoist que deux. En quoy ils nous trompent en plusieurs façons. 1. Car lisés les passages, & vous verrés qu'il parle en general de tout lieu quel qu'il puisse estre. 2. Et s'il eust recogneu vn lieu de tourment temporel, en disant tant de fois qu'il n'y a que deux lieux, & point du tout de troisieme, il eust adiousté vne restriction, qu'il n'entend pas exclurre le Purgatoire, & les lieux de tourment temporel, mais qu'il dit cela seulement des lieux eternels. 3 Qui plus est, on voit par ces passages qu'il exclud le limbe des enfans, lequel ne peut estre eternel, puis que l'Eglise Romaine le met sous terre, laquelle ne sera pas eternellement, ains doit perir selon les escritures. 4 Mais quelle absurdité de dire qu'il ne parle que des lieux eternels? car c'est cela mesme que nous maintenons, & ne pouuoit parler que de ces deux demeures eternelles, asçauoir paradis & enfer, puis qu'il n'y en a point d'autre. 5. finalement nous auons allegué des passages qui ne reçoient nullement ceste distinction, comme quand il a dit qu'à l'instant de la mort, les ames sont portées ou en Paradis ou en enfer. Mais oyons encores le mesme Pere.

En l'Epistre 80. qui est à Hesy chius, *Au mesme estat que le, dernier iour de la vie trouuera quel-*

In quo
quemque
inuenerit
suis nouis
simus dies,
in hoc eū
compre-
hendet
mundi no-
uissimus
dies, quo
niam qua-
lis in die
isto qu'il-
que mori-
tur, talis iu-
dicatur.

qu'un, au mesme estat: aussi le dernier iour du mō-
de le saisira, car tel que chacun meurt en ce iour, tel
sera il iugé en ce iour là : Accordés cela avec ce
que disent nos aduersaires, & vous representés vn
homme qui meurt chargé de beaucoup de pe-
chés, pour lesquels il doit estre tourmenté &
purgé long temps en purgatoire, au bout de la-
quelle purgation le voila qui sort purgé & net-
toyé: certes ie dis que l'ame d'un tel ne pourroit
estre representée au iour du iugemēt telle qu'elle
est sortie, car elle est sortie, (disent nos gens)
souillée & ayant besoing de purgation, mais elle
est representée purgée & nette au iour du iuge-
ment, & seroit faux de dire que *qualis moritur,*
talis in die illo indicatur, i. Tel qu'il meurt, tel il
est iugé au iour du iugement.

Luy mesmes au 9. liure de ses confessions ch.
3. dit que son ami Nebridius defunct vit aut sem
d'Abraham *sine fine felix*, estant heureux sans
fin.

Postea quā
de hoc sa-
culo tran-
sierimus
nulla com-
punctio vel
satisfactio
remanebit
iudex re-
stat, & mi-
nister &
carcer.

Et en l'homilie 5. des cinquante homilies, So-
yons d'acord avec la parole de Dieu pendant que
nous sommes en ceste vie: parce que quand nous se-
rons passés de ce siecle, il n'y aura plus de cōpunctiō
ni de satisfaction, il n'y reste que le iuge, le sergent
& la prison. Or le purgatoire est la principale &
plus grieue satisfaction de l'Eglise Romaine.
Après ceste vie il n'y a plus aucune satisfaction
dit S. Augustin: Donc aussi point de Purgatoi-
re. Est à noter que ce bon Docteur dit cela en
expliquant ce passage de S. Matthieu, dont nos
aduersaires se seruent tant pour leur Purgatoire,
Sois

Sois bien tost d'accord avec ton aduersse partie pendant que tu es en chemin avec luy, de peur que ton aduersse partie ne te liure au iuge, &c. Et c'est de là beaucoup qu'en toute ceste homilie il ne par le point de Purgatoire: combien plus est-ce que là mesmes il le renuerse?

Luy mesmes au 37. sermō des paroles du Seigneur attache à nos aduersaires leur maxime, laquelle est le seul fondement du Purgatoire, c'est que Iesus Christ nous a bien acquités & deliurés de toute la coulpe, mais non de toute la peine. Il dit donc que Iesus Christ en prenant sur soy la peine & non la coulpe, a effacé & la coulpe & la peine: & ce apres Tertulian au liure du Baptesme chapitre 5. *exempto reatu eximitur & pœna.*

Suscipiendo pœnā, & non suscipiendo culpam & culpam deleuit & pœnam.

Or toutes ces sentences de ce docteur doiuent estre prises pour resolutions d'une doute qu'il auoit quelque fois enē, s'il y auoit apres ceste vie quelque torment temporel, & vn feu purgeant. En son Manuel à Laurentius au chap. 68. il dit que ce feu qui esproue l'œuure d'un chacun dont parle S. Paul. 1. Corinth. 3. est l'espreuue d'affliction, & dit que c'est en ceste vie: Puis au chapit. suiuant continuant ce propos il dit, *Ce n'est pas chose incroyable qu'il aduienne quelque telle chose apres ceste vie, & on peut douter ou s'equerir si cela est ainsi, qu'il se puisse trouuer, ou si cest chose cachée que quelques fideles soyent sauués par quelque feu purgatif, plus tard ou plus tost selon qu'ils ont plus ou moins aimé les biens perissables.*

Tentatio tribulatio nis.

Tate aliquid post hanc vitam fieri incredibile non est, & utrum sit, queri potest &c.

Sine etia

post hanc
vitā talia
quædā iudicia sub
sequuntur
non abhor
ret quan
tum arbi
tror à ratio
ne verita
tis, &c.

Neq̄ pati
quicquam
potest ani
ma sola si
ne stabili
materia, id
est carne.
Testes no
bis sunt E
uangelij
diues &
pauper,

quorum v
num ange
li in sedi
bus bea
tarum &
in Abraha
sinu loca
uerunt a
lium sta
stim pœ
ng regio
su cepit.

Domnus
noster hu
mano ge
neri abso
lutissimā
contulit
salutē, vt
hominem
rotum à
toto pec
cato occu
patum à
toto pec
cato libe
raret.

Et au liure des huit questions de Dulitius, en
la 1. question, *Soit donc que les hommes souffrent tel
les afflictions seulement en ceste vie, ou aussi apres ceste
vie suiuent quelques telles punitions, ce n'est point cho
se, comme i'estime, estoignée d'apparence de verité, d'en
tendre ainsi ceste sentence.*

Au 26. ch. du 21. liure de la Cité de Dieu il en
doute encores plus, & ayant douté si les hommes
ont à souffrir vn feu de tribulation transitoire, ou
là seulement (c'est à dire apres ceste vie) ou au s'icy
& là: ou icy, afin que non là, il conclud ainsi sans cō
clurre, non redarguo, quia forsitan verum est, ie n'y
contredis pas, pource que peut estre il est veri
table. Quant à quelques passages esquels il sem
ble parler pour le Purgatoire, nous en traiterons
cy apres.

Turtulian est si esloigné de croire, que les a
mes soyent enuoyées au sortit du corps, en vn
feu temporel, que mesmes il estime que l'a
me ne peut souffrir aucun tourment, pendant
quelle est separée du corps. Voicy ses mots au
48. ch. de l'Apologetique, *L'ame seule ne peut rien
souffrir sans matiere solide, cest à dire sans chair.*

Hilaire sur le 2. Pseaume sur la fin, *L'enfer nous
reçoit à l'instant, & si nous auons ainsi vesçu, lors que
nous sortons hors du corps, nous perissons incontinent de
la droite voye. Nous auons pour tesmoins le riche & le
pauvre qui sont en l'Euangile, dont l'vñ a esté placé par
les Anges aux sieges des bien heureux & au sein d'A
bram: l'autre a esté receu en la region de tourment.*

Theodoret au 5. liure de son histoire ch. 9. ci
te vne Epistre de Damasus, qui dit que *Christle
fils*

filz de Dieu nostre Seigneur par sa passion a conserué au
gère humain vn salut tresacçoppi, afin de deliurer de tout
le peché l'homme qui estoit entierement occupé de pe-
ché. Cela seroit faux, si les fideles deuoient enco-
res souffrir des tourmens pour satisfaire à Dieu
pour leurs pechés.

Nous auons aussi en S. Cyprian vn puissant en-
nemi du purgatoire, en ses cœures il y a vn ex-
cellent sermon de la mortalité, auquel est à no-
ter que il console les auditeurs en vn temps de
contagion, & parle de la mort, non des martyrs
mais de ceux qui meurent par maladie. Il dit
donc, Simeon a dit, *Maintenant, Seigneur, tu laisses tō
seruiteur en paix, &c. monstrant & protestant, que a-
lors les seruiteurs de Dieu entrent en paix, & en vn li-
bre & paisible repos, quand tirés des tourbillons de ce
monde, nous surgissons au port du siege & repas eternel:
& quand ceste mort abolie, nous entrons en l'immor-
talité ! Et peu apres, Dieu te promet au sortir de ce
mōde l'immortalité, & tu en doutes? cela est ne cognoistre
point Dieu,* Peu apres il ne veut point que les sur-
uiuans pleurēt leurs freres morts, lesquels il dit,

accesione Dominica de seculo liberatos, qu'ils sont
deliurés de ce siecle Dieu les ayāt appellés à foy:
non amitti sed pramitti, qu'ils ne sōt point perdus,
mais enuoyés deuāt, & qu'il ne faut point prēdre
les habits noirs, quād nos amis prenēt les robes
blanches, la mort est vn passage à l'eternité. Cō-
bien froides seroyēt ces consolatiōs enuers ceux
qui croiroyēt que leurs amis morts sont tour-
mētés en vn feu? ceux là certes ont suiet de lamen-
ter qui croyent que leurs amis sont dans des flā-
mestāt horribles & si longues, lesquels ne peu-

Expuncta
hac mor-
te ad im-
mortalita-
tem veni-
mus.

Non exitus
sed transitus
& temporalis
itinere & de
cursu ad
aeterna trans-
gressus.

Filius est uent estre dits prendre la robbe blanche, ains la
mortem robbe rouge, quand ils sont iettés dans des ar-
timere qui deurs si longues & si cuifantes.
ad Chr. no

lit ire. Eius Au mesme sermon, *Celuy là doibt craindre la*
est ad Chr. *mort qui ne veut point aller à Iesus Christ. C'est à*
solle ire, *celuy là de ne vouloir point aller à Iesus Christ qui*
qui se cre *ne croit point qu'il commence à regner avec Iesus*
dit cum *Christ. Là mesmes parlant de la mort: Ad refri-*
Christo in *gerium iusti uocantur, ad supplicium rapiuntur in-*
eipere re- *iusti. Datur uelocius tutela fidelibus, perfidis pœ-*
gnare. *na. C'est à dire, les iustes sont appellés à raitai-*

Sui temp- *chiffement, les iniustes sont trainés au suppli-*
poralis fi- *ce: la sauuegarde est donnee promptement aux*
ne cõple- *fideles & la punition aux deloyaux.*
to ad æter-
na vel

morris vel Luy mesmes au traité contre Demetriã, *Ceste*
immo rta- *vie tẽporelle estãt achenée nous sõmes sequestrés en*
litis ho- *l'habitation ou de la mort, ou de la vie eternelle.*
spitia diu i

dimur. Là mesme parlant du iour de la mort, *Embras-*
Amplecta *sons ce iour, qui met chascun en son domicile: lequel*
mur diem *nous ayant tiré des laqs de ce siecle, nous remet en*
qui assi- *Paradis, & au regne celeste.*
gnat singu-

los domi- Luy mesmes au mesme traité sur la fin, *Quãd*
cilio suo, *on est parti d'icy, il n'y a plus de liou pour faire pe-*
qui nos la- *nitence, nul fruit ou effect de la satisfaction. Dont*
queis secu- *le purgatoire est inutile, appellé par nos aduer-*
laribus e- *saires satisfaction & penitence. Puis il adiouste,*
dito resti- *Si tu demandes à Dieu pardon de tes fautes, quand*
tuit & re- *mesmes ce seroit au sortir & à la fin de ceste vie*
gno cele- *temporelle, le pardon te sera ottroyé quand tu feras*
sti. *confession, & le pardon salutaire est accordé au*

Quando i- *croyant par la bonté diuine: & en la mort mesmes*
stine excel- *on passe à l'immortalité. Que pouuoit il dire de*
sum fuerit *plus exprés contre le Purgatoire.*
nullus iã
loc^o peni-
tentię est,
nullus sa-
rificationis
effectus.
Tu subipso
licet exitu
& uite tem-
poralis oc-
casu pro

Et au sermon de la mortalité sus allegué, *Qualem te inuenerit Deus cum vocat, talem iudicat.* Tel que Dieu te trouue quand'il t'appelle, tel il te iuge: or il parle du iour du iugement.

Nos aduersaires alleguent vn passage de Cyprian, mais le corrompent, comme nous monstres cy apres.

Cyrille Alexandrin au liure 12. sur S. Iehan chap. 36. dit que les ames des Saincts partres du corps ne sont point en terre (non donc en vn feu sous terre, ni es beins, ni es riuieres, &c.) mais sont es mains de Dieu leur pere. Puis adiouste, *Car Iesus Christ a remis son ame es mains de son Pere, afin que le commencement ayant esté fait par elle, nous ayons vne ferme esperance de ceci, croyans fermement, qu'apres la mort nous serons es mains de Dieu, & viurons à iamais d'une vie beaucoup meilleure, avec Christ.*

S. Hierosme en l'Epistre à Marcella touchât la mort de Lea, & en l'Epitaphe de Nepotian & de Basille, dit que leurs ames sont desia iouissantes del'Eternelle beatitude, qu'elles sont entrées en la lumiere, qu'elles ont esté receus par le chœur des Anges, & suiuent Iesus Christ.

Luy mesmes sur le 9. d'Amos, *Quand l'ame laschée des liens de ce corps aura la liberté, à cause de la tenuité ou legereté de sa substance, de voler où elle vent, ou bien où elle est cōtrainte d'aller, lors elle sera emmenée aux enfers, desquels il est escrit, les pecheurs seront reduits ou iettés en enfer, ou bien elle sera estenée es lieux celestes.*

Bellarmin au liure du Purgatoire chapitre

delicto ro
ges De-
un, ve-
nia confi-
tenti dabi-
tur, & cre-
denti In-
dulgentia
salutaris
de diuina
pietate
concedi-
tur, & ad
immorta-
litatem
sub ipsa
morte
transitur.

Firmiter
credentes
in mani-
bus Dei
nos post
mortem
futuros,
vitamque
multo me-
liorem ac
perpetuam
cum Chri-
sto victu-
ros.

Scimus
Nepotia-
num esse
cum Chri-
sto, &c.

Quando
anima vir-
culis laxa-
ta corporis,
volandi
quo ve-
lit seu quo
ire com-
pellitur,
propter
tenuitatem

substantiæ
habuerit
liberta-
tem, aut
ad inferna
ducerat
aut certe
ad subli-
mia suble-
uabitur.

9. allegue ce passage, & le falsifie tant au sens qu'aux mots. Il dit que S. Hierosme parle du deliement de l'ame qui se fait par speculation, nō point du transport de l'ame en sa substāce, mais par imaginatiō: & pour dōner plus de couleur à ceste glosse & cōtēplation, il omet ces mots. *propter tenuitatē substantiæ*, qui mōstrēt que S. Hierosme parle du transport de l'ame en sa substāce. Joint que la contemplation ne deliure pas l'ame des liens du corps: & ne la transporte pas necessairement ou en paradis ou en enfer, y ayant infinis autres obiects de contemplation.

Can. In
presenti.

Au decret. de l'Eglise Romaine Cause 13. Quest. 2. Il y a vn canon tiré de S. Hierosme, dont voicy les mots, *En ce present siecle, nous scauons que nous pouuons estre aidés l'un de l'autre soit par oraisons, soit par conseils: Mais quand nous serōs venus deuant le siege iudicial de Christ, ni Iob, ni Daniel, ni Noë ne peuvent prier pour personne, mais vn chacun portera son fardeau.* Mais le Decret adiouste vne queuë, & dit que S. Hierosme parle des impenitens: comment cela? puis que S. Hierosme se met aussi en ce nombre, disant, *Mais quand nous serons ve-*

πειθόμε
σφάν λθ-
γρε ωτ' ἴ-
χ' ἢ πᾶσα
καλήτεται
διουλιῆ
ἐπιδάντῃ
συνδεδε-
μένη λυθεῖ
σα σώμα-
τος ἐνθάδε

Gregoire Nazianzene en l'Epitaphe de son frere Cæsarius dit, *Je croy les paroles des sages, ascauoir que TOUTE ame honeste & aymāt Dieu, estant deliurée de ce corps qui luy est attaché, & partie d'icy, TOUT INCONTINENT, est admise à la fruition & contemplation du bien qui l'attend & s'esioit d'un plaisir admirable.* Sur ceste maxime

maxime il fonde la persuasion qu'il a que son frere decedé est de sa bien-heureux. Or n'est il point des Martyrs ni des Saints autrement qualifiés que l'ordinaire des fideles. Il dit choses semblables en l'Epitaphe de sa sœur Gorgonia.

S. Ambroise a escrit vn liure excellent touchant le bien que la mort nous apporte: lequel n'est autre chose qu'une refutation du Purgatoire de l'Eglise Romaine: & est à noter qu'il parle de la mort de tous fideles, sans parler de celle des martyrs ou des Saints plus prinilegiés de Dieu. Il definit donc ainsi la mort, au chap.

3. *La mort est la separation de l'ame & du corps.*

Puis adiouste, *Or que fait ceste separation, sinon que le corps se dissout & repose, mais l'ame est mise en son repos & est libre, laquelle si elle est fidelle sera avec Christ?* Au chap. 4. Il dit que la mort est vn port apres la tempeste, & qu'elle nous reserve au iugement tels qu'elle nous aura trouués, & adiouste que par elle,

Transitur à corruptione ad incorruptionem, à mortalitate ad immortalitatem, à perturbatione ad tranquillitatem: on passe de corruption à incorruption, de mortalité à immortalité, de trouble à repos. Et au chap. 7. *Les fols craignēt la mort comme le souuerain mal, les sages la desirent comme étant le repos apres le travail, & la FIN des maux.* Là mesmes, *La mort est la plenitude des gages, la somme de nos salaires, la faueur ou octroy de dispense & licence.* Au chap. 10. Il se moque de ceux qui estiment que l'habitation des ames soit en terre,

ἀπαύστη
ἐν τοῖς ὀστέ
σι σὺν τῷ
σθηνί κ. κ.
ὁ π. ι. ζ. τῷ
μύστικῳ
αὐτῶν ἀπὸ
τῆς γερουσίας
&c.

De bono
mortis.
Vt corpus
resoluatur
ac quiescat
anima au-
tem con-
uertatur
in requiē
suam.

Requies
post labo-
res, finis
malorum.
Mors sti-
pendiorū
plenitu-
do, sum-
ma mer-
cedis, gra-
tia missio-
nis.

Intrepidè
ad Abra-
hamum
patrem
nostrum
cum Dies
aduenerit
proficiscamur, intrepidè pergamus ad illum sanctorum castrum, &c.

& dit que *Animarum superiora esse habitacula scripturae testimonio valide probatur.* On montre par fortes preuues de l'Escriture, que l'habitation des ames est en haut. Au dernier chapitre parlant de soy & de tous ceux qui croyent en Iesus Christ, il dit ainsi, *Quand ce iour sera venu allons asseurement vers Abraham nostre Pere à ceste assemblée des Saincts; & congregation des iustes. Car nous irons vers nos peres, nous irons aux precepteurs de nostre foy, afin que, encores que nos œuures nous defaillent, la foy nous secoure: & l'heritage nous soit gardé.* Et afin qu'on n'estime point qu'il parle seulement des plus Saincts & parfaicts, il dit *etiam si opera defint,* encores que les œuures nous defaillent: & peu apres il dit que cela appartient à tous croyans en Dieu: & ce quand le iour de la mort sera venu, afin que les facteurs du Pape ne nous reculent ce terme iusques à l'issue du Purgatoire.

Et afin que nos aduersaires ne se targnēt plus de ce passage de S. Matthieu, 12. Que celuy qui aura dit parole contre le S. Esprit il ne luy sera pardonné ni en ce siecle ni en l'autre, il dit au chap. 2. du mesme liure, *Qui hic non acceperit remissionem peccatorum, illic non erit.* Celuy qui n'aura point icy receu la remission des pechés, ne sera point là.

S. Chrysostome en l'homilie 75. sur S. Matthieu. *Si maintenant nous ne faisons [ce qu'il faut] quand nous serons venus-là, nous n'aurons plus de moyen de satisfaire.*

Luy mesmes en l'homilie 22. au peuple d'Antioche,

tioche, *Lisez les Escritures du Sauueur, & aprenez que nul ne nous peut aider quand nous parons d'icy.*

Luy mesmes en la 2. Homilie du Lazare, *Pa-ye tout icy, afin que sans fascherie tu voyes ce siege iudicial. Cependant que nous sommes icy nous auons des belles esperances : mais si tost que nous sommes partis pour aller là, il n'est plus en nostre puissance de faire penitence, ni d'effacer ou reparer ce que nous auons commis :* Bellarmin respond que Chryostome parle de la remission des pechés mortels, lesquels nul ne dit estre remis en Purgatoire. Et tout cela faux, car Chryostome parle de tous pechés, & ne fait en aucun de ces lieux distinction entre les pechés mortels & veniels: & de fait il parle du mauuais riche, lequel ne portoit la punition seulement d'une sorte de pechés, mais de tous ses pechés. Ioint que nos aduersaires tiennent qu'en Purgatoire on porte la peine des pechés mortels, mais que par la misericorde de Dieu, d'eternelle elle est faite temporelle : & viennent iusques à limiter le temps de ceste peine, asçauoir sept ans pour vn peché, comme nous auons dit au premier chapitre.

Ainsi en l'homilie 75. sur le 23. de S. Matthieu il dit que la penitence apres la mort est inutile, ne plus ne moins que le medecin ne sert de rien apres la mort. Il dit le mesmes sur le 1. de Gene-se homilie 5. & en l'homilie 8. sur le 4. chap. aux Romains, *Là où il y a grace, là il y a pardon : où il y a pardon, il n'y a nulle punition : Or la punition*

estant ostée, & la iustice par la foy estant oëtroyée, rien n'arreste que nous ne soyons faicls heritiers de ceste promesse qui est par la foy.

Luy mesmes en l'homilie 32. sur S. Matthieu demande ainsi aux parés du defunct, *Pourquoy apres la mort des tiens appellees tu les pauvres? Pourquoy pries tu les prestres qu'ils prient pour luy? Je scay que tu respondras, que c'est afin que le defunct acquiere repos, & trouue le iuge propice, & tu penses qu'il faut pleurer pour ces choses. Mais ne vois tu pas qu'en cela mesme tu luy repugnes. Car veu que tu penses qu'il est allé en des prez fleuris, toutesfois tu suscites des grands flots contre luy.*

Luy mesmes en l'homilie 70. au peuple Antiochien, parlant des funerailles & du deuoit qu'on rend aux morts, des flambeaux & hymnes en leurs funerailles, *Que signifient ces lampes flamboyantes, sinon que nous conuoyons les athletes, apres leur combat acheué? & ces hymnes, sinon que nous glorifions Dieu & luy rendons grace de ce qu'il a couronné le trespasé? qu'il l'a affranchi de toutes douleurs, qu'il le tient maintenant pres de luy, l'ayant tiré d'incertitude? ce sont donc toutes actions de ioye. Il a quasi les mesmes paroles en l'homilie 4. sur l'Epistre aux Hebrieux, en la moralité.*

Là mesmes, & en l'homilie 3. sur l'Epistre aux Philippiens, il recueille que le deuoit qu'on rend aux morts tesmoigne que leurs ames estoient en repos: car le peuple disoit. *Conuertere anima mea in requiem tuam: Mon ame retourne en ton repos.*

Et en l'homilie 32. sur S. Matthieu, *Les pleurs & cris sont bien seants à l'ennemi, non à toy qui vas en repos: & certes la mort est un port tranquille de tous trouble: & peu apres, Là est le lit nuptial spirituel, & la vie celeste.* Et dit qu'apres la mort il n'y a plus de douleur. Bref nous auons vn liure expres contre le Purgatoire qui se trouue en Nilus Euesque de Thessalonique, lequel est vne Apologie des Eglises Grecques, où elles disent que ce feu temporel a esté condamné par le V. Concile, comme aussi encores auourd'huy les Eglises Grecques & Russiques, les Abyssines & Armeniennes ne sçauent que c'est de ce feu imaginaire.

Là mesmes les Eglises Grecques protestent que S. Chrysostome n'en a rien creu, ni tous leurs Docteurs Anciens. Dont nous recueillons que quelques passages de ce Docteur qui semblent faire pour le Purgatoire, ou doiuent estre entendus d'vne autre espece de Purgatoire, tel qu'est le feu purgeant d'Origené & de S. Ambroise, dont il sera cy dessous parlé, ou que ces passages sont supposez: car aussi au Concile de Florence, lors que les Grecs s'armoyent de l'authorité de leurs Docteurs: les Latins n'eussent failli de leur produire ces passages pour les conueindre.

Prosper au 1. liure de la vie contemplatiue, chap. 1. *Alors la tentation doit finir quand le combat se finit; & le combat se finit, quand apres ceste vie la victoire assurée succede: peu apres il dit, que les soldats de Iesus Christ ayants fini leur*

μήτε πικρὸν
πρὸς τὸν
διδασκῆ-
λόν παρε-
λήραμαι.

Tunc est tā-
tatio finien-
da, quando
finitur &
pugna, &
tunc est fir-

nienda pugna, quando post hanc vicam succedet securia victoria: & post milibus Christi laboriosa peregrinatione regnat felices in patria. Illis omnia remissa sunt delicta, nihil ob delicta punitis.

pelerinage labourieux regnent heureux en leur pays.

Procopé sur l'Exode, *A ceux qui par foy sont venus au nombre de leurs alliez & freres, & ont esté saints participants de la nature diuine par la participation du S. Esprit, tous les pechez leur ont esté pardonez, & n'ont receu aucune punition de leurs fautes: ils n'ont donc point esté en Purgatoire.*

Epiphanius au second liure des heresies, en l'heresie 39. qui est celle des Catares ou Nouatiens, semble auoir pris à taschela refutation du Purgatoire. Il dit donc *qu'au siecle auenir apres la mort de l'homme, il n'y a plus d'aide de ieusne, plus de vocation de penitence, plus d'exhibition*

d'aumosne, & dit que cest cōme le grain ne grossit plus apres la moisson & ne peut plus estre gasté du vêt. Finalemēt il conclud, ἐσφάρισα τὰ ταμῆια, καὶ πεπλήρωται ὁ χρόνος, καὶ ὁ ἄγων ἐτελέσθη καὶ ἐκένωθη τὸ σιτάριον, καὶ οἱ στέφανοι ἐδόθησαν, c'est à dire, les greniers sont scellez, le tēps est acheuē, le cōbat est parfait, le lieu de la liee est vuidé, & les couronnes sont données. Or il dit que tout cela se fait au sortir de ce corps, apres laquelle issuē nos aduersaires mettent des grieues penitences, & augmentent la duretē du combat & des tourmens: & different les couronnes iusques au sortir du Purgatoire, c'est à dire plusieurs centaines & milleines d'annees apres la mort.

Arnobé au 2. liure contre les Gentils dit que Platon a mis apres ceste vie, des fleues de feu, *in quibus animas affeuerat volui, mergi, exuri, où les ames sont roulées plongées, & bruslées.* Luy au

contraires

contraire soustient, que les ames hors des corps ne peuent souffrir aucune douleur, *Quis hominum non videt quod sit immortale, quod simplex nullum posse dolorē admittere?* En quoy combien qu'il n'erre, si est ce qu'ils montrent assés qu'il ne croit point que les ames sans corps soyent iettées en vn feu apres ceste vie.

Est aussi à noter qu'en toute l'antiquité on ne trouue nulle mention de bulles, ni d'extraction d'ames de Purgatoire, ni d'indulgence pour les trespasés, ni d'autels ou cōfriaries ayans priuilege de tirer vne ame de Purgatoire: ceste inuention est depuis peu : & comme la vieillesse est plus auaricieuse, aussi l'auarice a esté plus inuentive en la vieillesse & declin de ce siecle: car est il croiable que les Apostres & leurs successeurs ayent omis à tirer ces pauures ames de ce feu par indulgēces, par faute ou de cognoissance, ou de pouuoir, ou de bonne affection ? & qu'avec la grandeur & les richesses, le sçauoir, la puissance spirituelle, la pieté, & charité soit creuē és Euesques de Rome ?

QUE les Docteurs de l'Eglise primitive, en ceste matiere ont eu des erreurs que l'Eglise Romaine reiette, notamment en ce qu'ils ont creu la plus part que les ames sont detenues en des cachots & receptacles iusques au iour du iugemēt. Dont appert neantmoins qu'ils ont ignoré le Purgatoire.

Irenée sur la fin de son cinquiesme & dernier liure, condamne deux opinions, l'vne que les enfers soient en ce monde, l'autre, que l'ame (qu'il appelle l'homme interieur) sortante de ce corps monte en la region qui est par dessus les

cieux. Puis adiouste, Car puis que nostre Seigneur est
 allé au milieu de l'ombre de mort, où estoient les ames
 des morts, & puis est resuscité corporellement, & a esté
 receu en haut apres sa resurrección: c'est chose manife-
 ste que les ames aussi de ses disciples, pour lesquels Ie-
 sus Christ a fait ces choses, iront en vn lieu inui-
 sible, qui leur est desini de par Dieu, & y demeureront
 iusques à la resurrección, puis apres resuscitans parfai-
 tement, c'est à dire corporellement, comme a fait Iesus
 Christ, elles viendront ainsi en la presence de Dieu: Car
 nul disciple n'est par dessus son maistre, &c. En som-
 me il veut qu'en ceci la condition des fideles
 trepassés soit conforme à celle de Iesus Christ, l'a-
 me duquel n'est point venue en la presence de
 Dieu deuant la resurrección, ains a esté dans les
 tenebres & ombres de la mort: Pourtant aussi E-
 rasme note en la preface de ce cinquieme liure
 que Irenée a estimé que les ames desponuillées du corps
 ne iouissent pas incōtinēt de la veue de Dieu, mais sont
 reseruees en quelque cachette, iusques au iour de la re-
 surrección. Le mesme pere au mesme liure pas
 loing du cōmencemēt, dit, que Dieu auoit collo-
 qué l'homme au paradis, qui est le Iardin d'Edé,
 dont il a esté chassé en ce mōde, à cause de sa de-
 sobeissance: puis adiouste, Pourtant les anciens qui
 sont disciples des Apostres, disent que ceux qui ont esté
 transportez d'icy ont esté transportez en ce lieu là. Il a
 donc estimé que la cachette des ames iusques à
 la resurrección estoit le Iardin d'Eden d'où Adā
 a esté dechassé: Doctrine friuole, mais qui tel-
 moigne qu'en son temps on ne parloit encores
 de Purgatoire, Ce qu'Erasme aussi a noté en la
 mesme preface.

Quapro-
 pter dicūt
 presbyte-
 ri qui sunt A-
 postolorū
 discipuli
 eos qui
 sunt tran-
 lati illuc
 translatos
 esse.

Origene en l'homilie 7. sur le Leuitique dit ainsi, *Les Saints n'ont encores receu leur ioye, ni les Apostres mesmes, mais ils attendent que ie sois fait participant de leur ioye.* Et au liure 2. des pincipes sur la fin, il dit avec Irenée, que les Saints apres la mort sont portés au Paradis terrestre.

Tertulian au 4.liure contre Marcion cha. 34. *L'appelle le sein d'Abraham ceste region, quoy que non celeste, toutesfois plus haute que les enfers, laquelle cependant doit donner repos aux ames des iustes, iusques à ce que la consummation des choses accomplisse la resurrection par la plenitude du salaire.* Il dit le mesme au 4.liure Poetique contre Marion chapi. 6.

Et au 55.cha. du liure de l'ame, *Constitutumus omnem animam apud inferos sequestrari in diem Domini:* Nous tenons pour assureé que toute ame est mise à part aux enfers iusques au jour du Seigneur. Il dit le mesme au 56. 57. & 58. chapitres.

Nouatianus au liure de la Trinité qui se trouue entre les œuures de Tertulian chap. 1. *Les choses qui sont sous terre ne sont point sans puissances digerees par ordre: Car c'est le lieu où les ames des fideles & des meschans sont menees, sentantes desia les preiugez du iugement futur.* Or ce seroit hors de propos de dire que Nouatianus estoit heretique: car on scait que iamais il n'a esté estimé heretique pour ceste opinion: mais pource qu'il refusoit la reconciliation avec l'Eglise à ceux qui estoient vne fois tombés.

Chrylostome en l'homilie 39. sur la 1. aux Corinth. *Si le corps ne resuscite l'ame demeurera sans couronne, & sera hors de la beatitude celeste:* Il dit le mesme en l'homilie 28. de l'Epistre aux He-

Nondum
Sancti re-
ceperunt
lætitiã
suã &c.

Eã regio-
nem inũ
dico Abra-
hã: et si nõ
caelestẽ
in sublimio-
tem tamẽ
inferis interĩ
refrigeriũ
præbiturã
animabus
iustorum,
donec cor-
summatio
rerum re-
urrectio-
nem om-
nium ple-
nitudine
mercedis
expungat.
Quæ infra
terram iac-
ent, neq.
ipsa sunt
digestis &
ordinatis
per testati-
bus vacua.
Locus e-
nim est
quo pio-
rum ani-
mæ & im-
piorum
ducuntur,
&c.

brieux. On trouue aussi dás le mesme Pere quelques sentences au contraire, côme c'est son vice d'auoir peu de fermeté : & toutesfois tout ce qu'il dit, fait encores plus contre le Purgatoire: côme en l'homilie 3. sur l'Epistre aux Philippiés. *Les iustes, soit icy soit là, sont avec le Roy: mais là bien plus, & plus pres: non point en passant, nō point par soy, mais face à face.* Et nous disons par consequent, non donc en vn feu, en vne prison sous terre.

Theophilacte imitateur de Chrylostome sur l'onzieme ch. aux Hebreux, *Les Saincts n'ont encores rien obtenu des promesses celestes.*

Omnes in vna communione custodienda derinētur, donec tēpus adueniat quo maximus iudex mētorū faciat examen.

Laſtance au liure 7. ch. 21. *Que nul ne pense que les ames soyent iugées incontinent apres la mort, car toutes sont detenues en vne prison commune, iusques à ce que le temps vienne que le grand iuge face l'examen de ce qu'elles ont meritē.* Victorin Martyr sur le 6. de l'Apocalypse, dit que S. Iehā a veu sous l'autel les ames des occis & Martyrs : & explique ces mots *sub ara, id est sub terra.* Il met donc les ames des Saincts & des Martyrs sous terre.

Hæc humana lex necessitatis est vt sepultis corporib. animæ ad inferos descendant &c.

S. Hilaire sur le Pseaume 138. *C'est la loi de necessité, à laquelle l'homme est subiect, que les ames descendent aux enfers apres que les morts sont enseuelis: laquelle loy Iesus Christ mesmes n'a point refusé pour l'accomplissement d'un vray homme.* Et ne peut-on dire qu'il parle des Peres de l'Ancien Testamēt: car il n'en parle point en tout ce lieu là. Puis il eust dit *hec lex fuit*, mais il dit *hec lex est*: finalement en disant que c'est vne necessité humaine, laquelle Iesus Christ a subie pour estre vray homme, il monstre que cela est vne condition

imposee

imposee à tout le genre humain : laquelle si Iesus Christ n'eust subie , il n'eust point participé à tout ce qui est propre au genre humain. Luy mesmes sur le 2. Pl. *Le iour du iugement est la retribution eternelle de beatitude, ou de punition. Mais le temps de la mort retient cependant chascun sous ses loix pendant que le sein d'Abraham ou la peine, reserve, chacun au iugement.*

Euthymius sur le 16. de S. Luc dit que la narration du Lazare est vne parole par laquelle nous est designé ce qui se fera au iugement. Et sur le ch. 23. il dit que nul des iustes n'a receu les promesses, & que le royaume sera donné, au temps de la retribution vniuerselle. Dont aussi Iehan Hentenius moine Hieronymite, a noté en marge, que Euthymius comme Grec suit l'erreur des Grecs. S. Bernard au 3. Sermō de tous les Saincts, met trois demeures ou lieux des ames, *primum in tabernaculis, secundum in atrijs, tertium in calis.* Le premier est tabernacles, c'est à dire en ce corps: le second es sales: le troisieme es cieux: Il appelle ces receptacles des sales.

Quand à S. Ambroise & S. Augustin, on les voit branlans & dissemblables à eux mesmes, quelque fois parlant selon la verité, quelque fois emportés de l'erreur commun. Ambroise voirement nous a dit cy dessus, que l'habitation des ames separées est en haut, & au chap. 11. il dit que, *Incertum supremi iudicij nō verentur cūctū.* Mais au liure 2. de Cain & d'Abel ch. 2. Il dit ainsi, *Le pilote arriué à bord, n'estime point estre au bout de son travail, & cherche incontinent vn commencement d'autre travail: Et l'ame est desliée d'avec le corps, & toute-*

Soluitur
corpore a-
nima, ad-
huc tamen
futuri iud-
icii ambi-
guo sul-
penditur.

fois est encores en suspens sur la doute ou incertitude du iugement futur. Si cela est, elle ne iouit point de la felicité auant le iour du iugement.

S. Augustin est de mesmes: car on trouue en luy quelques passages esquels parlât des ames de quelques personnes decedées il les estime auoir esté transportées au ciel, & estre avec Dieu: Mais ou en trouue beaucoup plus où il tient le cōtraire, & ensuit l'erreur commun. Sur le Pseautme 36. il dit que l'ame sortie de ce corps ne sera point au Royaume des cieus, mais bien au sein d'Abraham avec le Lazare, ainsi appelle il ce receptacle: & pour monstrier que c'estoit lors l'opinion commune, il dit que nul n'ignore cela: voyez ses mots, *Post vitam istam paruum nondum eris ubi erunt sancti quibus dicetur venite Benedicti, &c. Nondum ibi eris. Quis nescit?*

Ainsi au 9. liure de ses confessions chap. 3. il parle ainsi à Dieu, *Tu as delié de ceste chair Nebri- dius: & maintenant il vit au sein d'Abraham, quoy que ce soit, qui est signifié par ce sein.* Là il en parle en doutant.

En son Manuel à Laurent ch. 108. *Le temps qui est entre la mort & la derniere resurrection contient les ames en des receptacles cachés, selon que chacune est digne ou de repos ou d'affliction.*

Et au 12. liure de la cité de Dieu, cha. 9. *Ceste partie de la cité de Dieu, laquelle est assemblée d'entre les hommes mortels, & doit estre conioincte aux Anges immortels, maintenant est voyagere en terre estant sui- uete à la mort, ou quant à ceux qui sont morts repose en des receptacles & sieges cachez de ames.*

En

Nebridiū
carae sol-
uisti, & sic
ille uiuit
in sinu A-
brahae,
quicquid
illud est
quod illo
significa-
tur

Tempus
quod inter
hominis
& ultimā
resurre-
ctionem
interposi-
tum est a-
nimas ab-
ditis rece-
ptacu-
lis continet.
Socratis a-
nimarum
receptacu-
lis sedibn
que re-
quiescit.

En l'Epistre iii. à Fortunatianus, Selon la senten-
ce tresclaire de nostre Seigneur, S. Paul aussi tient que
lors nous verrons la face de Dieu quand nous serons a-
nuancez iusques aux Anges, c'est à dire aurons esté faits
egaux aux Anges, ce qui sera en la resurrection des
morts.

Mesmes ie fay iuge tout homme de bon sens,
si les paroles par lesquelles on prie auiourd'huy
en la messe pour les ames de Purgatoire, ne tes-
moignēt pas que lors que ceste priere a esté dres-
sée, telle estoit la croyance de l'Eglise Latine.
Voicy les mots, Souvien toy Seigneur de tes serui-
teurs & seruantes qui nous ont precedé avec la marque
de la foy, & qui dorment au sommeil de paix, A iceux,
Seigneur, & à tous ceux qui reposent en Christ, nous te
prions que tu leur donnes lieu de rafraichissement, de
lumiere & de paix, &c. Cela pouuoit il estre dit
des ames tourmentées en vn feu si long & pareil
à celuy de l'enfer? quel repos, quel dormir pai-
sible en vn feu sept fois plus cuisant que nostre
feu ordinaire? & encores durant des centaines
voire millaines d'annees? sans doute ceste priere
à esté dressée pour les ames qu'o estimoit lors e-
stre en des receptacles cachés où elles repositoient
attendantes la resurrection: & sentoient quel-
que rafraichissement par les prieres des viuans.
De fait nous auons ouy que telle estoit l'opiniō
de Tertullian, lequel aussi se sert de mesmes ter-
mes au liure de la Monogamie, & veut que la
femme prie pour son mari, & *refrigerium & ad-
postulet & in prima resurrectione consortium*, luy
demande du rafraichissement, & de l'a-
compagner en la premiere resurrection,

Secundū
pertissi-
mā Domi-
ni senten-
tiam etiā
ipse sentit
tunc visu-
ros faciē
Dei cum
in Ange-
los profe-
cerimus i.
æquales
Angelis fa-
cti fueri-
mus, quod
erit vtiq-
in resurre-
ctione
mortuo-
rum.

Qui nos
præcesse-
runt in si-
gno fidei,
& dor-
munt in
somno pa-
cis.

car ce Docteur a creu, que tous les fideles ne re-
susciteroient pas ensemble, comme il dit expres-
sément au dernier ch. du liure de l'ame.

Vide Con-
cil Ferrar-
riense seu
Florentinū
& Nilum
de Purgā-
torio.

Mesmes toute l'Eglise Greque est encores de
ceste opinion, laquelle niant le Purgatoire, prie
toutesfois pour les morts, cōme ne iouissant en-
cores de la felicité celeste. Et Guido en la som-
me des heresies attribue ce mesme erreur aux
Eglises d'Armenie.

Ce qui a meü le Pape Iehan XXIII. de souste-
nir ceste opinion, & de defendre aux Theolo-
giens de Paris d'enseigner autrement, comme
tesmoigne Gerson au sermon de la Pasque, &
Iohannes Villanus au 10. liure de son histoire.
Ce qui est vn des faicts heroiques de la Sorbo-
ne, & vn dernier soupir de la liberte mourante:
car (ce dit Erasme en la preface sur le 5. d'Irenee)
*Iohannes coetus opera Theologorū Parisiorum ad Pa-
linodiā corā Galliarum rege Philippo: non sine buccina.*

De tout cela apparoist combien l'antiquité
est irresoluë sur ceste question, combien mal
propre à en decider: & en quels labirinthes taf-
chent d'enveloper les cōsciences ceux qui nous
renuoyent aux Peres, pour nous reigler sur eux.
Appert aussi que les prieres pour les morts qui
se trouuent en ces Docteurs, ne font rien pour
le Purgatoire: Ains estoient faictes pour leur ra-
fraichissement en ces receptacles, & pour leur sa-
lut au iour du iugement: & pour d'autres fins,
dont il sera puis apres parlé. Et voila desia vn
trait de mauuaise foy en mes aduersaires en la
citation des Peres.

QUE plusieurs Peres ont creu que le feu du dernier

iugement doit purger les ames de tous hommes, mesmes de Saints, & des Apostres.

Clement Alexandrin est le premier qui a degeneré de la pureté & simplicité de la doctrine de l'Euangile, en y meslant de la Philosophie Platonique: aussi son stile entortillé & capricieux flestrit & abastardit tout ce qu'il y a de naïf & de fort en la simplicité de la parole de Dieu: & est venu iusques là, que de dire au sixieme liure de ses Tapissieries que les Grecs estoient iustes par la Philosophie, & que la Philosophie leur a esté donnée au lieu du Testament. Iceluy donc par la mesme vanité a esté poussé à dire au mesme liure, que Iesus Christ & les Apostres estoient descendus aux enfers, & y auoyent presché l'Euangile aux ames des Gentils & infideles, lesquels il dit auoir esté conuertis par ceste predication: & tient que les ames des infideles qui sont es enfers peuuent encores se conuertir, & paruenir à salut.

Origene son disciple l'a suivi en temps, mais deuancé en heresies, & a adiousté à ceste humeur Platonique ceci de plus, de tordre toute l'Escriture en Allegories. Iceluy donc a estimé que tous passeroyēt par le feu, & que les Saints & moins chargés de pechés ne seroyēt que passer & y seroyent legerement flāboyés: d'autres moins purs y seroyent vne semaine ou deux: mais les meschans & les Diabes y seroyēt plus long temps, & neantmoins en fin sortiroyēt de ce feu apres vne longue purgation, & seroyent saués, comme on void en l'homilie 8. sur le Leuitique: en la 25. sur les Nombres: en la 6. sur

Orig.
Hom. 3. iia
Psal. 36.
Omnes nos
necesse est
venire ad
illum ignē
etiamsi vel
Paulus sit
vel Petrus.
Istetranſit
vnam &
aliam ſe-
ptimanā
immundī-
tia ſua &
tertia de-
cimum in-
cipiente
oborire

septima-
na, purga-
tur.

l'Exode. Or il veut que ceste purgation par feu commence au iour du iugemēt & à l'entree du siecle à venir, en plusieurs lieux, & notamment en l'homilie 8. sur le Leuitique, de laquelle purgation, S. Augustin au liure des heresies (où il met Origene entre les heretiques) parle ainsi en l'heresie 43. *Il y a aussi plusieurs doctrines de cest Origene que l'Eglise Catholique ne reçoit point, esquelles il n'est point repris à tort, & ne peut estre excusé par ses defenseurs, mais principalement le point de la purgation & liberation.* Je laisse maintenant à iuger avec quelle conscience mes aduersaires se seruent de l'authorité d'Origene pour establir leur Purgatoire.

Or combien que ceste doctrine ait esté reiettée par ceux qui sont venus depuis: toutefois la viuacité & actiuité, d'Origene a attiré plusieurs en son admiration, & a ietté es esprits de quelques vns des estincelles de ce feu purgatif, mais qui n'a rien de commun avec le Purgatoire de l'Eglise Romaine. En ce que il met fin à la purgation des Diabes, & a voulu qu'il fussent sauues, il n'a point esté suiui, mais biē il a eu des imitateurs en ce que il veut que le feu du dernier iugement serue à purger les Saints mesmes, & les Apostres, les vns pl^s, les autres moins, selon la multitude ou poids de leurs pechés.

Nous auons desia ouy vne opiniō de Tertulian approchante de cela, au dernier ch. du liure de l'ame, où il dit que les ames, payerōt les moindres pechez par le retardemēt de la resurreccion.

Lactance liure 7. ch. 21. *Quand Dieu aura iugé les iustes il les examinera par feu: Alors ceux dōt*

Modico
quoque
delicto
morā re-
surrectio-
nis expen-
so. Iustos
cum iudi-
cauerit,
Deus igni
eos exami-
nabit. Tū
quorum
peccata
vel pon-
dere vel
numero
præuale-

les

les pechez preuandront ou en pesanteur ou en nombre seront rasez par le feu, & legerement bruslez. Il parle d'un feu qui n'est pas encores: & commencera au iour du iugemēt: Le Cordelier pag. 63. se sert de ce lieu pour son Purgatoire: mais il le cote seulement, car il eust esté honteux de l'alleguer entier.

S. Ambroise aussi clairemēt qu'aucū sur le Ps. 36. *Les fils de Leui seront purgez par feu, & Ezechiel & Daniel: Et ceux ci aussi cōbien qu'ils seront examinez par le feu, dirōt toutefois, nous auons pas sé par le feu & par l'eau.* Il dit deux choses, l'une que les plus Saincts passeront par ce feu, l'autre que ceste purgatiō des Saincts, de Daniel, d'Ezechiel &c. n'est point encores: car il dit, *Purgabūtur, examinabūtur*, ils seront purgés & examinez.

Luy mesmes au sermon 20. sur le Ps. 118. dit ainsi, *Il faut que tous passent par les flāmes, fust-ce Jean l'Euāgeliste, que nostre Seigneur a aimé, fust-ce Pierre auquel il a doné les clefs, &c.* Et là encores il parle manifestement d'un feu qui n'est pas encores, & qui est aussi pour les plus Saincts.

Luy mesmes, au mesme endroit se sert de l'allegorie du glaiue fl amboyant, mis à l'entrée du Paradis terrestre & s'en sert avec un peu plus de dexterité que nos aduersaires, qui s'en seruent aussi pour leur Purgatoire: Car Ambroise qui met ce feu purgatif, au iour du iugement a quelque peu de couleur en son Allegorie: pour ce que le dernier iugement est l'entrée & cōme la porte du Royaume eternal, comme ce glaiue estoit à l'entrée du Paradis terrestre. Mais il n'y a non plus de proportion entre ce glaiue

rint, perstringentur atque amburentur.

igne purgabantur filij Leui. igne Ezechiel, igne Daniel.

Omnes oportet transire per flammam, siue ille Iohannes Euagelista siue ille Petrus.

& vne rotisserie d'ames apres la mort, qu'entre S. Pierre & le Pape.

S. Hierosme suit ces mesmes erres:& comme il a esté grand imitateur d'Origene, aussi le suit il en ceci, hors mis en ce qui est de la purgation des Diabes & infideles. Iceluy donc es dernieres lignes de son commentaire sur Esaie, met deux sortes d'impies & meschans, les vns qui sont Chrestiens, les autres qui ne le sont pas: Il estime donc que les tourments des Diabes & des impies non Chrestiens seront eternels, mais quant aux impies & meschans Chrestiens, que leurs œuures seront purgées par feu: & que la sentēce du iuge sera moderée, & meslée de clemence. Le Cordelier pag. 36. selon sa fidelité ordinaire, cite ce lieu pour son Purgatoire:& mesmes se sert de l'authorité d'Origene.

Peccatorū
atque im-
piorum, &
tamen
Christia-
norū quo-
rum ope-
ra igne
probanda
sunt atque
purganda,
moderatā
arbitra-
mur &
mixtam
clementiā
septentiā
Iudicij.
Omnis
creatura
ad cōpa-
rationem
creatoris
immunda
est ac di-
uino igne
purganda.

Le mesme Pere sur le 46. d'Ezechiel appelle le dernier iour, qui est le iour de la resurrectiō, le iour du Sabbat, & le septieme iour: & dit que, *toute creature en comparaison du Createur est immunde, & doit estre purgee par le feu diuin*: Il dit donc deux choses que ce feu est pour toute creature, & par consequent pour les Saints & martyrs: Et que ce feu n'est pas encores: en disant *purganda*: & mesmes il specifie que ce sera au dernier iour qu'il appelle le iour du sabbath, & le septiesime iour.

Emūdatio
quæ nos
S. spiritus
sanctificat
aduentu,
iudicij i-
gne nos

S. Hilaire sur le Ps. 118. en la pause Gimel, expose combien de choses seruent à nous purger de nos pechés, outre le Baptesme: & met le *S. Esprit qui nous sanctifie*, & le feu du iugement qui nous cuit ou purifie, & en la mesme pause ou se-
ctiōn,

tion, il mōstre encores plus claiement son opinion, qui est que le feu du iour du iugemēt doit brusler & cuire les fideles, mesmes la Vierge Marie. Voicy ses mots, *An cum ex omni otioso verbo rationem simus praestituri, diem iudicij cōcupiscimus, in quo nobis est indefessus ille ignis ob-eundus, in quo subeunda sunt grania illa expianda à peccatis anima supplicia?* Et peu apres: *Si in iudicij seueritatē capax illa Dei virgo vētura est, desiderare quis audebit à Deo iudicari?* En somme la crainte qu'il a de l'ardeur de ce feu, lequel doit brusler mesmes la Sainte vierge, l'ēpēche (dit-il) de desirer le iour du iugement. C'est de ce feu dōt parle Gregoire de Nissene au passage allegué par le Cordelier en la page 84.

Dont ie recueille deux choses. 1. Combien l'esprit humain s'escoule aisement, quand il s'escarte de la parole de Dieu. 2. Que mes aduersaires abusent le peuple, produisans des passages de ces peres, & luy persuadāt que ces Docteurs parlent du Purgatoire, quand ils parlent du feu du dernier iugement: item qu'ils parlent d'un tourment reserué à ceux seulement qui n'ont point allés satisfait en ceste vie, quand ils parlent d'un tourment ou purgation commune à tous fideles, aux Saints, aux Martyrs, à la Vierge Marie. Et c'est là vn secōd trait de leur mauuaise foy en leurs allegations.

S. Augustin lequel en toute ceste matiere se montre fort incōstant, au 20. de la Cité de Dieu ch. 25. dit bien qu'au iour du iugemēt le feu seruira de peine purgatoire, mais seulement pour quelques vns. *Ex his quae dicta sunt videtur eni-*

decoquat.
Hilar. Cā.
2. In Matt.
Baptisatis
in spiritus
sancto relis-
quum est
consumma-
ri igne iu-
dicij.

Au titre
du chapi-
tre il y a
*Dei iudi-
cium ulti-
mum.*
Fausseté.

dentius apparere in illo iudicio quasdam quorundam pœnas purgatorias iururas. Le Cordelier en la page 37. cite ce passage, mais pour dissimuler que S. Augustin parle du iour du iugement il taist ces paroles, *in illo iudicio.* Le mesme Augustin au 16. liure de la cité de Dieu ch. 24. *Significatur isto igne dies iudicij: dirimēs carnales saluādos per ignem, & igne damnādos.* C'est à dire, Ce feu signifie le IOVR DV IUGEMENT, qui doit discerner les hommes charnels, lesquels doiuent estre sauués par le feu, & condamnés au feu. Il n'y a rien si clair.

Cest erreur donc est condamné par l'Eglise Romaine, laquelle ne s'est peu accommoder à ce Purgatoire, qui ne commence qu'au iour de la resurrection, preuoyant bien que les dispenses & indulgences du Pape seroyent sans couleur, si elles dispensoyent de ceste purgation à laquelle les Peres assuiettisēt mesmes les Apostres & la Sainte Vierge, & laquelle est de si peu de durée: il a falu donc faire vn Purgatoire cōmenceant soudain apres la mort, & vn tourment egal à celuy de l'enfer, lōg & horrible duquel le Pape exēpte ou tire par ses indulgences.

QUE les peres parlent encores d'une autre purgation par feu, qui est en ceste vie.

Les Anciens souuent se seruent des termes Allegoriques de S. Paul, 1. Corinth. 3. asçauoir, de chaume, de foin, de bois & d'espreue par feu: & appellēt la penitēce & les afflictions de ceste vie vn feu, ou vne espreue & purgation par feu. S. Hierosme sur le 3. de S. Matth. parlāt de ce feu, dit que quand les fils de Leui, en aurōt esté purgés

purgés ils offriront des sacrifices agreables à Dieu, pour Iuda & pour Ierusalem. Ce qui ne peut estre qu'en ceste vie par feu.

S. Augustin au liure 21. de la cité cha. 13. *Nous confessons qu'en ceste vie il y a des peines purgatoires: mais elles sont purgatoires à ceux qui estants exercez se corrigent.*

Nos in hac mortali vita esse quasdam purgatorias poenas obfitemur.

Et au chap. 26. *Telles delices & amours terriés seront bruslés par le feu de tribulation: Les pertes de parens, & toutes sortes de calamitez appartiennent à ce feu.*

Voicy vn Canon du Pape Sirycius, qui se lit en Luitprandus & ailleurs, *Il a cõmandé que les moines incontinents soyent chassés des cõuents, afin qu'enfermez en leurs ouuoirs, ils puissent estre cuits par le feu purgatoire de penitẽce: Il appelle le travail d'vn moine enfermé en vne boutique, & attaché au traual (comme c'estoit la coustume des premiers moines de traualier de leurs mains & auoir leur mestier) vn feu de purgatoire. Gregoire au 4. de ses Dialog. cha. 39. parlant du feu par lequel on est sauué, dit que de igne tribulationum in hac vita potest intelligi, cela peut estre entẽdu du feu des tribulatiõs en ceste vie. Et S. Augustin en son Manuel à Laurent ch. 68. Est ignis tentatio tribulationis. Ce feu est la tentation, les afflictions: & peu apres il dit que ce feu est en ceste vie.*

Vt in suis ergastulis detrusi Purgatorio possint poenitudinis igne decoqui.

S. Cyprien en l'Epistre 2. du 4. liure, parlât des penitences Ecclesiastiques imposées à ceux qui par crainte estoient tombés en Idolatrie, compare la condition de ces penitens, qu'il dit estre purgés par le feu, avec la condition de ceux qui n'auoyent point fleschi, ains auoyent souffert

martyre : & estime la condition de ces martyrs
 plus heureuse que des penitens: Voicy comme
 il les cõpare. *Autre chose est de se tenir debout en
 demandant pardon, [comme ces penités apres la
 reuolte] autre chose de paruenir à la gloire, [cõ
 me ceux qui perseuerēt iusques à endurer mar-
 tyre] Autre chose est, estant mis en prison n'en sor-
 tir iusques à ce quetu ayès payé le dernier quadrin,
 & autre chose de receuoir incontinent le salaire de
 safoy & vertu. Autre chose est ayāt esté affligé par
 longue douleur pour les pechez, estre corrigé, & pur-
 gé lōg tēps par le feu, & autre chose d'estre nettoyé
 de tous ses pechez par passion ou martyre: Bref au-
 tre chose est d'estre en suspens touchant la sentence
 que le Seigneur doit donner au iour du iugement,
 & autre chose d'estre incontinent couronné par le
 Seigneur. Il appelle selon la coustume des An-
 ciens, la penitēce & longue afflictiō apres le pe-
 ché, vn feu purgeāt, & l'oppose à la prõpte & as-
 seurée gloire des martyrs, cõme à vne conditiō
 beaucoup plus heureuse & plus assurée, & ce a-
 fin que les prisonniers pour l'Euāgile ne vinsēt
 à se reuolter, sous ceste persuasion que se repen-
 tans puis apres, ils serōt aussi heureux & assurés
 que les autres qui souffrent martyre. Mais de
 toutmēt tēporel apres ceste vie, ou de purgatiō
 d'ames separées du corps, il n'y en a pas vn mot
 en toute l'Epistre, ni en tout S. Cyprian, lequel
 ne cede en pureté à aucun des Anciēs: & de fait
 il ne faut aller plus loing qu'en la mesme Epi-
 stre, où il veut que les penitens confessants leur
 faute soyent receus, pource que (dit-il) *apud in-
 feros cõfessio nō est, nec exomologesis illic fieri potest:**

Quil

Qui plus est toutes les paroles de ce passage ne conuiennēt nullement au Purgatoire de nos aduerſaires. 1. Car il dit, *longo dolore cruciatum emendari & purgari diu igne*, que le penitāt est tourmētē & amandē ou corrigē, & purgē par le feu: or nos aduerſaires diſent que les ames ne ſe corrigent ni amendent en Purgatoire. 2. Item il dit que celuy qui eſt ainſi purgē, eſt en ſuſpens & en doute quelle ſera au iour du iugement la ſentēce du Seigneur: Or nos aduerſaires diſent que les ames du purgatoire ſont certaines de leur ſalut, & c'eſt pourquoy le Cordelier page 56. a omis ces dernieres paroles de S. Cyprian. 3. Finalement puis qu'il parle des perſonnes qui font penitence apres la reuolte, il eſt impoſſible qu'il parle des ames ſeparees du corps: ni donc du Purgatoire.

Fauſſetē
du Cordel
lier.

A tort donc mes aduerſaire font tant de piaſſe de ce paſſage, car il eſt tres-iniuſtement & frauduleuſement alleguē. Comme auſſi le cordelier en la page 63. allegue S. Hieroſme ſur le 4. de Ieremie, & au 2. liure contre Iouinian. Nazianzene en l'oraïſon 39. Baſile en l'oraïſon ſur le chap. 9. d'Eſaie, où il eſt parlē des tourmens & afflictions, purgeantes, & d'un feu qui examine les fideles, mais en ceſte vie, ou au iour du iugement.

Et c'eſt icy vn troiſieme trait de mauuaïſe cōſcience de mes aduerſaires en l'allegation des Peres.

De la commemoration & priere pour les morts, pratiquee par pluſieurs Anciens: & qu'elle ne fait rien pour le Purgatoire.

Il n'y a rien de plus lourd es liures de mes ad-

uersaires, que la fausse presuppotion qu'il font plus de cent fois: par laquelle si tost qu'ils ont al legué quelque Ancien qui parle de commemo- ration, ou d'aumosnes & oblations, ou de sacri- fices pour les morts, ils concluent incontinent, donc il y a vn Purgatoire. Chose fausse pour plu- sieurs raisons. 1. Car pourquoy S. Augustin a il fait vn liure entier du soing destrepaffés, & ne dit pas en tout le liure vn mot du Pur- gatoire? 2 Pourquoy offroit on pour les Apo- stres, Prophetes, martyrs, & faisoit on sacrifice pour eux, comme tesmoigne S. Cypriã en la 6. E- pistre du liure 3. & en l'Epistre 4. du liure 5? Mes aduersaires oseront ils inferer de là, que l'ancien- ne Eglise croyoit que les Apostres estoient en Purgatoire? 3 Epiphanius accuse d'heresie Aë- rius, pour auoir reietté la priere pour les morts, & ameine plusieurs raisons pourquoy ceste priere faite pour les Patriarches, Prophetes, Apostres, tous fideles, est vtile, & receuable, mais ne dit pas vn mot de Purgatoire: & toutefois cestoit le lieu ou iamais pour en parler. 4 Ainsi Denis faussement appellé Areopagite, disputant de l'v- tilité de la priere pour les morts, presuppote touf iours que ceux pour lesquels on prie sont bien- heureux, & qu'ils sont proposés en exemple aux viuans, & matiere d'action de graces: mais de Purgatoire, ou de feu purgant les ames, il n'en dit pas vn mot. 5 Et nous auons ouy du 2. liure des Maccabées que c'est vne resuerie de prier pour les morts, si ce n'est qu'on ait esgard à la resurrection, non donc au tourment de Pur- gatoire. 6 Aussi les Eglises Grecques prient pour

les morts, & nient le Purgatoire. 7 Et nous auõs
 ouy cy dessus de S. Chrysostome en l'homilie 32.
 sur S. Matt. que ceux qui faisoient prier pour leurs
 parens defuncts, croyoient qu'ils estoient en des
 prés fleuris : & en toute l'homilie il dit plus de
 vingt fois que la mort est vne entrée au repos,
 vne fin de douleur. 8 S. Augustin prie pour sa
 mere Monique au 9. liure des confessions, & S.
 Ambroise pour l'Epereur Valentinian, & neant-
 moins protestent qu'ils croient que ces person-
 nes decedees sont avec Dieu, & iouissent des
 delices de la vie eternelle: ce qui est le plus con-
 siderable est, que S. Ambroise dit que Valenti-
 nian est mort sans Baptisme: Valentinian, di-je, Oratione
 e obitu
 Valenti-
 niani.
 qui estoit vn grand Empereur, & Chrestien des
 sa naissance, ayant tant de personnes Ecclesiasti-
 ques à son commandement pour receuoir le Ba-
 ptisme. Qui meritoit mieux d'estre enuoyé aux
 limbes ou en Purgatoire? neantmoins Ambroi-
 se dit qu'il est en la feclité celeste. 9 Puis nous
 auons veu que la plus part des Anciens enfer-
 moit les ames de tous hõmes en des receptacles
 cachés, où elles souhaittoient du rafreschissement:
 ils auoyent donc du suiet de prier pour les morts,
 sans croire vn Purgatoire. En quoy paroist la
 mauuaise foy du Cordelier, car il fait parade des
 mots de S. Augustin au chap. 110. de son Manuel,
*Il ne faut point nier que les ames des trespassez ne
 soient soulagees par la pieté des viuans.* Mais il s'est
 bié donné garde de dire ce qui est es lignes prece-
 dentes: *asc. que les ames sont en des receptacles ca-
 chees depuis la mort iusques à la resurrection:* Car il

eust paru que l'opinion de S. Augustin touchant la priere pour les morts est fondee sur vn erreur que l'Eglise romaine reiette, & que d'vn erreur naist aisément vn abus. 10 Item nous auons veu quelle estoit l'opinion d'Origene & de ses imitateurs, touchant le feu du iour du iugemēt qui deuoit brusler & purger les ames, voire des plus saincts & parfaicts : & auons monstré combien S. Hilaire est en apprehension de ce feu : c'estoit donc encores vn suiet suffisant à eux pour prier pour les trepassez: comme tremblants à la punition future. 11 Que voulons-nous plus? faisons nos aduersaires iuges en ceste cause. Les prestres ne reçoient ils point souuent argent pour dire messes pour des petits enfans morts peu apres le Baptesme, lesquels toutefois ils croyent n'estre ni au Limbe ni en Purgatoire? Qu'ils choisissent lesquels ils aiment mieux, ou confesser leur erreur, ou leur auarice: leur faute de science, ou leur mauuaise conscience. 12 Et en la Messe ne prie on pas tous les iours pour les ames qui dorment d'vn sommeil de paix, & partant qui ne sont point es horreurs des flammes? 3 Mais o-yons la forme des prieres ordinaires de l'Eglise Romaine pour les trepassés: *Sauue, Seigneur, de la mort eternelle en ce iour espouuantable, quand les cieux & la terre seront esmeurs, quand tu viendras iuger le siecle par feu. Je suis deuenu tremblant, & crains quand l'Examen sera venu, & l'ire à venir, ce iour d'ire, de calamité & misere, ce iour grand & merueilleusement amer.* Ils prient que les ames des trespasés soyent sauuées de la mort eternelle & du dernier iugement: Qui plus est en toutes les prieres

Liure des
ceremo-
nies fact. es
Section 12
ch. 1. Liber
domine &
morte a
terna, in
die illo
tremendo
&c.

Prieres publiques de l'Eglise Romaine pour les ^{tr}respasés, il n'y a pas vn mot de Purgatoire: Qui monstre qu'elles ont esté dressées en vn temps auquel on prioit seulement pour le rafraichissement des ames en leurs receptacles, ou pour le dernier iugement, & pour euiter la mort eternelle. 14. Finalement n'estce pas chose merueilleusement remarquable que d'vn si grād nōbre de passages de Peres allegués par nos aduersaires pour la priere pour les morts, il n'y en a pas vn qui die que ces prieres estoient faites pour tirer les ames de Purgatoire?

C'est donc la quatrieme sorte de tromperies & allegations frauduleuses, que font mes aduersaires, inculcans à tous propos la priere pour les morts pour preuue du Purgatoire: & en cela sont employés pour le moins les trois quarts de leurs allegations.

Or quant à ceste priere pour les morts, la verité est que les Apostres en la celebration de la S. Cene retenoyent l'institution de Iesus Christ, & le Pape Gregoire nous a tesmoigné cy dessus qu'ils n'adioustoiēt à l'institution qui est en l'Euangile que l'oraison Dominicale. Ce qui demēt Chrysostome, lequel dit que la commemoration des morts en l'eucharistie est vne tradition Apostolique. Peu apres les Martyres croissants, pour y inciter les Chrestiens, la coustume a esté introduite, de nommer en la celebration du Sacrement, ces Martyrs avec les Prophetes & Apostres: & en chaque Eglise y auoit vn roolle ou des tablettes doubles, appellees *diptyches*, esquel-

Le feu
Helie &
c Corde-
lier igno-

deuoit faire commemoration: & iusques là il n'y auoit point de mal. La coustume a passé plus auant, & les parens & amis des defuncts ont commencé à faire des aumosnes au iour qu'õ faisoit commemoration des dits trepassés: Ces aumosnes avec la dite commemoration estoient appelées oblations pour les morts: & sacrifices pour les morts: comme on voit en S. Cyprian en l'Epistre 6. du 3. liure, parlant des martyrs decedés en prison, *Celebrentur à nobis oblationes & sacrificia ob commemorationes eorum*, Celebrons des oblations & sacrifices en leur commemoriatiõ. Ainsi en l'Epistre 5. du 4. liure parlant de Celerine & de Laurent & Ignace martyrs, *Sacrificia pro eis offerimus quoties martyrum passiones & dies anniuerfaria commemoratione celebramus*. C'est à dire nous offrons sacrifices pour eux toutes fois & quantes que nous celebrons d'ã en an les passions & le iour des Martyrs: C'est en somme que les aumosnes appellées sacrifices en l'Escriture, estoient offertes pour les morts, cest à dire en leur memoire, & au lieu d'eux, comme si c'estoit le defunct qui les donnoit. Ainsi au liu. 8. des Institutions de clement cha. 18. l'Euesque ou Ministre prie ainsi, *Nous t'offrons pour tous ceux qui t'ont pleu des le siecle, pour les Saincts, Patriarches, Prophetes, iustes Apostres Martyrs &c.* Pour tels l'Eglise Romaine tient qu'il ne faut offrir ne prier. Or que ces oblations & sacrifices estoient aumosnes il appert par deux canons, l'vn du concile de Vases, l'autre du concile d'Agathe, qui sont en la cause 13. Quest. 2. Le concile de Vases dit ainsi, Ceux qui retiennent les oblations des defuncts, & tardent à les,

Heb. 13. 16.
Phili. 4. 18.

Can. Qui
oblationes
& cau. cle-
rici.

à les,

à les apporter aux Eglises, doiuent estre retranchés de l'Eglise comme infideles, pource qu'ils priuent les fideles mourants de l'accomplissement de leurs vœux, & les pauvres de leur nourriture & soustenement. c eluy d'Agathe cōdamne comme meurtriers des pauvres, ceux qui retiennent les oblations de leurs parés decedés. Burchard en allegue plusieurs exemples liure 5. Or pource que vne partie de ces offrandes estoient employees en la communion de la S. cene. S. cyprian au sermon de l'aumosne se plaint que les riches n'offrant rien, venoyent manger leur part du sacrifice offert par les pauvres: *In Domini cum sine sacrificio venis, partem de sacrificio quod pauper obtulit, sumis.* Or que ceste nomination du defunct au Sacrement n'estoit point pour le tirer de Purgatoire, il appert par cela mesmes que mes adversaires alleguent de S. Cyprian, assavoir parce qu'il ne vouloit pas qu'és Saincts mysteres la nomination fust faicte d'un quidam defunct, lequel auoit chargé vn cleric d'une tutele: car certes c'eust esté vne inhumanité excessiue de priuer vne ame tourmentee en vn feu du soulagement ordinaire, pour vne faute si legere, & où il y a plustost faute de consideratiō que de pieté: estimer aussi qu'un tel fust damné pour ceste cause, c'eust esté vn iugement precipité & temeraire. c'estoit donc vne priuation d'honneur entre les viuans, non vne defense de secourir l'ame du trepassé. Et encores en cela il n'y a point de mal.

Or desia en ce temps se glissoit l'erreur des receptacles des ames, & du feu du dernier iugement, qui deuoit purger mesmes la Vierge Ma-

rie & les apostres. Les esprits donc estés entrés en crainte & perplexité touchât l'estat des morts, les prieres pour secourir le defunct ont esté adioustées peu apres aux oblations & aumosnes: & vn erreur a engendré vn abus, lequel se faisoit par amour enuers ses amis, sans opinion du Purgatoire, & sans preuoir les inconueniens qui en pouuoient arriuer: & sont arriués du temps de Gregoire Euesque de Rome, qui uiuoit l'an 600. de Iesus Christ: car lors les lettres estant esteintes par l'inondation des Barbares, Gots, Huns, Francs, Vandales &c. & ces lumieres de la primitive Eglise esteintes, n'y ayant plus de Cyprians, ni de Basiles, ni d'Augustins, le Diable prenant le temps à propos, & se seruant de l'auarice des Ecclesiastiques, pipoit le monde par visions & apparitions d'ames reuenantes du Purgatoire: comme on void es Dialogues du dit Gregoire, & es œuures de Beda: ils rapportent qu'une ame est apparue affublée d'une cappe de feu: à vn autre l'ame du maistre des beins, qui estoit là en Purgatoire, se presente pour luy tirer ses chaufses: vn certain Nicolas reuenant par vn trou qui est en Hirlande, raporte auoir veu des ames grillées, embrochées, fricassées &c. Gregoire mesmes au 4. liure des dialogues cha. 41. se fait à foy mesme ceste demande, *Quid hoc est, queso, quod in his extremis temporibus tam multa de animabus clarescunt que ante latuerant.* Et ordinairement ces ames apparossantes disent la cause de leur torment, c'est de n'auoir point donné à l'Eglise ce qu'ils deuoient, ou auoyét voué, & prient les viuâts de satisfaire

Legende
de S. Patrice.

se isfaire pour elles, ou auoir resisté à l'Euesque de Rome, lors on commence les grandes donations à l'Eglise, principalement lors que la piece des indulgences, & des stations de Rome a esté adioustée, qui sont comme les girouettes & la derniere & haute piece de la Babylone.

Contre ce progrès d'abus que pouuons nous mieux faire que de ramener le peuple à la source qui est l'Escriture Saincte? & direce que Iesus Christ disoit aux Sadduciés en S. Matth. cha. 22. *Vous erreꝫ, ne scachans point les escritures. Et au cōmencement il n'estoit pas ainsi.* Matt. 19. n'y ayât eu sous le vieil Testamēt, c'est à dire quatre mil le ans entiers nulle priere pour vn mort, nulle oraison pour le tirer de Purgatoire, ni mesmes du tēps de Iesus Christ, ni de ses Apostres, ni lōg tēps apres. Ainsi nous donnons gloire à Dieu, & à sa parole, & deueloppōs les esprits de toute difficulté, & couppons les auenes du traffic.

Combien iniustement le Cordelier & ses cōpagnons se seruent de l'exemple de l'ancienne Eglise pour defendre les Indulgences.

Du temps des persecutions, l'Eglise Ancienne recherchoit tous moyens possibles pour honorer le Martyre & y encourager les Chrestiens. Entre autres moyens ceste coustume estoit introduite, asçauoir que ceux qui pour quelque faute estoyēt retrēchés de l'Eglise pour lōg tēps, venoyent es prisons, esquelles estoyent detenus ceux qui souffroyent pour l'Euāgile, & prioyēt ces Martyrs d'interceder pour eux enuers l'Eglise, à ce que le temps de leur penitence & excommunication leur fust racourci; & souloyent

les Euesques receuoir en l'Eglise les penitens & excommuniés à la requeste de ces prisonniers appareillés au Martyre. S. Cypriã au sermõ des tombés, & en la 2. Epistre du 4. liure, & Tertullian au liure de la pudicité improuent ceste coustume, & estiment que c'est par trop deferrer à ces martyrs prisonniers. Tertullia parle de cela mesme au liure *ad Martyres*, chap. 1.

Tertullianus eos vocat martyres designatos.

Nos aduersaires ressemblants aux Israélites, qui amassoyent de la paille sous la seruidude de Pharaõ, à faute de plus solides preuues, emploient ceste coustume pour estayer les Indulgences Papales, & la distribution des œures & satisfactions superabondantes des Saints ramassées au thresor Papal, & conuerties en payemēt pour les autres. En quoy ie pense qu'ils ne veulent estre creus, tant ils parlēt hors de toute apparence. 1. Car ces martyrs dont parle S. Cypriã estoient viuants: ceux dont parlent nos aduersaires sont morts, 2. & ne se trouuera iamais que la peine ait esté racourcie aux pecheurs par les *merites & souffrances superabondantes* de ces martyrs, lesquels n'eussēt iamais subi ces tourments s'ils n'eussent pensē que Dieu les y appelloit, & que par consequēt ils y estoient obligés: dont s'ensuit qu'ils ne faisoient ni ne souffroyent rien de supererogatoire: puis qu'ils ne pouuoient faire autrement sans renier l'Euan-gile. 3. Item ces martyrs prisonniers recomman-doyent seulement à l'Eglise tel ou tel penitent, & prioyēt qu'ils fussent receus à la communiõ, mais ne payoyent pas pour eux, & ne les rachetoient pas, comme disent nos aduersaires que
les

les Saints par leurs souffrances sont en quelque façon nos Redempteurs. 4. D'abondant ces martyrs demandoient seulement que le pecheur fust receu à la communion, mais non qu'il fust exempt du purgatoire. 5. & alors ne se parloit point de ce beau thresor de l'Eglise composé des satisfactions superabondantes de Iesus Christ & des Saints, 6. & chascun Euesque im-
 posoit ou racourcissoit les peines & excommunications en son troupeau, sans attendre l'avis, ni les bulles de l'Euesque de Rome. 7. Aussi alors on ne sçauoit que c'estoit de ces pardons attachés à certaines Eglises, par autorité de sa Sainteté. O que c'eust esté vne belle chose en ce temps là de voir quelques telles bulles affichees aux quarefours ou aux portes des temples: ou quelqu'un qui enseignast au peuple ce nouuel Euangile: A sçauoir que sa Sainteté Papale ayant en son thresor la superabondance des satisfactions de Iesus Christ & des Saints, donne dix mille ou cinquante mille ans de pardon & autant de quaranteines, avec le tiers de tous ses pechés, ou mesmes pleine indulgēce à tout homme qui aura dit tant de Pater ou d'Aue, dit le rosaire ou Chappelet, ou porté & baisé quelques grains benits, ou contribué quelque somme de deniers: ou qui se fera ioint à la confrarie du Cordon: & que tant de messes dites sur vn certain autel priuilegié tirent vne ame de Purgatoire, au chois de celuy qui les paye: & que ces venerables pardons se gaignent en vne telle Eglise, & en vn tel iour iusques au soleil couchant: & d'abondant que celuy

qui aura gaigné ces pardons, se pourra choisir vn confesseur, lequel luy donnera pardon à l'article de la mort, de tous ses pechez, tant de peine que de coulpe: le dis certes que si quelqu'un en l'ancienne Eglise eust presché vne doctrine si prodigieuse, les petits enfans eussent couru apres luy, ou les medecins l'eussent visité pour luy taster le poulx, & sçauoir les causes de sa phrenesie: & purger son humeur hypochondriaque, car de brusler vn homme pour heresie, ce n'estoit encores la coustume.

Or en nostre entreueüe le Cordelier m'allequa ceste intercession des martyrs pour les penitens, pour defendre les Indulgences Papales. Je luy respondis que cela n'auoit nulle conuenance avec les Indulgences du Pape, & toutefois que ceste coustume estoit condamnée par Tertullian. Lors il me reprit avec vne façon asseurée disant que ie m'abusois, & que ie prenois Tertullian pour S. Cyprian. Je luy dis que l'un & l'autre condamnoit ceste coustume. Les liures defailloyent pour esclaircir la compagnie là dessus. Or le Cordelier n'a pas oublié cela en son liure. Voicy ce qu'il en dit en la page 12. *Le Ministre se doit recorder cõme il se monstra nouice en la lecture des Peres, comme il se mescõta en leur citation, alleguãt Tertullian pour S. Cyprian. Qu'il apprenne dõc ce qu'il ignoroit, & se reconnoisse luy mesmes estre nouice. Tertullian au liure de la pudicité ch. 22. se plaint bien au lõg de ceste coustume, iusques à dire que plusieurs se faisoient mettre prisonniers, afin de pouuoit interceder pour quelqu'un de leurs amis: ou mesmes pour*

pour paillarder avec les fēmes detenues en mesme prison. *Violantur viri & femina in tenebris plane ex usu libidinum notis, & pacē ab his querūt [pœnitentes] qui de sua periculantur.* En fin il cōclud ainsi, *Sufficiat martyri propria delicta purgasse: ingrati vel superbi est in alios quoque spargere quod pro magno saerit consecutus. Quis alienam mortem suā soluit, nisi solus Dei filius? &c.* C'est à dire, Qu'il suffise au martyr d'estre purgé de ses pechés: c'est le propre d'vningrat ou superbe, de vouloir espendre sur les autres ce qui luy a esté octroyé pour vne grande grace. Qui a payé par sa mort pour celle d'autruy, que le seul fils de Dieu? De tout cecy apert & l'ignorāce du Moine en chose vulgaire, & l'asseutāce avec laquelle il dit ce qu'il ne sçait pas, & la vanterie puerile de vouloir se preualoir pour chose si legere. Car quand mesmes i'aurois nommé Tertullian pour Cyprian, l'imbecillité de ma memoire fait elle sa cause meilleure? Mais c'est la memoire qui luy a māqué, ou plustost la science, ou plustost la conscience. Notez cependant cōbien les Indulgences sont bien appuyées sur l'antiquité, car mes aduerfaires en leurs trois liures ardents, n'ameinent des Peres autre preuue que ceste coustume pour appuyer leurs Indulgences: Le feu d'Helie voiremēt dit que Syluestre Euesque de Rome a donné des indulgēces. Mais cela est faux, & n'ameinera iamais de cela aucū bon auteur ni qui ait vescu du temps de Syluestre, ni long tēps apres: Je sçay biē que ce mot d'indulgence se trouue en plusieurs Anciēs. Mais aussi se trouue-il en Cicero. Le point est de mōstrer

si l'Euésque de Rome donnoit es premiers siècles de l'Eglise Chrestienne des pardôs par toute la Chrestienté, & iceux attachez à vne Eglise, à vn iour, & sous les conditions de contribuer ou de dire tant de Pater ou Aué, ou de porter quelques grains: & si par Indulgêces il tiroit les ames de Purgatoire, & distribuoit aux autres le surplus des souffrances des Saincts ramassez en son thresor. Là se taisent mes gens: & nul Anciē ne veut deposer pour chose si inepte.

Que nos aduersaires corrompent les Peres pour establir leurs satisfactions.

Les Anciens Chrestiens se sont trouués fort empeschés à obuier à la lascheté de plusieurs, qui pour euiter la persecution, s'accōmodoyent pour vn temps au Paganisme, puis l'orage passé retournoyent au Christianisme. A tels ils ont ordonné plusieurs années de penitence publique, & leur quartier à part en l'Eglise, & estoÿt long temps exclus de la communion. Voyez de cela Sozomene, au 7. liure ch. 16. où il décrit la forme de penitence publique de son temps.

Leurs pleurs & tesmoignages de repentance sont souuent appellés *satisfaction*. Duquel mot nous auôs ci dessus monstré qu'il signifie recognoissâce de sa faute, & humiliatiō, & demande de pardō: Qu'ō lise le Sermō de S. Cyprîa, *Touchant les tombés*, où ce mot se trouue à tout propos: il inuite les pecheurs, *ad precē satisfactionis*, à vne priere de recognoissâce de sa faute: & peu apres, *Dominus orandus, dominus nostra satisfactione placā dus est*. Il faut prier Dieu, il faut appaiser Dieu par nostre satisfaction. Au mesme

pag. 113. & suivantes.

Selon l'explication de nos aduersaires il faudroit tourner. Une priere de payemēt ce qui n'a point de sens.

sermon

sermon: *Que le pecheur ne cesse de faire penitence, & de supplier la misericorde de Dieu, de peur que le peché qui sēble peu, ne deuēne grand, pour auoir mesprisē la satisfactiō.* Qui ne void que là il prēd, supplier la misericorde de Dieu, & faire satisfactiō, pour mesme chose? Et peu apres, *Illi se anima prosternat, illi mœstia satisfaciāt*, il dit que l'humiliation & la tristesse satisfait à Dieu, & l'appaise: C'est donc frauduleusement qu'ils alleguēt les Peres pour fonder leurs satisfactiōs lesquelles ils disent estre payemēs, rachats, & redēptiōs enuers la iustice de Dieu: & tāscht d'vne mauuaise Grammaire tirer vne mauuaise Theologie, d'vne corruptiō d'vn mot Latin, vn peruertissēmēt de la foy Chrestienne. Que si Origene, ou quelqu'vn apres luy, a dit que nos bōnes œuures, ou que la repētance rachete nos pechēs, cela se doit entēdre à la façō que nous disons racheter la paix de quelqu'ū par prieres, & racheter le tēps par diligēce: esquelles façōs de parler ce mot de racheter n'ēporte aucū payemēt, ni redēptiō. Il faut adoucir ce que lesanciēs ont dit de trop dur, & supporter les impropriētés de leurs paroles: Sitoutesfois quelqu'ū d'eux, fust-il le plus estimē de tous, a entendu qu'il y ait quelque autre redemption pour la peine deuē à nos pechēs, que le sang du fils de Dieu, ou a creu que l'homme pecheur puisse estre le redempteur ou de soy ou des autres, comme tiennent mes aduersaires, nous disons franchement avec S. Paul Galat. I. *Que si mesmes vn Ange du Ciel nous euangelise autrement que les Apostres ne nous ont euangelisē, qu'il soit en execration.*

Le Corde-
lier pag.
108. là où
il dit fauf-
semēt que
c'est l'o-
pinion de

tous les
Peres, &
toutefois
n'allegue
qu'Orige-
ne.

Que maintenant le lecteur curieux examine les passages des Peres allegués par ces docteurs, on trouuera que tousiours ils peruertissent les passages en quelqu'vne de ces six façons que nous auons representé. Si ce n'est es passages allegués mal à propos, & sur des choses que nous accordons. Outre ce vne grande partie de leurs allegations est fausse, & les passages tronqués ou changés: Dont nous auons monstré plusieurs exemples, qui seruiront à iuger du reste.

Confession du Cordelier Portugais en la page 40. par laquelle il recognoist qu'en l'Ancien Testament il n'est point parlé du Purgatoire: voicy ses mots:

L'Ancien testamēt n'a point prouué l'immortalité de l'ame, ni le paradis, ni la creatiō des Anges, ni autres choses semblables, tāt pour les raisons desia alleguées, que par ce que les Docteurs de la Loy, qui enseignoient les autres, n'en doutoyent aucunemēt. Tout de mesme le faut-il prendre du Purgatoire.

Les raisons qu'il a alleguées sont celles qui sont en la pag. 18. & 19.

Voyez la
refutatiō
de cela cy
dessus pa-
ge 54.

I. Que c'estoit de peur de donner de là occasion aux Iuifs de penser avec les gentils, qu'on deuoit sacrifier aux puissances infernales. II. A cause que auant la redemptiō du genre humain l'estat des trespassez n'estoit pas tant cogneu comme apres que nostre Seigneur fut descendu aux enfers. III. Par ce qu'on n'auoit pas tāt de moyen de les secourir, comme apres que le merites de la mort & passion de nostre Seigneur ont esté mis entre les mains de l'Eglise pour les appliquer.

FIN.